LOUIS XIV,

SA COUR,

ET LE RÉGENT.

TOME QUATRIÈME.

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/louisxivsacouret04anqu

LOUIS XIV,

SA COUR,

ET LE RÉGENT,

Par Anquetil, Correspondant de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, &c.

TOME QUATRIÈME.

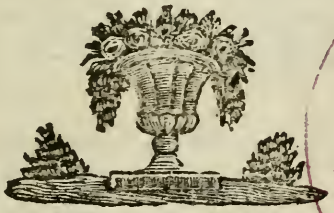

St MICHAEL'S LEGE... INTELLIGE... TORONTO, C...

A PARIS,

Chez Bossange, Masson & Besson, Libraires, rue & cour des Mathurins.

M. DCC. XCIII.

SOMMAIRES
DU QUATRIÈME VOLUME.

DISGRACE de la Princeſſe des Urſins. 1713 - 14.

Déſordres de la Ducheſſe de Berri. 1714 - 15.
— *Retour du Duc de Villeroy.*
— *Droits accordés aux Princes légitimés, & Teſtament de Louis XIV.* — *Fleury fait Précepteur.*
— *Cauſes des troubles de l'Égliſe.*

Le Cardinal de Noailles & Mademoiſelle de la Chauſſeraye. — *Dernières occupations de Louis XIV.* — *Quels regrets il y eut à ſa mort.* — *Ceux de Madame de Maintenon.* 1715.

Teſtament de Louis XIV. — *Séance du Parlement.* — *Conſeils.* — *Pontchartrain.* 1715.

Liaiſon du Régent avec les Angois. — *L'Abbé Dubois.* 1715 - 16.

Changement dans la politique de France. — *Vie du Régent.* 1716.

Les Princes légitimés privés du rang de Princes du ſang. — *Chambre* 1716 - 17.

de Juſtice. — Le beau Diamant acheté. — Marly ſauvé. — D'Agueſſeau. — La Banque.

1717. *Le Czar & Maintenon. — La Ducheſſe de Berri.*

1718. *Les Sceaux donnés à d'Argenſon. — Alberoni. — Philippe V & Eliſabeth Farneſe. — Efforts de l'Eſpagne. — Diſpoſitions à l'égard du Régent. — Mariage de Dubois. — Lit de Juſtice. — Affront fait au Duc du Maine. — Mécontentemens. — L'Agio. — Richeſſes de Law. — Conſpiration contre le Régent. — Intrigues du Prince de Cellamare. — Elles ſont découvertes. — Beaucoup de perſonnes arrêtées. — Craintes de la Ducheſſe du Maine. — Elle eſt arrêtée.*

1719. *Contenu des Papiers ſaiſis. — Procédure contre les Priſonniers. — Le Duc du Maine innocent. — Les Priſonniers relâchés. — Guerre d'Eſpagne. — Mort de la Ducheſſe de Berri. — Mort de Madame de Maintenon. — Profeſſion de Madame de Chelles.*

1719 - 20. *Paix avec l'Eſpagne. — Diſgrace*

d'Alberoni. — *Le Cardinal Sala.* — *Law & Dubois.* — *La Banque.* — *Moment brillant de la Banque.*

Chûte de la Banque. — *Exil du Parlement.* — *Retraite de d'Argenſon.* — *Ce qu'on doit penſer du ſyſtême.* 1720.

Effets du ſyſtême. — *L'Agio dans les autres pays.* — *Fin de Law.* — *Retour du Parlement & Conſtitution.* — *Dubois tend au Cardinalat.* — *Pelletier de la Houſſaye, Contrôleur général.* 1720 - 21.

Viſa. — *Coëtlogon.* — *Maladie du Roi.* — *Dubois, Cardinal.* 1721.

Mariages. — *Saint-Simon.* 1721 - 22.

Moyens du Cardinal Dubois pour arriver au Miniſtère. — *Exils.* — *Villeroy.* — *Evaſion de M de Fréjus.* — *Dubois, Premier Miniſtre.* — *Comment ſes lettres ſont ſcellées.* — *Sa conduite.* 1722.

Majorité du Roi. — *Mort du Cardinal Dubois.* — *Le Duc d'Orléans, Premier Miniſtre.* — *Défauts de Dubois, Miniſtre.* — *Qualités aimables du Duc d'Orléans.* — *Ses qualités eſtimables.* — *Sa mort.* 1723.

Etiquette de Louis XIV. — *Lever.* — *Habillemens.* — *L'ordre & entrées.* — *Messe.* — *Conseils.* — *Confesseur & Maintenon.* — *Dîner & service.* — *Après dîner.* — *Chasse.* — *Promenade.* — *Jeu.* — *Autres amusemens.* — *Travail.* — *Souper.* — *Coucher.* — *Carême.* — *Jours de dévotion.* — *Cérémonial de l'Ordre du Saint-Esprit.* — *Etiquette à l'Armée.*

Etablissemens de Louis XIV. — *Impôts.* — *Créations d'Offices.* — *Augmentation de finances & emprunts.*

Guerres & caractere politique de Louis XIV.

LOUIS XIV,

SA COUR

ET LE RÉGENT.

1713-14.

Disgrace de la Princesse des Ursins.

La Beaumelle, t. 5, p. 229. *Saint-Simon*, t. 3, p. 22.

LA jeune Reine d'Espagne se laissoit conduire par la Princesse des Ursins, dont l'exemple peut servir de leçon aux personnes qui croient assurer leur faveur en la portant au dernier période. Contrainte, quelques années auparavant, de quitter Madrid sans fortune, imitant Mazarin quand il revint en France, lorsqu'elle rentra en Espagne, elle se promit bien de n'en pas sortir si dénuée, s'il lui arrivoit une nouvelle disgrace. » Après » avoir regné en Espagne par autrui,

» cette Dame songea à régner par
1713-14. » elle-même, & saisir l'occasion du
» don que le Roi d'Espagne fit à
» l'Electeur de Baviere, de ce qui
» étoit demeuré dans son obéissance
» aux Pays-Bas, pour stipuler que
» l'Electeur lui donneroit des terres
» pour cent mille livres de rente,
» dont elle jouiroit pendant sa vie en
» toute souveraineté. Bientôt après,
» il fut convenu que le chef-lieu de
» ces terres, qui devoient être contí-
» guës & n'en former qu'une seule,
» seroit la Roche en Ardenne, &
» & que la Souveraineté pourroit être
» échangée, morcelée, prendre enfin
» toutes les formes que la Souveraine
» exigeroit.

» Madame des Ursins se tint si assu-
» rée de ce don, qu'elle forma le
» projet d'échanger cette Souverai-
» neté future, sur la frontiere de
» France, pour une en France même,
» qui contiendroit la Touraine & le

» pays d'Amboise, réversible à la
» Couronne après sa mort. Dans ce 1713-14.
» dessein, qu'elle crut immanqua-
» ble, elle envoya en France d'Au-
» bigny, son écuyer favori, qu'elle
» chargea de lui préparer une belle
» demeure dans ce canton. Il acheta
» en conséquence de ses ordres, un
» champ dans un lieu nommé *Chan-*
» *teloup*, entre Tours & Amboise,
» sans terre ni seigneurie, parce
» que devant être Souveraine dans la
» Province, elle n'en avoit pas be-
» soin; & il se mit aussi-tôt à bâtir
» un vaste château, d'immenses basse-
» cours, des communs prodigieux, à
» meubler tout cela richement, & à
» planter de beaux jardins. La Pro-
» vince, les pays voisins, Paris, la
» Cour en furent dans l'étonnement.
» Personne ne pouvoit comprendre
» une dépense si prodigieuse pour
» une simple Guinguette: car c'est
» ainsi qu'on dût nommer une mai-

» son au milieu d'un champ, sans
1713.14. » terre, sans revenu, sans seigneurie,
» enfin un nid si magnifique & si peu
» proportionné à l'oiseau qui le cons-
» truisoit. Ce fut long-temps une
» énigme dont on ne devina le mot
» qu'après un événement fort singu-
» lier, dont les détails ont quelque
» chose d'assez piquant ».

Mémoires de Noailles, t. 4, p. 283. Saint-Simon, t. 2, p. 115.

Marie-Louise de Savoie, sœur de la feue Dauphine, mourut au commencement de 1714, âgée de vingt-six ans. La Princesse des Ursins fut, dans cette circonstance, la seule consolation de Philippe V. Il s'enferma avec elle, ne voyoit qu'elle, ne parloit qu'à elle. On crut même qu'accoutumé à sa compagnie, & n'en voulant point d'autre, ce Roi sauvage & mélancolique se détermineroit à l'épouser, quoiqu'elle fût beaucoup plus âgée que lui; peut-être elle-même s'en flatta-t-elle. Il est du moins » à présumer que déchue de cette es-

pérance, si elle l'eut, elle chercha à lui donner une épouse qu'elle gouverneroit comme la premiere. Ce fut alors un bruit public, que l'Abbé Alberoni, attaché à l'Espagne par le feu Duc de Vendôme, & qui s'y étoit fait un bel état par la protection de la *Camerera major*, la trompa. Il lui proposa de disposer de la main du Roi d'Espagne en faveur d'Elisabeth Farnese, fille du Duc de Parme, son Souverain. Sachant les vues de Madame des Ursins, il représenta cette jeune Princesse comme douce, timide, complaisante, toute propre à se laisser subjuguer. Sur ce portrait, il est envoyé pour négocier ce mariage. Mais lorsqu'il étoit à peu près conclu, la Princesse des Ursins apprend que la future est tout autre qu'on ne la lui a dépeinte, hardie, fiere, absolue, & plus disposée à commander qu'à obéir. Aussi-tôt elle dépêche un Courier pour suspendre la cérémonie. Il se présente la 1713-14.

veille à Alberoni. *Veux-tu vivre?* lui
1713-14. dit l'abbé, *arrive demain.* Il le cache, fait célébrer le mariage, & part pour l'Espagne avec la nouvelle Reine. Saint-Simon assure que ce mariage fut projeté & conclu à l'insçu de Louis XIV, qui en fut très-irrité contre la Princesse des Ursins. Cependant il donna des ordres pour que l'épouse de son petit fils fût bien reçue sur les frontieres de son Royaume, par où elle passa pour se rendre de Florence à Madrid. Il envoya le Duc de Saint-Aignan, Seigneur aimable & prudent, pour l'accompagner, & on remarqua qu'il parut pendant le voyage en grande intelligence avec Alberoni.

» Le Roi & la Reine d'Espagne
1714-15. » s'avançoient chacun de leur côté
» vers Guadalaxara, où devoit se faire
» la premiere entrevue, à peu près à
» quatorze lieues de Madrid. La ri-
» gueur de la saison, à la fin de Dé-

» cembre 1714, les mauvais che- 1714-15.
» mins, & la briéveté des jours, obli-
» gerent Philippe à en mettre trois à
» ce petit voyage. La Princesse des
» Ursins avoit repris le titre de *Ca-*
» *merera major*. Elle seule avoit com-
» posé la maison de la Reine, &
» avoit eu grand soin de la remplir
» uniquement de ses créatures, hom-
» mes & femmes. Le Roi ne mar-
» choit qu'accompagné de personnes
» de son choix, à qui elle avoit bien
» recommandé de n'en pas laisser ap-
» procher d'autres. Elle suivoit de
» près son carrosse, & en arrivant, le
» Monarque s'enfermoit seul avec
» elle, & ne voyoit qui que ce soit
» autre jusqu'à son coucher. Elle le
» gardoit ainsi à vue; mais il fallut
» bien le quitter le dernier jour, pour
» aller au devant de la Reine, qui
» n'étoit plus qu'à sept lieues.

» Madame des Ursins se met en
» route le 22 Décembre, croyant

1714-15. » aller jouir de toute la reconnois-
» sance de celle qu'elle avoit fait
» Reine, passer gaîment la journée
» avec elle, & la présenter le lende-
» main au Roi. Elle arrive dans cette
» agréable disposition d'esprit, abor-
» de la Reine, commence la conver-
» sation. A peine a-t-elle dit quel-
» ques mots, que la Reine l'inter-
» rompt, lui dit qu'elle n'est pas vê-
» tue décemment, & qu'elle lui man-
» que de respect. Madame des Ursins,
» dont l'habit étoit fort régulier & les
» manieres très-respectueuses, veut
» s'excuser. Sans l'écouter, la Reine
» s'écrie qu'on l'insulte, commande
» avec violence à Madame des Ursins
» de sortir de sa présence. Sur ce
» qu'elle hésite, la Reine crie encore
» plus haut : *Faites sortir cette folle*,
» la pousse elle-même hors de la
» chambre, appelle Ensenaga, qui
» commandoit le détachement des
» Gardes, lui ordonne de l'arrêter,

» & de ne la point quitter qu'il ne
» l'ait mise dans un carrosse avec 1714-15.
» une seule femme, deux Officiers
» Suisses & une garde suffisante, &
» de la faire partir pour la frontiere,
» avec défense de s'arrêter dans les
» villes. Ensenaga veut représenter
» qu'il n'y a que le Roi qui ait le
» pouvoir qu'elle veut prendre. *N'a-*
» *vez-vous pas*, lui dit fiérement Eli-
» sabeth, *n'avez-vous pas ordre du*
» *Roi de m'obéir en tout; sans réserve*
» *ni représentations ?* Il en convient.
» *Allez donc*, reqrend-elle, *& obéis-*
» *sez.* Le premier Ecuyer, mandé par
» elle, fait trouver en un moment
» un carrosse à six chevaux; on y en-
» ferme la disgraciée avec la femme
» & les deux Officiers, toute parée,
» en grand habit, comme elle s'étoit
» présentée chez la Reine, & elle
» part à sept heures du soir, la sur-
» veille de Noël, par un froid très-
» vif & une nuit si obscure, qu'on

» ne voyoit qu'à la faveur de la
1714-15. » neige.

» L'excès de l'étonnement & de » l'étourdissement parut d'abord sus- » pendre en elle tout autre sentiment. » Bientôt la douleur, le dépit & le » désespoir se firent place. A ces sen- » timens succéderent les terribles & » profondes réflexions sur une dé- » marche aussi violente, aussi extraor- » dinaire, sans raisons, sans pré- » textes même les plus légers. Qu'en » penseroit le Roi? Combien ne se- » roit-il pas indigné d'un pareil abus » de son autorité, & combien ce » groupe de personnes dévouées à » elle, dont elle l'avoit environné, » alloit se remuer pour lui faire obte- » nir vengeance d'un si cruel affront!

» Cette longue nuit se passa ainsi » avec un froid terrible, & rien pour » s'en garantir. Le matin, nécessité » fut de s'arrêter pour faire repaître » les chevaux. Quant aux hommes,

» ils firent comme ils purent. On ne
» trouve rien dans les hôtelleries d'Es- 1714-15.
» pagne, on vous indique seulement
» où se vend chaque chose. La viande
» est ordinairement vivante, le vin
» épais & plat, le pain se colle à la
» muraille, l'eau souvent est détes-
» table, il n'y a des lits que pour les
» Muletiers. Il faut tout porter avec
» soi, & Madame des Ursins & ceux
» qui l'accompagnoient n'avoient pas
» eu le temps de faire aucune provi-
» sion. Elle fut donc réduite à *cou-*
» *cher sur la paille & à se nourrir de*
» *deux vieux oeufs par jour, jeûne*, *Lettres à Madame de Maintenon, t. 7, p. 186.*
» dit-elle, *bien opposé aux repas que*
» *j'avois coutume de faire.*

» Jusqu'au jour, malgré les réfle-
» xions tumultueuses, le silence avoit
» été profond. Elle eut le loisir, pen-
» dant ce temps, de composer son vi-
» sage, & parla assez tranquillement
» de son extrême surprise, du peu qui
» s'étoit passé entre la Reine & elle.

1714-15. » Les deux Officiers, accoutumés, » comme toute l'Espagne, à la crain- » dre & à la respecter, lui répondi- » rent ce qu'ils purent, du fond de » cet abîme d'étonnement dont ils » n'étoient pas encore revenus. On » marchoit, on s'éloignoit: elle avoit » écrit au Roi & à la Reine, & » point de nouvelles. A mesure que » le temps s'écouloit, ses espérances » s'affoiblissoient, & elles s'évanoui- » rent enfin tout-à-fait à la vue de » Chalais & Lanti, ses deux neveux, » qui l'informerent de ce qui s'étoit » passé après son départ.

» La Reine avoit dépêché au Roi » un Officier, qui le trouva prêt à se » mettre au lit. En lisant la lettre » de son épouse, Philippe parut un » peu ému, fit une courte réponse, » ne donna aucun ordre, & se coucha. » Ce qui s'étoit passé ne transpira » à la Cour de Guadalaxara que le » lendemain, sur les dix heures du

» matin. On peut imaginer quel
» fut l'étonnement général. Personne 1714-15
» n'osoit parler. Tout le monde, pour
» juger des sentimens du Roi, atten-
» doit la nouvelle de ce que sa ré-
» ponse à la Reine auroit produit.
» Elle arriva fort tranquille la veille
» de Noël. Philippe la reçut comme
» s'il ne s'étoit rien passé, la con-
» duisit à la chapelle, où le mariage
» fut célébré de nouveau, de-là dans
» la chambre, où ils se mirent au
» lit à six heures du soir, & se rele-
» verent pour la Messe de minuit.
» Le jour de Noël, le Roi déclara
» qu'il n'y auroit aucun changement
» dans la maison de la Reine, ce
» qui tranquillisa tout le monde; &
» de ce moment il ne fut non plus
» question à la Cour de la Prin-
» cesse des Ursins, que si elle n'y
» eût jamais été connue. En donnant
» à ses neveux la permission d'aller la
» joindre, Philippe les chargea d'une

» lettre, par laquelle, sans lui marquer
1714-15. » aucun regret sur la maniere désagréa-
» ble dont la volonté de la Reine s'étoit
» exécutée, il disoit seulement qu'il
» n'avoit pu se refuser au desir de son
» épouse, & que ses pensions seroient
» exactement payées ».

Ce fut-là toute la consolation qu'elle apporta à Saint-Jean-de-Luz, le 14 Janvier 1715. » *J'y suis*, écrit-elle
Lettre à Madame de Maintenon, t. 7, p. 189. » à Madame de Maintenon, *dans*
» *une petite maison sur le bord de la*
» *mer. Je la vois souvent agitée &*
» *quelquefois calme : voilà les Cours,*
» *voilà ce que j'ai vu, voilà ce qui*
» *est arrivé, voilà ce qui excitera votre*
» *généreuse compassion* ». Mais si Madame de Maintenon, comme ancienne amie, en eut quelque pitié, elle ne put faire adopter ses sentimens par Louis XIV. Il est même vraisemblable que la disgrace de Madame des Ursins vint de la Cour de France, peut-être imaginée & conduite par

Alberoni, qui avoit tout à craindre de la *Camerera major*, s'il étoit vrai qu'il eût brusqué le mariage malgré sa défense. Il aura excité le ressentiment de Louis XIV, qu'il aura trouvé disposé à punir Madame des Ursins de l'empire exclusif qu'elle prenoit sur son petit fils, de la hardiesse qu'elle avoit eue de ne lui communiquer, sur l'alliance de Parme, que les choses dont l'étroite bienséance ne lui permettoit pas de faire mystère, & de ce que l'ambition de devenir Souveraine lui avoit fait former des demandes inconsidérées, & susciter, de la part de l'Espagne, des obstacles à la Paix de Rastad, qui pensa manquer par son opiniâtreté à vouloir obtenir une Principauté. Pour ces raisons, auxquelles le grand-pere a pu ajouter la nécessité d'éloigner cette intrigante de Philippe, s'il désiroit la paix dans son nouveau mariage, il aura exigé le sacrifice de 1714-15

la Favorite, & la Princesse de Parme
1714-15. se sera volontiers prêté à être l'instrument de la disgrace d'une femme qui, après avoir voulu lui mettre la Couronne d'Espagne sur la tête, s'étoit efforcé de la lui ôter.

Mémoires de Noailles, t. 4, p. 285. Il faut néanmoins convenir qu'il y eut bien de la dureté dans la maniere, & que le Roi d'Espagne, si les Rois sont obligés à la reconnoissance, auroit dû commander plus d'égard pour une personne à laquelle il avoit des obligations essentielles. » Madame des Urſins avoit le talent » des affaires avec celui de l'intrigue, » de l'élévation dans les sentimens » avec des petitesses de vanité, beau- » coup de zele pour ses Maîtres » avec la jalousie de la faveur; moins » de vertus & d'agrément que Ma- » dame de Maintenon, mais plus de » force d'esprit & de caractere. Si » elle fit des fautes, elle rendit aussi » de grands services, car elle fut le

» conseil & le soutien d'une jeune
» Reine sans expérience, qui se fit 1714-15.
» adorer de ses peuples, qui anima
» le Roi dans les circonstances les
» plus orageuses, & le rendit supé-
» rieur à toutes les tempêtes. Elle fut
» intrigante, altiere, ambitieuse.
» Combien de Ministres célebres
» l'ont été de même? Mais son cou-
» rage & sa résolution au milieu des
» périls extrêmes du Monarque, con-
» tribuerent beaucoup à le maintenir
» sur le Trône «.

Louis XIV ne voulut pas qu'elle se fixât en France. Ce fut alors que l'on sut à qui étoit destiné le superbe Chanteloup. Elle l'abandonna à d'Aubigny qui l'avoit fait bâtir (1), & se retira à Rome, où le Pape avoit d'a-

Lettres de Maintenon, t. 7, p. 192. Mémoires de Noailles, t. 4, p. 285. Saint-Simon, t. 3, p. 226.

(1) D'Aubigny y vécut en grand Seigneur, & le laissa, après sa mort, à une fille unique qui épousa le Marquis d'Armentieres.

bord fait difficulté de la recevoir. Elle
1714-12. y prolongea sa carriere jusqu'à un âge très-avancé, menant une vie obscure, exactement payée de ses pensions, les seuls débris de sa grandeur passée. Ainsi finit le songe un peu long de sa faveur.

Désordres de la duchesse de Berri.

Saint-Simon, t. 2, p. 59, 156.

Celui de la vie qui venoit d'être si court pour tant de Princes, s'abrégea aussi pour Charles, Duc de Berri, qui mourut comme la feue Reine d'Espagne, sa belle-sœur, au mois de mai de l'année 1714, à l'âge de vingt-huit ans. Il laissa une veuve de vingt-deux, dont il avoit beaucoup souffert; & quand la mort l'enleva, il étoit prêt à prier son grand-pere de l'en délivrer : cependant il ne connoissoit pas tous ses désordres. » D'épaisse & trop chargée » d'embonpoint, cette Princesse de» vint belle par le mariage; sa taille » se dégagea, mais sans grace, & » il lui resta dans les yeux quelque

» chose d'égaré, qui ne donnoit pas
» bonne idée de l'intérieur. Elle n'a- 1714-15.
» voit pas moins que pere & mere
» le don de la parole, une grande
» facilité pour dire ce qu'elle vouloit,
» comme elle vouloit, avec une pré-
» cision, un choix de termes qui
» surprenoit & charmoit. Timide pour
» les bagatelles, elle étoit, pour les
» choses importantes, hardie jusqu'à
» effrayer; haute dans des occasions
» jusqu'à la folie, basse dans d'autres
» jusqu'à l'indécence. C'étoit enfin, il
» faut l'avouer, un composé de tous
» les vices, & d'autant plus dange-
» reuse, qu'on ne pouvoit avoir plus
» d'art ni plus d'esprit. En preuve
» de cette terrible assertion, j'ap-
» porterai, dit Saint-Simon, les ef-
» forts qu'elle fit pour brouiller son
» mari avec le Dauphin son frere;
» son ingratitude pour la Dauphine,
» à qui elle étoit redevable de son
» mariage, son orgueil effréné à l'é-

» gard de sa mere, qu'elle ne croyoit
1714 à 15. » pas, comme Princesse illégitime,
» digne de figurer avec elle; des
» brusqueries qu'il fallut que sa mere,
» tout altiere qu'elle étoit, souffrît
» pour le bien de la paix; son dédain
» à l'égard de son mari, l'affecta-
» tion de le contrarier en tout, &
» la manie de se piquer d'une faus-
» seté parfaite, & de savoir mer-
» veilleusement tromper, en quoi à
» la vérité elle excelloit, même sans
» raison.

» Les galanteries, difficiles à con-
» duire dans sa place, ne l'embar-
» rassoient pas. Elle suppléoit à l'a-
» dresse par l'effronterie. On peut
» juger combien elle se mettoit au-
» dessus de toute décence, par son
» aventure presque incroyable avec un
» nommé La Haie. C'étoit un grand
» homme sec, à taille contrainte, à
» visage écorché; nul esprit, mais
» bon homme de cheval: par ce ta-

» lent, la Princesse le fit passer ra-
» pidement la place de premier 1714-15.
» Ecuyer de son mari. On ne pou-
» voit pas moins se gêner, pour ca-
» cher son inclination, qu'elle le fai-
» soit. Ses cajoleries & *lorgneries*
» étoient perpétuelles, jusque dans le
» sallon de Marly. Tout le monde
» s'en appercevoit; mais, soit qu'elle
» ne se trouvât pas assez libre, ou seu-
» lement par excès de libertinage, au
» milieu de Versailles, M. le Duc
» de Berri & le Roi étant pleins de
» vie, sous leurs yeux elle voulut se
» faire enlever par La Haie, & ga-
» gner avec lui la Hollande. La Haie
» pensa mourir de frayeur de la pro-
» position, & elle de désespoir de
» ce qu'il ne s'y prêtoit pas. Tantôt
» tendre, tantôt furieuse, elle passoit
» des larmes aux injures, & elle en
» vint au point que le galant crai-
» gnit des éclats qu'on pourroit lui
» imputer. Il s'ouvrit sur sa situation

» embarrassante, & en fit passer la
1-15. » connoissance au Duc d'Orléans.
» Les mesures à prendre étoient dif-
» ficiles. Faire disparoître La Haie.
» Qu'en auroit pensé le Duc de
» Berri? Qu'en auroit dit le Public?
» On prit donc le parti de patien-
» ter. La Duchesse se lassa de l'inu-
» tilité de sa persécution, elle cessa
» de tourmenter l'objet de sa folle
» passion, sans que ses feux se ralen-
» tissent, & ils durerent même après
» son veuvage ».

Telle étoit la personne qui restoit à Louis XIV pour tenir sa Cour. A la vérité il venoit d'y ajouter un peu de jeunesse, par le double mariage de M. le Duc avec Mademoiselle de Conti, & du Prince de Conti avec Mademoiselle de Bourbon; mais ces deux couples, à peine sortis de l'enfance, étoient une bien foible ressource pour la Société, à l'âge de soixante & seize ans auxquels Louis XIV

touchoit, & à celui de soixante-dix-neuf qu'atteignoit Madame de Maintenon. Aussi, prévoyant l'espece de vide où ils alloient se trouver, elle imagina de faire revenir à la Cour le Duc de Villeroy. 1714-15.

» Depuis son dernier retour de » Flandre, ce Maréchal languissoit » tantôt à Paris, tantôt à Villeroy, » ne paroissoit que rarement à Ver- » sailles & jamais à Marly, intimidé » par le silence & la sécheresse du » Roi, & l'air peiné qu'il avoit tou- » jours en le voyant. Mais il tenoit » secrétement à Madame de Main- » tenon, lui rendoit visite dans tous » ses voyages à la Cour, avoit alors » des conférences avec elle, & lui » écrivoit. Sans doute elle ne déses- » péra jamais de le faire revenir; » dans cette vue, elle se hasardoit » quelquefois de le nommer au Roi, » & même à lui montrer ses lettres » quand la matiere pouvoit intéresser. Retour du Duc de Villeroy. *Saint-Simon, t. 22 p. 3.*

» L'occasion ne pouvoit être plus belle
1714-15. » pour le retablir en faveur, & même
» c'étoit l'homme qu'il falloit dans la
» circonstance. Il avoit été élevé au-
» près du Roi, presque toujours avec
» lui à la Cour & à l'armée, con-
» fident de tous ses plaisirs ils avoient
» mille contes à se faire de leur jeune
» temps, des aventures, des intri-
» gues à se raconter, de ces souve-
» nirs qui amusent du moins l'ima-
» gination des vieillards. A son âge,
» Villeroy aimoit encore les fêtes &
» les divertissemens, parloit modes,
» spectacles, chasse, se passionnoit
» pour la musique, c'étoit en un mot
» une *quincaillerie* propre à fournir
» abondamment au commerce.

» De plus, Madame de Maintenon
» savoit qu'elle ne risquoit rien de
» procurer un grand crédit au Ma-
» réchal; c'étoit son ancien ami, ami
» de tous les temps, & elle pouvoit
» se tenir bien assurée de le faire

» entrer

» entrer dans toutes ses vues. Ceux
» de la Cour qui connoissoient ces 1714-15.
» dispositions secretes, ne furent donc
» pas étonnés de voir, dès le jour de
» la mort du Dauphin, le Duc de
» Villeroy paroître à Marly, reçu
» du Roi avec tout l'air d'amitié &
» de joie que la circonstance pouvoit
» permettre. Dès ce moment il fut
» traité de Louis XIV mieux que ja-
» mais, admis chez Madame de Main-
» tenon, presque toujours en tiers
» entre elle & le Roi; d'où on a
» conjecturé qu'il eut la plus grande
» part aux arrangemens que Louis XIV
» fit alors pour sa famille & son
» Royaume «.

On a vu qu'en 1710, le Roi avoit étendu aux enfans du Duc du Maine & du Comte de Toulouse, le privilége accordé à leurs peres d'avoir rang immédiatement après les Princes du Sang, au-dessus de tous les Ducs & Pairs. Cette prérogative, comme

Droits accordés aux Princes légitimés, & testament de Louis XIV. *Reboulet*, t. 9, p. 272. *Avrigny*, t. 5, p. 313. *Saint-Simon*, t. 2.

nous l'avons remarqué, ne plut pas
1714-15. au Dauphin; les Ducs & Pairs en
p. 67; *t.* 6, marquerent leur mécontentement; le
p. 339, 342, 357. Public en murmura, & peu s'en fallut que Louis XIV, instruit de cette improbation générale, ne se rétractât. Cependant cette espece de repentir ne l'empêcha pas de donner, dans le mois d'Août de l'année 1714, deux Edits, l'un tout entier en faveur des Princes légitimés, l'autre qui accompagnoit son Testament, dans lequel le Duc du Maine personnellement étoit extrêmement avantagé. La maniere dont ces graces furent obtenues est une leçon pour les particuliers affoiblis par l'âge, comme pour les Rois.

Louis XIV ne pouvoit penser aux événemens sinistres de son regne, surtout dans les derniers temps, sans se sentir assailli de soupçons qui devoient le jeter dans de grandes perplexités. Il ne pouvoit guere douter qu'Hen-

riette d'Angleterre, sa belle-sœur, n'eût été empoisonnée, ni que la Reine d'Espagne sa niece, fille d'Henriette, n'eût eu le même sort. Tout ce qui s'étoit passé dans l'affaire de la Voisin, la complication de tant de personnes de la Cour, avoit dû lui laisser des anxiétés & des alarmes, quoique le Public n'y eût point vu de coupables; mais les Rois savent tant de crimes! En dernier lieu, la mort si prompte du Dauphin, de la Dauphine, d'un de leurs enfans, la maladie très-grave de l'autre, l'opinion des Médecins, le cri public, les *bouffées* de préventions qui s'élevoient à chaque occasion, comme à la mort du Duc de Berri & de la Reine d'Espagne, rendoient nécessairement les premieres impressions plus profondes: de sorte que si ce Monarque n'étoit pas entiérement convaincu d'un noir complot formé contre 1714-15.

sa famille, il penchoit à le soupçon-
1714-15. ner.

A l'égard des auteurs & des complices, ses jugemens étoient encore plus incertains. Il regardoit bien le Duc d'Orléans, son neveu, comme un homme entreprenant, extrême, se mettant volontiers au-dessus des regles, en un mot, ainsi que nous l'avons dit, un *fanfaron de vices*; mais il ne le croyoit pas méchant. Cependant il n'y avoit que ce Prince qui pût profiter de toutes ces catastrophes qui ne mettoient qu'un enfant entre le Trône & lui : il étoit donc prudent de ne lui pas laisser la disposition entiere & absolue de cet enfant; mais en adoptant les précautions qu'on lui suggéroit, le Monarque sentoit leur inutilité, & s'il se laissa entraîner à les prendre, on ne peut douter qu'il ne pénétrât les vues intéresséesde ceux qui les conseilloient

Les principaux étoient le Duc & la Duchesse du Maine. Elle sur-tout ne pouvoit s'accoutumer à être au-dessous de la Duchesse d'Orléans, sa sœur, & son dépit alloit jusqu'à n'oser montrer ses enfans tachés de la bâtardise. Il fut donc résolu que pour les réhabiliter, on les feroit Princes du Sang, avec toutes les prérogatives, principalement celle de succéder à la couronne, néanmoins après le dernier d'entre les légitimes & toute leur postérité. Madame de Maintenon seconda puissamment ce projet si favorable à son ancien pupille; & il faut avouer que les stratagêmes qu'on employa pour vaincre les irrésolutions du vieux Monarque, en auroient subjugé bien d'autres. 1714-15.

On l'attaqua par sa tendresse, & par le foible qu'on lui connoissoit de s'imaginer pouvoir tout ce qu'il vouloit. Quant à sa tendresse, elle s'étoit toujours montrée extrême pour ceux

de ses enfans dont les loix rendoient
1714-15. l'état si disproportionné à celui des légitimes. Il ne fut donc pas fâché qu'on lui présentât les moyens de rapprocher les distances.

Saint-Simon, t. 2, p. 46.

» Vers ce tems, le Pere Daniel » publia son Histoire de France. Elle » parut trop à propos, & étoit trop » appropriée aux circonstances, pour » qu'on ne crût pas que c'étoit un » ouvrage de commande, d'autant » plus que l'Auteur fut bien récom- » pensé. Il avoit sur-tout le talent » d'embrouiller ce qu'il vouloit ren- » dre obscur. Traitoit-il des matieres » délicates, telles que les affaires de » la Ligue, les prétentions de la » Cour de Rome & autres sembla- » bles? *C'est un plaisir*, dit Saint-Si- » mon, *de le voir courir sur ces* » *glaces avec ses patins de Jésuite :* » mais ce qu'on remarquoit principa- » lement dans cet Ouvrage, c'est que, » sous l'air naïf d'un homme qui écarte

» les préjugés avec discernement & » qui ne cherche que la vérité, le » Pere Daniel insinue que la plupart » des Rois de la premiere race, plu- » sieurs de la seconde, quelques-uns » même de la troisieme ont été bâ- » tards souvent adultérains, & même » doublement adultérains; que ce dé- » faut non-seulement ne les a pas » exclus du Trône, mais n'a jamais » été considéré comme une raison qui » pût ou dût les en éloigner ». La conclusion n'étoit pas difficile à tirer, & on la répétoit si souvent aux oreilles du Roi, qu'il accorda une grace dont ceux qui l'environnoient lui citoient à l'envie des exemples, & dont on lui montroit la concession comme un des apanages de la Royauté. 1714-15.

Sans doute ce droit attribué à la puissance royale fut assez généralement adopté à la Cour, comme fondé sur l'Histoire. A cette occasion, la Princesse d'Harcourt écrivoit à Madame *Lettres de Maintenon, t. 3, p. 214.*

de Maintenon : » *Malgré mon igno-*
1714 15. » *rance, je ne laisse pas de savoir que*
» *Sa Majesté a suivi l'exemple du*
» *premier Roi Chrétien. Le Fondateur*
» *de cette Monarchie, Clovis, ne le*
» *valoit pas ; & pourtant en pareil*
Lettres de » *cas il a encore plus fait* ». La Du-
Maintenon : chesse du Maine en étoit, pour ainsi
17, p. 33. dire, ivre de joie : » *Ah ! Madame*,
écrivoit-elle, à sa protectrice, *que*
» *le Roi peut faire de grands miracles !*
» *Je connois toute l'étendue de la grace*
» *prodigieuse que ce grand Prince dai-*
» *gne répandre sur ma famille. Mes en-*
» *fans partageront ma reconnoissance.*
» *Je pourrai désormais les produire*
» *hardiment, sans être embarrassée* ».

Saint-Simon, t. 2, p. 83 ; t. 6, p. 34e. Mais le Thaumaturge ne croyoit pas trop lui-même à l'efficacité de son prodige. » *Vous l'avez voulu*, disoit-il un jour au Duc du Maine d'un air courroucé, » *vous l'avez voulu.*
» *Ainsi, si après vous avoir fait grand*
» *pendant ma vie, vous n'êtes rien*

» *après ma mort, prenez-vous-en* 1714-15.
» *à vous-même, & faites valoir ce que*
» *j'ai fait, si vous pouvez* «. Lorsque Louis XIV fit venir le Premier Président & les Gens du Roi, pour leur remettre son Edit, & qu'en leur expliquant ses intentions, il voulut en faire une espece d'apologie, ils lui répondirent: *Sire, une disposition* » *de cette nature touche une matiere* » *si élevée, & est d'une si grande* » *conséquence, que nous ne pouvons* » *douter que Votre Majesté n'y ait* » *fait toutes les réflexions que sa pro-* » *fonde sagesse peut lui inspirer* ». Le style de compliment, en pareille circonstance, n'est rien moins qu'une approbation. Cependant il n'y eut point d'opposition. Le Duc d'Orléans, par les soupçons jetés sur lui, se trouvoit dans un état de détresse à n'oser réclamer. Tous les autres Princes étoient trop jeunes, & les grands Seigneurs,

se trouvant sans Chef, s'abstinrent
1714-15. de marquer leur mécontentement.

Saint-Simon, t. 2, p. 79.

Mais ce n'étoit pas assez d'avoir conquis ces prérogatives, malgré la répugnance du Roi ; il falloit encore se procurer les moyens de les soutenir & de les défendre, si elles étoient attaquées. On n'en trouva pas de meilleur, qu'un testament qui donneroit au Duc du Maine une autorité & des forces capables de balancer celles du Régent, les seules à craindre. Alors revinrent les persécutions déjà employées pour subjuguer le vieillard, & plus fortes encore, sans doute parce que sa résistance fut plus opiniâtre.

Le Chancelier de Pontchartrain, instruit de toutes ces intrigues, & ne voulant pas, à la mort du Roi, s'y trouver mêlé, s'étoit retiré. Sa place fut donnée à Voisin, tout dévoué à Madame de Maintenon & au Duc

du Maine. Ce fut lui qu'on chargea de rompre la glace auprès de Louis XIV, & de lui remontrer la nécessité d'un testament pour la tranquillité de son Royaume, & d'un testament qui restreignît le pouvoir du Régent, pour la sûreté de son petit-fils. » Il travailla avec autant d'efforts » que de secret à entamer la place, » mais la sape, quoiqu'habilement » conduite, ne rencontroit qu'un roc » vif qui émoussoit tous les outils. » L'insinuation se trouvant inutile, » on suspendit les moyens de dou- » ceur & de persuasion. 1714.15

» Jusqu'alors Madame de Main- » tenon & son pupille n'avoient été » occupés qu'à plaire au Roi, à » l'amuser chacun à sa maniere, à » deviner ce qui pouvoit lui faire » plaisir, à le flatter, l'encenser, » en un mot, à l'adorer. Depuis la » mort de la Dauphine, ils avoient » redoublé leurs empressemens, &

» étoient devenus pour la société son
1714-15. » unique ressource. Ne pouvant l'a-
» mener à leur volonté, déterminés
» cependant à arracher son consente-
» tement, & bien sûrs que la foiblesse
» & l'habitude qui les rendoient né-
» cessaires, les garantiroient toujours
» d'une disgrace, ils prirent avec
» lui une autre forme. Tous deux
» devinrent sérieux, souvent mornes,
» silencieux jusqu'à ne rien répondre,
» à moins qu'ils n'y eût une interro-
» gation directe, & la réponse alors
» se terminoit à un monosyllable.
» L'âge du Roi, son caractere ne lui
» permettoient pas d'aller cherher au
» dehors des diversions à l'ennui; son
» assiduité dans l'intérieur étoit toujours
» la même, mêmes amusemens, musi-
» que, jeux, conversations éternelles.
» Et par-tout tristesse d'autant plus
» cruelle, qu'il y étoit moins accoutumé.

» Mesdames d'O, de Caylus, de
» Dangeau, de Levy, de Saint-Simon,

» compagnie ordinaire de Madame
» de Maintenon, & qui n'étoient 1714-15.
» point du mystere, tenterent d'a-
» bord de la dérider. Elles crurent
» pendant quelque temps que c'étoit
» sa mauvaise santé qui occasionnoit
» cette sombre mélancolie ; mais
» voyant que le visage n'annonçoit
» aucun mal, que le train de vie
» n'étoit en rien dérangé, chacune
» d'elles appréhenda qu'il n'y eût
» contre elle-même quelque préven-
» tion secrete, & cette crainte les
» rendit encore plus mauvaise com-
» pagnie que la retenue & l'exemple
» de Madame de Maintenon. Dans
» les cabinets où le Duc du Maine
» passoit le temps qu'il n'étoit pas
» avec le Roi, on n'avoit pour toute
» ressource que le récit des chasses
» de Rambouillet par le Comte de
» Toulouse, qui n'étoit pas amusant,
» & les contes de quelques valets in-
» térieurs, qui se ralentirent à me-

» sure qu'ils virent que M. du Maine
1714-15. » ne ramassoit plus rien, & ne les
» faisoit pas valoir comme de cou-
» tume. Ainsi le Roi se trouvoit en-
» veloppé d'un nuage de tristesse qui
» s'épaissit de plus en plus jusqu'au
» moment où la sérénité reparut tout
» à coup, & en combinant les cir-
» constances, on jugea que ce retour
» fut dû à la conclusion du testa-
» ment.

Avrigny, *t.* 5, *p.* 320. » Louis XIV y établissoit un Con-
» seil de Régence composé de M. le
» Duc d'Orléans qui en étoit Chef, de
» M. le Duc de Bourbon qui y devoit
» assister quand il auroit vingt-quatre
» ans accomplis, du Duc du Maine,
» du Comte de Toulouse, du Chan-
» celier, des Maréchaux de Villeroy,
» de Villars, de Tallard, d'Harcourt,
» des quatre Secrétaires d'Etat, & du
» Contrôleur-Général. Dans ce Con-
» seil, tout devoit se régler à la plura-
» lité des voix. L'avis du Chef ne

» devoit prévaloir que quand le nom-
» bre des suffrages seroit égal. La 1714-15.
» personne du jeune Roi étoit mise
» sous la tutelle & garde du Conseil
» de Régence, & le Duc du Maine
» chargé de veiller à son éducation
» & à sa conservation, avec une au-
» torité entiere sur les Officiers de
» la Garde de Sa Majesté. Le Duc
» du Maine venant à manquer, le
» Comte de Toulouse devoit prendre
» sa place. Le Maréchal de Villeroy
» étoit nommé Gouverneur, sous l'au-
» torité du Duc du Maine ». On voit que Louis XIV n'avoit donné au Duc d'Orléans que ce qu'il ne pouvoit lui ôter, & qu'il avoit pris des précautions peu honorables pour son neveu.

On creusa dans une tour du Palais, derriere la Grand'Chambre, un trou, dans lequel ce testament fut déposé, enfermé par une porte de fer, assujettie à trois clefs prohibitives, *Saint-Simon, t. 21, p. 83.*

dont l'une fut donnée au Premier
1714-15. Président, l'autre au Procureur-Général, & la troisieme au Greffier. Il étoit ordonné par l'Edit qui l'accompagna, qu'il seroit ouvert après la mort du Roi, devant tout le Parlement, les Princes & Pairs assemblés. En le remettant au Premier Président, Louis XIV lui dit ces mots, qui marquent bien la contrainte & les désagrémens qu'il avoit essuyés : » *Voici mon testament. L'exemple des* » *Rois mes prédécesseurs, & celui du* » *Roi mon pere, ne me laissent point* » *ignorer ce que celui-ci pourra de-* » *venir ; mais on l'a voulu, on m'a* » *tourmenté, on ne m'a donné ni paix* » *ni patience qu'il ne fût fait. J'ai* » *donc acheté mon repos. Prenez-le.* » *Emportez-le. Il deviendra ce qu'il* » *pourra ; mais au moins je serai tran-* » *quille, & je n'en entendrai plus par-* » *ler.* Il répéta les mêmes choses & » presque dans les mêmes termes, à

» la Reine d'Angleterre, devant Ma- » dame de Maintenon, en la regar- » dant d'un air sévere & chagrin «. Saint-Simon a su ces particularités du Premier Président lui-même, & du Duc & de la Duchesse de Lauzun, à qui la Reine d'Angleterre les dit. 1714-15.

Le Roi envoya encore au Parlement deux codicilles qui contenoient des dispositions particulieres, entre autres la nomination d'un Précepteur. Il fallut aussi ruser pour avancer à cette place André-Hercule de Fleury, Evêque de Fréjus, pour lequel on a vu que Louis XIV avoit tant d'éloignement. Mais les piéges ne se tendirent pas au Monarque, qui se laissoit alors facilement conduire. Dans les affaires de conscience & de religion, le Pere Tellier lui commandoit plutôt qu'il ne le dirigeoit, & ce fut à lui qu'il fallut donner le change. On présume bien que le Confesseur

Fleury fait Précepteur. *Saint-Simon, t. 2, p. 113; t. 6, p. 319.*

auroit voulu mettre à cette place un
1714-15. homme vif & impétueux comme lui, qui donnât à son disciple des principes d'intolérance, & qui l'élevât dans les sentimens d'une haine irréconciliable contre les Jansénistes. Or Fleury étoit plus courtisan que zélé. Il laissoit les Jansénistes en paix dans son Diocese. Il ne s'étoit quelquefois pas contraint, dans les conversations, de blâmer la conduite un peu dure qu'on tenoit à leur égard, & il ne passoit point pour ami chaud des Jésuites. Ce fut cette indifférence qui fit sa fortune.

» Madame de Maintenon & le Ma-
» réchal de Villeroy ne les aimoient
» pas non plus, & le Duc du Maine
» en savoit trop, pour vouloir de leur
» main un Précepteur qui seroit ins-
» truit, conduit, &, dans l'occasion,
» soutenu par eux contre lui. Comme
» pour ce choix ils disposoient de la
» volonté du Roi par le Confesseur,
» il falloit leur offrir un homme qu'ils

» croiroient, sinon entiérement dé- 1714-15.
» voué à la Société, du moins bien
» attaché à leurs opinions très-con-
» traires au Jansénisme, & qu'ils pus-
» sent présenter comme tel à Louis
» XIV. Mesdames de Dangeau & de
» Levy, que Fleury avoit subjuguées
» par les agrémens de sa conversa-
» tion, ses manieres douces & flat-
» teuses, & son liant dans la so-
» ciété, le produisirent à la duchesse
» du Maine. Il fut agréé, & on lui
» traça le chemin qu'il devoit suivre.
» pour écarter le prétexte du refus
» tiré de la résidence, Fleury demanda
» à quitter son évêché, dont l'air étoit
» contraire à sa santé. Tellier, tout
» habile qu'il étoit, n'apperçut point
» le but de cette démarche. Il n'y vit
» qu'un Evêché à remplir pour une
» de ses créatures, & ne songea qu'à
» en être quitte à bon marché, en
» ne donnant en échange qu'une lé-
» gere Abbaye. Celle de Tournus

» vint à vaquer, le Confesseur l'offrit.
1714-15. » l'Evêque ne marchanda pas. Les
» derniers six mois de son Episcopat,
» le Prélat si pacifique jusqu'alors,
» s'étoit mis à rechercher les Jansé-
» nistes dans son Diocese, à interdire
» les Confesseurs, à inquiéter le peu
» qu'il y avoit de Religieuses. Ce-
» pendant, comme il ne vouloit que
» du bruit, il en fit plus que de mal;
» & il finit par un Mandement d'a-
» dieu fulminant contre les Jansé-
» nistes, dont le tonnerre retentit par-
» tout. Ses amis ne manquerent pas
» de le faire valoir à la Cour, & les
» Jésuites n'eurent rien à répondre,
» quand on leur proposa un homme
» si orthodoxe. Tellier fit bien quel-
» ques difficultés; mais enfin il crai-
» gnit, s'il ne le faisoit pas agréer
» à Louis XIV, de se mettre à dos
» tout le parti du Duc du Maine,
» & Fleury fut nommé ».

Il arriva que ce Mandement, fait

uniquement pour les circonstances, eut pour la suite des effets qu'on n'avoit pas prévus. » Le fameux Pere » Quesnel en ayant eu connoissance, » piqué du ton de persécuteur que » prenoit le nouvel Antagoniste, en- » châssa cette espece de tocsin dans » un de ses ouvrages, avec l'ironie » la plus amere & la plus méprisante. » Fleury, avec son air doux, riant & » modeste, etoit, dit Saint-Simon, » l'homme le plus superbe & le plus » vindicatif que j'aye jamais connu. » Il ne le pardonna ni au Pere Ques- » nel ; ni à ses adhérens » ; & ainsi Louis XIV donna, sans le savoir, aux Jansénistes un ennemi capable de soutenir tout ce qu'il fit contre eux dans ses derniers jours. 1714-15.

En recherchant ainsi la cause de certains faits, peut-être trouveroit-on que ce sont souvent des haines personnelles, des intérêts particuliers, qui ont occasionné les événemens géné-

Causes des troubles de l'Eglise.

Saint-Simon, t. 6, p. 305 & suiv.

raux. Par exemple, à en croire Saint-
1714-15. Simon, c'est pour faire diversion aux murmures & aux éclats contre la morale relâchée, que les Jésuites ont animé les querelles sur le Jansénisme, & les ont fortifiées par la condamnation du Pere Quesnel. C'est aussi, selon le même Auteur, l'animosité du Pere Tellier contre le Cardinal de Noailles, le désir porté jusqu'à la fureur de l'humilier, de l'abbatre, de le précipiter, s'il pouvoit, de son siége, qui lui a fait machiner de noirs complots, armer la plupart des Evêques contre le Prélat, & jeter le trouble dans l'Eglise de France. Peu s'en fallut qu'abusant de l'ascendant que lui donnoit son ministere, ce Confesseur impérieux n'arrachât de son Pénitent un ordre qui auroit consommé la vengeance du Jésuite, & perdu l'Archevêque sans ressource.

1715. L'affaire de la Constitution étoit

» alors la grande, l'importante, l'af-
» faire par excellence. Les femmes
» s'en mêloient. C'étoit l'occupation
» des cercles & la matiere de toutes
» les conversations. Les grands arc-
» boutans du parti anti-constitution-
» naire à la Cour, étoient, après
» le Pere Tellier, les Cardinaux de
» Rohan & de Bissy : celui-là cher
» à Louis XIV, auquel on croit qu'il
» tenoit par des liens qui avoient en-
» core de la force sur ce Prince. Thiard
» de Bissy s'étoit avancé par la pro-
» tection de Madame de Maintenon,
» près de laquelle Godet des Marais
» l'introduisit, comme Elie donna
» autrefois à Élisée son manteau. On
» a pensé qu'il avoit des vues sur l'Ar-
» chevêché de Paris, & Rohan sur
» la feuille des Bénéfices ; dont il s'i-
» maginoit que les Jésuites pour-
» roient encore disposer.

» Le résultat des Conseils se rap-
» portoit ordinairement chez la Du-

1715. Le Cardinal de Noailles & Mademoiselle de la Chausseraye.

Saint-Simon, t. 7 p. 42.

» chesse de Ventadour, Gouvernante
1715. » du Dauphin, d'où le Duc de Rohan
» ne bougeoit, & où le Cardinal son
» frere étoit aussi très-assidu. Là on
» ne se contraignoit en rien, on par-
» loit, comme en pays de liberté, des
» projets & des entreprises. Il y en
» avoit une importante sur le tapis,
» c'étoit d'obtenir un ordre du Roi
» pour arrêter le Cardinal de Noail-
» les, quand il iroit à Conflans, &
» l'envoyer tout de suite à Rome. Le
» Pape n'attendoit que cela pour
» le déposer & le priver de la pour-
» pre. Sans ce préalable, quelque
» effort que fissent Tellier, Rohan &
» Bissy pour déterminer le Pontife,
» il n'osoit entreprendre ni l'un n
» l'autre, La mine étoit chargée, i
» n'y avoit plus que le feu à y met
» tre, chacun savoit ce qu'il avoit à
» faire dans l'action, & Tellier, prin
» cipal personnage, avoit déjà com
» mencé à en parler au Roi.

» Tou

» Tout cela se rapportoit chez Ma-
» dame de Ventadour, sans voile ni 1715.
» mystere, devant Mademoiselle de la
» Chausseraye, fille d'une naissance
» peu relevée en comparaison des per-
» sonnes qu'elle fréquentoit; espece
» de subalterne, qu'on croyoit fort
» honorée d'être reçue en pareille
» compagnie, qu'on regardoit comme
» sans conséquence & devant laquelle
» on ne se cachoit de rien. Mais cette
» Demoiselle, sans qu'on ait jamais
» su comment elle y parvint, étoit
» dans une intime familiarité avec
» le Roi. Il lui écrivoit souvent, &
» la faisoit venir à Versailles. C'étoit
» par Blouin, Valet de Chambre de
» confiance, que passoient les lettres
» & les messages, & c'étoit lui qui
» l'introduisoit par les derrieres avec
» le plus grand secret. Louis XIV se
» plaisoit beaucoup avec cette De-
» moiselle, parce qu'elle étoit amu-
» sante. Elle savoit cacher son esprit;

» faire l'ingénue, paroître ne s'inté-
1715. » resser ni aux affaires ni aux per-
» sonnes. Par cet artifice, elle avoit
» accoutumé le Roi à se mettre à
» son aise avec elle, à lui parler de
» tout avec confiance, & même à
» goûter ses conseils. Cependant elle
» n'étoit rien moins qu'indifférente
» pour le Cardinal de Noailles. Les
» complots qu'on faisoit pour l'op-
» primer la révoltoient. Sur le simple
» projet formé devant elle chez Ma-
» dame de Ventadour ; mais non en-
» core tout arrangé, elle avoit déjà
» averti l'Archevêque de ne pas sor-
» tir de paris, dont le peuple l'ado-
» roit, & où on n'auroit osé l'en-
» lever.

» De providence, le jour même
» que le Pere Tellier avoit entamé
» cette affaire avec le Roi, Made-
» moiselle de la Chausseraye fut ap-
» pelée auprès du Monarque. Il lui
» parut triste & rêveur, Elle affecta

» de lui trouver mauvais visage, & » d'être inquiette de sa santé. Le » Roi, sans lui parler de l'enléve- » ment proposé, lui dit : *Il est vrai* » *que je me trouve extrêmement tra-* » *cassé de cette affaire de la Constitu-* » *tion. On me propose des choses sur* » *lesquelles j'ai peine à me résoudre.* » *J'ai disputé tout le matin là-dessus.* » *Ils se relayoient pour m'étourdir sur* » *les mêmes matieres, & je n'ai point* » *de repos. Vous êtes bien bon*, lui » dit l'adroite Chausseraye, *de vous* » *laisser tourmenter de la sorte. Il pa-* » *roît que ces Messieurs ne se soucient* » *que de faire réussir leur affaire, &* » *nullement de votre santé. A votre* » *place, Sire, je m'en tiendrois à ce* » *que j'ai fait. Je ne songerois plus qu'à* » *vivre en repos, & je les laisserois* » *disputer tant que bon leur semble roit,* » *sans m'en mêler davantage, ni en* » *prendre du souci, y perdre ma tran-* » *quillité, & altérer ma santé comme* 1715.

» *il n'y paroît que trop à votre visage.*
1715. » *Moi, je n'entends ni ne veux en-*
» *tendre rien à toutes ces questions*
» *d'école. Je ne me soucie pas plus d'un*
» *parti que de l'autre; je ne me soucie*
» *que de votre vie que vous abrégez, &*
» *que vous ne conserverez jamais qu'en*
» *les laissant s'entre-battre tant qu'ils*
» *voudront, sans vous en embarrasser*
» *ni vous en mêler davantage.*

» Elle dit tout cela d'un air si naïf
» & si indifférent sur tous les partis,
» si pénétré du seul intérêt du Roi,
» qu'il lui répondit : *Vous avez rai-*
» *son, je suivrai votre conseil; à la fin*
» *ces gens-là me feroient mourir, &,*
» *pour commencer, dès demain je leur*
» *défendrai de me parler d'une chose*
» *qu'ils m'ont proposée & qui me peine*
» *au dernier point. Ils y reviennent*
» *sans cesse. J'ai été sur le point de*
» *me laisser entraîner; mais demain*
» *je leur ferme la bouche là-dessus pour*
» *toujours.* La Chausseraye, sans pa-

» roître vouloir pénétrer le secret que
» le Roi ne lui disoit qu'à demi, mais 1715.
» qu'elle savoit aussi bien que lui, le
» confirme dans sa résolution, le pi-
» que d'honneur sur ce qu'il est dupe
» & victime de gens qui ne travail-
» lent que pour eux-mêmes, enfin
» elle fait tant, que le Roi lui re-
» nouvelle la parole positive & encore
» plus affirmative d'exécuter le lende-
» main ce qu'il vient de promettre,
» &, sans s'expliquer davantage, il
» la renvoye en lui disant : *Regar-*
» *dez la chose comme rompue, je par-*
» *lerai si net, qu'ils n'oseront plus m'en*
» *importuner.*

» En sortant de chez le Roi, la
» Demoiselle va passer la soirée chez
» Madame de Ventadour. Elle trouve
» la joie peinte sur tous les visages.
» Elle soupe, joue & se retire le plus
» tôt qu'elle peut. Le lendemain elle
» monte en chaise de poste, se fait
» conduire à Paris, descend près de

» la Cathédrale, entre par l'Eglise
1715. » dans un coin de l'Archevêché, d'où
» elle fait avertir le Cardinal, qui
» vient la trouver par un escalier dé-
» robé ; en un quart-d'heure elle
» lui conte son aventure de la veille,
» regagne sa chaise, reparoît à Ver-
» sailles comme si elle n'en étoit pas
» sortie, va dîner chez Madame de
» Ventadour, & y passe l'après-midi,
» pour tâcher de découvrir par la
» contenance des gens, ou par leurs
» discours, si le Roi lui a tenu parole.
» Le soir, assez tard, arrive le Prince
» de Rohan, d'un air consterné ; il
» tire à part la Duchesse ; deux mots
» qu'il lui dit lui communiquent toute
» sa tristesse. Il refuse de jouer, & se
» retire dans un coin de la chambre,
» où il se met à rêver.

» La Chausseraye, qui remarquoit
» tout du coin de l'œil, & qui jouis-
» soit intérieurement, quitte le jeu,
» s'approche de lui d'un air flatteur.

» *Je viens*, lui dit-elle, *vous tenir*
» *compagnie. Qu'avez-vous donc? êtes-* 1715.
» *vous malade? Peut-être sont-ce des*
» *vapeurs? On a quelquefois de ces*
» *mélancolies involontaires, dont on*
» *ignore la cause. Sans doute,* reprend
» Rohan, *je suis triste & je n'en ai*
» *que trop de raison. Vous savez que*
» *le Roi nous avoit laissé espérer qu'il*
» *pourroit consentir à l'enlévement du*
» *Cardinal. Hier matin encore, tout en*
» *résistant là-dessus au Pere Tellier,*
» *il a été dix fois prêt à lâcher la pa-*
» *role. Et voilà que tout à coup il s'est*
» *ravisé. Il a pris ce matin à part le*
» *Pere Tellier & mon frere l'un après*
» *l'autre, leur a dit qu'il avoit pensé*
» *& repensé à l'enlévement dont ils*
» *le pressoient, & a ajouté d'un ton*
» *de maître: Je veux bien vous dire*
» *que jamais je n'y consentirai. Je*
» *vous défends de m'en parler davan-*
» *tage, & leur a tourné le dos.* La
» Demoiselle contrefait l'étonnée,

» entre dans les ressentimens du Duc,
1715. » qui déclamoit & disoit rage contre
» l'inconstance du Roi ; & pour voir
» s'ils avoient totalement renoncé à
» leur dessein, elle lui demande ami-
» calement s'il n'y a pas encore quel-
» ques ressources, si son imagination
» ne lui fournit pas quelque espé-
» dient pour redresser l'affaire. *Oh!*
» *non*, dit-il, *il n'y faut plus penser.*
» *Après le ton absolu du Roi, ce seroit*
» *se perdre inutilement que de rien ten-*
» *ter davantage.* Ainsi échoua cet
» odieux projet, par l'adresse & le
» bon cœur de Mademoiselle de la
» Chausseraye. Elle a souvent rendu
» de ces services, sans qu'on s'en soit
» douté, & sans jamais rien recevoir
» que du Roi. Il lui donnoit de temps
» en temps, sur le Trésor Royal, des
» Ordonnances qui étonnoient les Con-
» trôleurs-Généraux, & qui l'ont ren-
» due fort riche ».

Dernieres Par cette anecdote & les persécu-

tions pour le testament, on peut juger des chagrins secrets qu'éprouva Louis XIV dans les derniers temps. Malgré ces peines intérieures, il tint, jusqu'à la fin de sa vie, d'une main ferme, le timon du Gouvernement. Se sentant dépérir, il faisoit effort sur lui-même pour que les affaires ne souffrissent pas de son affaissement. Il parut encore avec éclat dans une audience qu'il donna le 4 Août, à un Ambassadeur de Perse; jamais on ne remarqua en lui plus de grandeur & de majesté. Il s'appliqua à faire des traités & à renouveller des alliances. Il mit tous ses papiers en ordre, brûla ceux dont il ne vouloit pas laisser la connoissance, prescrivit différentes choses de cérémonial pour le Dauphin. Enfin il se flattoit de pouvoir encore convoquer un Concile National pour rétablir la paix dans l'Eglise de France, ce qu'il regardoit comme sa grande & importante affaire,

1715. occupations de Louis XIV. *Reboulet, t. 9, p. 29.*

lorsque, le 22 Août, la gangrenne se
1715. manifesta à une de ses jambes, avec des signes effrayans, qui firent juger qu'il n'avoit plus que quelques jours à vivre.

S'il a été Jésuite. *Saint-Simon, t. 6, p. 37.*

Il les consacra aux devoirs de la Religion, à de pieuses méditations & à la priere. » Louis XIV mourant, » montra une grande tranquillité » d'ame. Après soixante-douze ans » de regne, soixant-dix-sept de vie, » après les scandales de ses premieres » années, tant de guerres légérement » entreprises, tant d'hommes sacrifiés, tant d'impôts exigés, une pareille sécurité a surpris & fait croire » qu'elle ne pouvoit lui être inspirée » que par sa confiance entiere dans » les promesses très-hazardées de son » Confesseur. On prétend que long-tems avant sa maladie, le Pere » Tellier l'avoit engagé à s'agréger à » la Société, qu'il lui en avoit vanté » les priviléges & les indulgences plé-

» nieres, & l'avoit persuadé que, » quelque crime qu'on eût commis, » & dans quelque difficulté qu'on se » trouvât de le réparer, la profes- » sion religieuse faite dans la *Com-* » *pagnie de Jésus* lavoit tout cela, & » assuroit infailliblement le salut. Le » Roi, dit-on, fit ses vœux dans le » secret, entre les mains du Pere » Tellier. Il reçut, non pas l'habit, » mais un signe presqu'imperceptible, » comme une espece de scapulaire » qu'on trouva sur lui après sa mort. » Les derniers jours de sa vie, on » les entendit se fortifier le Confesseur » & lui, & s'encourager par ces pro- » messes. Le Confesseur lui donna » la derniere bénédiction de la part » du Général, comme à un de ses » Religieux, & lui fit prononcer des » formules de prieres qu'on entendit » en partie, & qui confirmerent dans » l'opinion que le Monarque étoit » Jésuite «. 1714.

1715. Mais Saint-Simon, qui raconte ce fait, ajoute en même temps : » Je » m'en suis curieusement informé à » Maréchal, Chirurgien du Roi, & » qui jouissoit auprès de lui de la » plus grande privauté. Maréchal, qui » étoit très-véridique, & qui n'aimoit » pas le Pere Tellier, m'a assuré » qu'il ne s'étoit jamais apperçu de » rien qui eût trait à cela, ni de » formules de prieres, ni de béné- » diction particuliere, & qu'il étoit » faux qu'on eût trouvé sur le Roi » aucun scapulaire ou autre marque, » sinon des reliques qu'il portoit ha- » bituellement ». Nous n'avons pas cru devoir omettre cette imputation, toute minutieuse qu'elle est, parce qu'elle a été quelquefois reprochée à Louis XIV comme une foiblesse.

Saint-Simon, t. 6, p. 383.

Mort de Louis XIV.

On ne peut taxer ce Prince d'insensibilité pour ses fautes, au lit de la mort. Il gémit sur les désordres de sa jeunesse, en fit un

Reboulet, t. 9, p. 300. La Beaumelle, t. 5, p. 242.

avéu public, demanda pardon des scandales qu'il avoit causés, repassa dans l'amertume de son cœur les erreurs de sa vie, dit qu'il avoit trop aimé la guerre, exhorta son successeur à ne pas suivre ses mauvais exemples, à diminuer les impôts, à aimer ses sujets ; & le plus grand regret qu'il marqua, fut de n'avoir pas eu assez de temps, depuis la paix, pour laisser à son petit-fils un Royaume florissant & ses Peuples heureux. Il mourut le premier Septembre, muni des Sacremens de l'Eglise. Les sentimens qu'il montra dans ce dernier moment doivent lui faire pardonner ses fautes, & rendre sa mémoire respectable aux François. 1715.

Le meilleur de ses Historiens convient qu'il fut peu regretté d'une partie de ses sujets. Les impôts excessifs, la variation des monnoies, les troubles de l'Eglise, le mécontentement des Parlemens, peu mé-

Quels regrets il y eut à sa mort.

Reboulet, t. 9, p. 312. Saint-Simon, t. 6, p. 434.

nagés pendant un si long-règne, en
1715. faisoient désirer un nouveau. » Quant
» à la Cour, il semble que l'ennui
» dont on y étoit accablé, sur-tout
» depuis la mort du Dauphin & de
» la Dauphine, diminua beaucoup la
» tristesse. Les Seigneurs qui avoient
» vieilli avec Louis XIV, les Dames
» de sa Société qui perdoient leur
» crédit & des distinctions flatteuses,
» le pleurerent. Les autres conçurent
» des espérances consolantes, qu'ils ne
» cacherent pas. Le successeur étoit
» trop jeune, & ne savoit pas ce qu'il
» perdoit. Le Duc d'Orléans n'étoit
» pas payé pour regretter son on-
» cle. De ses trois filles, la Douai-
» riere de Conti fut touchée, & le
» parut; Madame la Duchesse se li-
» vra à sa dissipation ordinaire avec
» quelques marques d'affliction; la
» Duchesse d'Orléans laissa tomber de
» ces larmes qui lui échappoient fa-
» cilement. On remarqua dans le

» Comte de Toulouse une tranquil-
» lité glacée, & le Duc du Maine 1715.
» fut soupçonné, sur son air médio-
» crement triste d'avoir plus songé
» à ce qu'il croyoit gagner d'auto-
» rité, qu'à ce qu'il perdoit de cré-
» dit «.

Regrets de Madame de Maintenon.

Madame de Maintenon, à quatre-vingt ans, à cet âge où l'affaiblissement du corps permet à peine l'exercice des facultés de l'ame, parut ranimer sa vigueur pour sentir les déchiremens de sa douleur : » Entraînée
» par le desir, & repoussée par la
» crainte, elle se demandoit si elle
» devoit attendre le dernier coup, ou
» épargner ce spectacle à sa sensibi-
» lité. Il lui paroissoit honteux de ne
» pas fermer les yeux du Roi. Ses
» soins lui étoient désormais inutiles.
» Il avoit perdu l'usage de ses sens.
» Il luttoit contre la mort. A chaque
» instant elle questionnoit les Méde-

La Beaumelle, t. 6, p. 152.

» cins, vouloit se repaître elle-même
1715. » de terreur ou d'espérance. Ses tristes
» regards se portoient en tremblant
» sur ce visage déjà couvert des om-
» bres du trépas. Le Maréchal de
» Villeroy, témoin de ses agitations,
» la conjure de se retirer. *C'est à*
» *moi*, répond-elle, *à recevoir ses*
» *derniers soupirs. Il me reste encore*
» *assez de force & de courage.* Il in-
» siste. Elle est prête à céder à ses re-
» présentations : *Mais*, reprend-elle,
» *il vit encore, il voudra peut-être*
» *me voir; si ses derniers regards me*
» *cherchoient & ne me trouvoient pas!*
» On lui promet de l'avertir; elle se
» laisse entraîner, & part pour Saint-
» Cyr. *Ma douleur est grande*, disoit-
» elle en chemin, *mais elle est douce*
» *& tranquille. Je pleurerai souvent;*
» *mais ce seront des larmes de tendresse:*
» *car, dans le fond du coeur, sa mort*
» *chrétienne me donne de la joie.* En

» entrant à Saint-Cyr, elle s'écria : » *Je ne veux que Dieu & mes en-* 1715.
» *fans* «. On les fit toutes passer devant elle, & en les voyant, elle s'attendrit comme une mere à laquelle on présente les gages chéris d'une douce union. Elle sentit alors le bonheur de s'être préparé un pareil asile, & elle l'exprimoit ainsi à une ancienne amie. » *J'ai vu mourir* *Lettre à Madame des Ursins, du 11 Septembre, t. 1, p. 194.*
» *le Roi comme un Saint & comme* » *un Héros. J'ai quitté le monde que* » *je n'aimois pas, & je suis dans la* » *plus aimable retraite. Je voudrois* » *de tout mon coeur que votre état fût* » *aussi heureux que le mien* «.

Plusieurs Panégyristes se sont empressés de célébrer les grandes qualités de Louis XIV ; mais aucun peut-être n'a mieux réussi à rassembler les traits épars de sa gloire, & ne l'a loué plus noblement sous un air de simplicité, que celui dont nous allons citer les *Discours de M. l'Abbé Maury, pour sa réception à l'Académie Françoise, 27 Janvier 1785.*

paroles. » *Ce Monarque*, dit-il, *eut*
1715. » *à la tête de ses armées, Turenne,*
» *Condé, Luxembourg, Catinat,*
» *Crequi, Boufflers, Montesquiou,*
» *Vendôme, & Villars. Duquesne,*
» *Tourville, du Guay-Trouin, com-*
» *mandoient ses escadres. Colbert,*
» *Louvois, Torcy, étoient appelés*
» *à ses Conseils. Bossuet, Bourda-*
» *loue, Massillon, lui annonçoient*
» *ses devoirs. Son premier Sénat*
» *avoit Molé & Lamoignon pour*
» *Chefs, Talon & d'Aguesseau pour*
» *organes. Vauban fortifioit ses ci-*
» *tadelles, Riquet creusoit ses ca-*
» *naux; Perrault & Mansard cons-*
» *truisoient ses Palais; Pujet, Gi-*
» *rardon, Le Poussin, Le Sueur &*
» *Le Brun les embellissoient; Le Nô-*
» *tre dessinoit ses jardins; Corneile,*
» *Racine, Moliere, Quinault, La*
» *Fontaine, La Bruyere, Boileau,*
» *éclairoient sa raison & amusoient*
» *ses loisirs; Montausier, Bossuet,*

» *Beauvilliers, Fénélon, Huet, Fle-*
» *chier, l'Abbé de Fleury, élevoient* 1715.
» *ses enfans. C'est avec cet auguste*
» *cortége de Génies immortels que*
» *Louis XIV, appuyé sur tous ces*
» *grands Hommes qu'il sut mettre &*
» *conserver à leur place, se présente*
» *aux regards de la postérité.*

LE RÉGENT.

1715. Testament de Louis XIV. *Staal, t. 1, p. 270.*

AUX approches de la mort de Louis XIV, un objet d'inquiétude occupoit les esprits. C'étoit son testament. Entre les personnes les plus intéressées à savoir ce qu'il contenoit, on remarquoit sur-tout le Duc d'Orléans & le Duc du Maine; & à juger par le crédit dont celui-ci avoit joui pendant les derniers jours du Monarque, on auroit cru qu'il en connoissoit les dispositions; cependant une confidente de la Duchesse du Maine assure que ni elle ni son époux n'en furent instruits.

Il est vrai que cette Princesse, sentant, lorsque la fin du Roi approchoit, combien il étoit important aux

Princes légitimés de ne pas ignorer ce que leur pere avoit réglé par son testament, exhorta son mari à prier Madame de Maintenon d'engager Sa Majesté à leur en donner connoissance, afin qu'ils pussent prendre de justes mesures. Cette Dame hésita long-temps à demander cette grace au Roi, dans la crainte de lui déplaire. Cependant, vaincue par les sollicitations de son éleve, elle hasarda la démarche; mais le Monarque, malgré sa tendresse pour ces enfans chéris, ne put être amené à leur donner la satisfaction qu'ils demandoient, qu'à une condition; c'est qu'ils ne révéleroient à personne les articles qu'il leur confieroit, & par conséquent qu'ils n'en feroient aucun usage. Ils penserent que cette obligation à un secret inviolable, & à l'inaction qui en étoit une suite, le leur rendroit inutile, & ils refuserent de l'apprendre. 1715.

1715. Ce fut une faute capitale, dont les Princes sentirent un peu trop tard toute l'étendue. Ils aviserent alors aux moyens de la réparer ; & dans un conseil de leurs amis, où la chose fut agitée, ils convinrent que puisqu'ils ne pouvoient revenir à ce qu'ils avoient imprudemment rejeté, il falloit demander communication, sinon du tout, du moins d'un article important ; & cet article, suggéré par le Comte de Toulouze, étoit de savoir seulement si Louis XIV rappeloit le Roi d'Espagne à sa succession. Le Roi voulut bien les assurer qu'il ne le rappeloit pas. Dès-là ils conclurent que toute l'autorité alloit passer entre les mains du Duc d'Orléans. Ils auroient donc dû en même temps, pour tirer un avantage réel de leur découverte, former une étroite liaison avec lui.

On y auroit trouvé ce Prince très-disposé, puisque, dans l'incertitude de

ce qui pouvoit avoir été réglé contre lui, il fit quelques pas vers les Princes légitimés, & qu'il alla jusqu'à faire entendre qu'il ne seroit pas éloigné de donner Mademoiselle de Valois, sa fille, en mariage au Prince de Dombes. Mais plus frappés de quelques petits inconvéniens, que des grands avantages qui se trouvoient dans cette alliance, ils la négligerent, ou du moins ils ne s'efforcerent pas assez de la faire agréer au Roi, qui ne la goûtoit pas. A cette faute ils en ajouterent une autre; ce fut d'informer le Duc d'Orléans de l'article du testament qu'ils venoient d'apprendre, apparemment pour s'en faire un mérite auprès de lui, ne songeant pas que c'étoit, par cette indiscrétion, tourner la découverte à l'avantage de celui qui devoit en profiter à leurs dépens. 1715

A mesure que la langueur du Roi rendoit sa perte plus prochaine, les

alarmes de la Duchesse du Maine
715. augmentoient. Elle vit souvent Madame de Maintenon, la pressa & de lui donner une entiere connoissance du testament, & de prier le Roi de prendre, pendant qu'il en étoit encore temps, certains moyens qu'elle suggéroit, pour affermir ce qu'il avoit ordonné en faveur des Princes légitimés. La crainte d'inquiéter & de troubler le Roi, empêcha Madame de Maintenon de se prêter aux desirs de la Duchesse, & de Parler. Ce fut de lui-même & sans sollicitations, que le Monarque, presque expirant, apprit au Duc du Maine toutes ses dispositions. En vain celui-ci représenta les inconvéniens de ce que le Roi faisoit pour lui, qu'il lui donnoit trop d'autorité pour que le Duc d'Orléans ne s'en trouvât pas offensé, & trop peu pour se soutenir contre le ressentiment du Prince. Ses remontrances furent inutiles, & le Roi persista à laisser

laisser les choses comme il les avoit réglées. 1715.

En effet, dans l'intention où étoit Louis XIV d'obliger le Duc du Maine, son fils, on conviendra qu'il prit des mesures bien contraires à son but. Il auroit dû prévoir que les entraves qu'il mettoit à la puissance de son neveu, en le soumettant à un Conseil de Régence, ne serviroient qu'à l'indigner; qu'il ne manqueroit pas de chercher tous les moyens pour s'en débarrasser; que de la force militaire donnée au Duc du Maine, naîtroit une haine entre parens, une rivalité pernicieuse; & que, pour donner de la solidité à ses dispositions, il auroit fallu établir le Conseil de Régence de son vivant, & le faire agir sous ses yeux; en un mot, monter la machine du Gouvernement telle qu'elle devoit être après sa mort, & en tendre les ressorts de maniere que son décès arrivant, elle n'eût plus *Saint-Simon, t. 2, p. 90.*

1715. qu'à continuer de se mouvoir selon l'impulsion qu'il lui auroit donnée. Faute de ces précautions, qui peut-être n'auroient pas encore suffi pour conserver les dispositions de Louis XIV dans leur intégrité, l'édifice de son testament fut renversé par le premier choc, comme il l'avoit prévu.

Séance du Parlement. *Mém. Reg.* t. 1, p. 10. *Berwick*, t. 2, p. 235. *Saint-Pierre*, p. 500. *Staal*, t. 1, p. 275 & 281.

Le lendemain de sa mort, 2 Septembre, à dix heures du matin, le Duc d'Orléans se rendit au Parlement, accompagné des Princes & des Pairs, & d'un cortége armé, capable d'emporter les suffrages par la crainte, s'ils n'avoient pas été gagnés par l'insinuation. Madame de Staal remarque que ce Prince, » *prodigue de sa parole,* » *dont il ne faisoit*, dit-elle, *aucun* » *cas*, s'étoit acquis les Grands du » Royaume, en s'engageant à tout ce » qu'ils pourroient souhaiter, quand il » seroit le Maître; & qu'il s'assura le » Parlement par les mêmes moyens », Si-tôt que l'Assemblée fut formée, il

remontra en peu de mots son droit à la Régence, faisant entendre que ce droit ne devoit même pas être mis en question, c'est-à-dire, qu'il se déclara Régent, & il le fut avant même qu'on eût ouvert le testament. Dans le transport de sa joie d'un succès si prompt & si entier, il laissa échapper des promesses qui alloient certainement au-delà de ce qu'il vouloit tenir. Un homme habile, dévoué à ses intérêts, qui observoit froidement dans la foule ce qui se passoit, lui fit parvenir un billet, où étoient ces mots : *Vous êtes perdu, si vous ne rompez la séance.* Il le crut, & continua l'Assemblée à l'après-midi. 1715.

Alors on ouvrit le testament, & le Parlement fut très-étonné de voir que celui qu'il avoit déclaré Régent, n'y étoit nommé que Chef du Conseil de Régence. » A chaque article, le » Premier Président de Mesmes, très- » attaché au Duc du Maine, s'écrioit : *Berwick, t. 2, p. 258. Mém. Reg. p. 13.*

1715. » *Ecoutez, Messieurs, observez, c'est-*
» *là notre loi.* Mais on n'en jugea pas
» ainsi ». Cette prétendue loi fut abrogée dans presque toutes ses parties. Il n'y étoit pas question de Régent, & on en reconnut un. Le Duc d'Orléans devoit être Chef du Conseil de Régence, & on mit à sa place M. le Duc, qui n'avoit que vingt-trois ans. Ce Conseil devoit se régénérer de lui-même, en cas de mort ou de retraite de quelques Membres, & il fut permis au Régent de l'augmenter ou diminuer comme il voudroit. Enfin la Surintendance de l'éducation du Roi, la garde de sa personne, & le commandement des troupes de sa Maison, étoient confiés au Duc du Maine, & ce commandement fut attribué à M. le Duc, en qualité de Grand-Maître; on laissa seulement au Duc du Maine le commandement du Guet ordinaire, sous l'autorité du Régent. Il n'en voulut pas, & se res-

treignit à la Surintendance de l'éducation.

1715.

Conseils.

Parvenu si heureusement à surmonter cette premiere difficulté, le Régent forma sept Conseils, dont les noms marquent la destination ; savoir, celui de Régence, de la Guerre, des Finances, de la Marine, des Affaires Etrangeres, de l'intérieur du Royaume, & un de conscience pour toutes les affaires de Religion, & sur-tout pour la nomination aux Bénéfices. Le 12 Septembre, il amena le jeune Roi tenir au Parlement son Lit de Justice, où tout ce qui avoit été réglé jusqu'alors fut enregistré & publié.

Villars, t. 2, p. 353.

Ce n'est pas que tout le monde approuvât des changemens si prompts & si multipliés. Le Maréchal de Villars, quoique nommé président du Conseil de la Guerre, remontra » que » dans les premiers momens d'une » nouvelle Administration, il y avoit

» peut-être du danger à renverser l'or-
1715. » dre anciennement établi ; que s'il
» y avoit des changemens à faire, il
» convenoit de ne les faire qu'à me-
» sure, se borner à ôter ce qui étoit
» reconnu certainement mauvais, &
» y substituer petit à petit ce qui se-
» roit estimé meilleur, sans tout bou-
» leverser à la fois ».

Mém. Reg. t. 1, p. 12, 17

Mais il importoit au Régent de donner d'abord de son Gouvernement une idée qui flattât les peuples, & il y réussit, tant par la création de ces Conseils où il fit entrer des personnes de plusieurs ordres de l'Etat, & la plupart honorés de l'estime publique, que par d'autres changemens, établissemens ou projets qui obtinrent le suffrage de la Nation.

Il rendit au Parlement le droit de remontrances, qu'il lui avoit été enlevé par Louis XIV, pourvut au payement des troupes, qu'il rendit exact & régulier, assura celui des rentes sur

l'Hôtel de Ville ; & fixa le prix jusqu'alors vacillant des especes d'or & d'argent. Il se montra disposé à attaquer les Traitans, chose qui réjouit toujours les peuples, & promit de faire servir leurs dépouilles à acquitter & enrichir l'Etat. Dans le pouvoir attribué aux Intendans, autre objet de jalousie, il fit des changemens désirés, & ordonna des visites dans les prisons Royales, pour écouter les plaintes de ceux qui y étoient détenus. Beaucoup d'entre eux furent élargis. Des Evêques, des Prêtres & jusqu'à des Laïcs exilés pour les affaires de l'Eglise, revinrent en triomphe dans leurs maisons, & eurent le plaisir de voir éloignés & bannis à leur tour le Pere Tellier, & les plus hautains de ses confreres que leur audace rendoit dignes d'un traitement moins doux (1). Enfin le Ré- 1715.

(1) Le Pere la Motte, prêchant dans *Mém. Rég. t. 1, p. 24.*

gent fit circuler dans le Public une
1715. lettre par laquelle il demandoit des instructions sur les moyens à prendre, tant pour la diminution des impôts, que pour rendre la levée moins onéreuse aux contribuables. Il y eut aussi une réforme dans les dépenses de la Cour, & le Duc d'Orléans combla de joie les Parisiens, en promettant de ramener au plus tôt le jeune Monarque dans la Capitale.

Pontchartrain.

Dangeau, 17 *Septemb.* *Saint-Simon*, *t.* 3, *p.* 187.

Il n'y eut dans tout ce bouleversement de disgrace marquée que celle de Phelippeaux Pontchartrain, Secrétaire d'Etat ayant le département de la Marine. On peut citer ce qui se passa à son sujet, comme une preuve

---

la Cathédrale de Rouen le 20 Octobre, se servit de ces termes, qui ne pouvoient regarder que le Régent : » *N'est-il pas étonnant de voir un petit homme bouffi d'orgueil, sans science & sans mérite, gouverner la Religion & l'Etat* ».

de l'avantage que trouvent les familles à avoir toujours des membres dans les partis opposés. Cette politique n'a pas été inutile à quelques-unes. Le Chancelier Pontchartrain, quand il fut question du testament que vouloit faire Louis XIV, sentant bien que les dispositions n'en pouvoient être agréables au Duc d'Orléans, prit prétexte de ses infirmités & de son grand âge, pour demander à se retirer. Mais il n'eut réellement d'autre motif de retraite, que celui de ne prendre aucune part à cet acte, & il s'en fit un mérite auprès du Prince. Au contraire, Pontchartrain le Ministre, son fils, montra dans cette circonstance aux Princes légitimés un dévouement qui alloit jusqu'à l'affectation. Aussi devenu le Maître, le Régent se vengea en le déplaçant; mais en même temps il recompensa le Chancelier, en faisant Ministre de 1715.

la Marine le Comte de Maurepas, son
1715. petit-fils, âgé de dix-sept ans (1).

Sans doute cet échange fut concerté avec le grand-Pere, qui n'avoit pas lieu non plus que la Chanceliere d'aimer leur fils, s'il étoit tel que Saint-Simon le représente. » Il se te-
» noit, dit-il, en garde contre leur re-
» commandation, & se piquoit même
» de ne leur rien accorder, pour ne
» pas paroître sous leur férule ; de
» sorte que son pere & sa mere s'é-
» toient fait une loi de ne lui rien
» demander, & ne s'en cachoient
» pas, parce que la négative étoit
» certaine. En général, cet homme
» triomphoit de refuser, & d'être hé-
» rissé de difficultés dans les matieres
» les moins importantes. Les choses
» les plus désagréables, il les disoit
» avec une espece de volupté. Sous

(1) Cette anecdote m'a été racontée par une personne de la Cour qui vivoit avec M. de Maurepas & la savoit de lui.

» prétexte d'amitié, & en forme d'avis, » il réprimandoit durement, comme » un Pédant. Les Officiers Généraux » même n'étoient pas à l'abri des sor- » ties qu'il faisoit contre eux, pour » des riens, en pleine audience. 1715.

» Ces défauts n'étoient rachetés par » aucun agrément dans le particulier. » Sa conversation pesante & métho- » dique se divisoit toujours en trois » points. Il interrompoit, question- » noit, prenoit la parole en maître, » avec des ris forcés qui donnoient » envie de pleurer. Son refrain étoit » toujours: *Me comprenez-vous bien, » me fais-je bien entendre?* Son visage » étoit long, mouflé, lippu, gâté » par la petite vérole qui lui avoit » crevé un œil. Celui de verre qui » le remplaçoit lui donnoit une phy- » sionomie fausse & rude qui faisoit » peur; mais il étoit appliqué, sa- » voit son état, & ne négligeoit au- » cune occasion de s'instruire «.

1715-16. *Villars, t. 2, p. 367.*

Aussi, malgré les désastres du dernier regne, la Marine se soutint encore pendant l'administration de M. de Pontchartrain; mais livrée à un enfant, elle tomba bientôt en ruine. Le Maréchal de Villars, Gouverneur de Provence, étant allé l'année suivante visiter Toulon, dit : » J'y vis » avec douleur la destruction de cette » redoutable Marine qui avoit, sous » le feu Roi, triomphé des puissances » maritimes unies. J'y trouvai près » de trente vaisseaux entiérement » abandonnés, citadelles flottantes, » dont quelques-unes avoient cent vingt » pieces de canon, & qui auparavant alloient porter la gloire du » Roi, celle de la Nation, & la » terreur de nos armes jusqu'aux extrémités de la terre. «.

Liaison du Régent avec les Anglois.

Mém. Reg. t. 1, p. 40. Saint-Simon, t. 7, p. 100.

Cette décadence au reste peut aussi avoir été l'ouvrage de la négligence du Régent, inspirée elle-même par la confiance que les Anglois surent lui inspirer. Depuis long-temps il étoit

lié par les plaisirs avec les Lords Stairs & Stanhope. Ces deux hommes, dont l'un étoit déjà Ambassadeur en France, mirent à profit, pour l'intérêt de leur Nation, le crédit que la conformité de goûts & de penchans leur donnoit auprès du Prince. Ils commencerent par lui offrir les forces de l'Angleterre, si l'Espagne, comme il y avoit lieu de le craindre, songeoit à l'inquiéter dans sa Régence. En reconnoissance, il leur sacrifia le Prétendant, que Louis XIV, généreux même dans ses revers, ne voulut jamais abandonner. Sous la protection secrete de ce Monarque, Stuart avoit préparé une invasion qui auroit pu réussir si elle avoit été secondée. Mais le Régent ne se crut pas obligé de tenir les engagemens de son oncle, & le projet, d'ailleurs assez mal concerté, échoua faute de secours. Les Anglois, non contens de voir l'entreprise manquée, poursuivirent le Prince avec acharnement.

1715-16. *Villars, t. 2, p. 352. Dangeau, 19 Novembre 1715.*

Ils mirent sa tête à prix ; & on ar-
1715-16. rêta en France un misérable plus que soupçonné d'avoir tenté de gagner la récompense promise. L'Ambassadeur d'Angleterre n'eut pas honte de le réclamer, & le Régent eut la foiblesse de le rendre (1). C'est ainsi que ce Prince, trop prévenu d'estime pour une Nation rivale qui ne perd jamais de vue ses intérêts, se pénétra, pour ainsi dire, de ses maximes, & adopta ses opinions & ses systêmes. Cette espece d'admiration qu'on a depuis nommée *Anglomanie*, & dont les Grands, faits pour donner l'exemple, devroient sur-tout se préserver, influa bientôt dans les affaires, par l'ascendant que prit

(1) Ce fait, qui seroit peu honorable pour la mémoire du Régent, se trouve entiérement détruit par le récit que fait M. Duclos dans son Mémorial, ou Recueil d'Anecdotes, inséré au tome premier des Pieces intéressantes pour servir à l'Histoire ; par M. de la Place, page 129 de l'Edition de Neuchâtel, 1781.

sur le Régent l'Abbé Dubois, vendu aux Anglois, qui le soudoyoient (1). 1715-16.

L'Abbé Dubois.

Il ne faut pas le regarder comme un libertin uniquement occupé à arranger des parties de débauche. S'il en inspira le goût à son Eleve, ou s'il favorisa un penchant qu'il trouva tout formé, il s'appliqua aussi à lui donner des connoissances convenables à son rang. On s'est souvenu longtems d'un exercice qu'il fit soutenir au Duc de Chartres à Saint-Cloud,

(1) Entre les revenus dont jouissoit à sa mort le Cardinal Dubois, premier Ministre de France, on trouve dans les Mémoires de Saint-Simon, t. 5, p. 292, une pension de quarante mille livres sterling, évaluée à neuf cent soixante mille livres, que lui faisoient les Anglois.

La plupart des anecdotes de la vie privée de cet Abbé ont été conservées par un homme qui l'avoit connu dès l'enfance, & dont M. l'Abbé Barthélemi, de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, m'a communiqué les papiers.

en présence d'une nombreuse Assemblée, sur les intérêts des Princes. L'érudition politique que montra le jeune Prince, avoit été puisée par son Précepteur dans les extraits des Mémoires des Affaires Etrangeres, que M. de Saint-Prest & Baluze, celui-ci Bibliothécaire de Colbert, étoient chargés de faire. Dubois les avoit priés de lui prêter leur travail comme pour s'en amuser. Il le faisoit copier la nuit, & en le mettant dans la bouche du Prince, il s'en para aux yeux de toute la Cour comme de son propre ouvrage.

1715-16.

Le goût de la Physique commençoit à se répandre alors avec la Philosophie de Descartes, dont il n'étoit cependant pas encore bien permis d'adopter le système publiquement. Dubois, connoissant à son Eleve un grand penchant pour les nouveautés, ne manqua pas de lui présenter celle-ci d'une maniere qui flatta le jeune

Prince. Cette science également instructive & amusante, à laquelle le Duc s'appliqua avec ardeur, lui rendit comme nécessaire la présence de celui de qui il la tenoit, & c'est ce que l'Abbé désiroit. 1715-16.

Il accompagna le Duc de Chartres dans ses premieres campagnes, & il lui suggéra une belle action après la bataille de Steinkerque en 1692. Le champ de bataille étoit couvert de blessés dont les gémissemens émurent le Prince : Dubois remarquant cette sensibilité; lui dit : *Envoyez vos équipages enlever ces malheureux.* Les ordres furent aussi-tôt donnés, & non-seulement on enleva ceux qui couvroient la plaine, mais le Duc fit fouiller les bois pour secourir ceux des ennemis qui s'y étoient réfugiés. L'Abbé écrivit une relation de cette bataille, qui parvint à Louis XIV & en fut goûtée. Le Monarque loua publiquement ce que l'Abbé avoit

dit du Maréchal de Luxembourg. Celui-ci en sut gré à son Panégyriste, & lui rendit son éloge dans une autre occasion. On vint un jour dire à Louis XIV que l'Abbé Pelisson étoit mort sans confession. Luxembourg étoit présent. » *Je connois*, dit-il, *un autre Abbé qui a l'honneur d'être connu de Votre Majesté, & qui pourroit bien mourir de même. Quel est-il?* » dit le Roi, *c'est*, reprit Luxembourg, » *l'Abbé Dubois, qui n'hésite pas à s'exposer, car le jour de l'affaire de Steinkerque je le trouvois par tout* ».

1715-16.

Il rendoit les actions militaires, soit qu'il les eût vues, soit qu'il en eût seulement entendu le récit, avec un feu & une vérité qui étonnoit le Roi lui-même. » *Y étiez-vous*, lui dit-il une fois? *Non, Sire, j'aurois appréhendé d'en revenir avec un ridicule de plus & un bras de moins* ». Apparemment cette réponse ne déplut pas; car Louis XIV, quittant

l'armée, & voyant l'Abbé Dubois à la suite du Duc de Chartres qui venoit lui faire la révérence, lui dit : 1715-16.

» *Adieu, M. l'Abbé. Conduisez-vous toujours bien auprès de mon neveu. Je suis convaincu que vous y remplirez bien tous vos devoirs, non pas en brave, mais en sage, & c'est tout ce que j'attends de vous.*

Sa faveur, comme il arrive dans les Cours des Princes, ne fut pas toujours constante. Elle éprouva des vicissitudes; mais il savoit se ménager des ressources. Il étoit Précepteur du Duc de Chartres, & montroit l'Italien aux Princesses; & quand la jalousie du Gouverneur ou ses justes scrupules le faisoient chanceler auprès du frere, il se soutenoit par les sœurs. On l'avoit desservi auprès du Prince, & il étoit en disgrace quand Philippe eut le commandement de l'armée d'Italie. L'Abbé accourut d'une de ses Abbayes pour se faire

nommer Secrétaire. Il ne peut réussir.
1715-16. Cependant il ne se rebute pas, suit le Prince, & un mois après il fait le Secrétaire Aide de Camp du Général, & prend la plume à sa place.

Il n'eut pas tant de bonheur du côté de l'Espagne. Madame des Ursins, qui craignoit son esprit intrigant, l'exclut nommément du cortége du Prince quand il y alla commander. » *Du* » *moins*, dit le disgracié au Duc d'Orléans, *accordez-moi quelque marque* » *de considération, afin qu'on ne croie* » *pas que j'aie perdu votre confiance.* » *Trouvez-vous au moment du départ*, lui dit le Prince; & étant déjà dans sa chaise, il le cherche des yeux, l'appelle, le fait monter, & l'embrasse, trois ou quatre fois devant tout le monde. L'Abbé Dubois n'étoit ni embarrassé, ni alarmé de ces alternatives de faveur & de disgrace. Il parloit des grandes fortunes en homme qui se croyoit fait pour elles. Rien

ne lui paroissoit au-dessus de ses espérances, & lorsqu'il entra chez le Duc de Chartres, chargé des dernieres fonctions de l'éducation, on lui auroit dit » *qu'il deviendroit Archevêque* » *de Cambrai, Cardinal & premier* » *Ministre, qu'il n'en auroit pas été* » *surpris* ». 1715-16.

De toutes ses entreprises, celle qui lui donna plus de peine, fut peut-être de se faire admettre dans les affaires de l'Etat. Il avoit une si mauvaise réputation du côté de la probité, que le Duc d'Orléans, malgré sa bonne volonté, n'osoit s'exposer au murmure que son choix exciteroit (1). Après bien des tentatives indirectes, il prit enfin le parti d'aller droit au Régent, & il lui dit hardiment :

(1) Madame de Hautefort, chez laquelle il avoit demeuré, disoit : » *Quand il sor-* » *tira une vérité de la bouche de ce petit* » *Abbé, je la ferai enchâsser* ».

1715-16. » *Dans un temps où votre fortune a* » *tellement changé de face, laisserez-* » *vous dans l'inaction un homme qui* » *a été votre Précepteur* » ? L'Eleve hésita; cependant, entraîné par sa foiblesse pour un homme de longue main en possession de lui arracher des complaisances, il le fit Conseiller d'Etat. En lui annonçant cette grace, qui parut long-temps mécroyable à bien des gens, il l'embrassa affectueusement, & lui dit: » *L'Abbé,* » *un peu de droiture, je t'en prie* ».

Dangeau, premier Janvier 1716.

1716. Changemens dans la Politique de la France.

Entré dans la carriere des affaires, le nouveau Conseiller d'Etat chercha une partie dans laquelle il pût se rendre nécessaire, & vu ses liaisons déjà formées, & le caractere du Prince qu'il se proposoit de gouverner, il n'en trouva pas de plus convenable à ses intérêts, que la Politique.

Il y avoit deux partis à la Cour, l'un attaché au système de Louis XIV,

& qui auroit voulu que si on ne le suivoit pas entiérement, du moins on n'en prît pas un directement contraire. L'autre parti, soit haine, soit malin plaisir de rendre sans effet les volontés d'un Monarque si absolu, s'opposoit avec ardeur à tout ce qu'il avoit paru désirer. Jamais, comme nous l'avons dit, il n'avoit perdu de vue le projet de remettre les Stuart sur le Trône d'Angleterre, & il entretenoit à cet effet dans ce Royaume, des intelligences qui, même après sa mort, ne laisserent pas d'alarmer le Roi George. Quoique le Prétendant n'en eût point profité, c'étoit toujours un objet d'inquiétude tant que la France pourroit être disposée à ranimer ce feu mal éteint. Pour se tranquilliser de ce côté, Stairs & Stanhope ne trouverent d'autre moyen que de travailler à donner la supériorité entiere au parti opposé à l'an- 1716.

cienne Cour, & ils y réussirent en
1716. gagnant l'Ex-Précepteur.

Lui-même avoit grand intérêt à bouleverser tout le système politique de la France, parce que s'il restoit tel qu'auparavant, on n'auroit besoin ni de ses conseils ni de ses négociations, au lieu que si on changeoit, il faudroit prendre d'autres mesures, pour lesquelles il pourroit se faire employer. On avoit déjà donné au Duc d'Orléans des craintes du côté de l'Espagne pour sa Régence, on lui en inspira de nouvelles pour la succession au Trône, en lui insinuant que si Louis XV, dont la santé paroissoit très-foible, venoit à manquer, Philippe V pourroit bien ne se pas croire lié par sa renonciation; & comme alors l'Espagne, sous le gouvernement d'Alberoni, Ministre actif & entreprenant, paroissoit vouloir sortir de son inertie, & se mettoir

en force, on persuada au Régent que ces préparatifs avoient pour but certain d'appuyer les droits du petit-fils de Louis XIV, en cas d'événement. 1716.

On n'auroit certainement pu blâmer le Duc d'Orléans, de prendre d'avance ses précautions pour cet objet; & c'est ce que reconnoissoit le Maréchal de Villars, parlant à lui-même dans le Conseil. » Nous sommes très-persuadés, lui disoit-il, » que vous désirez la vie du Roi, » comme nous la désirons tous tant » que nous sommes; mais il n'y a » personne qui puisse s'étonner que » vous portiez vos vues plus loin. » Comment les mesures qu'il est libre » à tout particulier de prendre dans » sa famille pour ne pas laisser échapper une succession qui le regarde, » pourroient-elles être blâmées dans un » Prince auquel la Couronne de France » doit naturellement tomber «? Villars concluoit qu'il falloit se conten- *Villars. 2. p. 391.*

ter de savoir bien certainement quel-
1716. les étoient les vues de l'Espagne dans ses armémens, & quand on auroit été sûr qu'ils ne menaçoient pas la France, lui souhaiter un bon succès & ne s'en pas mêler.

En prenant ces informations, on auroit su en effet que le but d'Alberoni étoit de réunir à l'Espagne les Etats d'Italie qui en avoient été démembrés dans la guerre de la succession, pour en faire des Souverainetés aux enfans de la Princesse qu'il avoit mise sur le Trône; & que, pour empêcher les Anglois d'aider l'Empereur qui retenoit ces Etats, le Ministre Espagnol comptoit les retenir chez eux en y faisant passer le Prétendant avec de puissans secours. » Eh » bien! ajoutoit Villars, si l'Espagne » veut s'aggrandir, aidez-la au lieu » de la contrarier. Plus vous contri- » buerez à son agrandissement, moins » elle sera tentée de vous troubler

» dans vos prétentions à la Couronne; » & si Philippe V avoit cette tentation, il verroit toute l'Europe » s'élever contre un Prince que vous » auriez rendu trop formidable en » étendant sa puissance». Villars finit par une espece de prédiction qui frappa le Régent : » L'Angleterre, » dit-il au moins en partie, est disposée à recevoir son Roi légitime, » suivons ces vues que la gloire de » la Nation & la proximité du sang » vous inspirent, plutôt que celles » qui à la fin vous meneront à faire » la guerre au roi d'Espagne ». Le Prince ému, le regarda fixement & lui dit : » Vous vivez au grand ». Mais il étoit subjugué. 1716.

Et comment ne l'auroit-il pas été, en se livrant comme il faisoit aux Anglois, avec un abandon justement suspect aux personnes moins persuadées que lui de leurs bonnes intentions? » Venant un jour au Palais 27 Novembre.

Villars, t. 2, p. 395. Saint-Simon, t. 5, p. 300. Berwick, t. 2, p. 46. Dangeau,

» Royal, raconte encore Villars, je
1716. » trouvai que le Prince avoit été en-
» fermé trois heures avec Milord
» Stairs & Stanhope. Quand ils sor-
» tirent de la longue audience qu'il
» leur avoit donnée, je luis dis : Mon-
» seigneur, j'ai été employé en di-
» verses Cours, j'ai vu la conduite des
» Souverains ; je prendrai la liberté de
» vous dire que vous êtes l'unique qui
» veuille s'exposer à traiter seul avec
» deux Ministres du même Maître. Il
» me répondit : Ce sont mes amis par-
» ticuliers. Selon les apparences, répli-
» quai-je, ils sont encore plus amis de
» leur Maître, & deux hommes bien
» préparés à vous parler d'affaires peu-
» vent vous mener plus loin que vous
» ne voudriez «. Malgré cette re-
montrance très-bien fondée, il con-
tinua son intime liaison avec eux,
& ses négociations, dont l'Abbé Du-
bois étoit l'ame & avoit seul le se-
cret. Sur la fin de l'année, le Con-

seiller d'Etat fut envoyé à la Haye, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire, pour aider les Anglois à faire entrer les Hollandois dans un Traité d'alliance dirigé contre l'Espagne. 1716.

Le Régent avoit alors, selon sa promesse, fait venir le Roi dans la Capitale & fixé sa demeure au Louvre; moins cependant, il faut l'avouer, pour la satisfaction des Parisiens, que pour n'être pas gêné dans ses plaisirs. » Au » commencement de sa Régence, il » se levoit d'assez bonne heure; mais » ensuite les veilles de la nuit pro- » longerent le sommeil. Les matinées » étoient employées aux affaires, & » chacune avoit son jour & son heure. » Il en expédioit quelques-unes avant » que de s'habiller, recevoit du monde » à son lever, qui étoit court, tou- » jours précédé & suivi des audien- » ces les moins importantes, comme » celles de plaisir, & elles n'étoient » pas les plus abrégées. Ensuite étoient

Vie du Régent. Saint-Pierre, p. 164. Saint-Simon, t. 7, p. 162.

» admis successivement les Chargés
1716. » d'affaires, les Chefs des différens
» Conseils, les Ministres étrangers,
» jusqu'à la Messe. Les Dimanches
» & Fêtes ordinaires, il l'entendoit
» dans sa Chapelle, les grandes Fêtes,
» il alloit en pompe à sa Paroisse.
» sur les deux heures, tout le monde
» le voyoit prendre son chocolat. Il
» causoit avec la compagnie, parloit
» qui vouloit, personne n'étoit re-
» buté; & cette popularité contri-
» bua beaucoup à lui gagner les
» cœurs des Parisiens. Après ce dé-
» jeûner, il donnoit encore quelques
» audiences, sur-tout aux Dames.
» Il entroit quelques momens chez
» sa mere, à laquelle il marqua tou-
» jours beaucoup de considération,
» & il ne passoit pas un jour sans
» aller saluer le Roi. Lorsqu'il abor-
» doit ce Monarque enfant, qu'il lui
» parloit ou qu'il le quittoit, c'étoit
» avec des révérences & un air de

» respect qui charmoit & qui appre-
» noit à vivre à tout le monde. 1716.

» Sur les cinq heures du soir, il
» n'étoit plus question d'affaires. C'é-
» toit l'hiver, l'Opéra ou d'autres
» Spectacles; l'été, des promenades
» hors de Paris, des repas tantôt
» chez lui, tantôt au Luxembourg,
» chez la Duchesse de Berri sa fille:
» & ces soupers toujours en compa-
» gnie fort étrange, une douzaine
» d'hommes de la Cour, que, sans
» façon, il ne nommoit jamais que
» ses *roués*; des femmes mal famées,
» de condition & autres, qu'il mêloit
» avec ses maîtresses & sa fille; des
» gens obscurs, pourvu qu'ils eus-
» sent de l'esprit & qu'ils sussent ra-
» finer la débauche. La chere tou-
» jours exquise, s'apprêtoit dans des
» endroits voisins, à portée des con-
» vives qui y mettoient quelquefois la
» main. Dans ces orgies, amis, in-
» différens, hommes & femmes, res-

» pectables par leur conduite ou leur
1716. » rang, étoient critiqués avec une li-
» berté qu'on peut appeler *licence*
» *effrénée*. Les galanteries passées, les
» présentes se rapportoient sans mé-
» nagement. Les plus scandaleuses
» étoient les mieux reçues. Vieux
» contes, propos libres, plai-
» santeries sur les matieres les plus
» graves, tout étoit bien accueilli,
» pourvu qu'on en pût rire. Le Duc
» n'étoit pas des derniers à dire son
» mot, ni plus scrupuleux qu'un au-
» tre à se mettre dans ces états dont
» les Grands ne peuvent pas plus
» cacher la honte que la vile popu-
» lace, à laquelle ils s'assimilent
» alors (1). Pendant ces soupers, tout

(1) C'est apparemment à l'occasion d'une de ces orgies où tout étoit confondu, & dont les excès déplaisoient sans doute à Madame de Sabran, qu'elle dit au Duc d'Orléans, » *que Dieu, en créant le monde,* » *avoit formé une masse à part, d'où il tiroit*

» étoit tellement barricadé au dehors, » que pour quelque affaire qui sur- » vînt, il étoit inutile de tâcher de » percer jusqu'au Régent, l'affaire » fût-elle pressée, fut-elle de nature » à intéresser sa personne même ou » l'Etat; & cette clôture impénétra- » ble duroit jusqu'au lendemain ». 1716.

» Une chose bien extraordinaire, » c'est que, dans ces momens où la » confiance s'épanche quelquefois à la » fin d'un repas voluptueux, ni les » Maîtresses du Régent, ni ses *roués*, » ni la Duchesse de Berri elle-même, » n'ont jamais pu tirer de ce Prince » rien d'important sur le gouverne- » ment de l'Etat. Du reste on ne peut » se dissimuler qu'il traitoit toutes les » affaires avec la légéreté & l'impa- » tience d'un homme qui ne les aime *Saint-Simon, t. 7, p. 22, t. 8 p. 299.*

» *les Princes & les Laquais* », Mot piquant, qui auroit bien dû le faire rentrer en lui-même. *Saint-Simon, t. 7; p. 122.*

» pas, & qui ne s'y applique qu'a re-
1716. » gret ; *& c'est une vérité*, ajoute
» Saint-Simon, *vérité que je ne puis*
» *trop répéter, parce que je l'ai conti-*
» *nuellement & parfaitement recon-*
» *nue, que si la couronne lui fût échue*
» *sans aucune peine pour la recueil-*
» *lir, il en auroit été plus chargé, em-*
» *pêtré & embarrassé, que satisfait*».

» Sa familiarité à la vérité le fai-
» soit aimer; mais il en résultoit quel-
» quefois un manque de respect qui
» entraînoit des inconvéniens. Un des
» plus dangereux, c'est qu'il ne put
» quand il voulut réprimer des per-
» sonnages auxquels il avoit laissé
» prendre trop d'empire, & avec les-
» quels il fallut se brouiller pour les
» faire rentrer dans le devoir. Je ne
» cessois, ajoute Saint-Simon, de lui
» représenter les bienséances & les
» convénances de son rang, pour l'ar-
» racher aux gens méprisables dont il
» se laissoit environner; mais quand

» je croyois le tenir, il me glissoit de
» la main, & après être convenu de 1716.
» la vérité de ce que je lui disois, son
» penchant plus fort que la raison
» l'entraînoit dans les mêmes désor-
» dres «.

On a cru que c'est ce goût si vif pour le plaisir, son éloignement pour le travail, sa facilité à suivre les conseils des autres & à adopter leurs préventions, sa paresse à examiner, sa confiance aux conjectures, qui ont causé des brouilleries de famille devenues affaires d'Etat, une guerre étrangere, ou plutôt domestique, entre parens si proches, le bouleversement des Finances, des crises dans l'Eglise & la Magistrature; tous événemens qui ont rendu plusieurs années de sa Régence orageuses.

Le Duc d'Orléans n'étoit point vindicatif. Son caractere indulgent étoit 1716-17.
si connu, que les Parisiens, dans leurs Les Princes légitimés privés du rang de princes du Sang.
chansons, ne l'appeloient que Philippe

le Débonnaire. Cependant on ne voudroit pas prononcer qu'il n'entra point quelque levain d'ancien ressentiment dans sa conduite à l'égard des Princes légitimés. Dès le premier jour de sa Régence, il avoit repris toute la puissance que Louis XIV vouloit partager : ainsi la politique étoit satisfaite ; mais comme il est rare qu'on ménage ceux qu'on a une fois offensés, il permit, quoiqu'il pût s'y opposer, que le Duc de Bourbon présentât Requête au Parlement, tendante à priver le Duc du Maine & le Comte de Toulouse du rang & des prérogatives de Princes du Sang.

1716-17. *Mém. Reg. t. 1, p. 241, 272, 289, 314, 343, 346. Staal, t. 1, p. 334. Lettres de Maintenon, t. 6, p. 99, 183, 205, 301. Dangeau en Novembre 1715.*

Dans les pieces de ce fameux procès commencé au milieu de l'année 1716, on chercheroit inutilement les véritables motifs qui portoient le Duc de Bourbon » à vouloir dégrader *le* » *frere de sa mere, l'époux de sa tante,* » *le frere de l'épouse du Prince Ré-* » *gent* ». L'agresseur ne parle ja-

mais que de l'interêt de la Nation, qui ne doit pas souffrir qu'on dispose arbitrairement de la Couronne, & de l'intérêt des Pairs, qui, par le titre des Princes du Sang, accordé à des Princes illégitimes, se trouveront éloignés du Trône d'un degré de plus; mais il étoit excité à intenter action par deux raisons plus fortes. La premiere, dont Madame de Maintenon nous a révélé le secret, étoit une violente antipathie contre le Duc du Maine. » *Il a*, disoit-elle, *pour ce* » *pauvre Prince, une aversion comme* » *on en a pour certaines bêtes* ». La seconde, des discussions litigieuses à l'occasion d'un grand procès entre mere, freres, sœurs, tantes, neveux & nieces des Maisons de Conti & de Condé. Le Duc du Maine, qui étoit entré dans celle-ci par sa femme, se prêta le plus qu'il lui fut possible aux arrangemens desirés par le Duc de Bourbon; la Duchesse du Maine 1716-17.

fit des sacrifices, à la priere de son
1716-17. mari, mais ils furent inutiles ; la haine prévalut, & le procès se suivit avec toute l'aigreur ordinaire entre parens ; & quoiqu'il s'accommodât ensuite, il en étoit resté au Duc de Bourbon un ressentiment qui le porta à l'entreprise contre les Princes légitimés.

Comme les Condé & Conti revendiquoient l'intervention des Ducs & Pairs, du Maine & Toulouze appelerent à leur secours la haute Noblesse, qui trouva mauvais que les Pairs s'engageassent à faire cause commune avec les Princes du Sang, comme s'ils formoient un ordre supérieur séparé d'elle. Les légitimés demanderent que la cause fût remise après la majorité du Roi, sur ce fondement qu'un Edit aussi solemnel que celui qui leur assuroit le rang de Princes du Sang, ne pouvoit être cassé que par un Roi majeur. Ils prétendirent aussi que, puisqu'il étoit question de

la succession au Trône, les Etats-Généraux qui seuls avoient droit d'en décider, devoient être assemblés. 1716-7.

Alors les plaisirs s'éloignerent de Sceaux. Aux jolis vers, aux Pieces de théâtre, aux conversations enjouées, qui faisoient l'agrément de cette Société, succéderent des dissertations sur des points de Droit, des consultations d'Avocats, & le langage de la chicane. *Staal, t. 1, p. 311.*

» La Duchesse du Maine contribua » beaucoup à la perfection des Ou- » vrages qui parurent, non seulement » parce qu'elle tiroit de son propre » fonds, mais encore par ses labo- » rieuses recherches. La plus grande » partie des nuits y étoit employée. » les immenses volumes entassés sur » son lit, comme des montagnes dont » elle étoit accablée, la faisoient, di- » soit-elle, ressembler à Encelade sous » le mont Ethna. J'assistois à ce tra- » vail, dit sa confidente, je feuilletois

» aussi les vieilles chroniques, les Ju-
1716-17. » risconsultes anciens & modernes,
» jusqu'à ce que l'excès de la fatigue
» fermât les yeux à la Princesse, &
» que son sommeil me permît d'aller
» prendre du repos.

» Mille gens obscurs s'offroient à
» ces recherches, & venoient apporter
» leurs minces découvertes. Boivinl'aî-
» né, Académicien estimé, plus Hé-
» breu que François, ajoute plaisam-
» ment Madame de Staal, plus au fait
» des usages des Chaldéens que de ceux
» de son pays, qui enfin ne connois-
» soit d'autre Cour que celle de Sé-
» miramis, demanda à être introduit
» à la nôtre avec ses antiques trésors.
» Ils furent jugés peu utiles à l'affaire
» dont il s'agissoit. Des exemples tirés
» de la famille de Nemrod n'eussent
» guere été concluans pour celle de
» Louis XIV ». Elle parle aussi d'un Abbé prétendu érudit, d'un Gen-

tilhomme ci-devant Moine, d'une Comtesse affamée (1), tous gens qui n'offroient leurs services que pour se donner du relief & être quelque chose dans une affaire importante. La Duchesse du Maine les accueilloit tous, » *semblable à ces malades qui, non contens de consulter d'habiles Médecins, écoutent aussi les charlatans*». 1716-17.

Mais malgré ses efforts, il y eut, le 2 Juillet 1717, une Déclaration du Roi enregistrée le 8, qui privoit les Princes légitimés des noms, droits *Mémoire de Pollnitz, t. 3, p. 82.* *Lettres de Maintenon, t. 6, p. 219 & 258.*

(1) Cette Comtesse s'étoit mis sur le pied de présenter à Madame de Staal toute sorte de gens. « Elle persuadoit, dit celle-» ci à ses protégés, que pour me faire » connoître leur érudition, ils devoient » commencer par me donner à souper. » Je ne pus me dispenser d'aller chez » quelques-uns, par ordre de Madame la » Duchesse du Maine, avec notre affa-» mée Comtesse, qui tressailloit de joie de » se voir sur le point de souper ». *Staal, t. 1, p. 315.*

& priviléges de Princes du Sang, leur
1716-17. réservant cependant au Parlement le rang de séance dont ils étoient en possession. Quand la Duchesse du Maine vit son mari après la décision, fiere du sang de Condé dont elle perdoit les prérogatives, elle lui dit en le regardant avec indignation : » *Il ne me* » *reste donc plus que la honte de vous* » *avoir épousé*». Le Duc conserva dans cette affaire un sang froid, & une tranquillité qui déconcerta ses ennemis. Sur des propositions de s'accommoder en faisant quelque sacrifice, il avoit constamment répondu : » *Qu'il* » *ne faut pas se dégrader de son con-* » *sentement ; mais souffrir ce que la* » *loi du plus fort veut faire, & y re-* » *venir en temps & lieu* ». Il recommanda beaucoup de sagesse & de circonspection dans les actions & les paroles, à ceux qui lui appartenoient ou s'intéressoient à lui. » *Mais*, disoit Madame de Maintenon, *je ne*

» *crois pas qu'on puisse retenir sa* » *femme, & de plus ne sait-on pas* » *faire parler ceux qui savent le mieux* » *se taire* « ? espece de prédiction de ce qui devoit arriver. 1716-17.

Chambre de Justice.

Pendant que cette affaire tenoit la Cour en mouvement, Paris & la Province n'étoient pas moins agités par la recherche des Financiers. En Mars 1716, le Régent établit une Chambre de Justice, composée de Présidens & Conseillers au Parlement, d'Officiers de la Chambre des Comptes, de la Cour des Aides, & de Maîtres des Requêtes. Elle devoit tenir ses séances aux Grands-Augustins. Ses fonctions, dans les termes même de l'Edit, étoient de

Dangeau, Mars 1716. Mém. Rég. t. 1, p. 92 & 103.

» *procéder à l'instruction & juge-* » *ment des procès civils & criminels* » *mus & à mouvoir par le Procureur-* » *Général de la Chambre, pour raison* » *de péculat, concussions, exactions* » *& malversations en fait de Finances,*

» *crimes & délits commis à l'occasion*
1716-17. » *d'icelles* «. Le Roi rendoit justiciables de cette Chambre » *les Officiers* » *de nos Finances*, disoit-il, *les Comptables, Traitans, Sous-Traitans &* » *Gens d'affaires, leurs Clercs, Commis & Préposés, & autres qui ont vaqué & travaillé, tant en la levée,* » *perception & régie de nos droits &* » *deniers de nos recettes, qu'autres levées & recouvremens ordinaires & extraordinaires, traités, sous-traités &* » *entreprises & marchés pour étapes,* » *fournitures de vivres aux troupes,* » *hôpitaux, munitions de guerre & de* » *bouche aux villes, garnisons & armées de terre & de mer, circonstances* » *& dépendances, ou en l'emploi & distribution desdits deniers, soit pour* » *les dépenses de la guerre, de nos* » *Maisons Royales & autres charges* » *de notre Etat. Ensemble contre tous* » *ceux qui ont exercé l'usure à l'oc-*

» *casion & au détriment de nos Fi-*
» *nances, tant sur les papiers que* 1716-17
» *sur les especes. Et voulant donner à*
» *ceux qui ont malversé dans nos Fi-*
» *nances le moyen de réparer en quel-*
» *que maniere leur crime par leur bonne*
» *foi, nous accordons grace & abolition*
» *à ceux des coupables & complices des*
» *cas & faits susdits, lesquels, avant*
» *que d'être accusés & prévenus, don-*
» *neront à notre Procureur-Général*
» *leur déclaration desdits crimes.* Et
» enfin pour inviter *les bons & fideles*
» *Sujets* à l'éclaircissement desdits
» faits, on donne à ceux qui vou-
» dront se rendre & déclarer dénon-
» ciateurs de ces personnes, le cin-
» quieme des amandes & confisca-
» cations, & à ceux qui découvriront
» les effets celés, le dixieme ou plus
» grande récompense, selon la dili-
» gence, qualité & circonstances de
» leur avis ».

1716-17. On peut juger par cette énumération du nombre de personnes qui se trouvoient exposées aux recherches & de l'alarme que la publication d'un Edit pareil dut jeter parmi tous ceux qui avoient pris la moindre part aux affaires du Roi. Les procédures furent d'abord vives & rigoureuses. La Bastille & les autres prisons se remplirent de gens accusés ou simplement soupçonnés : plusieurs furent gardés dans leurs maisons. Il y eut défense de donner des chevaux de poste à ceux qui voudroient se sauver, & de favoriser en aucune maniere leur évasion. Le peuple toujours ennemi de ce qu'on appelle en France *Maltôtiers*, voyoit avec plaisir traîner devant ce Tribunal, dépouiller, flétrir ceux dont la richesse & quelquefois l'insolence avoit excité l'envie & l'indignation publique. Il y en eut de condamnés au pilori, aux galeres, à de grosses amendes,

& un seul à la mort dans une Province éloignée, & sans doute ce n'étoit pas le plus grand voleur (1). 1716-17.

Après les premiers exemples, on en vint à des taxes qui, imposées sur environ quatre cents personnes, produisirent plus de cent quatre-vingts millions, dont quatre-vingts à peu près furent employés à retirer des billets d'Etat, & à rembourser le capital des rentes. Madame de Maintenon nous apprend ce que devint le reste, lorsqu'elle dit : » *On nous* » *annonce tous les jours quelque nou-* » *veau don de M. le Régent sur les* » *taxes, & l'on murmure beaucoup de* » *cet emploi de l'argent des Gens d'af-* » *faires* «. Quand on sait d'ailleurs qu'il y avoit alors des Courtisans de la premiere Noblesse, assez bas pour solliciter, à titre de gratification,

Lettres de Maintenon, t. 6, p. 251.

Dangeau, 4 & 16 Janvier 1716.

(1) Samuel Bernard offrit six millions pour n'être pas taxé. *Dangeau, p. 558.*

des taxes sur les carrosses de remise & sur les Juifs, on ne doit pas trop craindre de se tromper, en présumant que plusieurs d'entre eux tendoient la main au Régent, dont la facilité y laissa tomber les millions qui n'auroient dû être employés qu'au payement des dettes de l'Etat & au soulagement du Peuple.

1716-17

Mém. Reg. p. 106.

Mais il ne tira aucun profit de l'abaissement des Financiers, & c'est ce qui donna lieu à des plaintes assez générales. » A quoi nous sert le châ- » timent de ces misérables, disoient » bien des gens ? nous les avons en- » richis, ils étoient contens. Main- » tenant on va leur donner des suc- » cesseurs affamés de notre subs- » tance, il faudra les enrichir de » même; & pour toute consolation, » peut-être les verrons-nous traiter » un jour comme on traite ceux-ci. » De plus, comme on ne cessoit pas » de faire des recherches, qu'on sai-

sissoit

» sissoit chaque jour de nouveaux
» accusés, & qu'on citoit au Tribu- 1716-17.
» nal des Marchands & Négocians
» de bonne réputation, qui, pour fait
» de fourniture, étoient obligés d'en-
» trer en justification & de montrer
» le fonds de leurs affaires ; ceux
» même qui avoient applaudi d'abord
» à l'érection de la Chambre de Jus-
» tice, appréhenderent d'y être appe-
» lés à leur tour, & leur innocence
» ne les rassuroit pas «. Ces craintes
firent resserrer l'argent & languir le
commerce.

C'est ce qu'exprima très-bien le *Mém. Rég.* t. 1, p. 311 & 316. Chancelier, quand il vint fermer cette Chambre un an après qu'elle eut été ouverte. » *Vous savez*, dit- *Dangeau*, 22 *Mars* 17.7.
» il, *Messieurs, que les remedes même*
» *peuvent quelquefois devenir des maux*
» *quand ils durent trop long-tems.*
» *A la vue d'une multitude de cri-*
» *minels qui, par le mélange du sang*
» *& des fortunes, ont su intéresser jus-*

1716-17. » *qu'aux parties saines de l'Etat, le* » *public effrayé tombe dans une es-* » *pece de consternation & d'abatte-* » *ment qui retarde ses opérations & qui* » *fait languir tous les mouvemens du* » *corps politique. Tel est même le ca-* » *ractere du peuple, qui, toujours sujet* » *à l'inconstance, passe aisément de* » *l'excès de la haine à l'excès de la com-* » *passion. Il aime le spectacle d'un châ-* » *timent prompt & rigoureux, mais il* » *n'en peut soutenir la durée; & laissant* » *bientôt affoiblir sa premiere indigna-* » *tion contre les coupables, il s'accou-* » *tume presque à les croire innocens,* » *lorsqu'il les voit long-tems malheu-* » *reux*». La Chambre de Justice fut donc supprimée, & la poursuite des affaires qui restoient à finir, fut attribuée à la Cour des Aides. Il y eut amnistie pour tous ceux qui n'avoient pas encore été inculpés; & pour corriger un excès par un autre, il fut statué par une Déclaration particuliere, » *qu'à*

» *l'avenir les Fermiers-Généraux de-*
» *meureroient exempts de toutes taxes* 1716-17.
» *& recherches* «. Privilége directement contraire à l'Édit de 1625, cité dans le préambule de l'érection de la Chambre de Justice, qui portoit : » *Que de* *Mém. Rég. t. 1, p. 89.*
» *dix ans en dix ans il en seroit éta-*
» *bli une, afin que les malversations*
» *des Officiers comptables & des Gens*
» *d'affaires, dans la perception, le*
» *maniement & la distribution des de-*
» *niers publics, ne demeurassent*
» *jamais impunies* «.

Il restoit au Régent si peu d'argent de la dépouille des Financiers, qu'il ne put payer comptant le beau Diamant qui, de son nom, fut appelé *le Régent*. Il répugnoit à faire une dépense si considérable, que l'état des Finances sembloit lui interdire. Mais Saint-Simon lui représenta » qu'il ne convenoit pas à la gran-» deur du Roi de France de se » laisser rebuter par le prix d'une piece

Le beau Diamant acheté. *Dangeau*, 6 *Juin* 1717. *Saint-Simon, t. 7, p. 99.*

» unique, inestimable, & qu'il étoit
1716-17. » de l'honneur de la Couronne de ne
» pas la laisser échapper (1) «. Le Régent céda à ces raisons, & il s'en pénétra si bien, que lui-même sacrifia par la suite de grosses sommes pour former dans son Palais une collection de tableaux, médailles & pierres gravées, qu'il laissa à sa famille, comme un monument de son goût & de sa magnificence, & un dépôt honorable à la France (2)

(1) Ce Diamant pese plus de cinq cents grains, est de la grosseur d'une belle prune de Reine Claude, parfaitement blanc, exempt de toute tache, & d'une eau admirable. On en donna deux millions, & le vendeur retint les rognures qui sortiroient de la taille. Cette somme ne pouvant être payée comptant, on en fit la rente jusqu'au remboursement, & en attendant on mit en gage dans les mains du vendeur pour deux millions de pierreries.

(2) Son fils laissa par testament ses pierres gravées & ses médailles à l'Abbaye de

On avoit aussi persuadé à ce Prince facile, de détruire Marly. » Ce seroit, » lui disoit-on, une épargne considérable d'effacer de la terre ce cloaque, d'un entretien très-dispendieux, & dont les matériaux pourroient produire une grosse somme«. Ce fut encore Saint-Simon qui, réveillant dans le Régent ses sentimens de grandeur, sauva le plus agréable monument du regne de Louis XIV. » Cette économie, lui dit-il, cette économie qu'on veut vous inspirer, conviendroit tout au plus

1716-17. Marly sauvé *Saint-Simon, t. 7, p. 93.*

Sainte Génevieve. Les Chanoines Réguliers, pensant qu'il seroit peut-être désagréable au Prince son fils, de voir passer en d'autres mains un dépôt si précieux, lui offrirent de renoncer au legs sans condition. Il accepta la renonciation quant aux pierres gravées qui lui furent rendues, & il leur donna une somme qui les a aidés à faire bâtir & orner le beau Cabinet d'Antiques joint à leur Bibliotheque.

» au tuteur d'un particulier, mais est
17.6-17. » bien au-dessous de ce que se doit
» à lui-même & à son pupille le
» Tuteur d'un Roi de France. A la
» vérité, l'entretien de Marly est con-
» sidérable, mais qu'est-ce que cela
» parmi les autres dépenses du Roi ?
» un point dans une carte générale.
» Otez-vous de la tête le profit des
» matériaux. Je vous prédis qu'ils se
» dissiperont en dons & en pillage. A
» force de millions, ce qu'on appelle
» un *cloaque*, est devenu un palais
» des Fées, un des objets les plus re-
» marqués de la curiosité des Etran-
» gers que les beautés de la France
» y attirent. Comptez que le bruit de
» cette destruction retentira dans toute
» l'Europe avec le blâme que toutes
» les petites raisons qu'on vous sug-
» gere ne pourront détruire «.

Prenant ensuite le Prince par un autre intérêt, Saint-Simon ajouta : » Certainement je ne suis pas plus en-

» gagé que vous à respecter le goût
» & l'ouvrage favori du feu Roi ; je 1715-17.
» pense cependant qu'il faut éviter
» de choquer si ouvertement sa mé-
» moire. Un si long regne, tant de bril-
» lantes années, de si grands revers si
» héroïquement soutenus, & l'insigne
» fortune d'en être si heureusement
» sorti, ont laissé le monde entier
» dans la vénération de sa personne.
» Je vois déjà tous les mécontens &
» même les neutres faire groupe avec
» l'ancienne Cour, pour crier au
» meurtre; & vos ennemis ne s'épar-
» gneront pas pour vous faire de
» cette destruction un crime auprès
» du jeune Roi, & lui inspirer des
» préventions dont vous pourriez vous
» ressentir à la Majorité «. Le Régent goûta ces raisons, & Marly fut sauvé; mais il permit de vendre le linge & les meubles, sur la représentation qu'on lui fit que le Roi n'étant pas en état, par son âge, d'habiter ce

Château de long-tems, beaucoup de
1716-17. choses se gâteroient, perdroient de leur valeur, ou se dissiperoient. Il arriva de cette partie, ce que Saint-Simon avoit prédit pour le tout. On donna, on pilla; acheta qui voulut à très-bas prix. La vente rendit très-peu, & il en coûta ensuite des millions pour remeubler.

D'Aguesseau. *Essais d'Argenson*, p. 206. *Saint-Simon*, t. 7, p. 75.

Le Chancelier qui ferma la Chambre de Justice, étoit M. d'Aguesseau, nom célebre & révéré au Barreau, où ce Magistrat exerça pendant vingt-quatre ans les fonctions pénibles d'Avocat & Procureur-Général. Il fut élevé à la dignité de Chancelier après la mort de M. Voisin, & ce choix fit honneur au Régent. Il ne faut qu'avoir lu ses Ecrits, pour reconnoître ce que dit Saint-Simon, » qu'il » avoit beaucoup d'esprit, de savoir » & de pénétration. Sa gravité n'em» pêchoit pas qu'il ne fût d'un accès » agréable & enjoué dans l'occasion.

» Equitable, religieux, sévere pour
» lui-même, il étoit, par ses mœurs 1716-17.
» pures & innocentes, un modele de
» vertu. Enfin, avec une belle mémoire,
» une vaste lecture, une éloquence
» aussi véhémente que pleine de grace,
» qui ne se seroit attendu à trouver
» en lui le plus grand Chancelier
» qu'on eût vu depuis plusieurs sie-
» cles «? Cependant Saint-Simon ne se contente pas de dire qu'il fut médiocre ; mais il ajoute avec une exagération que l'amitié, dit-il, dont il fait profession ne lui permet pas d'adoucir, » *que, devenu Chancelier, d'Aguesseau fit regretter ceux qui s'étoient le moins distingués dans ce poste éminent* «.

Il lui reproche de la lenteur & de l'indécision, défauts qu'il tenoit de l'habitude prise pendant qu'il étoit Avocat & Procureur-Général, de se présenter toutes les difficultés, de les peser & balancer l'une par l'autre ;

de sorte que, scrupuleux d'ailleurs
1716-17. & trop instruit des décisions pour & contre, c'étoit pour lui *un accouchement douloureux* que de se déterminer.

» Il joignoit à sa lenteur natu-
» relle, trop d'attachement à bien faire.
» Une lettre d'affaires, un Règle-
» ment, une déclaration, il n'en
» finissoit pas. Esclave du purisme le
» plus parfait, il la limoit & re-
» tournoit sans cesse, & y perdoit
» un temps infini. Trop d'application
» aux Sciences étoit encore un défaut
» dans son état. Il les aimoit toutes
» avec passion, se plaisoit à s'en
» occuper chez lui avec ses enfans
» & des gens profonds qu'il y ras-
» sembloit. Ces conférences trop
» multipliées désoloient ceux qui
» avoient affaire à lui, & qui se pré-
» sentoient dix fois sans pouvoir le
» joindre à travers les occupations
» de ses charges & les amusemens
» de son goût «.

A ces habitudes, qui ne seroient répréhensibles dans un Magistrat que par l'excès, notre Critique ajoute ce qu'il croyoit un défaut très-essentiel dans un Chancelier ; savoir, un respect de dévouement pour tous les principes, maximes & usages du Parlement, » comme un Anglois en a » pour le sien, qui ne ressemble pour» tant au nôtre que de nom, comme » un Fidele bien instruit de sa Reli» gion en a pour les décisions des Con» ciles œcuméniques. De ce culte nais» soient trois superstitions très-préju» diciables au public & aux particuliers.

1716-17.

» La premiere, un attachement » aux formes les plus minutieuses, at» tachement si précis, si littéral, si ser» vile, que toute autre considération, » même de la justice la plus évidente, » disparoissoit pour lui devant ces » formalités. On ne doit pas soup» çonner qu'il les protégeoit, parce » qu'elles sont l'ame des procès & la

» cause de leur perpétuité, source
1716-17. » de l'autorité & des biens de la robe,
» mais il y tenoit par conviction &
» par conscience, & il tâcha même
» de les introduire au Conseil, où
» elles sont inutiles, parce que le
» Roi, qui ne les connoît pas, y est
» le seul Juge, & qu'on n'y porte ordi-
» nairement que des causes déjà ins-
» truites. De plus, cette sujétion ré-
» trécissoit son génie, & le rendoit
» épineux dans les affaires d'État,
» qu'on peut dire qu'il n'entendoit
» pas, & peu propre au manége de
» la Cour, pour laquelle, la politesse
» exceptée, il n'avoit aucune qualité.

» Le second défaut de M. d'A-
» guesseau, comme Chancelier, étoit
» une partialité outrée pour le Par-
» lement. Son équité & ses lumieres
» lui montroient bien les égaremens
» de la Compagnie, quand elle s'y
» jetoit; mais il ne pouvoit prendre
» sur lui de la resserrer dans ses bor-

» nes. Il étoit peiné, affligé des fautes
» du Parlement ; mais qu'on montrât 1716-17.
» qu'il y fût tombé, & qu'on son-
» geât seulement à l'en punir, c'é-
» toit un crime dont il n'auroit ja-
» mais osé se souiller lui-même, ni
» laissé souiller les autres. Il em-
» ployoit donc alors toute son adresse
» à couvrir, à excuser, à donner des
» interprétations captieuses. Il aimoit
» à mettre les affaires en négociation,
» parce qu'il y profitoit de la facilité
» & de la légéreté du Régent pour
» émousser & énerver ses résolutions ;
» de sorte qu'au lieu d'avoir en ce
» Magistrat un ferme soutien de l'au-
» torité Royale, un vrai Juge des Jus-
» tices, le Duc d'Orléans en tiroit à
» peine dans les occasions importantes
» quelques bégayemens forcés, ce qui
» donnoit hardiesse & hauteur au
» Parlement.

» Si quelquefois, dans des séances
» publiques, il est arrivé à M. d'A-

» guesseau de s'exprimer en des termes
1716-17. » approchant de la réprimande ou
» du reproche, il ne l'a jamais fait
» qu'après un long combat, & tou-
» jours plus foiblement qu'il n'étoit
» convenu de le faire. Il ne pouvoit
» non plus comprendre qu'on ima-
» ginât de faire casser un Arrêt du
» Parlement ; & lorsque, comme
» Chancelier, il a été forcé de prêter
» sa main pour imprimer cette flé-
» trissure, il ne l'a jamais fait qu'a-
» près la plus belle défense. Le mot
» de *casser* un Arrêt lui étoit telle-
» ment odieux, que, pour ne pas pro-
» férer ce blasphême, il n'employoit
» que la formule de déclarer l'Arrêt
» *non avenu*.

» Troisiémement, enfin cette véné-
» ration presque religieuse s'étendoit
» à tous les Officiers de Justice. Tout
» ce qui portoit la robe devoit, se-
» lon lui, imposer le dernier res-
» pect, &, quel que fût le délit d'un

» Juge, il n'étoit permis de s'en
» plaindre qu'avec la plus grande cir- 1716-17.
» conspection. En ce cas, si les infor-
» mations juridiquement ordonnées
» ne produisoient pas une évidence
» sans mélange du moindre doute, la
» plainte, quelque probabilité qu'elle
» présentât, étoit rejetée ; mais si la
» prévarication étoit trop manifeste,
» c'étoit alors une vraie douleur pour
» M. d'Aguesseau ; il se tournoit de
» toutes manieres pour sauver l'hon-
» neur de la robe, comme s'il avoit
» été perdu parce qu'un fripon en
» étoit revêtu pour son argent. Il pro-
» posoit des compositions, des accom-
» modemens, des compromis entre ses
» mains, & jusqu'à des désistemens,
» quand l'accusateur n'étoit pas d'une
» qualité à se faire redouter. Quand
» ces moyens ne suffisoient pas pour
» suspendre la plainte, le Chancelier
» avoit recours à des longueurs rui-
» neuses, qui équivaloient à des dénis

1716-17. » de Justice, & toujours l'homme de » robe en sortoit le plus légérement » tancé, & au meilleur marché pos- » sible ».

La tendresse presque incroyable de M. d'Aguesseau pour la robe, si on en pouvoit douter, se manifesteroit par une réponse qu'il fit un jour au Duc de Grammont : » *Depuis que* » *vous êtes en place*, lui disoit le Duc, » *avec la grande connoissance que vous* » *avez des manoeuvres de la chicane*, » *n'avez-vous jamais pensé à faire un* » *Réglement pour arrêter les friponne-* » *ries, & abréger les procès*? *Sans* » *doute*, répondit le Chancelier, *j'y* » *ai pensé, & si bien que je me suis* » *même mis à l'écrire*; *mais en fai-* » *sant réflexion au grand nombre de* » *Greffiers, Avocats, Huissiers, Pro-* » *cureurs que ce Réglement ruineroit*, » *la compassion m'a fait tomber la* » *plume de la main* ». Suivant le même raisonnement, ajoute Saint-

Simon, il faudroit laisser subsister les voleurs, de crainte de faire tort aux Archers. Ce foible d'un grand Homme, qu'on a cru ne pas devoir passer sous silence, parce qu'il peut être un avertissement de se tenir en garde contre l'esprit de corps, ce foible rendoit M. d'Aguesseau peu propre à seconder le Régent dans les grandes affaires que l'établissement de la Banque & ses suites occasionnerent. 1716-17.

Ce fut le 5 Mai 1716, époque fameuse dans la Finance, que parut l'Edit portant création d'une *Banque générale*. Imaginée pour séduire, elle se produisit sous les dehors les plus flatteurs. Rien ne pouvoit être plus utile que le but qu'elle présentoit. Jean Law, Ecossois, qui en étoit l'Inventeur, se proposoit, selon les termes de l'Edit, » *d'augmenter la cir-* » *culation de l'argent, de faire cesser* » *l'usure, de suppléer aux voitures des* » *especes entre Paris & les Provinces*, La Banque. *Saint-Pierre, p. 565. Mém. Reg. t. 1, p. 133. Dangeau, 5 Mai 1716.*

» *de donner aux Etrangers le moyen*
1716-16. » *de faire des fonds avec sûreté dans*
» *le Royaume, enfin de faciliter au*
» *peuple le débit des denrées & le*
» *payement des impositions. Il deman-*
» *doit pour toute grace que ce privilége*
» *lui fût donné pour vingt ans, & qu'il*
» *lui fût permis de stipuler en écus de*
» *Banque, qui étant toujours du même*
» *poids & du même titre, ne pourroient*
» *être sujets à aucune variation; con-*
» *dition essentielle*, disoit-il, *& abso-*
» *lument nécessaire pour procurer à la*
» *Banque & lui conserver la confiance*
» *des Sujets & celle des Etrangers. Le*
» *Roi, voulant faire jouir ses peuples*
» *des avantages que les Etats voisins ti-*
» *roient de ces Banques publiques qui*
» *avoient soutenu leur crédit, rétabli*
» *leur commerce & entretenu leurs ma-*
» *nufactures, accordoit au sieur Law*
» *dont l'expérience, la capacité & les*
» *lumieres lui étoient connues, le pri-*
» *vilége qu'il demendoit pour lui & ps a*

» *Compagnie*». Alors comme une eau qui couloit tranquillement, bouillonne & se précipite quand on lui ouvre une issue hors de son canal, de même l'argent se détourna de son cours ordinaire pour arriver à la caisse de la Banque, & le François comme l'Etranger se laisserent, avec une joie & une confiance égale, tomber dans ce gouffre. 1716-17.

Le Czar Pierre le Grand vint à Paris au milieu de l'année 1717, amené par le desir de connoître les Arts & les établissemens de la France, afin le faire fleurir les premiers dans son Empire, & d'imiter les seconds. Saint-Cyr en étoit un d'une utilité trop reconnue, pour échapper à l'attention du Monarque observateur. Il y alla, examina tout dans le plus grand détail, & demanda copie des Réglemens. Pierre le Grand, fait pour apprécier les personnes aussi bien que les choses, crut devoir un hommage 1717.

Le Czar & Maintenon.

Saint-Pierre, p. 650. *Mém. Reg.* t. 1, p. 318. *Dangeau*, 11 *Juin* 1717. *Mémoires de Maintenon*, t. 5, p. 327. *Lettres de Maintenon*, t. 3, p. 216, 221; t. 6, p. 102, 179, 199, 273, 274, 279.

à la Fondatrice. Elle lui demanda per-
1717. mission de le recevoir sur son lit. Elle raconte ainsi sa visite : » *Le Czar est* » *arrivé à sept heures du soir. Il s'est* » *assis au chevet de mon lit, il m'a* » *demandé si j'étois malade; j'ai ré-* » *pondu que oui. Il m'a fait demander* » *ce que c'étoit que mon mal; j'ai* » *répondu, une grande vieillesse : il* » *ne savoit que me dire, & son Tru-* » *chement ne paroissoit pas m'enten-* » *dre. Sa visite a été courte. Il a fait* » *ouvrir le pied de mon lit pour me* » *voir; vous croyez bien qu'il aura* » *été satisfait* « La Beaumelle dit » *qu'elle rougit, & que les Dames* » *de Saint-Louis qui la virent en ce* » *moment, assurerent qu'elle dût lui* » *paroître encore belle* ».

A la mort de Louis XIV, Madame de Maintenon s'étoit imposée la loi de ne point sortir de cette maison, & y fut fidelle. » *Tout autre parti que* » *la retraite*, disoit-elle, *me seroit ri-*

» *dicule. Il ne me convient de m'ex-*
» *poser ni aux fauxempressemens des* 1717.
» *heureux, ni aux ennuis des disgra-*
» *ciés, ni aux murmures des mé-*
» *contens, ni à la curiosité des indis-*
» *crets* ». Dans le fond même de cette retraite, elle craignoit encore d'être un objet de curiosité ; ce n'étoit que de loin en loin, & après de fréquentes instances, que les personnes qui lui étoient les plus cheres, comme Mesdames de Caylus & de Dangeau, obtenoient de la voir.

Son temps, après de longues prieres, se partageoit entre la lecture qu'elle avoit toujours aimée, l'instruction de quelques Demoiselles, de tout temps son exercice favori, le travail à l'aiguille, qui sauve tant d'ennuis, & les soins empressés pour secourir les malheureux. On voit dans ses Lettres, que cette attention étoit celle de tous les momens.

Elle s'y plaint quelquefois de sa

caducité, & des maux qu'elle entraîne,
1717. mais c'est sans murmure & sans mauvaise humeur (1). Ses réflexions sur son état sont plus sérieuses que tristes. » *Parce que je suis encore un peu* » *droite*, dit-elle, *me voilà un prodige, une personne à montrer. Il* » *faut avouer qu'il est bien glorieux*

(1) Témoins ces vers, qui respirent encore un air de gaité. Apparemment on lui prescrivoit un régime un peu sévere : » *J'ai* » *beaucoup d'appétit*, dit-elle, *& point de* » *mal* ».

« Fagon, en des maux plus pressans,
» M'abandonnoit à ma sagesse ;
» Et pour un rien, Saint-Cyr, de concert avec
Besse, (*)
» me refuse des alimens,
» Et voilà ce que c'est d'avoir quatre-vingts ans.

Voulez-vous donc que la Postérité dise :

» Cette femme qui, dans son temps,
» Fit un si brillant personnage,
» Eut à Saint-Cyr beaucoup d'enfans,
« Et mourut faute d'un potage.

(*a*) Sa Femme de Chambre ou son Chirurgien. C'étoit un Chirurgien de ce temps.

» *de vivre long-temps ! on croit faire* » *maintenant mon éloge, quand on* » *dit : elle raisonne encore juste ;* » *elle écrit encore d'une main ferme :* » *me voilà bien louée, & voilà de* » *grands sujets d'amour propre !*» De pareilles louanges en effet ne sont pas sans amertume, parce qu'en exagérant ce qu'on est, elles rappellent trop ce qu'on n'est plus. 1717.

Ce fut la Duchesse de Berri qui fit au Czar les honneurs de la Cour de France. Elle y tenoit le premier rang, malgré sa mere qui voulut le lui disputer ; mais le Régent décida en faveur de sa fille. Fiere de son droit ou de la complaisance de son pere, il paroît qu'elle s'en prévalut trop en beaucoup de circonstances. Elle affectoit de se montrer dans les spectacles sous un dais, environnée de ses Gardes & d'une Cour brillante. Par-tout elle prenoit le pas sur sa mere, sans aucun de ces égards

La Duchesse de Berri *Dangeau*, 1716 & 1717. *Saint-Simon*, t. 7, p. 8 & 40. *La Beaumelle*, t. 5, p. 317.

qui font pardonner la préséance ;
1717. mais elle la mortifioit encore plus par l'irrégularité de sa conduite.

Dans son mariage, la Duchesse de Berri avoit été peu circonspecte, elle le fut encore moins dans son veuvage. Sa vie étoit un mélange de désordre & de dévotion, qui étonne toujours, quoiqu'il ne soit pas rare dans les femmes ; mais le désordre l'emportoit. Cependant, si elle trouva des charmes dans sa passion, souvent aussi elle y trouva sa punition.

» Après quelques inclinations pas-
» sageres, cette Princesse s'éprit du
» Comte de Riom, cadet de la Mai-
» son d'Aidie, d'un esprit ordinaire
» & d'une figure assez commune (1).
» Sa famille l'avoit fait venir à la

(1) » *Il avoit de belles dents*, ajoute
» Saint-Simon ; *c'étoit un gros garçon court*,
» *joufflu, pâle, qui, avec force bourgeons, ne*
» *ressembloit pas mal à un Abbé* ». T. 7, p. 9.

» Cour

» Cour pour tâcher de l'avancer, & » il n'y parut pas plutôt, que le goût 1717.
» de la Princesse se déclara & devint » un attachement effréné. Elle le fit » son Capitaine des Gardes, & il fut » bientôt aussi despote au Luxem- » bourg, que l'avoit été Lauzun, dont » il étoit parent, & dont il prit les le- » çons. Comme le favori de la niece » de Louis XIII, celui de la petite » niece de Louis XIV prit sur sa » Princesse un tel empire, qu'elle ne » se conduisoit en tout que par ses » volontés. Il l'amena au point de n'o- » ser rien faire sans sa permission, pas » même les choses les plus indifférentes. » Prête à sortir, il la faisoit demeurer, « & l'obligeoit ensuite de sortir malgré » elle. Il en exigeoit des égards pour » des Dames qu'elle n'aimoit pas, & » la forçoit d'écarter des gens qui plai- » soient à la Duchesse, & dont il fai- » soit semblant d'être jaloux, pendant » que lui-même ne se contraignoit en

1717. » rien, & rioit de la jalousie qu'il lui » causoit & des larmes qu'il lui fai- » soit répandre ». Leçon pour les Princesses qui se dégradent.

Elle tâchoit de le fixer par ses générosités ; riches habits, dentelles du plus haut prix, bijoux, joyaux, pierreries, rien ne lui manquoit : mais Lauzun accoutumé aux profusions, trouvoit ses équipages un peu mesquins. *Mon cousin*, lui disoit-il un » jour, *quand je couchois au Luxem-* » *bourg, mes housses étoient bro-* » *dées à deux endroits* ».

La Beaumelle, t. 5, p. 319.

Enfin, pour donner le dernier coup de pinceau au portrait d'une Princesse si superbe, devenue par sa passion le jouet d'un amant capricieux, que sa foiblesse enhardissoit jusqu'à l'insolence, nous ajouterons, » que dans » sa parure même, elle n'avoit pas la » moindre liberté. Riom se divertis- » soit à la faire décoiffer, à exiger » qu'elle mît d'autres habits au mo-

» ment qu'elle se croyoit prête à pa-
» roître. Il l'avoit accoutumée à pren- 1717.
» dre le soir ses ordres, pour l'ajuste-
» ment & les occupations du lende-
» main, & le lendemain il lui prenoit
» fantaisie de tout changer, & elle s'y
» soumettoit. Pendant sa toilette, c'é-
» toient des messages continuels pour
» demander quelle couleur, quels ru-
» bans elle porteroit, & souvent il la
» contraignoit de préférer ce qu'elle
» n'auroit pas voulu. Encore si, en
» récompense de sa docilité, il avoit
» eu pour elle en public les égards
» que sa foiblesse sembloit implorer !
» mais pour peu qu'elle se licenciât à
» quelque chose sans sa permission,
» elle étoit sûre de reproches & mê-
» me de réprimandes, de réponses
» brusques, & au moins d'un air
» froid & sec qui faisoit baisser les yeux
» aux spectateurs; & elle, victime
» dévouée à sa malheureuse passion,
» n'en étoit, pour ainsi dire, que

» plus empressée à le regagner par
» desmanieres soumises & flatteuses,
1717. » sur lesquelles elle n'avoit pas la
» force de se contraindre même en
» compagnie. S'il arrivoit des brouil-
» leries sérieuses, Madame de Mou-
» chi, sa Dame d'honneur, parente
» de Riom, confidente de leurs se-
» crets, & qu'on a soupçonnée d'être
» rivale heureuse de la Princesse, sans
» que celle-ci s'en doutât, les rac-
» commodoit; très-intéressée elle-
» même à entretenir une intrigue qui
» la faisoit vivre au sein de l'opu-
» lence & des plaisirs.

» Ceux de la Duchesse de Berri
» n'étoient pas sans remords. Elle al-
» loit les calmer, & former de bonnes
» résolutions chez les Carmelites, où
» elle s'étoit fait construire un ap-
» partement. Elle ne manquoit pas
» de s'y rendre pour les grandes Fêtes,
» & d'y passer plusieurs jours, exacte
» aux Offices du jour, très-souvent à

» ceux de la nuit, ne mangeant que
» ce que le Couvent lui apprêtoit, 1717.
» & fidelle jusqu'au scrupule au jeû-
» ne & à l'abstinence. Deux Reli-
» gieuses de beaucoup d'esprit &
» qui savoient le monde, étoient
» chargées de la recevoir & de lui
» tenir compagnie. Frappées des con-
» trastes de la Princesse, elles lui di-
» soient, que menant une vie si étran-
» ge & si publique, qu'elles-mêmes,
» au fond de leur cloître, ne pou-
» voient l'ignorer, elles ne compre-
» noient pas ce qu'elle venoit faire
» dans leur Couvent. La Princesse
» sourioit à leur franchise, écoutoit
» leurs remontrances, quelquefois un
» peu fortes, sans montrer ni chagrin
» ni humeur, mais aussi sans chan-
» ger de vie, ni aux Carmelites, ni
» au Luxembourg ».

On croit qu'elle a été mariée; & on en soupçonna des suites, parce qu'elle fit fermer au Public le Jardin

La Beaumelle, t. 5, p. 317.

du Luxembourg, pour s'y promener
1717. sans être vue, qu'elle se retiroit des semaines entieres à la Muette, comme pour s'y cacher, & qu'enfin elle cessa tout-à-coup de monter à cheval, exercice qui lui avoit beaucoup plu jusqu'alors. De ces précautions naquirent des soupçons qui n'auroient peut-être pas existé sans ces précautions mêmes, mais dont le Régent son pere, comme il arrive ordinairement aux plus intéressés, n'eut pas la moindre défiance.

Ce Prince commençoit à être occupé d'affaires très-embarrassantes. Le Parlement montroit de l'inquiétude sur une refonte d'especes, dont on prétendoit n'être obligé de lui faire connoître ni le titre ni les motifs; & sur les progrès de la Banque, à laquelle on joignoit les fonds de quelques Compagnies de commerce, & qui menaçoit de tout engloutir. Le Régent sentit, dans ces circonstances,

1718. Les Sceaux donnés à d'Argenson. *Dargeau*, 28 Janvier. *Saint-Pierre*, p. 653. *Mém. Reg.* t. 2, p. 4, 6, 9, 83, 111. *Essais* p. 207. *Saint-Simon*, t. 7, p. 117.

que d'Aguesseau n'étoit pas capable de lui aider à soutenir la guerre qui se préparoit ; il lui retira les Sceaux, & les donna à M. d'Argenson. 1718.

» Le détail de la Police de Paris, » dont ce Magistrat avoit été chargé » pendant vingt ans, l'avoit accoutumé à cet esprit de détail, à cette » sagacité qui lui faisoit trouver tout » d'un coup le point de la difficulté & » les moyens de la résoudre. Il avoit » des lumieres, une ancienne & parfaite connoissance des formes, & » savoit les faire prêter aux circonstances, à la nécessité, & à la plus » grande utilité. Il connoissoit le Parlement, comme les grands Généraux connoissent ceux contre qui ils » ont toujours fait la guerre, comme » le Duc de Vendôme pouvoit connoître le Prince Eugene, & Villars » Marlborough. Il connoissoit aussi la » Cour, & savoit ménager les gens » de qualité, sans les offenser ni les

» craindre ». Ce portrait d'un pere ;
1718. fait par son fils, pourroit paroître flatté, si on ne retrouvoit presque les mêmes traits dans le tableau de Saint-Simon, reconnu peu adulateur. Il ajoute seulement, » que d'Argenson » étoit *Royal & Fiscal*, ce qui est » beaucoup dire. Il se vante aussi de » l'avoir produit au Régent pour les » Finances & pour les Sceaux, *igno-* » *rant*, dit-il, *qu'il avoit, du temps* » *du feu Roi, cultivé secrétement les* » *Princes légitimés, & qu'il avoit en-* » *core avec eux des liaisons beaucoup* » *plus étroites que nous ne pensions*».

C'étoit en effet un caractere de réprobation qu'un pareil commerce, dans un temps où on ne songeoit qu'à dépouiller le Duc du Maine du peu de prérogatives qui lui restoient. Les intrigues qui Précéderent & suivirent l'exécution de ce dessein, doivent être regardées en même temps comme une affaire politique, une querelle de fa-

mille, l'ouvrage de l'antipathie & de la vengeance. 1718.

Un homme étranger à l'Espagne, entreprenoit alors de la revivifier, de rétablir ses forces abbatues, de rendre à la Nation son ancienne énergie, & au Royaume son antique splendeur. Albéroni, l'homme dont il s'agit, eut à combattre la lenteur & la Paresse du Roi, & quelquefois la Reine elle-même pour laquelle il travailloit. Alberoni. *Essais, p.* 144. *Berwick, t.* 2, *p.* 291.

Il n'y a pas d'exemple d'une vie semblable à celle de Philippe V; plus isolé danssa Cour qu'un Anachorete dans son désert, marié à Louise de Savoie, il ne voyoit qu'elle & la Princesse des Ursins; remarié à Elisabeth Farnese, il ne vit non plus que son épouse & le Cardinal Alberoni. Toutes celles de ses actions qu'on peut appeler *Royales,* portoient l'empreinte de l'indifférence & de la contrainte. Il étoit froid & presque immobile dans les audiences publiques. On l'ap- Philippe V & Elisabeth Farnese. *Saint-Simon, t.* 5, *p.* 31.

prochoit, il écoutoit; on lui pré-
1718. sentoit un placet, il prenoit; on se retiroit, à peine vous honoroit-il d'un geste, & presque jamais d'une parole. Avec ses Ministres, il étoit rare que Philippe déterminât quelque chose dans le premier travail. Il falloit attendre la décision dont il convenoit avec la Reine dans le particulier. Quelquefois il la laissoit s'expliquer avec le Ministre, pendant que, retiré à l'autre extrémité de la chambre, & couché sur un sofa, il rêvoit mélancoliquement. Comme faisoient autrefois les Prêtres des faux Dieux, elle alloit consulter l'Idole, qui rendoit tout bas ses oracles; & sans doute, à leur exemple, elle les interprétoit ou changeoit selon qu'il convenoit à ses vues.

Malgré cette indolence, Alberoni trouva, pour l'exécution de ses projets, des ressources dans le caractere même de Philippe V, » qui avoit du bons sens, » comprenoit bien les choses, quand

» il vouloit se donner la peine de les
» entendre, & étoit opiniâtre dans ses 1718.
» résolutions. Il aimoit les entreprises
» glorieuses, & sa passion étoit de fi-
» gurer grandement en Europe. Avec
» ces moyens du côté du Roi, Albe-
» roni, devenu premier Ministre, ré-
» tablit l'autorité du Monarque dans
» le gouvernement. Il s'en servit pour
» corriger beaucoup d'abus & com-
» mencer des établisemens utiles à la
» population. Il réforma le Militaire,
» s'occupa heureusement de l'admi-
» nistration des Finances, & prit des
» mesures qui ne tendoient à rien
» moins qu'à rendre l'Espagne l'arbi-
» tre de l'Europe entiere ».

Quoique la Reine eût beaucoup d'esprit, comme elle n'avoit qu'une teinture très-superficielle des affaires, le Ministre se trouvoit quelquefois arrêté par la crainte qu'elle ressentoit que la vaste entreprise formée pour procurer des Etats à ses enfans, ne

lui fût préjudiciable à elle-même.

1718. Quelquefois aussi il se voyoit traversé par des desirs peu réfléchis de la Princesse. Un jour, dans le temps des dépenses les plus urgentes de la guerre, elle lui demanda avec instance de l'argent pour continuer ses bâtimens de Saint-Ildefonse. Il lui répondit brusquement comme par prophétie: » *Vous avez donc grande envie* » *de n'être que Comtesse de Saint-Il-* » *defonse* (1) » ?

Villars, t. 2, *p.* 437.

Alberoni rencontroit aussi des obstacles dans la mauvaise volonté des Espagnols, qui n'aimoient pas la Reine. Son mariage leur avoit déplu, parce qu'ils désiroient que leur Roi prît une femme de leur Nation. De son côté, Elisabeth ne leur pardonnoit pas qu'ils en eussent souhaité une autre. » *Aussi*

(1) Le Roi d'Espagne céda la couronne au Prince des Asturies son fils, qui mourut dans l'année, & Philippe la reprit.

» disoit-elle fort librement, *elle me* » *l'a avoué elle-même*, dit Saint- » Simon, on pourroit ajouter & fort » imprudemment : *Les Espagnols ne* » *m'aiment pas; mais je les hais bien* » *aussi* ». Cette réciproque aversion s'augmenta par les préférences pour les places & les emplois, que la Reine, se défiant des Espagnols, faisoit accorder tant qu'elle pouvoit aux Italiens & aux Flamands. Les Grands, mécontens, inspirerent leurs sentimens au peuple, & il est souvent arrivé à cette Reine, passant par les rues, d'entendre crier autour d'elle : *Vive la Savoyarde* ! Elle faisoit semblant de mépriser cette espece d'insulte ; mais on s'appercevoit, malgré sa dissimulation, qu'elle en étoit vivement piquée. 1718.

Le Ministre, entiérement du choix d'Elisabeth, & formant des entreprises pour elle & la grandeur de ses enfans, Efforts de l'Espagne.

1718. rencontroit toutes les difficultés que des Chefs mal intentionnés, ou des subalternes gagnés, savent si bien multiplier sans s'exposer ni se compromettre. Mais le génie d'Alberoni triompha de tous ces obstacles. De ce Royaume épuisé, il fit sortir un armement qui étonna l'Europe. La Sardaigne fut envahie : trente mille Espagnols descendirent en Sicile, pour en faire la conquête : des vaisseaux s'armerent dans tous les ports : une escadre plus formidable que les autres se préparoit à Cadix : en même temps le Ministre redonnoit à l'Espagne, dans toutes les Cours, la Considération qu'elle avoit perdue depuis si long-temps. Il se fit des Alliés dans le Nord, s'assura le secours du Turc ; & trop certain, par le traité de la quadruple alliance, conclu entre la France, l'Angleterre & la Hollande, pour garantir à l'Empereur ses Etats

d'Italie (1), trop certain qu'il ne pourroit pas même espérer la neutralité de ces Puissances, Alberoni résolut d'occuper les Anglois en faisant passer dans leur isle le Prétendant avec des troupes, & il ne se proposa rien moins que d'opérer dans le gouvernement de la France une révolution par la destitution du Régent. 1718.

Le moment étoit assez bien choisi; il y avoit alors non pas une insurrection décidée, ni des plaintes éclatantes; mais des mécontentemens sourds, &, si on peut s'exprimer ainsi, une espece de mal-aise du Corps politique, une inquiétude vague causée parce qu'on sent en général qu'il se passe des choses qui déplaisent. Par

Disposition à l'égard du Régent. *Mém. Rég. t. 2, p. 9, 22, 109, 135.*

(1) Quoiqu'il n'y eût alors que trois Puissances contractantes, on l'appela le *Traité de la quadruple alliance*, parce qu'on y laissa pour l'Espagne une place qu'on la força de remplir.

exemple, on voyoit avec peine les
1718. Anglois, quatre ans auparavant ennemis de la France au point de risquer de se ruiner eux-mêmes pour l'écraser, maintenant admis à la familiarité du Régent, dominer dans le Conseil & y prescrire des Loix. Nation, disoit-on, incapable de se modérer dans ses succès, abusant de la fortune comme d'un droit : Républicains superbes, implacables comme les Romains dans leurs vengeances, & qui n'avoient pas eu honte d'arracher au Duc d'Orléans, contre le Prétendant, ce qu'un Roi n'exigeroit pas d'un autre Roi, le sacrifice d'un malheureux. Ce renversement du système de Louis XIV choquoit ceux même qui n'y tenoient que par habitude, & pour cette partie de son gouvernement, le Régent trouvoit peu d'approbateurs.

On étoit aussi revenu des espérances d'une administration sage,

économique, approchant de l'administration paternelle : espérances fondées sur l'établissement des Conseils au commencement de la Régence, & sur le droit de remontrances rendu au Parlement. Les Conseils où le Régent trouvoit quelquefois des opinions contraires aux siennes, déplurent, & les gens qui cherchent à deviner les événemens par leurs causes, prévirent qu'ils n'avoient pas long-temps à subsister. Les remontrances ne furent pas interdites, mais on prétendit qu'elles ne devoient pas toucher à certains objets. On voulut en circonscrire étroitement & la matiere & la forme ; & ces limites, posées, à ce que l'on crut alors, pour éloigner la lumiere & envelopper les opérations du Ministere d'une obscurité dangereuse, donnerent lieu à des conjectures d'où n'aquirent des soupçons & des craintes. 1718.

Enfin le respect dû aux mœurs

entra aussi pour sa part dans le mécon-
1718. tentement général. Sans être rigoriste, on n'aime point à voir fouler aux pieds les bienséances. Plusieurs de ceux qui avoient désapprouvé les scrupules de Louis XIV, blâmerent encore plus le libertinage effréné qui succéda, & qui gangrena presque toute la jeunesse de la Cour. Si les personnes qui s'amusent de tout, rioient quelquefois des plaisanteries peu mesurées du Duc d'Orléans, les gens sages, qui voient les conséquences, ne pouvoient approuver la légéreté insultante avec laquelle le premier homme de l'Etat traitoit la Religion & ses Ministres (1). On fut aussi indigné du rôle important que commençoit alors à

(1) Ayant fait une nombreuse promotion d'Evêques, il dit devant toute sa Cour, « *Les Jansénistes ne se plaindront pas*; « *car je viens de donner tout à la grace*, » *& rien au mérite* «.

jouer le vil, le méprisable Dubois, présumant assez de la facilité de son ancien disciple, pour aspirer ouvertement aux premieres dignités de l'Eglise : lui qui auroit dû en être à jamais exclu, non seulement pour sa vie scandaleuse, mais encore pour une autre cause » *qui a été assez publique, & qui* » *cependant*, dit Saint Simon, *n'a été* » *désavouée ni contredite par person-* » *ne* ». Il raconte ainsi cette anecdote. 1718.

Mariage de Dubois.

» L'Abbé Dubois, à qui sa bas- » sesse ne laissoit que les élévations » Ecclésiastiques, dans les élans qu'il » faisoit pour y atteindre, se vit arrêté » par les liens d'un mariage légitime, » contracté avec toutes les formalités » requises dans un village du Limou- » sin. L'Intendant de cette Province » étoit un petit-maître de Robe, qui » s'occupoit plus de ses plaisirs que de » ses devoirs, plus propre à s'élever par » des services obscurs que par son mé- » rite, tel en un mot qu'il le falloit à

Saint-Simon, t. 5. p. 278.

» l'Abbé pour la commission dont il
1718. » vouloit le charger, & pour laquelle
» il l'appela à Paris. Revenu dans sa
» Province bien endoctriné, l'Inten-
» dant, sous prétexte d'une tournée
» d'affaires, part de Limoges suivi
» seulement de deux valets, ajuste son
» voyage de façon qu'il tombe au
» commencement de la nuit dans le
» village où le mariage avoit été cé-
» lébré, va descendre chez le Curé,
» faute d'hôtellerie, disoit-il, lui
» demande l'hospitalité comme un
» homme que la nuit a surpris, &
» qui, mourant de faim & de soif,
» ne peut aller plus loin.

» Le bon Curé, transporté d'aise
» de recevoir Monseigneur l'Inten-
» dant, prépare à la hâte tout ce
» qu'il peut trouver. Pendant qu'ils
» soupoient, la Servante régaloit les
» deux Valets, dont le Maître s'étoit
» adroitement défait pour demeurer
» seul avec le Curé. L'Intendant, ex-

» pert à boire, faisoit semblant de
» trouver le souper bon & le vin en- 1718.
» core meilleur. On s'en versoit tour
» à tour avec une familiarité qui char-
» moit le Curé. Tout en buvant, l'In-
» tendant fait tomber la conversation
» sur ses registres ; comment il les
» tenoit, s'ils étoient en regle ? où il
» les serroit de crainte des voleurs ?
» & quand il se trouve assez instruit,
» en trois ou quatre verres de vin
» coup sur coup, il acheve le bon
» homme au point de ne pouvoir plus
» faire usage de ses sens, lui prend
» ses clefs, ouvre l'armoire des re-
» gistres, détache la feuille dont il
» avoit besoin, remet tout en place,
» & part au point du jour en lais-
» sant quelques pistoles à la Ser-
» vante.

» De-là il se rend à Brive-la-Gail-
» larde, où avoit été passé le contrat.
» Moitié force, moitié gré, & par
» l'appât d'une bonne récompense,

1718. » Il tire la minute du Notaire ; va » ensuite trouver la femme, lui promet monts & merveilles si elle veut » se taire sur son mariage, & la menace de la prison & d'un cachot » pour toute sa vie, si elle en dit le » moindre mot : que d'ailleurs ses » réclamations seroient en pure perte, » parce qu'on a mis ordre à ce qu'elle » ne puisse rien prouver. Prudemment elle se soumit à ce qu'on » exigeoit d'elle, & sans doute on » lui fit dans sa Province un sort capable d'effacer ses regrets, si la » perte d'un pareil époux avoit pu » en causer (1) «.

(1) » Elle vint à Paris après la mort » de son mari. On lui donna beaucoup sur » ce qu'il laissoit d'immense. Elle a vécu » fort à son aise, & est morte plus de » vingt ans après le Cardinal, dont elle » n'avoit point eu d'enfans. Le frere de » Dubois, qui étoit un bon & honnête

Dubois contribua au moins de ses conseils à la persécution qui se renouvela alors contre le Duc du Maine. Il lui en vouloit personnellement, pour s'être fortement opposé, dans le Conseil, au traité de la quadruple alliance, & il joignit son ressentiment à la haine de M. le Duc, qui, persévérant dans son antipathie, ne pouvoit être satisfait qu'il ne l'eût totalement dépouillé. La Duchesse du Maine, prévoyant l'orage, tâcha, quelques jours auparavant, de le détourner en s'expliquant avec le Régent. La conférence fut vive, mais inutile. On avoit persuadé le Prince de maniere à ne pouvoir être détrompé, » *que* » *le Duc du Maine étoit dans le dessein de mener le Roi au Parlement,* » *de le faire déclarer majeur, & par-* » *là d'anéantir la Régence. Je ne crois*

1718. Lit de Justice. Affront fait au Duc du Maine. *Dangeau*, 20 *Août.* *Mém. Reg. t.* 2, *p.* 113. *Villars*, *t.* 2, *p.* 407 & 412.

» homme, a toujours bien vécu avec elle «, *Saint-Simon*, *t.* 5, *p.* 179.

» *pas* «, répondit le Maréchal de
1718. Villars, à qui le Duc d'Orléans racontoit ce projet, » *je ne crois pas* » *le Duc du Maine assez déterminé pour* » *prendre une pareille résolution* «. En effet, la conduite foible de ce Prince dans une occasion si importante, confirme ce jugement. Comme le Maréchal fut témoin oculaire de ce qui se passa, nous le rapporterons dans ses termes.

» Le 26 Août à six heures du matin, » les Conseillers de Régence furent » avertis qu'il y avoit un Conseil de » Régence extraordinaire, qui seroit » suivi d'un Lit de Justice aux Tuileries. En entrant dans le cabinet, » je trouvai le Régent qui se promenoit avec un air assez agité. Le Duc » du Maine vint à moi, & me dit: *Il* » *va se passer quelque chose de violent* » *contre mon frere & moi. J'ai peine* » *à le croire*, lui répondis-je; il répliqua seulement: *Je le sais*. Le Comte

» de

» de Toulouse arriva. Le Régent le
» mena à une fenêtre & lui dit peu 1718.
» de paroles, après lesquelles le Comte
» de Toulouse alla trouver le Duc
» du Maine, & ils sortirent tous
» deux. Là-dessus je dis au Marquis
» d'Effiat : *Ils s'en vont ; qui quitte*
» *la partie la perd* ».

On lut ensuite les Edits qui devoient être portés au Lit de justice. L'un défendoit au Parlement de prendre connoissance des affaires d'Etat ; l'autre déclaroit que, dès qu'un Edit auroit été présenté à la Cour pour être enregistré, l'enregistrement seroit censé fait huit jours après. Celui qui regardoit le Duc du Maine & le Comte de Toulouse, portoit qu'on leur ôtoit, à la sollicitation des Pairs, le rang qui leur avoit été donné au Parlement & ailleurs par le feu Roi, & par conséquent qu'ils n'auroient séance qu'après tous les Pairs de France, excepté ceux d'une création

postérieure à l'Edit de 1694. Néan-
1718. moins, par une considération particuliere pour le Comte de Toulouse, le Roi lui conservoit ses honneurs, rang & prérogatives, mais pour sa personne seulement.

M. le Duc fit ensuite lecture d'un Mémoire où il disoit au Roi : » *Sire*, » *le feu Roi ayant paru désirer que* » *M. le Duc du Maine fût chargé de* » *l'éducation de Votre Majesté, quoi-* » *que cette place dût m'appartenir* » *par le droit de ma naissance & sui-* » *vant les exemples anciens, je ne m'y* » *opposai pas, par la considération* » *de ma minorité. Mais toutes les* » *raisons d'alors étant présentement* » *cessées, je demande que cet hon-* » *neur me soit déféré suivant la jus-* » *tice de mon droit* «.

Tout ce qui venoit d'être lu, le fut de nouveau au Parlement assemblé dans une piece voisine pour le Lit de Justice. » *Sur ce qui la regar-*

» *doit, cette Compagnie poussa quel-*
» *ques soupirs* », & le Premier Président demanda à délibérer. Le Garde des Sceaux, après s'être approché de la personne du Roi comme pour recevoir ses ordres, répliqua seulement: » *Le Roi veut être obéi, & sur le* » *champ* «. Quant à la demande de M. le Duc, le Régent conseilla tout haut au jeune Monarque de l'accorder. 1718.

» Quelques Pairs furent surpris de » ce qu'ils étoient nommés dans » l'Edit qui remettoit le Duc du » Maine à son rang de Pair, & dans » celui qui distinguoit le Comte de » Toulouse de ce traitement. Il pa- » roissoit que l'un & l'autre Edit étoit » à la réquisition des Pairs, ce que » la plupart ignoroient; mais comme » plusieurs étoient peinés de voir un » des fils du feu Roi dégradé, tous » consentirent volontiers sa traitement » différent que recevoit son frere.

» Ils s'étoient retirés tous deux dans

» l'appartement du Duc du Maine ;
1718. » mais s'ils avoient eu la fermeté de
» demeurer pendant le Lit de Jus-
» tice, & de représenter avec force
» le tort qui leur étoit fait, sur-tout
» au Duc du Maine, en lui ôtant la
» Surintendance de l'éducation du
» Roi, & le soin de veiller à sa
» conservation, lequel lui étoit plus
» justement confié qu'aux héritiers
» présomptifs de la Couronne, il n'é-
» toit pas possible qu'ils n'eussent
» mis des obstacles aux projets formés
» contre eux. La crainte d'être arrê-
» tés fit impression sur des cœurs
» remplis de bonnes qualités, mais
» dans lesquels on n'étoit pas per-
» suadé que la fermeté fût la vertu
» dominante.

Voyage de Pollnitz, t. 3, p. 12.

» Mais le Duc du Maine, bien
» éloigné de faire des efforts pour
» conserver une place qui lui étoit
» au moins indifférente, disoit avant
» cette disgrace au Maréchal de Vil-

» lars, qu'il étoit si ennuyé des tribu-
» lations qu'il avoit à essuyer, que 1718.
» malgré l'honneur de la Surinten-
» dance de l'éducation du Roi, il
» donneroit de bon cœur dix mille
» écus à celui qui lui apporteroit une
» lettre de cachet pour aller passer
» cinq ans dans ses terres ». » Vrai-
» semblablement la Duchesse du
» Maine tenoit davantage à cet hon-
» neur ; & lorsqu'on lui apporta
» l'ordre de céder à M. le Duc l'ap-
» partement que son mari occupoit
» aux Tuileries comme Surintendant
» de l'éducation, elle répondit avec
» fureur : *Ouije le céderai.* En même
» temps elle ordonna qu'on le déme-
» blât ; & pour qu'on eût plutôt fait,
» elle brisa elle-même les glaces,
» les porcelaines, & tout ce qui lui
» tomba sous la main ».

Si cette Princesse forma des liai- Mécontentement.
sons suspectes, si elle se prêta à des *Mém. Rég. t. 2, p. 25.*
projets capables de troubler la tran-

quillité du Royaume & de devenir
1718. des crimes d'Etat, on peut croire qu'elle ne commença qu'à cette époque. Comme on la jugeoit fort irritée, qu'on ne doutoit pas qu'elle ne fût très-disposée à se venger, si elle en trouvoit l'occasion, tous les mécontens se rassemblerent autour d'elle, & ils n'étoient pas en petit nombre.

Outre la maniere dure avec laquelle le Parlement avoit été traité au Lit de Justice, le Régent fit enlever & conduire en prison trois Conseillers, apparemment des plus réfractaires; ce qui excita une grande fermentation tant dans la Compagnie, que dans Paris; étonné d'un acte de rigueur qui n'avoit pas été tenté depuis les barricades. Pareille sévérité exercée sur d'autres Parlemens, principalement sur celui de Bretagne, jeta aussi l'alarme dans les Provinces. Le Duc d'Orléans ayant en même temps supprimé les Conseils établis au com-

mencement de sa Régence, pour y substituer des Départemens, à la tête desquels il mit des Secrétaires d'Etat plus dépendans de lui, presque toutes les grandes familles & les Compagnies souveraines, qui, par leurs Membres appellés à ces Conseils, se regardoient comme admises au Gouvernement du Royaume, ne se virent pas sans chagrin & sans murmure privées d'une prérogative si précieuse à leurs yeux. 1718.

Enfin il se faisoit des pertes immenses dans les familles, par le discrédit des billets d'Etat représentatifs & cautions des dettes contractées par Louis XIV dans ses années de détresse, & dont le Public étoit inondé. Ils perdirent jusqu'à soixante-dix-huit & demi, pendant que les Actions de la Banque gagnoient quinze pour cent. On recevoit les premiers au Trésor Royal, sur le pied de leur perte, & on les payoit en Actions L'Agio. *Mém. Rég. t. 2, p. 111, 143.*

sur le pied du gain de celles-ci. Ainsi
1718. l'Etat les retiroit à peu de frais, & s'enrichissoit en se libérant ; & les particuliers se ruinoient en se dépouillant de plus des-deux tiers de leur bien.

L'empressement surprenant à se défaire de ces billets disgraciés, venoit de l'opinion adroitement semée dans le public, que ces billets d'Etat ne feroient que dépérir jusqu'à ce qu'ils vinssent à s'anéantir tout-à-fait ; pendant que la Banque, étayée du commerce florissant du Mississipi, dont on répandoit des relations admirables, & fortifiée par la jonction actuelle de la Ferme du tabac, & l'addition prochaine des fermes générales, ne pouvoit que prospérer, & par conséquent porter la fortune des Actionnaires à un point d'élévation qu'il n'étoit pas possible à l'imagination même de mesurer.

Comme les billets d'Etat ne tomberent pas tout d'un coup au dernier

degré de non-valeur, & qu'il y eut des cascades dans leur chute, comme les actions de la Banque n'acquirent pas non plus subitement une valeur très-supérieure à la premiere mise, il se trouva des observateurs qui spéculerent & établirent une espece de jeu ou de commerce. Quand les billets d'Etat descendoient à un bas prix sur l'espérance qu'ils se releveroient, ils en acquéroient ; & le moment d'une légere augmentation étant arrivé, ils en achetoient des billets de Banque, dont le sur-taux donnoit encore une valeur considérable, proportion gardée avec le prix qu'ils avoient mis à l'acquisition des billets d'Etat. Quand au contraire les effets de la Banque languissoient, les Joueurs recherchoient avec une ardeur affectée les billets d'Etat, & par-là leur procuroient une faveur momentanée, qui servoit à acheter les effets languissans de la Banque, qu'ils pré- 1718.

1718. voyoient devoir bientôt recouvrer une nouvelle vigueur. Et il est à remarquer que ces alternatives varioient de la veille au lendemain, du soir au matin, & se répétoient souvent plusieurs fois dans le même jour. C'est cette espece de commerce ou de jeu qui a été appelé l'*Agio*, nom dont on ignore l'origine, à moins qu'on ne veuille le tirer du mot latin *agere*, agir ; parce qu'en effet, il n'y a pas de personnes plus actives, plus éveillées sur tout ce qui se passe, que celles qui travaillent en Finance.

Richesse de Law. *Mém. Rég. p.* 111. Law, qui tenoit la bálance de ce trafic, ne s'y oublia pas ; » en moins » d'un mois il acheta du Comte d'E- » vreux pour huit cent mille livres » la Comté de Tancarville en Nor- » mandie. Il offrit au Prince de Ca- » rignan quatorze cent mille livres » pour son hôtel de Soissons. Il pré- » senta, peu de jours après, à la Mar- » quise de Beuvron la somme de cinq

» cent mille livres pour une Terre.
» Presque en même temps il étoit 1718.
» en marché avec le Duc de Sully
» pour le Marquisat de Rosny ».

Des sommes aussi considérables amassées en aussi peu de temps & dépensées avec tant de facilité, firent penser qu'il en avoit bien d'autres qu'on ne connoissoit pas. Beaucoup de personnes commencerent à ouvrir les yeux. On se dit les uns aux autres que le Directeur de la Banque ne pouvoit avoir acquis tant de biens sans qu'un grand nombre eût fait des pertes, ou ne dût craindre d'en faire dans la suite. Le Parlement prit feu, & donna contre Law un décret d'ajournement personnel, qui, faute par lui de comparoître, fut converti en décret de prise de corps. Mais le Régent le prit sous sa sauve-garde, & Law à l'aide de cette protection, continua de faire, par son système,

1718. des heureux & des malheureux, & de ceux-ci beaucoup plus que des autres.

Conspiration contre le Régent.

Mém. Reg. t 2, p. 153, 228, 130, 313. Saint-Pierre, p. 656. Dangeau, sous 1718, p. 546, 575, 584, 605. Staal, t. 2. Fragmens, t. 1, p. 208. 228.

Alberoni examinoit avec attention ce qui se passoit en France. Le Régent & les Anglois le pressoient de compléter la quadruple alliance par l'accession de l'Espagne ; mais il mettoit toute son application à se procurer des délais, pendant lesquels l'adroite Eminence tâchoit d'établir solidement en Sicile les Espagnols qu'elle y avoit fait passer ; & en même temps que, par cet artifice, le Cardinal retenoit les Anglois prêts à attaquer la flotte qu'il faisoit sortir de Cadix, il se flattoit de suspendre les efforts du Duc d'Orléans par les embarras qu'il se préparoit à lui susciter.

Que le projet qui éclata alors soit venu du Ministre d'Espagne ou des mécontens de France, c'est ce qu'il n'est pas aisé de décider. Mais du

moins ils se devinerent aisément, ou ils s'entendirent du premier mot. On présume bien que la Duchesse du Maine ne fut pas des dernieres à saisir les moyens de nuire au Régent, & même de les faire naître. » Par ses » premieres démarches à la Cour de » Madrid, elle ne voulut, dit Ma- » dame de Staal, qu'engager le Roi » d'Espagne à soutenir le Duc du Mai- » ne & sa famille opprimée. Son Envoyé » devoit voir le Cardinal Alberoni, & » pressentir jusqu'à quel point il vou- » droit prendre les intérêts dont il s'a- » gissoit, & y affectionner le Roi » son maître par les motifs de la » proximité du sang & du respect » pour les volontés du feu Roi son » aïeul, enfreintes sans aucun ména- » gement. Elle recommanda bien à » celui qu'elle chargeoit de cette » commission, de ne point aller au- » delà ».

1718.

Staal, t. 2, *p.* 4.

Cependant, soit que ces instruc-

tions ainsi restreintes ne fussent données que pour sonder le terrain avant que d'y prendre confiance, soit que la solidité qu'elle crut appercevoir l'engageât à avancer plus qu'elle ne projettoit d'abord, elle se mit en commerce réglé, mais très-secret & très-mistérieux avec l'Ambassadeur d'Espagne. » Je me dispense, ajoute » la même confidente, d'expliquer » leur plan, car je n'y ai jamais rien » compris, & peut-être n'en avoient-» ils point. Tout ce que j'en ai pu » démêler, c'est qu'on vouloit détour-» ner le Roi d'Espagne d'accéder au » Traité de la quadruple alliance, trop » favorable au Duc d'Orléans, & » l'engager à demander la tenue des » Etats-Généraux pour borner l'auto-» rité du Régent & réprimer les abus » de son Gouvernement ».

1718. P. 10.

Ce but est assez clair, & c'est apparemment l'obscurité des moyens qui empêchoit Madame de Staal d'en

comprendre le plan. Elle dit que la Duchesse du Maine n'insista d'abord que sur le premier article, c'est-à-dire, sur la nécessité *de détourner le Roi d'Espagne d'accéder au traité de la quadruple alliance;* mais quand la Duchesse vit ensuite que le prince de Cellamare étoit disposé à faire demander par son Maître la tenue des Etats-Généraux, » elle obligea M. de » Malezieu de travailler avec le Car- » dinal de Polignac au modele des » lettres que ce monarque écriroit » pour ce sujet, tant au jeune » Roi son neveu, qu'au Parlement » & aux Etats-Généraux eux-mê- » mes ». Or ces lettres devoient demander non seulement que la quadruple alliance fût rejetée par la France; mais en termes exprès, que la Régence fût ôtée au Duc d'Orléans, à cause des abus qu'il y commettoit, & transférée au Roi d'Espagne, qui y avoit le droit principal. 1718.

1718. Intrigues du Prince de Cellamare.

L'Ambassadeur sentit bien qu'il ne pouvoit réussir dans une pareille entreprise sans un parti considérable. Il se mit donc à intriguer, tant par lui-même que par ses émissaires, avec des gens de toute sorte d'états, grands Seigneurs, Militaires, Prêtres, Moines Gentilshommes, Magistrats. Peu lui importoit quels fussent leurs intérêts, qu'ils eussent les mêmes vûes, qu'ils concourussent ou non au même dessein, bien persuadé que quand il s'agiroit d'éclater, la haine contre le Régent, l'amour de la nouveauté, ou la crainte de se trouver seuls les réuniroit à la faction qu'on leur indiqueroit. Il s'en formoit beaucoup qui avoient chacune leurs mystères, & qui s'efforçoient de grossir le nombre de leurs associés. Selon la coutume des gens ardens, qui se flattent toujours de réussir, ces Conspirateurs, sur-tout les subalternes, s'imaginoient avoir pour zélés coopérateurs tous ceux qu'ils

nerencontroient pas ouvertementcontraires à leurs sentimens, & les inscrivoient sur leurs listes. Cellamare, qui ne doutoit plus, rendoit compte de ses succès à Alberoni, & celui-ci, sur la parole de l'Ambassadeur, croyoit déjà le Régent destitué. 1718.

Il avoit un besoin de faire une révolution en France, besoin d'autant plus grand, que les Anglois, impatientés de ses délais, se déterminerent à attaquer l'Espagne. Ils chercherent, trouverent & battirent la flotte qui portoit des secours à l'armée de Sicile. Le Cardinal, outré de cet échec, se voyant en même temps menacé par la France, écrivit à l'Ambassadeur *de mettre le feu au mines.* Elles sont découvertes

Pendant que cet ordre venoit à Paris, le Prince de Cellamare envoyoit à Madrid le modele des lettres, & les autres pieces sur lesquelles il vouloit consulter le Ministre avant que de les employer. Il crut avoir

trouvé une voie très-sûre de les faire
1718. parvenir, en les confiant à l'Abbé Porto-Carrero, neveu d'un Cardinal de ce nom, qui s'en alloit en Espagne avec Montelon, fils de l'Ambassadeur d'Espagne en Angleterre. Ils avoient une chaise à double fond, où les papiers furent mis.

Les messages, les rendez-vous, les conférences entre les personnes du complot ne pouvoient avoir lieu sans des mouvemens qui donnerent des soupçons. La Duchesse du Maine étoit observée. On épioit toutes ses démarches. Personne ne fréquentoit chez elle, de jour ou de nuit, travestie ou sans déguisement, qui ne fût connue. Cependant, malgré ces soins & cette surveillance, peut-être le Duc d'Orléans n'auroit-il rien découvert, sans un hazard qu'on raconte de deux manieres.

Staal, t. 2, p. 49. La premiere, qui fut généralement crue, parce que les mœurs du Régent

& de ses Confidens lui donnoient de la vraisemblance, » c'est que le Se- 1718.
» crétaire de l'Ambassadeur d'Es-
» pagne, pour s'excuser d'un rendez-
» vous manqué chez une femme cé-
» lebre dans les annales du liberti-
» nage, lui dit qu'il avoit eu tant
» de dépêches à faire à cause du dé-
» part de l'Abbé Porto-Carrero, qu'il
» s'étoit trouvé dans l'impossibilité de
» tenir sa parole. Cette femme, qui
» étoit en relation intime avec le Ré-
» gent, lui rapporta ce propos, qu'elle
» crut ne devoir pas lui être indif-
» férent. En effet, il expédia un
» Courier avec des ordres pour fouil-
» ler les voyageurs «.

La seconde maniere moins singu- *Dangeau, p. 545, sur le 9 Décemb.*
liere & peut-être plus vraie, se trouve dans les Mémoires de Dangeau. Il dit que les deux Abbés, munis de passe-ports pour eux & leur suite, s'étoient laissé accompagner par un Banquier Espagnol, fugitif de Lon-

dres, où il avoit fait une grosse ban
1718. queroute. Les Anglois intéressés l
suivoient, porteurs d'une permissior
de le faire arrêter par-tout où ils l
trouveroient. Ils l'atteignirent à Poi
tiers, & en cherchant ses papiers dans
la chaise de ses Protecteurs, on trouva
ceux de l'Ambassadeur d'Espagne,
dont on s'empara, & on laissa Porto-
Carrero continuer sa route.

Il dépêcha au Prince de Cellamare
un Courier qui lui apprit cette nou-
velle, avant l'arrivée de celui qui por-
Staal, t. 2, p. 51. toit les papiers au Régent. » Ce Prince
» les reçut la nuit, & ne fut pas tenté
» d'employer son temps à l'examen
» d'une affaire peu réjouissante; on
» prétend même qu'il fut conseillé
» de différer l'ouverture du paquet,
» par une personne qui étoit avec lui,
» peu soucieuse des affaires d'Etat ».
L'Ambassadeur eut donc le temps de
faire disparoître les papiers les plus
dangereux, & il osa le lendemain

aller réclamer ceux qui avoient été saisis. On ne lui répondit qu'en le consignant sous bonne garde dans son hôtel, d'où il fut ensuite transféré à Blois, où il resta jusqu'à ce que le Duc de Saint-Aignan, Ambassadeur en Espagne, fut revenu en France. 1718.

Un des complices pour lequel le Prince de Cellamare craignoit davantage, étoit un Abbé Brigaut, qui étoit comme le colporteur du parti ; intrigant, connu pour tel, qui s'étoit déjà mêlé d'autres affaires, notamment de celle du Prétendant, & pouvoit par-là attirer plus particuliérement l'attention du Gouvernement; l'Ambassadeur lui envoya cent louis, & son meilleur cheval pour se sauver. L'Abbé change l'habit, part, enfile la grande route, & parvient en trois jours à vingt lieues de Paris, entre Nemours & Montargis, où il est pris. Plusieurs autres, auxquels on n'avoit pas laissé comme à lui le temps d'exercer leur diligence, furent

Beaucoup de personnes arrêtées *Villars*, t. 2, p. 416, 420, 424. *Staal*, t. 2, p. 52.

arrêtés ; la bastille se remplissoit. Cha-
1718. que jour on parloit de quelque nouveau complice enlevé ; & comme les Emissaires d'Espagne s'étoient adressés à beaucoup de monde, ceux mêmes auxquels il n'avoient fait que parler, ignorant s'ils ne les avoient pas inscrits au nombre de leurs associés, commencerent à craindre, & l'alarme devint générale.

Craintes de la Duchesse du Maine.

Celle de la Duchesse du Maine étoit d'autant plus pénible, que, forcée de se contraindre, il lui falloit faires bonne contenance. Madame de Staal donne une idée de sa situation, par le récit d'une aventure qui seroit peu remarquable dans toute autre circonstance. » Elle jouoit, dit-elle, au » biribi, comme à son ordinaire ; car » elle n'avoit garde de rien changer » à sa façon de vivre. Un M. de Châ- » tillon, qui tenoit la banque, homme » froid qui ne s'avisoit jamais de par- » ler, dit tout d'un coup ; *Vraiment*

Staal, t. 2, p. 56.

» *il y a une nouvelle fort plai-*
» *sante. On a arrêté & mis à la Bas-*
» *tille, pour cette affaire de l'Am-* 1718.
» *bassadeur d'Espagne, un certain Ab-*
» *bé Bri... Bri...*, il ne pouvoit retrou-
» ver son nom. Ceux qui le savoient
» n'avoient pas envie de l'aider. En-
» fin il acheva, *Brigaut*, & ajouta :
» *ce qui est fort plaisant, c'est qu'il*
» *a tout dit, & voilà biens des gens*
» *fort embarrassés.* Alors il éclata de
» rire pour la premiere fois de sa
» vie. Madame la Duchesse du Maine,
» qui n'en avoit pas la moindre en-
» vie, dit : *Oui cela est fort plaisant.*
» *Oh ! cela est à faire mourir de rire,*
» reprit-il ; *figurez-vous ces gens qui*
» *croyoient leur affaire bien secrete,*
» *en voilà un qui dit plus qu'on ne lui*
» *demande, & nomme chacun par son*
» *nom.* Ce dernier trait jeta la Prin-
» cesse dans la plus cruelle inquiétude
» & la moins attendue ; car on lui avoit
» fait dire que l'Abbé étoit évadé,

» & les mesures si bien prises à cet
1718. » égard, qu'il n'y avoit rien à crain-
» dre. Elle soutint jusqu'au bout la
» pénible conversation de M. de Châ-
» tillon, sans donner aucun signe des
» mouvemens dont elle étoit agitée.
» Elle m'en fit le récit la nuit, quand
» je me retrouvai avec elle, & elle
Elle est arrêtée. » me montra des frayeurs que je ne
» pus dissiper, trop persuadée moi-
» même du triste sort qu'elle alloit
» subir ».

Après plusieurs jours passés, ainsi que les nuits, dans les transes d'une captivité prochaine, la Duchesse du Maine fut arrêtée à Paris le 29 Décembre, & le Duc à Sceaux, & aussitôt envoyés, elle dans la Citadelle de Dijon, & lui dans le Château de Dourlens. On mit à la bastille plusieurs de leurs domestiques ou affidés, entre autres Mademoiselle de Launay, depuis Madame de Staal. Le Prince de Dombes & le Comte d'Eu, leurs

leurs fils furent relégués à la ville d'Eu, Mademoiselle du Maine leur sœur au couvent de la Visitation de Chaillot, & le cardinal de Polignac à son Abbaye d'Anchin en Flandre. Sans doute on ne comptoit pour la connoissance du complot, que sur les aveux des Subalternes, puisqu'on envoyoit si loin les chefs. 1718.

Pour justifier aux yeux de la Nation ces coups d'autorité, le Régent fit imprimer les trois lettres qui s'étoient trouvées dans les papiers enlevés à Porto-Carrero, destinées à être adressées par le Roi d'Espagne, l'une au Roi de France, l'autre au Parlement, la troisieme aux Etats-Généraux, quand ils seroient assemblés, & une quatrieme intitulée *Requête des Etats à sa Majesté Catholique*, pour l'engager à venir prendre la Régence du Royaume, ou à y pourvoir, s'il ne venoit pas lui même. Cependant il y avoit dans ces pieces des choses 1719.

Contenu des papiers saisis.

Mém. Rég. t. 2, p. 179, 184.

sur lesquels il auroit été important
119. au Régent de ne pas donner trop à réfléchir. En parlant du Parlement, les Ecrivains disoient : » Cette Com-
» pagnie, dans laquelle on a reconnu
» le pouvoir de décerner la Régence,
» à qui on s'est adressé pour la rece-
» voir, avec laquelle on a stipulé en
» la recevant de ses mains, à laquelle
» on a promis publiquement, & avec
Idem. t. 2, p. 186. » serment, que l'on ne vouloit être
» maître que des seules graces, &
» que la résolution des affaires seroit
» prise à la pluralité des voix dans
» le Conseil de Régence, non seu-
» lement on ne l'écoute pas dans ses
» plus sages remontrances, mais on
» exclut des Conseils les sujets plus
» dignes; d'abord qu'ils représentent
» la vérité, non seulement on ne
» l'écoute pas, mais la pudeur em-
» pêche de répéter à Votre Majesté
» les termes également honteux &
» injurieux dans lesquels on a ré-

» pondu, lorsqu'on a parlé aux Gens » du Roi en particulier; les registres » du Parlement en feront foi jusqu'à » la postérité la plus reculée (1) ». 1719.

Ces Ecrivains disoient encore : » Le » Public n'a ressenti aucun fruit, ni de » l'augmentation des monnoies, ni » de la taxe des gens d'affaires. On » exige cependant les mêmes tributs » que le feu Roi a exigés pendant le » fort des plus longues guerres : mais » dans le temps que le Roi tiroit » d'une main, il répandoit de l'au- » tre, & cette circulation faisoit sub- » sister les Grands & les peuples. *P.* 18.

(1) Ceci est peut-être relatif à ce qu'on rapporta alors du Régent, que pressé un jour par les Gens du Roi sur une matiere importante, il leur répondit : » *Allez* » *vous*... l'un d'eux lui dit : *Votre Altesse* » *Royale veut-elle qu'on fasse registre de sa* » *réponse* « ? Remontrance indirecte dont il ne fit que rire.

1719. » Aujourd'hui les Etrangers qui savent flatter la passion dominante, » consument tout le patrimoine des » enfans ». Enfin on ajoutoit en termes assez amers : » Il semble que » le premier soin du Duc d'Orléans » ait été de se faire honneur de l'ir- » réligion. Cette irréligion l'a plongé » dans des excès de licence, dont les » siecles les plus corrompus n'ont » point eu d'exemple, ce qui, en lui » attirant le mépris & l'indignation » des peuples, nous fait craindre à » tout moment, pour le Royaume, les » châtimens les plus terribles de la » vengeance divine ».

Staal, p. 69. La même imprudence qui avoit fait publier ces écrits dans la premiere chaleur, les fit précéder d'un avis qui portoit : » Que quand le ser- » vice du Roi, & les précautions né- » cessaires pour la sûreté & le repos » de l'Etat, permettroient de rendre » publics les autres projets, mani-

» festes & mémoires, on y verroit » toutes les circonstances de cette *dé-* » *testable conjuration* ». 1719.

Mais quand on eut interrogé les prisonniers, au lieu de crimes d'Etat énormes, comme seroient de noirs complots, des projets de dévastation & d'assassinats, que ces expressions sembloient indiquer, on n'entrevit que le dessein de faire assembler les Etats-Généraux ; encore ce dessein, répréhensible par la raison que ceux qui le tentoient, n'avoient aucun droit pour cela, punissable même à cause des liaisons avec un Prince étranger, quoique parent, ce dessein se trouva dénué de preuves concluantes contre les soupçonnés. A la vérité, les papiers enlevés à Porto-Carrero inculpoient fortement l'Ambassadeur d'Espagne, comme ayant abusé de son ministere pour exciter des troubles en France, mais l'inculpoient seul ; car ces papiers n'étant que des copies, Procédures contre les prisonniers

1719. les personnes nommées ou désignées pouvoient nier, & nierent en effet qu'elles y eussent aucune part.

Les Commissaires chargés de l'instruction étoient, M. d'Argenson, Garde des Sceaux, M. le Blanc, Secrétaire d'Etat de la Guerre, auxquels se joignit l'Abbé Dubois. Madame de Staal les comparoit, quand ils entroient à la Bastille, aux trois Juges des Enfers, *Eaque, Minos, & Rhadamante.* Ils étoient fort embarrassés à faire éclore des dépositions qu'ils obtenoient, la *détestable conjuration* si solennellement annoncée. Les seuls Président de Malezieu & Cardinal de Polignac pouvoient être traduits en Justice réglée comme coupables, parce qu'il ne leur étoit guere possible de se défendre d'avoir composé la lettre qui devoit être envoyée par le Roi d'Espagne, pour demander la tenue des Etats

Staal, t. 2, p. 20 & 82. » L'original de cette piece, écrit &

» corrigé de la main de l'un & de
» l'autre, devoit être brûlé ; & le 1719.
» Cardinal, pressé de se rendre à la
» Messe du Roi, au moment que la
» copie venoit d'être achevée, recom-
» manda à la Duchesse du Maine de
» ne pas manquer de le jeter au feu.
» Malezieu le prit dans cette inten-
» tion ; mais comme il ne l'exécuta
» pas sur le champ, quand il voulut
» le brûler ensuite, il l'avoit si bien
» caché, que tous ses efforts pour
» se rappeler où il étoit, furent inu-
» tiles. Après avoir été long-temps
» inquiet, il se tranquillisa, & prit le
» parti de se persuader que ce papier
» n'existoit plus ; mais quand il fut
» arrêté, ce fatal brouillon se re-
» trouva dans son écritoire, sous le
» repli du contrat de mariage de son
» fils. Aussi-tôt qu'il l'apperçut, il se
» jeta dessus & le déchira ; mais on
» en ramassa précieusement les mor-

» ceaux, pour servir de pieces de con-
1714. » viction au procès ».

Staal, t. 2, p. 52 & 59. On en auroit eu à produire bien davantage, sans l'action généreuse d'un Chevalier de Menil, Gentîlhomme Angevin, qui mérita les éloges du Duc d'Orléans lui-même. » Il étoit lié, mais sans intimité, avec » l'Abbé Brigaut, qui, au moment » de son tranquille départ, lui en- » voya des papiers, qu'il lui donna » comme papiers de famille, le priant » de les garder pendant un petit » voyage qu'il alloit faire. Le Cheva- » lier les reçoit sans se douter de » rien; mais apprenant la catastro- » phe du Prince de Cellamare, com- » me il savoit que l'Abbé étoit en » relation avec lui, il se doute, par » son départ précipité, qu'il pourroit » bien être entré dans la même af- » faire. Fort embarrassé de son dépôt, » quoiqu'il n'ignorât pas la rigueur

» des Ordonnances, il aima mieux
» s'y exposer que de manquer à quel- 1719.
» qu'un qui, sans être son ami, s'é-
» toit fié à lui; mais curieux de dé-
» couvrir ce qu'il contenoit, il leve
» les cachets, & trouve tous les projets
» & mémoires sur cette affaire d'Espa-
» gne, dont il n'avoit eu aucune con-
» noissance jusqu'à ce moment. Il n'eut
» pas le loisir de lire tant de pieces;
» mais il en vit assez, en les parcou-
» rant, pour juger qu'il n'y avoit
» rien ni contre le Roi, ni, à ce qu'il
» crut, contre l'Etat; & trouvant les
» noms de beaucoup de personnes de
» distinction qui alloient être impli-
» quées dans cette affaire, si ce té-
» moignage contre eux n'étoit sous-
» trait, il prit le parti de jeter tous
» ces papiers au feu ».

De lui-même, dans son premier *Staal, t.* interrogatoire, il avoua son action & *2, p. 67.* le motif qui l'avoit produit. Cette franchise ne le sauva pas de la prison,

où il fut même retenu assez long-
1719. temps. » Sur la nouvelle de sa déten-
» tion, un Marquis de Menil, d'une
» autre famille, va trouver le Duc
» d'Orléans, pour l'assurer qu'il n'est
» ni parent ni ami du Chevalier.
» *Tant pis pour vous, Monsieur*, ré-
» pond le Prince, *le Chevalier de Mé-*
» *nil est un très-galant homme* ».

Staal, t. 2, p. 204. Il faut avouer, à l'honneur du Régent, que toutes les personnes arrêtées pour cette affaire furent traitées avec beaucoup de douceur (1), ex-

(1) Madame de Staal, dans ses Mémoires, t. 2, p. 240, rapporte un trait minutieux, qui peint mieux peut-être que d'autres plus importans, la bonté de ce Prince. » Le Comte de L...., dit-elle, » pour entretenir des relations au dehors, » s'aidoit du Chirurgien, qui faisoit aussi » la fonction d'Apothicaire. Il établit, » afin d'avoir occasion de le voir plus » souvent, qu'il lui falloit deux lavemens » par jour. Le Régent, qui entroit dans

cepté néanmoins le Duc & la Duchesse du Maine. Celle-ci, conduite à la Citadelle de Dijon, dans un carrosse de louage, eut le désagrément, en arrivant, d'attendre que l'on construisît sa prison sous ses yeux, parce qu'il n'y avoit pas d'appartement logeable. Le Duc du Maine, dans le Château de Dourlens, éprouva de la part de celui qui le gardoit, tout ce qu'on peut essuyer de disgracieux d'un Geolier dur & impoli. Il y tomba malade & assez sérieusement, pour faire désirer au Régent de finir cette affaire, qui tourmentoit depuis six mois tant de personnes, dont plusieurs 1719.

» les derniers détails de ce qui nous concernoit, examinant les mémoires de » notre Pharmacie avec ses Ministres, » l'Abbé Dubois se récria sur cette quantité de lavemens. Le Duc d'Orléans lui » dit: *L'Abbé, puisqu'ils n'ont que ce divertissement, ne le leur ôtons pas* «.

1719. tenoient aux premieres Maisons du Royaume, & dont la détention commençoit à faire murmurer.

Le Duc du Maine innocent.

Staal, t. 2, p. 138; t. 3, p. 48.

Après avoir promis au Public des preuves d'une *abominable conspiration*, après avoir fait fulminer tous les Parlemens du Royaume contre les écrits de Cellamare, comme séditieux, insolens, calomnieux, on étoit encore à chercher ce qu'il y avoit de si horrible dans cet affreux complot. Il paroît que les Conseillers du Duc d'Orléans, ceux qui l'avoient excité à ces éclats, auroient fort souhaité de trouver le Duc du Maine coupable. On poussa le desir jusqu'à l'injustice; » car » un des prisonniers ayant écrit dans » sa déposition, que lorsqu'il traitoit d'affaires avec la Duchesse du » Maine, elle rompoit la conversation dès que le Duc du Maine paroissoit, le Commissaire, blessé de » ce qui tendoit à justifier ce Prince, » lui dit : *Ce n'est pas l'apologie du*

» *Duc du Maine qu'on vous demande;* » *rayez cet article.* Il le raya, & ne » fit pas sentir au Magistrat que c'é- » toit prévariquer dans son minis- » tere, de ne pas recevoir égale- » ment ce qui étoit à charge & à » décharge «. 1719.

Mais malgré cette affectation de partialité, l'innocence du Prince perçoit de tous côtés. Il n'y avoit point d'accusé, non seulement qui ne la reconnût, mais même qui ne la préconisât sans en être requis. Dans l'écrit qu'on exigea de Madame de Staal comme condition nécessaire de sa liberté, après la relation des liaisons assez indifférentes, formées & entretenues avec quelques intrigans, par ordre de la Princesse, & après avoir dit : » Voilà les seules choses où j'aie » eu quelque part & dont j'aie été » informée », elle ajouta, quoiqu'elle sût que par-là elle ne faisoit pas sa cour: » Au surplus, j'ai entrevu que Ma-

1719. » dame la Duchesse du Maine se donnoit des mouvemens, & qu'elle » étoit embarrassée dans quelques affaires dont je n'ai point su le détail ; *j'ai seulement remarqué l'extrême frayeur où elle étoit que M. le Duc du Maine en eût la moindre connoissance* ».

Les Prisonniers relâchés.

Staal, t. 2, p. 276.

Ces confessions par écrit étoient un moyen qu'on avoit imaginé pour terminer cette affaire, & donner un air de grace à la liberté que la Justice accordoit. » Le Régent étoit décidé à » ne relâcher ni les chefs ni leurs » adhérens, sans un aveu de leur part » qui servît d'apologie à sa conduite ». Ainsi la Duchesse du Maine en fit un, & tous les prisonniers à son exemple ; mais ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il n'y eut aucune de ces déclarations qui ne fût auparavant concertée. Malgré les verroux, les Geoliers & les Gardes, les prisonniers se communiquoient leurs idées, convenoient de ce qu'ils

diroient ou tairoient, se répondoient, se répliquoient; jusqu'aux expressions, tout étoit minuté auparavant, & ils ne livroient leurs prétendues dépositions qu'après les avoir fait cadrer bien exactement les unes avec les autres. Le Régent les lisoit dans le Conseil, non sans doute qu'il les regardât comme des pieces probantes contre les prévenus du crime, mais comme une espece de justification de l'éclat qu'il avoit donné à cette affaire. 1719.

La Duchesse du Maine eut permission de revenir à Sceaux. Elle comptoit y trouver le Duc son époux; mais il refusa de s'y rendre, irrité de la captivité qu'elle lui avoit attirée par son imprudence. Cependant il se laissa ensuite fléchir, & revint auprès d'elle. Il y eut aussi un raccommodement avec le Duc d'Orléans. La Duchesse vouloit entrer en explication. *Tout est oublié*, lui dit-il; & en effet il ne s'en souvint plus.

1719. On a reproché au Ministre d'Espagne, que son projet étoit vague & mal combiné ; mais peut-être n'a-t-il manqué que parce qu'il fut conçu trop tard. Qu'il l'eût fait éclater lorsque le Duc du Maine étoit encore Surintendant de l'éducation du Roi ; que ce Prince eût eu la hardiesse de mener au Parlement le jeune Monarque dont les démarches dépendoient encore de lui ; qu'il l'eût fait escorter des principaux Seigneurs, partisans de l'ancien gouvernement, ou mécontens du nouveau ; qu'en même temps une flotte Espagnole eût paru sur nos côtes, une armée sur nos frontieres, & que la fermentation de la Capitale eût été habilement propagée dans les Provinces : on ne peut douter que le Régent ne se fût trouvé au moins dans de grands embarras & que peut-être le succès n'eût légitimé le plan hasardé d'Alberoni.

Guerre d'Espagne. Quand il eut échoué, ce fut entre

le Duc d'Orléans & le Cardinal, ce qu'on peut appeler un combat à outrance, cest-à-dire, un défi tacite, une lutte pour se renverser, ce qui, entre politiques & ambitieux, est une espece de mort. Ils armerent les deux Royaumes moins pour les intérêts des deux Nations, que pour leur querelle & leur vengeance particuliere. Alberoni continua à inquiéter la France par des préparatifs d'invasion en Angleterre, & il forma des liaisons avec des Seigneurs de notre Bretagne, qui devoient lui livrer des places au moyen desquelles & des fortes garnisons qu'il y mettroit, il comptoit tenir toutes les côtes le long de l'Océan en respect, & empêcher le Régent de porter des secours à ses alliés. Celui-ci envoya une armée dans le Roussillon, avec ordre de pénétrer en Espagne, & déclara en même temps dans un manifeste, » *que c'etoit au seul*

1719.

Mém. Rég. t. 2, p. 227, 248, 301, 316, 335, 342.

» *Ministre, ennemi du repos de l'Eu-*
1719. » *rope, qu'il en vouloit* «.

Mém. Berwick, t. 2, p. 294.

Le commandement fut proposé au Maréchal de Villars, qui n'en voulut pas, & accepté par le Maréchal de Berwick. Dans les Mémoires écrits par lui-même, Berwick a cru devoir exposer les motifs de sa conduite. » Il étoit un des plus affligés » de cette guerre, quelque juste & » forcée qu'elle fût de la part de la » France. Outre les raisons communes à tout François, il s'en trouvoit » pour lui de particulieres: il avoit » sauvé deux fois l'Espagne; les bienfaits qu'il avoit reçus de Philippe V, l'attachoient particuliérement à ce Prince. Il devoit, d'un » autre côté, de la reconnoissance au » Régent, qui étoit attaqué personnellement dans cette guerre: mais » toutes ces considérations dans le Maréchal de Berwick cédoient toujours

» au devoir le plus fort ; c'en étoit
» un pour lui indispensable, comme 1719.
» Commandant alors en Guienne &
» sur les frontieres d'Espagne, d'exé-
» cuter les ordres qu'il recevoit d'at-
» taquer ce Royaume sans avoir été
» au devant de ces ordres. Un refus
» de servir eût éte contre un devoir
» actuel, dont il n'étoit pas à temps
» de se soustraire, & d'un exemple
» dangereux, qui eût même pu
» être regardé, en quelque sorte,
» comme criminel, s'il eût entraîné
» après lui un grand nombre d'i-
» mitateurs : il obéit donc, parce
» qu'il devoit obéir ».

La guerre eut des succès rapides ; mais pendant que tout prospéroit au dehors au Duc d'Orléans, il essuya un chagrin domestique très-cuisant. On sait combien il aimoit, on peut dire combien il idolâtroit la Duchesse de Berri, sa fille. Les désordres trop publics de cette Princesse n'étoient pas une

Mort de la Duchesse de Berri.

Dangeau, 20 *Juillet*. *La Beaumelle*, *t.* 5, *p.* 318.

raison pour détacher d'elle un pere
1719. qui, malheureusement, se mettoit hors d'état, par son exemple, de faire des remontrances à ce sujet. Peut-être même la ressemblance de conduite contribuoit-elle à resserrer leurs liens. Après quelques indispositions équivoques qui ne donnerent pas de grandes alarmes, elle fut frappée d'apoplexie le 15 Juillet, & le mal se montra d'abord si dangereux, qu'il laissa peu d'espérance. » Le jour » qu'elle reçut les Sacremens, elle » appella son pere, le fit approcher » de son lit de sorte que sa Dame » d'honneur, qui étoit présente, ne pût » rien entendre. Elle ouït seulement » que le Régent s'écria : *Que me* » *dites-vous là, ma fille?* Il parut » fort ému, & se promena dans l'ap- » partement avec un silence & une » précipitation qui montroit son éton- » ment & son inquiétude ».

Cette Princesse fut enlevée à vingt-

quatre ans. Sans doute la mort ne la surprit pas ; car quand on lui représentoit que la bonne chere, les veilles & les plaisirs immodérés pourroient abréger sa vie, elle répondoit: *Eh bien ! courte & bonne.* La Beaumelle fait entendre que sa derniere confidence à son pere roula sur une maternité clandestine qu'elle lui avoua, sans pouvoir lui apprendre ce que l'enfant étoit devenu. C'étoit une fille qui, remise d'abord à des inconnus, se perdit, se retrouva, & fut élevée dans un Couvent de Flandre, où elle se fit Religieuse. 1719.

Il est certain que le mystere révélé au Duc d'Orléans lui causa un extrême déplaisir. Il en donna des marques en exilant la Dame d'honneur, & beaucoup de personnes auxquelles le Public ne vit d'autres torts que d'avoir apparemment favorisé les désordres de sa fille. Le Comte de Riom, dépouillé du gouvernement de Meu-

don, & des charges qui l'approchoient
1719. de la Princesse, eut ordre de partir pour la guerre d'Espagne.

Mort de Madame de Maintenon.

Dangeau, 15 *Avril*. *La Beaumelle*, *t.* 5, *p.* 230. *Lettres de Maintenon*, *t.* 6, *p.* 189.

A la maxime meurtrière de la Duchesse de Berri, *courte & bonne*, on pourroit opposer cette espece d'aphorisme de Madame de Maintenon : » *Vivez de bonne heure en vieille*, » *comme j'ai fait, & vous vivrez aussi* » *long-temps que moi* «. La pratique de ce précepte la conduisit à l'âge de quatre-vingt-trois ans, sujette à la vérité à quelques infirmités, mais exempte des grandes maladies. Les malheurs du Duc du Maine affligerent ses derniers jours. » *Dans toute* » *ma vie*, disoit-elle, *je ne trouve au-* » *cun plaisir aussi vif que les peines d'au-* » *jourd'hui sont ameres. Ah ! que j'ai* » *bien fait de ne me pas élever !* Les » soins de cet éleve chéri manquerent » à ses derniers momens, & ses » derniers regards désirerent quelque » chose «. Elle vit approcher la mort

Lettres, *t.* 6, *p.* 180 ; *t.* 7, *p.* 140.

La Beaumelle, *t.* 5, *p.* 134.

avec intrépidité. Huit jours auparavant, elle écrivoit de son lit: » *On donne sur ma tête l'Extrême-Onction à la Mere Sous-Prieure, & je vois mon Confesseur qui marque ici son poste*«. 1719.

Madame de Maintenon s'éteignit le 15 Avril, sans terreurs ni douleurs. La Beaumelle peint d'une maniere énergique le trouble & la désolation de la maison de Saint-Cyr.

» Sa mort naturelle & tardive consterna toutes ses filles, comme si elle avoit été subite & prématurée. Le Duc de Noailles, qui présidoit à ses obseques, supprima l'éloge funebre, non que l'Orateur n'eût une matiere bien propre aux ornemens de l'éloquence, mais parce qu'il pensa qu'il valoit mieux se taire que de ne parler qu'à demi «. Le Duc de Noailles eut raison. Madame de Maintenon est du petit nombre des personnes dont il faut abandon-

ner la mémoire à la sévérité de l'Histoire, elle leur vaut un Panégyrique.

1719.

Profession de Madame de Chelles.

Il y eut, vers le même temps, une cérémonie que le Public regarde comme une espece de mort. Ce fut la profession religieuse de Mademoiselle Louise-Bénédicte d'Orléans, dans le Couvent de Chelles, dont elle fut depuis Abbesse. L'engagement solennel, pris par cette jeune Princesse, de mener sous le sceau de la Religion une vie édifiante & exemplaire, faisoit avec la conduite de sa sœur un contraste dont le pere devoit être satisfait, s'il fut susceptible de ce genre de consolation, & si la résolution de sa fille n'a pas été pour lui un nouveau chagrin.

1719-20.

Paix avec l'Espagne.

Villars, t. 3, p. 104.

Il en avoit assez de ceux que lui causoit Alberoni. Ce Cardinal donnoit plus d'inquiétudes qu'on n'en montroit. Tous les jours, pour nous servir de ses termes, on découvroit

des

des *mines* qui auroient produit de grands bouleversemens, si elles n'avoient été inventées. Le Régent établit à Nantes une Chambre de Justice, chargée de faire le procés à plusieurs Seigneurs excités par Alberoni à soulever la Bretagne. Quatre d'entre eux eurent la tête tranchée; les autres se sauverent, & la Bretagne resta tranquille. Le Ministere de France, à force de négociations dans le Nord, réussit à détacher de l'Espagne les Rois de Suede & de Danemarck, & la Russie qu'Alberoni avoit gagnés. Il s'étoit même étayé du Turc, qui devoit envoyer une flotte dans la Méditerranée. Le Régent ne trouva pas de meilleur expédient pour détruire ces trames, que d'en couper les fils, en remontant à la main qui les dirigeoit, & pour cela de pousser vivement la guerre en Espagne, de pénétrer jusqu'au centre s'il le falloit, & 1719-20.

de forcer ainsi la Reine à abandon-
1719-20. ner son Ministre.

Ce moyen réussit. Leurs Majestés Catholiques ne virent pas plutôt que la Guerre se faisoit sérieusement, que déjà Fontarabie & Saint-Sébastien étoient pris, & la Catalogne menacée, qu'elles prêterent l'oreille à des propositions de paix. Elles ne furent autres que les conditions du traité de la quadruple alliance, dont les principales étoient » que l'Empereur renonceroit à ses pré- » tentions à la Couronne d'Espagne, & » reconnoîtroit Philippe V pour légi- » time Roi des Espagnes & des Indes; » que de son côté le Roi Catholique re- » nonceroit, en faveur de l'Empereur, » aux Etats démembrés de la Monar- » chie Espagnole, tant dans l'Italie que » dans les Pays-bas; que la Sicile & la » Sardaigne seroient cédées à l'Empe- » reur, qui gratifieroit de celle-ci le Duc » de Savoie: que si les Ducs de Toscane

» & de Parme venoient à mourir sans
» postérité masculine, le fils aîné du 1719-20.
» Roi d'Espagne & de la Reine sa
» seconde femme, & à son défaut,
» les autres enfans mâles de cette
» Princesse & leurs successeurs mâles,
» hériteroient de ces Duchés, & que
» dès à présent le Roi d'Espagne pour-
» roit entretenir à ses ordres dans
» ces Duchés six mille hommes *non*
» *Espagnols*, pour la sûreté de l'héri-
» tage. Enfin il y avoit un article
» secret, par lequel Philippe V de-
» voit confirmer sa renonciation à la
» Couronne de France »; & à ce qu'on peut justement présumer, un autre article encore plus secret, par lequel le Roi d'Angleterre promettoit de restituer Gibraltar à l'Espagne (1).

(1) Voici deux faits qui donnent beaucoup de probabilité à cette présomption.

1°. Le 10 Mars 1727, le Nonce du Pape à Madrid écrivoit au Nonce du Pape

1719-20.

En lisant ces conditions, on est surpris que l'Espagneait préféré, sous Alberoni, de se procurer par les armes presque tout ce qu'elle pouvoit obtenir par un traité; mais outre que Philippe V ne devoit pas voir volontiers la Sicile, la Sardaigne & les Pays-Bas, ces beaux fleurons arrachés

---

en France, que le Roi d'Espagne acceptoit une suspension pour deux ans du commerce d'Ostende, proposée par l'Empereur; *mais en même temps il demandoit* » *Gibraltar, soutenant que la restitution lui* » *en avoit été promise par le Roi d'Angle-* » *terre* ». Villars, t. 3, p. 281.

2°. Le 2 Novembre 1727, le Comte de Rotembourg, Ambassadeur de France à Madrid, rapporte que la Reine d'Espagne se plaignoit fort de la dureté des Anglois, « *& parlant sur Gibraltar, elle* » *a demandé au Roi la clef d'une cassette* » *d'où elle a tiré une lettre en original du* » *Roi d'Angleterre, qui promettoit la resti-* » *tution de Gibraltar* ». Villars. t. 3, p. 551.

à sa Couronne & attachés à celle de l'Empereur, en récompense d'une simple renonciation au Royaume d'Espagne, où Charles VI ne possédoit plus rien, sans doute Alberoni lui fit encore sentir que les promesses faites pour la Toscane & Parme, & pour la restitution de Gibraltar, étoient illusoires. Car si on avoit eu véritablement dessein d'assurer ces Etats aux enfans de la Reine, pourquoi exiger que les garnisons qu'on lui accordoit d'y mettre ne fussent pas *des troupes Espagnoles?* Et si on vouloit sincérement rendre Gibraltar, pourquoi ne pas le faire sur le champ? ou du moins, pourquoi ne pas joindre à la lettre du Roi d'Angleterre un engagement national? 1719-20.

De plus, la renonciation à la Couronne de France, demandée de nouveau, ne devoit pas être agréable à Philippe V, si on en croit Saint-Simon, qui, ayant été Ambassadeur *Saint-Simon, t. 5, p. 71.*

en Espagne, connoissoit à fond ses
1715-20. dispositions. » Ce Prince, dit-il, ne
» pouvoit s'ôter de la tête la force
» des renonciations de la Reine sa
» grand'mere, épouse de Louis XIV.
» Quant au testament de Charles II,
» il ne pouvoit comprendre que ce
» Roi eût été en droit de disposer
» d'une Monarchie dont il n'étoit
» qu'usufruitier. Il se regardoit donc
» comme un usurpateur, & pour
» s'étourdire sur ses scrupules, il con-
» servoit toujours un esprit de retour
» vers la France, & ne vouloit pas se
» fermer entiérement le chemin au
» Trône de ses peres, s'il arrivoit
» malheur à son neveu. On ne peut
» nier que tout cela ne fût mal ar-
» rangé dans sa tête; mais enfin cela
» y étoit ».

Par toutes ces considérations, Alberoni n'aura pas eu de peine à persuader au Roi & à la Reine, que dans la circonstance où ils se trouvoient,

avec de fortes armées & beaucoup d'alliances, une bonne & franche guerre valoit mieux qu'un traité captieux. En effet, il ne fut d'aucune utilité à l'Espagne. Les Anglois seuls en tirerent de l'avantage (1). 17-9-20.

Une des principales conditions de la paix, fut la disgrace d'Alberoni. Ce Prélat, doué des vrais talens de Ministre, qui sembloient devoir être si étrangers à son éducation & à sa naissanse, montra, pendant le court espace de son administration, ce qu'on pouvoit attendre de l'Espagne bien

Disgrace D'alberoni. *Essais d'Argenson, p.* 144.

(1) A force d'interprétations du traité de la quadruple alliance, les Anglois vinrent à bout d'obtenir de grands avantages pour leur commerce en Espagne, sans rendre Gibraltar. Au contraire, la France moins adroite vit dépérir le sien. Le Régent ne se défia pas assez de ce que les Romains appelloient, relativement aux Carthaginois, la bonne foi mercantille; *Fides Punica.*

gouvernée. Quoique tout-puissant, il
1719-20. essuya quelquefois des déboires de la part des Seigneurs Espagnols, dont la fierté ne plie pas aisément, & peut-être se les attira-t-il en manquant aux égards qu'il leur devoit (1). Il

(1) Saint-Simon raconte, t. 7, p. 103, qu'Alberoni ayant voulu empêcher le Duc d'Escalone, Majordome, d'entrer dans la chambre du Roi lorsqu'il étoit malade, ce Seigneur franchit un jour la porte malgré ses ordres, & outré de ce que le Cardinal le prit par le bras pour le faire sortir, il lui donna des coups de canne, en présence du Roi & de la Reine, & en fut quitte pour quelques mois d'exil.

Il faut sans doute regarder comme une plaisanterie la réponse du Pape à Alberoni, qui s'étant fait pourvoir de l'Evêché de Malaga, un des meilleurs d'Espagne, demandoit au Souverain Pontife dispense de résider : » *Tout ce que je puis faire*, dit le Pape à celui que le Cardinal avoit chargé de sa Requête, » *c'est de lui accorder la permission de s'absenter six mois.* » *Les Conciles lui permettent encore six au-*

semble que la Reine ne lui fit pas rendre, dans son malheur, ce qu'elle devoit à un serviteur fidele, plutôt sacrifié que puni. Il sortit d'Espagne en fugitif & en banni; » mais il sou- » tint sa disgrace & les persécutions » qui en furent les premieres suites, » en grand homme, & en effet c'en » étoit un. Il prouva qu'il étoit vic- » time des circonstances, & non d'au- » cune faute de conduite. Alberoni » avoit voulu servir son Maître com- » me Richelieu avoit servi le sien; » mais le temps, les lieux & le Maître » même étoient bien différens «. 1719-20.

En sortant d'Espagne, il traversa les frontieres de France, accompagné d'un Officier, chargé par le Régent, non de lui faire honneur, mais de le

» *tres mois d'absence : par cet expédient*, » *s'il veut s'en servir*, *il aura moyen de* » *n'y pas aller du tout* «. Saint-Simon, t. 7, p. 115.

tenir sous sa garde comme un prisonnier. Gênes refusa de lui donner un azile, Rome le rejeta aussi. Il fut contraint de se cacher quelques années dans les États de l'Empereur, d'où enfin le Pape le tira, & lui donna la Légation de la Romagne. » Ce Cardi-
» nal trouva encore moyen de faire
» parler de lui dans le monde, en
» entreprenant pour le Saint-Siége la
» conquête de la petite République
» de Saint-Marin, village situé à la
» vue de Rimini, sur une hauteur.
» Cette entreprise d'Alberoni, re-
» marque d'Argenson, eut tout l'air de
» la parodie des Comédies héroïques
» qu'il avoit jouées en Espagne vingt
» ans auparavant «. Tant il est vrai que le desir de dominer ne fait que s'assoupir dans un repos forcé, & qu'à la moindre occasion il se réveille !

1719-20.

Le Cardinal Sala.

Un autre Cardinal Espagnol est un exemple de ce que peut l'enthou-

siasme, secondé par un génie ardent, & montre jusqu'où, avec ces deux moyens, il est possible de parvenir. 1719 - 20.

Saint-Simon, t. 2, p. 127.

» Il se nommoit *Sala*. Né en Catalogne, dans la derniere classe du » peuple, il se fit Bénédictin. Quand » l'Archiduc Charles vint à Barcelone soutenir en personne les droits » qu'il croyoit avoir sur l'Espagne, » le hasard voulut que son Ecuyer » prît le pere de Sala pour Cocher du » Prince. Le fils chercha à mettre à » profit ce bonheur fortuit. Il se fit » remarquer par l'Archiduc & ses » Ministres, comme un esprit entiérement tourné à l'intrigue. Il sema » la révolte dans tous les Monasteres » de la ville & de la Province, & » parut par-tout comme le chef des » plus acharnés contre Philippe V. » Sala rendit de grands services à » l'Archiduc par son audace & son » adresse, tellement qu'il parut con» venable à ce Prince de l'élever,

1719-20. » pour le mettre plus en état de servir en grand. Cette considération le » fit nommer à l'Evêché de Girone. Ses » projets séditieux furent tels à l'aide » de cette dignité, que l'Archiduc » le fit passer sur le Siége de Barcelone, où il se rendit si important » à l'Archiduc lui-même, qu'il en » obtint la nomination au Cardinalat, malgré le Pape, qui répugnoit » à introduire dans le Sacré Collége » un pareil sujet, mais qui n'osa refuser l'Empereur, dont les armes » prospéroient alors en Espagne.

» Philippe V fut très-choqué de » cette promotion, & proscrivit Sala, » comme également indigne de la » mitre & du chapeau. Quand après » la paix de Bade, la Catalogne abandonnée à elle-même; se trouva » hors d'état de soutenir sa rebellion, » Barcelone étant menacée d'un Siége, » Sala & les autres Chefs de la rebellion se sauverent. L'Evêque s'em-

» barqua & gagna Avignon. Il y fut
» attaqué par des maladies qui affoi- 1719-20.
» blirent son corps; mais sans amor-
» tir l'esprit d'intrigue, qui étoit chez
» lui une seconde nature. Il n'oublia
» rien pour tâcher de retourner à
» Barcelone, quoiqu'il sût l'opposi-
» tion du Roi d'Espagne. L'Empe-
» reur pressa de tout son pouvoir le
» Pape de demander à Madrid le ré-
» tablissement du Prélat; & le Sou-
» verain Pontif, qui n'ignoroit pas
» l'affection que ce Prince, devenu
» Empereur, conservoit pour Sala,
» chercha à ébranler le Roi d'Espa-
» gne, sur-tout en lui faisant scru-
» pule de retenir un Evêque banni de
» son Diocese, & loin de son trou-
» peau. Le Roi d'Espagne tint ferme
» dans son refus, & le Pape trouva
» un expédient qui le soulagea de la
» crainte d'offenser l'un ou l'autre
» Monarque; ce fut de gagner du
» temps, en ordonnant à Sala de ve-

» nir, avant toute chose, recevoir le
1719-20. » chapeau de ses mains. Le Cardinal
» se mit en chemin; mais il mourut
» près d'arriver à Rome, & finit ainsi
» l'embarras du Pape «.

Law & Dubois. *Fragmens*, t. 2, p. 260, 271.

Il semble que c'étoit le temps ou plutôt le regne des aventuriers. En Espagne, des fils de Cocher & de Jardiniers, Cardinaux; en France, des hommes nés dans des boutiques d'Apothicaire & d'Orfevre, le premier Cardinal, le second Contrôleur-Général des Finances. Outre ces rapports de naissance & de fortune, ces derniers en eurent encore un non moins remarquable dans deux actes religieux, faits pour être mis en parallele; savoir, le sacre de Dubois, nommé à l'Archevêché de Cambrai, & l'abjuration de Law. On jugea que ces deux cérémonies ne rendoient pas l'un plus digne Evêque, que l'autre bon Catholique. Personne n'ignore que Law en prit l'extérieur, afin que

le Régent pût, sans un trop grand murmure de la Nation, lui donner la premiere place de la Finance. 1719-20.

La crise de cette partie de l'Administration approchoit de son terme ; mais elle n'y arriva pas sans des convulsions violentes. Nous avons laissé la Banque se remplissant paisiblement de l'argent des François, & payant avec cet argent les billets d'Etat, & autres engagemens Royaux qu'elle retiroit. Lorsqu'à force d'en acquitter ils commencerent à disparoître, & que par-là ce moyen de répandre avantageusement les billets & actions de la Banque manqua, Law en imagina un autre non moins industrieux ; ce fut de baisser l'argent en tenant toujours l'écu de Banque à son premier taux, de sorte qu'on s'empressât de porter à la Banque l'argent qui tomboit, & de recevoir en échange des billets qui se soutenoient. Quand le Ministere, soit honte de son abon- La Banque.

dance, soit besoin d'une autre manœuvre, vouloit empêcher une chute de l'argent trop rapide, il en haussoit la valeur; alors on le resserroit dans les bourses, comme un effet qui alloit devenir précieux, & il y restoit immobile jusqu'à ce qu'un nouveau décri le fit encore couler vers la Banque.

1719-20.

Moment brillant de la Banque.

Mém. Rég. t. 2, p. 130.

Il seroit difficile de dépeindre l'espece de frénésie qui s'empara des esprits, à la vue des fortunes aussi énormes que rapides qui se firent alors. Tel qui avoit commencé avec un billet d'Etat, à force de trocs contre de l'argent, des actions & d'autres billets, se trouvoit des millions au bout de quelques semaines. La rue Quiquempoix, rue longue & étroite, étoit, on ne sait pourquoi, le rendez-vous des Actionnaires & le théâtre de leur manie. On y vit des Domestiques arrivés le Lundi, derriere le carrosse de leur Maître, s'en retour-

ner dedans le Samedi (1). La foule s'y pressoit, au point que plusieurs personnes y furent étouffées. 1719-20.

Il n'y avoit plus dans Paris ni commerce ni société. L'Artisan dans sa boutique, le Marchand dans son comptoir, le Magistrat & l'homme de lettres dans leur cabinet, ne s'occupoient que du prix des actions. La nouvelle du jour étoit leur gain ou leur perte. On s'interrogeoit là-dessus avant que de se saluer. Il n'y avoit point d'autre conversation dans les cercles, & le jeu des actions remplaçoit tous les autres (2).

(1) » Il suffisoit d'approcher de cette heu» reuse rue, pour faire fortune. Un bos» su, dont la bosse alloit en pente dou» ce comme un pupitre, en la louant » à ceux qui avoient quelques signatures » à faire, gagna en peu de temps plus » de cinquante mille livres «. *Mém. Rég. t.* 2, *p.* 131.

(2) Voyez Fragmens, t. 2, p. 272.

1719-21. A l'exemple des Joueurs, on étoit cruel & impitoyable. Celui qui venoit d'être ruiné par la *baisse* subite des papiers dont il étoit porteur, ne craignoit pas d'égorger son ami, en l'engageant à les prendre avant qu'il en connût la défaveur. Aussi y eut-il des suicides, des assassinats, & tout ce que la cupidité & le désespoir peuvent enfanter de crimes.

1720. Chute de la banque. *Mém. Rég. t. 2, p. 402; t. 3, p. 5. Villars, t. 2, p. 430.*

Lorsque tout prospéroit aux Actionnaires, que, satisfaits de contempler des richesses immenses dans leurs porte-feuilles à côté de leurs coffres vuides, ils se repaissoient encore d'espérances de plus grandes fortunes, le 21 Mai 1720, parut, lorsqu'on s'y attendoit le moins, un Edit qui réduisoit les actions à moitié. Cette opération étoit devenue nécessaire, parce que, profitant de l'enthousiasme, & se jouant de la crédulité publique, Law n'avoit pas craint de mettre sur la place infiniment plus de papier que l'argent

réuni dans la Banque n'en pouvoit payer (1). Ce coup imprévu tira la Nation de son assoupissement, & fit disparoître les illusions de ses rêves agréables. A la confiance & aux espérances succéderent les craintes & les réflexions douloureuses. Le Parlement fit des remontrances. Le Régent parut les accueillir, & accepta la démission des charges de Law, qui étoit devenu en un moment l'objet de l'exécration publique; mais, dès le lendemain, il fut rétabli à la tête des Finances & de la Banque. 1720.

Cette démarche du Parlement, les raisons qui fondoient ses remontrances, dessillerent les yeux & firent une plaie mortelle au système. En vain, pour le soutenir, Law employa-t-il les ressources de son génie, & le Ré-

(1) Villars dit, t. 2, p. 523, que *l'exécrable Law avoit répandu plus de huit milliards de papier dans le public.*

gent toute son autorité; leurs efforts
1720. furent inutiles. On fit frapper de nouvelles especes plus légeres, auxquelles seules on donna cours. Il y eut ordre de porter les anciennes à la Monnoie, & le Public s'obstina à garder les vieilles. On défendit à tout particulier d'avoir chez soi plus de cinq cents livres en argent comptant, & chacun n'en fut que plus attentif à le garder soigneusement. Comme le volume d'une grosse somme pouvoit la déceler, il y en eut qui convertirent leur argent en perles & en diamans, & cette adresse fut encore défendue, mais inutilement. En vain aussi présenta-t-on un nouvel appât en redonnant aux billets leur premiere valeur, personne ne s'y laissa plus prendre.

Exil du Parlement.

Mém. Rég. t. 3, p. 3.

Les particuliers trouvoient dans le dépérissement de leur fortune des motifs puissans de ne plus se laisser éblouir par des chimeres, & ils étoient encore excités à se tenir en garde par

la résistance du Parlement, qui réfusoit d'enregistrer les Edits que le Ministere présentoit à l'appui du système: fatigué de ces obstacles qui *détraquoient* sa machine, Law obtint que le Parlement seroit éxilé, & il fut envoyé à Pontoise le 2 Juillet. Alors parut une multitude d'Édits, Déclarations, Arrêts du Conseil de Finance, pour fixer le taux de l'or, celui de largent, borner l'argenterie & la bijouterie, augmenter le numéraire, donner les moyens de partager les actions, prescrire la maniere de les couper, de les transmettre, de tenir les registres, d'ouvrir & de fermer les comptes en Banque. Enfin, en huit mois, on compte trente-trois Édits de cette espece, souvent destructifs les uns des autres; vrais tours de force, lesquels montroient dans ceux qui donnoient ce spectacle, beaucoup d'embarras & peu de ressources. 1720.

Retraite de d'Argenson.

Comme on voit les oiseaux, aux

1720. approches de l'orage, voltiger & chercher les abris, de même les Action-
Essais, p. 211. naires ou Mississipiens, comme on les nommoit à cause de la Compagnie de Mississipi jointe à la Banque, gagnerent la Hollande & l'Angleterre, les uns pour mettre leur fortune en sûreté, les autres par crainte d'être recherchés. M. d'Argenson, Garde des Sceaux, fut jusqu'à ce moment très-utile au Régent. » Tant qu'il crut » que pour le bien & l'avantage de » l'Etat, il falloit soutenir le système » de Law, il établit & maintint le » crédit de la Banque. Il acquitta ainsi » les dettes immenses de l'Etat, & » le rendit riche en lui fournissant » des trésors réels, soit en espece, » soit en idée : ce qui est égal, dit » M. d'Argenson le fils, pourvu que » les dernieres soient généralement » adoptées. Il ajoute : Mon pere em- » ploya en bon citoyen toutes les » ressources que ses lumieres & son

» caractere lui fournissoient, pour pro-
» curer cette gloire à M. le Régent 1720.
» & cet avantage à l'Etat. Mais quand
» il reconnut évidemment que l'abus
» que Law avoit fait des billets de
» Banque étoit porté à son comble,
» que c'étoit trahir la Nation que de
» vouloir leur procurer une confiance
» injuste & forcée, il renonça aux
» places qui le mettoient à la tête
» de ces opérations ». Il remit au commencement de Juin les Sceaux à M. le Duc d'Orléans, qui les rendit à M. d'Aguesseau.

La retraite de M. d'Argenson auroit été celle d'un sage, & généralement applaudie, s'il en avoit mieux choisi le lieu, & plus respecté l'opinion publique. » Il alla s'enfermer dans une mai-
» son attenant le couvent de la Mag-
» delaine de Traisnel. La Prieure étoit
» une Dame de Veyni, pour laquelle il
» avoit une amitié des plus fortes. Quoi-
» qu'il fût un peu contre la bienséance

Saint-Simon, t. 2, p. 120. Villars, t. 2, p. 446.

» qu'un Garde des Sceaux entrât deux
1720. » fois la semaine dans un couvent de
» filles, sa passion l'avoit emporté sur
» toutes les considérations. Peut-être
» ajoute Villars, n'y avoit-il aucun
» commerce de galanterie ; mais enfin
» la Prieure avoit été très-belle, elle
» l'étoit encore, & avoit beaucoup d'es-
» prit. Quoi qu'il en soit, ils s'étoient
» mis tous deux au-dessus des raison-
» nemens du Public, assurés l'un &
» l'autre que quelque chose qu'on en
» pût penser, ils n'en seroient pas
» plus mal avec le Régent : en effet,
Essais, p. » ce Prince ne lui retira ni sa con-
212. » fiance ni ses bontés. D'Argenson
» survécut près d'un an à sa démission,
» & ne mourut point de chagrin,
» comme on l'a voulut faire croire, il
» avoit l'ame trop élevée pour cela ».

De qui est dit par son fils, que le
Ce qu'on doit penser du système. Duc d'Orléans *acquitta les dettes de l'Etat & le rendit riche*, paroît avoir été cru par le Régent, qui s'en glo-

rifia.

rifia. Dans le mois d'Octobre, il répandit un compte sommaire, dans lequel il annonçoit au Public qu'il avoit payé, depuis la mort de Louis XIV, pour un milliard sept cent vingt-deux millions deux cent quarante-neuf mille deux cent vingt-neuf livres de dettes (1). Or, pendant cet intervalle de cinq ans, la terre n'avoit pas vomi de son sein des monceaux de métaux précieux. Elle n'avoit pas donné des récoltes doubles & triples; il n'étoit pas tombé, comme du temps des Fées, des pluies de perles & de diamans; on n'avoit pas vu des économies importantes; de nouvelles découvertes en industrie & en commerce ne firent pas couler en France, à grands flots,

1720.

(1) La dette à la mort de Louis XIV, en Septembre 1715, montoit à 2,062,138,001 l.

Au mois d'Octobre 1720, elle ne montoit plus qu'à. . 339,888,772 *Mém. Rég. t 3, p. 51.*

Il y avoit donc d'acquitté 1,722,249,229

1720. les trésors des autres Royaumes; c'est donc d'elle-même & de sa propre substance, que la Nation a tiré une somme si prodigieuse. C'est un tort fait à chaque citoyen, auquel on a enlevé par fraude, par artifice, par séduction, les gages & cautionemens des avances qu'il avoit faites au Gouvernement dans sa détresse; & appauvrir & ruiner chaque particulier, ce n'est ni *payer les dettes de l'Etat, ni l'enrichir.*

1720-21. Effets du système. *Mém. Rég. t. 3, p. 107.*

Cette vérité n'est que trop prouvée par la peinture de l'état où la France se trouva réduite quand le renversement de la Banque eut fait cesser l'illusion qui ne s'étoit pas bornée à Paris, mais qui s'étoit étendue dans toutes les Provinces. La peste venoit de ravager Marseille & une partie de la Provence. Un incendie affreux venoit de dévorer la moitié de la ville de Rennes. Le Régent, qu'on accusa méchamment d'avoir at-

tiré ces fléaux pour occuper les esprits, crime dont il n'étoit pas capable, exhorta les Evêques, par une lettre circulaire, de contribuer au soulagement des malheureux par des quêtes dans leurs Dioceses. Voici ce que répondit celui de Castres : » Tous » les soins en faveur des Dioceses » affligés de la contagion n'ont pu » produire dans le mien que cent pistoles en especes & cinq mille livres » en billets. L'inondation de ces papiers a fait presque autant de mal » dans nos cantons, que les flammes » en ont pu faire en Bretagne. Si le » spectacle n'est pas si affreux, les » effets n'en sont gueremoins funestes. » Nos maux sont plus cachés, mais » ils n'en sont pas moins réels, & » n'en sont que plus incurables. Qu'importe que nos maisons n'ayent pas » été réduites en cendres, si de tout » ce que nous avions de plus nécessaire il ne nous reste qu'une ma- 1720-21.

» tiere qui n'est que propre à être
1720-21. » jetée au feu?

» Quel changement en six mois » de temps ces billets n'ont-ils pas » apporté aux fortunes qui paroissoient les mieux établies! On » ne sauroit le comprendre sans » le voir, & on ne sauroit le voir » sans être accablé de douleur. Plus » de commerce, plus de travail, plus » de confiance, ni dans l'industrie, » ni dans la prudence, ni dans l'amitié, ni dans la charité même. Le » commerce entiérement interrompu » rend l'industrie ou oisive ou inutile. » La confiance détruite détruit l'amitié, ou en suspend les effets, en » persuadant aux particuliers qu'il est » désormais de la prudence de ne se » fier à personne, & de ne prêter ni » à leurs amis ni à leurs proches. » La charité, toujours ingénieuse, ne » sauroit l'être à présent que pour » découvrir des besoins extrêmes par-

» tout où elle étoit en possession de
» trouver des ressources ; réduite à 1721.
» pleurer avec ceux qui pleurent, sans
» trouver aucune occasion de se ré-
» jouir avec quelqu'un, ni les moyens
» d'essuyer les larmes des pauvres &
» des affligés «. Il ajoute: » Ce ne sont
» point ici des exagérations, c'est l'ex-
» pression la plus simple d'une véri-
» té connue de tous «. Ce tableau d'u-ne misere réelle & que toute la France éprouva, est une preuve que l'extinction d'une si grosse dette, si elle a eu lieu, n'a point *enrichi l'Etat*, à moins qu'on ne distingue *l'Etat* de ceux qui le composent, & que par une erreur familiere aux Ministres Courtisans, on ne croie que peu importe la misere du peuple, pourvu que le trésor du Prince soit rempli.

Mais des maux produits par le système, maux plus grands que la misere qui passe, furent un luxe effréné qui gagna toutes les conditions, la

désertion des campagnes, le surhaussement excessif du prix des ouvrages & des denrées, & le pire de tous, la passion des richesses substituée à l'amour de l'honneur & de la vertu.

1720-21.

Villars, t. 2, p. 433.

Les fêtes somptueuses de Louis XIV avoient à la vérité inspiré un goût de magnificence, mais qui ne s'étendoit guere au de-là de la Cour, au lieu que l'exemple des nouveaux enrichis, leur facilité à prodiguer l'or comme ils l'avoient gagné, leur profusion pour la table, les équipages, les ameublemens, leur prodigalité à payer les commodités & les plaisirs qu'on leur présentoit, communiquerent une espece de frénésie, de parure, de bonne chere, de jeu & de bâtimens. » Tandis qu'on voyoit la misere au » plus haut degré, & la France ruinée, il y avoit des gens qui faisoient abattre comme insuffisans, » des Palais où le plus magnifique » des Rois s'étoit trouvé parfaitement

» bien logé avec toute sa Cour, pour » en faire de plus beaux ». Les denrées haussoient, baissoient, selon les variations de l'argent & des billets, & resterent à la fin à un taux qui rendit la main d'œuvre plus chere, & empêcha souvent nos manufactures de soutenir la concurrence avec celles de nos rivaux. Les villes engloutirent les campagnes, c'est-à-dire que l'appât d'une fortune romanesque attira dans leurs murs les gens aisés, qu'une modestie & une frugalité héréditaires rendoient auparavant la ressource des pauvres cultivateurs. Enfin il n'y eut plus de proportion ni de délicatesse dans les alliances, l'opulence égalisa tout. L'Homme de robe, le Gentilhomme, le grand Seigneur même, ne rougirent pas de savoir que celui ou celle qu'ils alloient faire entrer dans leurs familles en approcheroit ses vils parens, & y introduiroit des mœurs vicieuses ou au moins triviales. 1720-21.

1720-21.

L'*Agio* dans les autres Pays.

Il ne sera pas inutile de faire observer que dans le même temps, l'épidémie de l'agiotage infecta aussi d'autres contrées. » La Compagnie
Mém. Rég. t. 2, p. 331. » de la mer du Sud & l'allée du » change à Londres valoient bien la » Compagnie du Mississipi & la rue » Quinquempoix de Paris. Il en étoit » de même en Hollande. Les projets » en idées s'y multiplioient par-tout. » Qu'il passât par la tête d'un homme » d'en proposer un au hasard, & » même en badinant, les meilleures » bourses s'y livroient. On a vu, sur » un simple exposé de cette nature, » souscrire pour plus de douze millions en deux heures de temps, & » la foule de ceux qui couroient à l'endroit indiqué, avec autant d'ardeur » que si on y eût distribué des trésors, étoit telle qu'on auroit trouvé » cent millions dans la journée avec » autant de facilité. On sait qu'un » projet a gagné cent pour cent

» en deux jours, avant qu'on sût
» s'il auroit lieu ; de sorte que dans 1720-21.
» ce court espace de temps, ceux
» qui avoient seulement prêté leurs
» signatures, ont gagné réellement
» le fonds de ce qui n'étoit qu'imagi-
» naire «; d'où on peut conclure que Law n'étoit pas l'inventeur du sistême, mais simplement l'exécuteur.

Il est encore à remarquer que Law, Fin de Law.
cette espece de Magicien qui avoit, comme d'un coup de baguette, fait passer tout l'argent de la France dans les coffres de la Banque, ne profita pas des richesses qu'il avoit d'abord accumulées. Le Régent, obligé de l'arracher plusieurs fois à la fureur du peuple, finit par le faire sauver en Flandre, d'où il passa à Venise avec sa famille, qui ne s'étoit préparé comme lui qu'une foible planche pour le naufrage. On rapporte qu'il y passa sa vie dans les réduits où se tiennent les Banques, occupé de Paris, de chan-

ces, de loteries, & des seuls jeux auxquels le hasard préside.

1720-21.

Retour du Parlement, & Constitution.

Villars, t. 2, p 455.

Après la fin de cet orage, il semble que le calme auroit dû se rétablir tout d'un coup par le rappel du Parlement; mais le nuage ne s'éloignoit que lentement, & cette Compagnie étoit encore menacée de la foudre.

Louis XIV avoit eu intention de faire enregistrer par le Parlement la Constitution *Unigenitus* comme Loi d'Etat. Il mourut au moment de faire exécuter son projet, qui, sous la Régence, fut tantôt suivi avec vivacité, tantôt négligé; enfin le Duc d'Orléans se détermina à finir cette affaire. Depuis quelque temps, il pressoit le Cardinal de Noailles de donner un Mandement d'acceptation. Le Prélat le promettoit quand le Parlement auroit enregistré, & le Parlement ne vouloit enregistrer que quand l'Archevêque de Paris auroit

donné son Mandement. Le Régent crut voir dans cette réciprocité de conditions une collusion qui lui déplut. Il prit la résolution d'éloigner encore plus le Parlement de la Capitale, & de le transférer de Pontoise à Blois. La translation auroit eu lieu, sans le Maréchal de Villars qui se jeta à la traverse, & obtint de l'Archevêque son Mandement, aprés lequel le Parlement ne fit plus de difficulté, & il revint à Paris le 20 Décembre 1721 (1). 1720-21.

Quand on réfléchit au caractere du Régent, plus qu'indifférent sur la Religion, on se persuade aisément qu'il ne mit tant de chaleur dans cette af- Duboistend au Cardinalat. *Villars, t. 2, p. 455. Fragmens, t. 2, p. 262.*

(1) On a fait au Cardinal de Noailles, à cause de ses variations, cette épitaphe :

Cy gît Louis cahin-caha,
Qui dévotement appella,
De oui, de non s'entortilla,
Puis dit ceci, puis dit cela,
Perdit la tête & s'en alla.

faire que par des motifs étrangers à la chose même. En effet, Villars nous apprend » qu'il cédoit dans cette occa- » sion aux vives sollicitations de l'Abbé » Dubois, qui, fait Archevêque de » Cambrai, désiroit encore passionné- » ment de devenir Cardinal, & n'ou- » blioit rien pour contenter le Pape». Et peut-être le Duc d'Orléans n'appuya-t-il si fortement les intérêts de son ancien Précepteur, que parce qu'il lui tardoit de le voir revêtu d'une dignité qui l'autoriseroit à se décharger sur la future Eminence du fardeau du gouvernement, dont il paroissoit très-fatigué.

1719.

Pelletier de la Houssaye Contrôleur-Général.

Le Régent se reposa du soin de débrouiller le cahos des Finances sur M. Pelletier de la Houssaye, qu'il nomma Contrôleur-Général. » Il avoit, dit » Villars : de l'honneur & de la fer- » meté, qualités nécessaires sur-tout » dans un temps où les fripons ve- » noient de faire les plus grands mal-

Villars, t. 2, p. 467, 473. *Mém. Rég.* t. 3, p. 74.

» heurs de l'Etat «. Il étoit si bien reconnu que ces sortes de gens avoient jusqu'alors dominé, que dans une assemblée à laquelle le Duc d'Orléans présidoit & dans laquelle il étoit question d'élire de nouveaux Directeurs de la Compagnie des Indes, quelqu'un s'écria : » *Songeons seulement à pren-* » *dre des gens de bien* «, censure plus qu'indirecte des choix que faisoit ordinairement le Régent, reproche en face dont il ne marqua aucun ressentiment. 1720-21.

Pour commencer à mettre quelque ordre dans les Finances, on imagina le *visa*, c'est-à-dire qu'il étoit enjoint à tous les Actionnaires de venir à des bureaux établis à cet effet, prouver qu'ils avoient en telle terre, telle rente, telle maison, ou telle autre bien fonds, dont les billets ou actions qu'ils présentoient étoit le fruit. Alors on timbroit ces papiers, ce qui s'appeloit *viser*, & tous ceux qui ne pu- 1721. *Visa.* *Mém. Rég.* t. 3, p. 70, 72. *Villars*, t. 2, p. 523, 549. *Saint-Pierre*, p. 672.

rent souffrir cette épreuve tomberent,
1718. de maniere que des billets de mille livres n'en produisoient que soixante & trois ou soixante & quatre, & qu'à force de chute leur valeur s'anéantit absolument.

On sent combien cet expédient entraînoit d'inconvéniens. D'abord il étoit très-désagréable de se trouver forcé de déclarer qu'on avoit vendu l'héritage de ses peres. Ensuite ceux qui s'étoient vu contraints de recevoir des billets, les uns pour des marchandises, d'autres pour des meubles, ne pouvant prouver qu'ils venoient de propriétés foncieres, restoient avec des papiers sans valeur. A l'égard même des Agioteurs de profession, c'étoit une injustice de les priver, par une formalité, du prix de leur industrie. Le Ministere y mit même aussi de la violence : car plusieurs d'entre eux étant revenus se présenter au *visa*, on ne se contenta pas

de ne point timbrer leurs effets, auxquels les préposés ne trouverent pas des conditions requises ; mais ils retenoient les billets, & en renvoyoient les porteurs les mains vuides. D'autres eurent ordre, sous peine d'exécutions, d'apporter à la Banque une certaine quantité d'actions pour être brûlées. On envoya garnison chez ceux qui n'obéissoient pas, on saisit leur or & leurs bijoux, & plusieurs furent mis en prison, » *quoiqu'ils protestassent que ce n'étoit point un* » *crime d'être devenus riches par les* » *moyens inventés par la Cour*«. 1721.

D'où il est clair que cette opération du *visa*, dont on se promit d'abord de grands avantages, n'en eut que pour le Fisc, qu'elle débarrassa d'une multitude prodigieuse de billets qu'il auroit fallu payer, & qu'elle ne fut utile qu'à un petit nombre de ceux qui avoient été contraints par les circonstances d'échanger leurs fonds con-

tre le papier. Encore se fit-il des mal-
1721. versations dans la maniere même d'opérer le *visa*. Des Commis infideles reçûrent de l'argent pour reconnoître acquis pour des fonds, des billets qui n'avoient pas cette origine, & pour leur procurer ainsi la faveur du *visa*. Les plus riches Actionnaires, sans s'amuser à corrompre des Commis, allerent droit aux Favoris & Favorites du Régent, & » *leur offrirent des mil-* » *lions, moyennant que le reste de leur* » *bien demeurât à couvert, ce qui leur* » *fut promis & tenu* » ; c'est-à-dire que moyennant un sacrifice qui n'entroit pas dans les coffres du Roi, on *visa* & valida les effets d'une acquisition suspecte. Ainsi le *visa* péchoit & dans le fond & dans la forme.

Le Duc d'Orléans, qui, tenant en main la balance du système, auroit pu en incliner le bassin de son côté, & verser dans sa Maison des trésors immenses, n'y gagna rien, à

la différence d'autres Princes, dont les grands biens datent de cette époque. Mais s'il n'en profita pas, tout ceux qui étoient autour de lui s'enrichirent, soit par les graces que leur importunité obtint pour ceux qui les payoient, soit par les dons qu'ils arrachoient pour eux-même. Saint-Simon rapporte un fait qui montre & la facilité de ce Prince, & comment on en abusoit. 1721.

» Le Maréchal de Château-Renaud » étoit mort Vice-Amiral. La veuve » de son fils unique obtint furtive- » ment un brevet de retenu de cent » vingt mille livres sur cette charge » qui n'avoit jamais été vendue. On » l'offrit à Coetlogon, un des meil- » leurs hommes de mer qu'il y eût, » comme son prédécesseur; mais » frappé de l'apparition du brevet, à » laquelle il ne s'attendoit pas, il re- » fusa la charge à ce prix, & protesta » qu'il n'en donneroit jamais un de- Coetlogon; *Saint-Simon, t. 7, p. 66.*

1721. » nier. On eut beau le presser, il tint » ferme ; & comme on ne pouvoit, » sans injustice, présenter la Vice- » Amirauté à un autre, le Régent se » fit rapporter le brevet, le jeta au » feu, & donna les cent vingt mille » livres à la veuve, aux dépens du » Roi ».

Maladie du Roi. *Mém. Rég. t. 3, p. 119. Saint-Simon, t. 5, p. 23, Staal, t. 1, p. 269.*

Louis XV tomba malade à la fin de Juillet. Le mal parut d'abord dangereux. Les alarmes furent grandes, ainsi que les soupçons. Au chevet de son lit, la Duchesse de la Ferté s'écria : *Il est empoisonné*. C'étoit cette même Duchesse qui disoit de si bonne foi à Madame de Staal : » *Tiens, mon* » *enfant, je ne vois que moi qui aie tou-* » *jours raison* » : elle ne l'eut cependant pas en cette occasion. La convalescence fut aussi prompte que la maladie avoit été vive. » Le Duc d'Or- » léans se conduisit d'une maniere si » simple & si sage, qu'il y gagna » beaucoup d'estime. Des soins &

» une inquiétude raisonnable, une
» grande réserve dans ses discours, 1721.
» une attention soutenue à ne point
» laisser appercevoir dans ses paroles
» & sa contenance, qu'il sentoit qu'il
» étoit le successeur immédiat du ma-
» lade ; & comme dans la vérité il
» ne souhaita jamais la Couronne,
» quelque peu vraisemblable que cela
» paroisse, il n'eut besoin que de s'ob-
» server, & point du tout de se con-
» traindre «. Les craintes du Duc de Villeroi, Gouverneur du jeune Monarque, ne furent pas si mesurées. Il les laissa éclater, observe Saint Simon, de maniere à faire croire, non seulement qu'il avoit des soupçons, mais qu'il n'auroit pas été fâché que les autres en eussent. Imputation qui marque l'opinion qu'on avoit du Maréchal dans la Cour du Régent.

Peu de temps après sa convalescence, Louis XV donna la calotte rouge à l'Archevêque de Cambrai, Dubois Cardinal. *Mém. Rég. t. 3, p. 121.*

que le Pape venoit de nommer Car-
1721. dinal. Dans la lettre que le Souverain Pontife écrivit au Roi, il mandoit » qu'il avoit honoré ce Prélat » de la pourpre, à cause des grands » services qu'il avoit rendus à l'E» glise, à la paix de laquelle il étoit » un de ceux qui avoit le plus contribué «. C'étoit sous ce point de vue qu'on le voyoit à Rome; mais en France, où ses défauts & ses vices étoient généralement connus, parce qu'il ne se donnoit même pas la peine de les cacher, on jugeoit que le sacré Collége n'avoit pu, sans se couvrir de honte, admettre un pareil membre.

Il parut des estampes, des pasquinades, des chansons, dans lesquelles on reprochoit à la nouvelle Eminence ses excès en tout genre. Dubois n'en fut pas ému, & loin de se corriger, il ne songea seulement pas à se contraindre; car depuis son Cardinalat, il continua à jurer, à blasphémer

Saint Simon, t. 5, p. 312, 316.

même dans ses audiences publiques, & à se permettre tous les emportemens de la fougue la plus insensée. 1721.
» *Je l'ai vu*, a dit le Duc d'Orléans » à Saint Simon, *je l'ai vu, non pas* » *une fois, mais plusieurs, lorsque les* » *choses ne tournoient pas à son gré,* » *faire le tour entier & redoublé d'une* » *chambre, courant sur les tables &* » *sur les chaises sans toucher du pied* » *à terre* ». Ce que ce Prince ne savoit pas par lui-même, il l'apprenoit par d'autres. Le Cardinal de Gêvres vint un jour se plaindre à lui, que le Cardinal Dubois venoit de l'envoyer promener dans les termes les plus sales.

Mais rien dans ce genre n'approche de ce qui arriva à une femme de qualité, qui auroit dû être pour lui plus respectable qu'une autre, parce qu'elle tenoit à la Maison d'Orléans. La gravité de l'Histoire ne permettroit pas de raconter cette anecdote, s'il n'étoit

nécessaire de montrer combien les
1721. Princes se déshonorent quelquefois par les vices de ceux qu'ils élevent. Nous la rapporterons dans les propres termes de Saint-Simon, en supprimant néanmoins les paroles trop énergiques qu'il a conservées.

» La Duchesse d'Orléans ayant » choisi Madame de Conflans pour » être Gouvernante des Princesses » ses filles, lui dit qu'il convenoit » qu'elle allât saluer à ce sujet le » Cardinal, qui étoit alors dans le » plus grand crédit. Après s'en être » défendue, avoir dit que c'étoit un » fou qui insultoit tout le monde, & » qu'elle ne vouloit pas s'exposer ; » sur ce que la Princesse lui remontra, » que n'ayant rien à demander, elle » n'avoit rien à craindre, que ce n'é- » toit qu'une politesse qui ne pou- » voit qu'en attirer une autre, & » qu'enfin elle le désiroit, Madame » de Conflans se détermina.

» La voilà donc partie. Elle arrive
» dans un grand cabinet, où il y avoit 1721.
» huit ou dix personnes, lesquelles
» attendoient à parler au Cardinal,
» qui étoit auprès de la cheminée
» avec une femme qu'il . . . . . (1). La
» peur en prit à Madame de Con-
» flans, qui étoit petite & qui rape-
» tissa encore. Toutefois elle s'ap-
» procha comme cette femme se re-
» tiroit. La voyant s'avancer, le Car-
» dinal lui demande vivement : *Que*
» *voulez-vous? Monseigneur*, dit-elle:
» *Oh Monseigneur! Monseigneur!* in-
» terrompit-il, *cela ne se peut pas.*
» *Mais, Monseigneur*, reprit-elle :
» *quand je vous le dis encore*, ajoute
» le Cardinal en jurant, *quand je*
» *vous le dis que cela ne se peut pas.*
» *Monseigneur*, veut encore dire la
» Dame, pour lui expliquer qu'elle

(1) Le texte porte *qu'il galvaudoit.* Ce mot signifie maltraiter quelqu'un de paroles. *Dictionnaire de l'Académie Françoise.*

» ne demandoit rien ; mais sans la
1721. » laisser continuer, il lui saisit les
» deux pointes desépaules, la revire,
» la pousse du poing par le dos : *Et*
» *allez à tous* . . . . , lui dit-il, *& me*
» *laissez en repos*. Elle s'enfuit en fu-
» rie & toute en larmes chez la Prin-
» cesse, à qui elle raconta son aven-
» ture. On étoit accoutumé aux incar-
» tades du Cardinal ; mais celle-ci
» fut trouvée si plaisante, que le
» récit en causa des éclats de rire
» qui acheverent d'outrer Madame
» de Conflans. Elle jura bien que de
» sa vie elle ne remettroit les pieds
» chez cet extravagant ». Et voilà le premier Ministre que le Régent destinoit à la France (1).

(1) Il avoit pour homme d'affaires un Frere convers Bénédictin défroqué, nommé Venier, qui étoit en possession de lui dire tout ce qu'il vouloit. Le Cardinal, demandant un jour devant lui une chose

Mais

Mais avant que d'abandonner entiérement le gouvernement, il conclut le double mariage entre le Roi & l'Infante d'Espagne, & celui du Prince des Asturies, héritier de cette Couronne, & de Mademoiselle de Montpensier sa fille. Le second étoit proportionné pour l'âge, le Prince ayant quatorze ans faits, & la Princesse bientôt douze; mais l'Infante n'avoit que quatre ans, & Louis XV bientôt treize. Cet hymen ne promettoit de long-temps des fruits:

1721-22. Mariages. *Mém. Rég.* t. 3, p. 125. *Villars*, t. 2, p. 534, 544.

qui ne se trouvoit pas sur le champ, se mit à crier à pleine tête contre ses Commis. » *Ils n'ont ni soin ni attention*; *s'ils* » *sont surchargés qu'ils le disent: j'en pren-* » *drai vingt, j'en prendrai trente, j'en pren-* » *drai cent. Monseigneur*, répond froidement Venier, » *n'en prenez qu'un de plus,* » *chargez-le de jurer & tempêter à vot e pla-* » *ce, vous aurez du temps de reste, & vous* » *vous trouverez bien servi* «. Saint-Simon, t. 5, p. 317.

aussi trouva-t-on de l'adresse de la
1721 - 22. part du Régent, d'assurer la Couronne d'Espagne à sa fille, pendant qu'il prolongeoit ses propres espérances sur celle de France. Peut-être auroit-il été aussi adroit & non moins convenable de marier Mademoiselle de Montpensier au Roi: on auroit évité les inconvéniens qui suivirent ces deux mariages, dont l'un, celui de l'Infante, ne s'acheva pas, & l'autre ne fut pas heureux. On convint que la Princesse d'Espagne seroit amenée en France pour y être élevée, & le Duc de Saint-Simon fut nommé pour aller sur la frontiere être témoin de l'échange des deux Princesses, & delà en Espagne représenter le Régent à la cérémonie du mariage de sa fille (1).

(1) L'Infante fut renvoyée en Espagne après la mort du Régent, parce qu'elle étoit trop jeune.

Il est étonnant, & on l'a déjà remarqué, qu'avec des mœurs pures & en s'honorant des pratiques extérieures de la Religion, ce Seigneur ait cependant toujours conservé l'affection & la confiance du Duc d'Orléans. Elevé par un pere vertueux, il apporta à la Cour une piété qui y étoit encore rare dans les jours brillans de Louis XIV ; & pour se confirmer dans ses principes, il alloit tous les ans faire une retraite à la Trappe. Mais sa piété n'étoit point rebutante, & le Régent lui-même convenoit qu'il rendoit la vertu aimable. A ces qualités morales, il joignoit un génie vif, un esprit cultivé, & des connoissances très-étendues, qui rendoient sa conversation aussi instructive qu'amusante. Louis XIV l'estimoit comme un des plus honnêtes hommes de son Royaume ; & quelques jours avant sa mort, ayant demandé ce que faisoit son neveu,

1721-22. Saint-Simon *Saint-Simon, t. 1, p. 223; t. 5, p. 174.*

1721-22. comme on lui répondit qu'il étoit enfermé avec le Duc de Saint-Simon, ce monarque dit : » *Il seroit heureux* » *qu'il ne vît que de tels hommes*, & » *qu'il n'eût que de tels amis* «. Je lui » ai souvent entendu dire, remarque » la personne dont on tient ces dé- » tails (1), qu'il n'avoit pas laissé pas- » ser une seule occasion de faire à ce » Prince les plus vives représenta- » tions sur ses débauches & ses excès » en tout genre; que le Prince ne » lui en sut jamais mauvais gré, & » qu'au contraire il l'en aimoit da- » vantage; que même il lui faisoit des » reproches, quand il apprenoit par » d'autres les discours peu avantageux » qu'on tenoit de lui «. Et Saint-Si- mon lui-même se vante souvent de cette franchise dans ses Mémoires(2).

(1) M. l'Evêque d'Agde, son parent.

(2) Saint-Simon étoit né en 1675, & mourut en 1756.

Il auroit été bien à désirer que le Duc d'Orléans eût suivi les conseils de cet estimable confident, quand il songea à faire Dubois premier Ministre. L'Abbé de Saint-Pierre, qui avoit observé de près la conduite politique du Cardinal, & qui compte, pour ainsi dire, les degrés par lesquels il s'est élevé, ne veut pas qu'on soit surpris de sa fortune. 1722.

Moyens du Cardinal Dubois pour arriver au Ministere.

Saint-Pierre, p. 673.

» Plusieurs, dit-il, en ont été étonnés, quand ils se souvenoient de » sa naissance, de ses défauts, & de » son peu de probité. Ils le connoissoient pour colere, médisant, calomniateur, débauché, avare, envieux, pour grand fourbe, même au » préjudice de ses amis; mais ils ne » faisoient pas réflexion qu'il avoit » beaucoup d'esprit pour connoître » le foible des hommes, & beaucoup » d'habileté pour les prendre par leur » foible; c'est-à-dire, pour les flatter,

» pour les faire craindre, en un mot,
1722. » pour les intéresser.

» Ils ne faisoient pas réflexion qu'il » ne dormoit presque point, qu'il ne » lisoit point, qu'il n'aimoit pas la » table ni la conversation, & par con- » séquent qu'il avoit quatre fois plus » de temps que les autres pour penser » perpétuellement à augmenter sa » fortune, & aux obstacles qu'il avoit » à vaincre, & aux moyens différens » de les surmonter.

» Ils ne faisoient pas réflexion » qu'un esprit ardent, qui a plus de » loisir qu'un autre, qui n'a qu'un » but en vue, trouve vingt fois plus » d'expédiens pour y arriver; ils ne » songeoient pas que qui n'a ni ami- » tié, ni gratitude, ni probité, n'est » point arrêté dans ses projets, là » où un homme juste s'arrête tout » court.

» Ils ne faisoient pas réflexion qu'un

» homme qui, pour sa fortune, n'en
» a qu'un seul à gouverner, qu'il 1722.
» entourre & qu'il fait entourer par
» ses espions, qui ne se rebute ja-
» mais de rien, qui souffre tout avec
» patience, qui veut fortement &
» avec constance arriver à son but,
» qui a la commodité de détruire
» dans l'esprit de son Maître, ou par
» des ridicules ou par des calomnies,
» tous ceux qui peuvent l'aborder,
» devient à peu près le seul Maître
» lui-même, parce qu'il peut faire
» chasser les autres en menaçant de
» tout quitter.

» Si ceux qui ont été surpris de
» sa fortune avoient fait ces réflexions,
» ils auroient vu au contraire que par
» les loix ordinaires de la Providence,
» il étoit impossible qu'avec ces sor-
» tes de qualités, il ne disposât de
» toute l'autorité de son ancien Eleve.
» Le Cardinal Alberoni fut son rival
» en fortune, pareille naissance, pa-

» reils talens ; mais Alberoni connut
1722. » mieux les affaires que les hommes,
» & Dubois connoissoit mieux les
» hommes que les affaires. Aussi Al-
» beroni, faute d'espions suffisans,
» fut chassé ; au lieu que Dubois se
» rendit *inchassable*, pour être deve-
» nu nécessaire ».

Saint Simon, t. 5, p. 230. C'est en effet principalement par ce moyen efficace auprès d'un Prince qui craignoit le travail, que le Cardinal parvint à une dignité dont il possédoit déjà la puissance. » Il jouit
» si bien de toute l'autorité, disoit
» Saint-Simon au Régent, qu'il n'y
» a qui que ce soit, François ou
» Ministre Etranger, qui ose se jouer
» à aller directement à Votre Altesse
» Royale, bien convaincu qu'affaires,
» justice ou grace, tout dépend telle-
» ment de lui, qu'on se regarde comme
» absolument battu, si on le trouve
» contrairé, & on n'ose aller plus
» haut ; mais si on le trouve favora-

» ble, le plus souvent on s'en tient
» à son consentement, sans que Votre
» Altesse Royale en entende parler, si
» ce n'est pour la forme & seulement
» quand le Cardinal l'ordonne, ce
» qu'il fait quelquefois dans des cas
» de refus, & dans l'espérance de
» faire prendre le change, & de se
» décharger de l'odieux sur vous. Vo-
» tre Altesse Royale est-elle donc à
» s'appercevoir d'une chose si évidente
» & si certaine, que moi-même, de-
» puis mon retour d'Espagne, si j'a-
» vois à demander pour moi ou pour
» mes amis la chose la plus facile &
» la plus favorable, je me garderois
» bien de vous en parler sans être as-
» suré auparavant du Cardinal, & je
» me tiendrois sûr d'un refus, si j'al-
» lois droit à vous sans son attache ?
» Puisqu'il vous plaît de donner
» au Cardinal une autorité si affichée
» & si despotique, continuoit Saint-
» Simon, laissez-lui-en l'exercice ;

1722.

» mais que Votre Altesse se garde
1722. » bien de lui accorder un titre qui
» puisse le rendre indépendant, comme
» seroit la place de premier Ministre.
» Car, quelle que soit la plénitude de
» son pouvoir actuel, il ne laisse pas
» de se trouver comme l'oiseau sur
» la branche, exposé à être congédié
» au moment que la volonté en pren-
» dra à Votre Altesse Royale, sans
» autre forme ni embarras, que de
» faire dire aux Ministres Etrangers
» de ne plus s'adresser à lui, & aux
» Ministres & Secrétaires d'Etat de
» cesser de recevoir & ne plus lui de-
» mander d'ordres, & de ne lui ren-
» dre compte de rien, & même, sans
» tant de mesures, lui porter l'ordre
» de s'en aller dans son Diocese,
» prendre ou sceler ses papiers, &
» le faire partir sur le champ. Or,
» quoique la patente enregistrée ne
» puisse le parer de la chute, autre
» chose est de pouvoir être renvoyé

» en un instant, comme je viens de
» vous montrer que cela se peut faire, 1722.
» autre chose de ne pouvoir l'être
» que par des formes qui donnent le
» temps de faire jouer des ressorts ».
Et c'étoit précisément cette différence qui faisoit désirer avec tant d'ardeur au Cardinal, un titre qui lui fournît des armes contre la surprise ou la violence.

Le Régent sentoit la force des raisons de Saint-Simon ; & dans une des conversations animées qu'ils eurent à ce sujet, » Il me demanda, P. 223.
» rapporte ce Seigneur, si je ne me
» souvenois pas d'avoir vu Dubois
» Valet de Saint-Laurent, & se te-
» nant trop heureux de l'être ; de là
» il reprit les divers états & degrés
» de sa fortune jusqu'au temps où
» nous étions, puis s'écria : *Et il n'est*
» *pas content ! il me persécute pour*
» *être déclaré premier Ministre, & je*
» *sais que quand il le sera, il ne sera*

» *pas encore content; & que pourroit*
1722. » *il être au delà?* Et tout de suite
» se répondant à lui-même : *Se faire*
» *Dieu le pere s'il pouvoit. Ah! très-*
» *assurément*, répondis-je, *c'est sur*
» *quoi on peut bien compter. C'est à*
» *vous, Monseigneur, qui le con-*
» *noissez bien, à voir si vous êtes*
» *d'avis de vous faire son marche-*
» *pied, pour qu'il vous monte sur la*
» *tête. Oh! je l'en empêcherai bien*,
» reprit-il » ; & avec cette résolution, il cédoit à toutes les instances du Cardinal, & se prêtoit à tout ce qu'il exigeoit pour parvenir à son but.

Exils. Lorsque Dubois entra au Conseil, où le Cardinal de Rohan avoit été appelé avant lui, comme pour lui servir de planche, il y eut des débats sur le rang. Les Maréchaux de France & les Ducs & Pairs ne voulurent pas siéger après les Cardinaux. Le Chancelier se joignit aux premiers; tous s'absenterent du Conseil, & le soir

Mém. Rég. t. 3, *p.* 140. *Villars*, *t.* 5, *p.* 29.

e Duc de Noailles rencontrant le Cardinal Dubois, lui dit : » *Cette journée sera fameuse dans l'Histoire, Monsieur, on n'oubliera pas d'y marquer que votre entrée au Conseil en a fait déserter tous les Grands du Royaume* ». Les Maréchaux d'Huxelles, de Tallard & de Bezons se retirerent dans leurs terres, & il y eut défense de payer leurs pensions. M. d'Aguesseau partit pour Frênes, & les Sceaux furent donnés à M. d'Armenonville. Le plus maltraité fut le Duc de Noailles, plus redouté de Dubois, parce qu'il avoit eu jusqu'alors la plus grande part à la confiance du Régent. On l'exila à cent cinquante lieues de Paris, dans un Château en ruine, où il n'y avoit même pas un appartement logeable. D'autres personnes, de tout temps attachées au Régent, plus confidentes de ses plaisirs que des affaires, furent aussi éloignées : ainsi les Favoris se trouverent

1722.

traités comme les gens utiles, ce qu
1722. surprit.

Villeroi. Il ne restoit plus qu'un homme qu
Mém. Reg. t. 3, p. 160. faisoit ombrage, & qu'il falloit ou
Villars, t. 3, p. 36. gagner ou perdre : c'étoit le Maré
Saint-Simon, t. 5, p. 123. chal de Villeroi, Gouverneur d
Louis XV. En cette qualité, il avoi
conservé auprès du jeune Monarqu
des habitudes qui déplaisoient fort au
Régent, mais qu'il souffroit avec
patience, pour le bien de la paix. Ja
mais ce Prince n'approchoit du jeune
Monarque, que le Gouverneur ne se
mît entre deux. Il ne vouloit pas
souffrir que le Régent entretînt seul
le Roi, & si quelquefois il vouloit
dire un mot à l'oreille du jeune
Prince, Villeroi avançoit la tête en-
tre eux pour entendre. Il paroissoit
persuadé, & dès-là il persuadoit aux
autres, que ces précautions injurieuses
au Régent étoient nécessaires à la sû
reté de son Eleve. Cette espece d'au-
torité exercée en présence de toute

la Cour, avec une certaine hauteur, & 1722.
, à ce qu'il sembloit, de l'aveu du Pupille, donnoit au Gouverneur une considération que l'approche de la Majorité augmentoit encore. » Il étoit » donc important au Cardinal de ne » point risquer le dernier pas, sans » s'être mis à couvert des vacarmes » qu'en feroit le Maréchal de Villeroi, qui donneroit le signal & » l'encouragement à beaucoup d'autres, lesquels, sans cet appui, n'oseroient parler haut. Les assauts que » le Gouverneur, secondé de ce » groupe, se piqueroit de donner au » Régent, pouvoient faire courir au » Cardinal le risque d'être précipité » aussi-tôt qu'élevé, & de retomber » dans une situation à regretter celle » qu'il avoit auparavant ».

Ainsi, soit pour se concilier le suffrage de Villeroi, soit pour lui tendre un piége, Dubois imagina de paroître rechercher ses bonnes graces,

& lui fit parler par le Cardinal de
1722. Bissy, leur ami commun. Saint-Simon
P. 24. rapporte fort au long toutes les fi-
gures de Rhétorique qu'employa le
mielleux Négociateur. Reproches
obligeans du peu d'attention que le
Maréchal daignoit faire aux avances
du Cardinal; estime que celui-ci faisoit
de ses lumieres & de sa capacité;
desir de lui déférer en tout, de se
conduire dans le Gouvernement par
ses avis & ses conseils; offre de se
transporter chez lui pour l'en assurer
en personne. Enfin tant & si bien fut
cajolé le bon Gouverneur, qu'il pro-
posa de lui-même d'aller le premier
chez le Cardinal, accompagné de
Bissy.

» Ils s'y rendent un Mardi. C'étoit
» le jour d'audience des Ministres
» Etrangers. On voulut avertir le Car-
» dinal de quelque chose d'aussi nou-
» veau que le Maréchal de Villeroi
» chez lui; mais il ne le permit pas,

» & s'assit en attendant son tour. Sor-
» tant de son cabinet pour reconduire 1722.
» un Ambassadeur, Dubois apperçoit
» le Maréchal, se jette à lui pres-
» que prosterné, l'entraîne avec Bissy,
» en faisant excuse aux Ambassadeurs
» de ce que l'assiduité & les fonctions
» du Gouverneur auprès du Roi, ne
» permettoient pas de le laisser at-
» tendre. On fait d'abord assaut de
» complimens & de protestations «.
Le Maréchal a dit depuis, que le Car-
dinal lui proposa de faire goûter au
Roi sa promotion à la place de pre-
mier Ministre, & même de le pré-
senter au jeune Monarque. Qu'il l'en
pressa jusqu'à l'importunité, ce qui
causa sa colere, & la scene qui en
fut une suite. Plus vraisemblablement
Saint-Simon écrit, » que le Gouver-
» neur s'empêtra dans ses phrases,
» qu'il s'embrouilla dans ses compli-
» mens, se piqua de franchise, &
» de dire des vérités, qui devinrent

» dures & aigres, & même insu
1722. » tantes.

» Dubois, bien étonné, fait sem
» blant de ne pas sentir la force d
» ces propos ; Bissy veut mettre l
» hola, interrompre, expliquer e
» bien les choses, persuader au Ma
» réchal qu'il n'a pas intention de cho
» quer ; mais le feu monte de plu
» en plus à la tête de Villeroi, il s
» met aux injures & aux plus san-
» glans reproches. En vain Bissy tâche
» de le faire taire, lui représente l'in-
» décence de maltraiter un homme
» chez lui, où il n'étoit venu que
» pour consommer une réconcilia-
» tion conclue. Tout ce qu'il peut dire
» ne fait qu'animer le furibon, &
» lui faire vomir tout ce que le mé-
» pris peut suggérer de plus piquant
» Dubois, confondu, rentroit en
» terre sans proférer une seule parole
» Des injures le Maréchal passe aux
» menaces & aux dérisions. *Mainte*

» *nant*, dit-il à Dubois, *maintenant* [redacted]
» *que je me suis montré à découvert,* 1722.
» *nous ne sommes plus en terme de*
» *nous pardonner l'un à l'autre. Je*
» *veux donc bien vous avertir que tôt*
» *ou tard je vous ferai du pire que je*
» *pourrai ; mais en même temps, &*
» *avec la même candeur, je veux vous*
» *donner un bon conseil. Vous êtes tout-*
» *puissant, tout plie devant vous, rien*
» *ne vous résiste. Croyez-moi, usez de*
» *ce pouvoir. Mettez-vous en repos,*
» *faites-moi arrêter si vous l'osez. Oui,*
» *faites-moi arrêter, vous n'avez que*
» *ce parti à prendre ;* & tout cela ac-
» compagné d'un nouveau déborde-
» ment d'injures que Bissy ne peut
» arrêter. A la fin, il prend le furieux
» par le bras, ouvre la porte, le
» pousse dehors, & Dubois, plus mort
» que vif, les suivit comme il put.
» Mais ils eurent beau tâcher de se
» composer, il n'y eut pas un des
» Ambassadeurs qui ne s'apperçût

1722

» qu'il falloit qu'il se fût passé quel
» que scene violente, & le bruit s'en
» répandit bientôt par-tout.

» J'étois ce jour-là chez le Régent
» & je travaillois avec lui dans son
» cabinet. Tout à coup j'y vois entrer
» Dubois comme un tourbillon. Bouffi
» de rage, les yeux hors de la tête;
» *Je suis perdu*, s'écrie-t-il, *je suis*
» *perdu*; & en même temps il se met
» à nous raconter son aventure avec
» toute la volubilité que pouvoit lui
» permettre son bégaiement ordi-
» naire, qui s'augmentoit par sa vi-
» vacité. Nous tâchons de le calmer,
» de l'adoucir; mais sans nous écouter,
» il adresse ces mots au Duc d'Or-
» léans: *Après une insulte de cette na-*
» *ture, il faut que vous voyez tout à*
» *l'heure ce que vous pouvez & ce que*
» *vous voulez faire. Choisissez entre le*
» *Maréchal & moi. Car je vous déclare*
» *que je ne veux plus me mêler d'au-*
» *cune affaire, ni rester à la Cour s'il*

» *y demeure. Ces paroles dites, il* » *part* «. 1722.

Cette scene, que Villeroi ne cacha pas, dont au contraire il se fit honneur, occasionna plusieurs Conseils chez le Duc d'Orléans. On la regarda assez généralement comme un affront fait au Prince en la personne de celui que Villeroi savoit être dépositaire de son autorité, un défi; une bravade adressée à lui-même. C'étoit, disoit-on, tirer l'épée contre le Régent, & il fut résolu de ne point laisser auprès du Roi un homme qui, après avoir toujours été ennemi secret de Son Altesse Royale, quittoit maintenant le masque, & ne se proposoit pas moins que d'élever autel contre autel. Mais Saint-Simon représentoit qu'il falloit bien prendre garde de donner lieu de croire que la disgrace de Villeroi fût le salaire de l'insulte qu'il venoit de faire au Cardinal. » *le Public l'envie*, disoit-

P. 148.

» il, *& ne l'aime pas; on se souvien*
1722. » *trop d'où il est parti. On trouver*
» *la victime trop illustre, & le châ*
» *timent fera oublier l'injure. Dans le*
» *partis violens quoiqu'enécessaires, i*
» *faut toujours mettre de son côté & la*
» *raison & les apparences même* »

D'après ces judicieuses réflexions, on convint de laisser écouler quelques jours, & que le Régent se procureroit à lui-même un Prétexte que devoit lui fournir le caractere opiniâtre & hautin de Villeroi, & qu'il lui fournit en effet. Tout fut prévu, arrangé, un autre Gouverneur choisi (1), les ordres donnés, & le jour pris pour l'exécution; » le Régent se » rend auprès du Roi, au retour de la » promenade d'après-midi, pour son » travail ordinaire. Ce travail consis-

(1) Saint-Simon refusa de l'être, parce que son attachement au Régent pouvoit le rendre suspect.

» toit à montrer au jeune Monarque
» la distribution des emplois vacans, 1722,
» des bénéfices, de certaines Magis-
» tratures, des Intendances, & des
» récompenses de toute espece ; à
» lui expliquer en peu de mots les
» raisons des choix & des préférences,
» & à lui apprendre les nouvelles
» étrangeres à sa portée, avant
» qu'elles devinssent publiques.

» A la fin de ce travail, auquel le
» Maréchal de Villeroi assistoit tou-
» jours, & où le Précepteur, M. de
» Fréjus, se hasardoit quelquefois de
» rester, le Duc d'Orléans supplie
» le Roi de vouloir bien passer dans
» un arriere petit cabinet, où il avoit
» quelque chose à lui dire tête à tête.
» Le Gouverneur s'y oppose à l'ins-
» tant. Le Régent, qui lui tendoit ce
» piége, lui représente avec politesse
» que le Roi est dans un âge si voi-
» sin de celui où il gouvernera par lui-
» même, qu'il est temps que celui

» qui est, en attendant, le dépositair
1722. » de toute son autorité, lui rend
» compte des choses qu'il est mair
» tenant en état d'entendre, & qu
» ne peuvent être expliquées qu'à lu
» seul. Je vous prie donc, ajoute l
» Prince, de cesser de mettre obstacl
» à une chose si nécessaire, & j'a
» peut-être à me reprocher de n'avoi
» pas commencé plutôt, & cel
» uniquement par complaisance pou
» vous. Le Maréchal répond vivemen
» qu'il sait le respect qu'il doit à Son
» Altesse Royale; mais qu'il connoî
» aussi les devoirs & les obligations
» de sa charge; qu'elle ne lui per-
» met pas de laisser parler au Roi en
» particulier, sans savoir ce qu'on
» lui dit, encore moins de le laisser
» emmener dans un cabinet hors de
» sa vue, parce que dans tous les
» momens il est responsable de sa
» personne.

» Sur ce propos, le Régent le re-

» garde

» garde fixement, & lui dit : *Vous* 1722.
» *vous oubliez, Monsieur; vous de-*
» *vriez songer à qui vous parlez, & me-*
» *surer vos termes. Je veux bien croire*
» *que vous n'y entendez pas malice.*
» *Le respect que j'ai pour sa Majesté*
» *m'empêche de vous répondre, & de*
» *pousser plus loin cette conversation.*
» En même temps il fait une pro-
» fonde révérence au Roi, & se re-
» tire. Le Maréchal le suit en bé-
» gayant quelques paroles que le Ré-
» gent fait semblant de ne pas en-
» tendre, & le Roi reste fort
» étonné «.

Le ton du Duc d'Orléans avoit fait impression sur le Gouverneur, comme on l'avoit espéré, » & moins » de deux heures après on sut que » touten se vantant de ce qu'il venoit » de faire, il avoit ajouté : Qu'il s'es- » timeroit bien malheureux que le » Prince pût croire qu'il eût voulu

» lui manquer, qu'il n'avoit réellem
1722. » songé qu'à remplir le plus précie
» devoir de sa charge, & que dès
» lendemain matin, il iroit chez s
» Altesse dire ses raisons, dont il
» péroit qu'elle seroit satisfaite. C
» toit où on l'attendoit.

» Le lendemain, en effet, 13 Aoû
» vers midi, il arrive chez le Rége
» pour lui parler; on répond qu
» est enfermé & qu'il travaille.
» s'approche de la porte du cabine
» & veut entrer. La Fare, Capitai
» des Gardes du Duc d'Orléans, p
» roît, & lui demande son épée.
» se trouve aussi-tôt investi, mis da
» une chaise qu'on ferme sur lui
» emporté avec rapidité à travers l
» jardins de Versailles, placé dar
» un carrosse environné de Mous
» quetaires, qui part à l'instant, d
» le rend en peu d'heures dans so
» Château de Villeroi «.

Ce ne fut pas un petit embarras pour le Régent, d'annoncer au Roi cette expédition. Ce jeune Prince rougit, se cacha le visage, ne proféra pas une parole, ne voulut ni sortir ni jouer, mangea à peine quelques bouchées à souper, pleura beaucoup, & ne dormit presque point de toute la nuit. Le lendemain, ce fut bien une autre désolation, lorsqu'il ne trouva plus auprés de lui M. de Fleury, son Précepteur. On apperçut alors plus que jamais, par l'amertume de sa douleur, combien étoit forte la prévention qu'avoit prise ce jeune Monarque, que la conservation de sa vie étoit attachée à la surveillance de ces deux gardiens. Le Prélat avoit disparu tout d'un coup ; on le chercha, on envoya des Couriers de tout côté, & enfin on découvrit par hasard qu'il s'étoit retiré à quelques lieues dans un Château de M. de Lamoignon. Le Roi & le Régent lui écrivirent. Sans trop

1722.

Évasion de M. de Fréjus *Saint-Simon t. 5, p. 173.*

se faire presser, il revint reprendr
1722. avec le Duc de Charost, nouveau Go
verneur, ses fonctions auprés de so
Eleve, & le calme fut rétabli.

On sut par la suite la raison d
cette subite évasion ; c'est que dan
le temps de la disgrace du Duc d
Maine, le Maréchal & l'Evêque s'é
toient promis que, si l'un des deu
étoit congédié, l'autre le suivroit
aussi Villeroi fut-il assez mal édifi
du prompt retour de Fleury, qui cru
sans doute, par cette courte éclipse
avoir rempli ses engagemens. L'exil
marqua son mécontentement par un
lettre apparemment plus vive que ré
fléchie. L'Evêque de Fréjus termin
dès le commencement la correspon
dance par celle-ci : » *je vous renvoy*
» *la lettre que vous m'avez écrite. J*
» *n'ai pu la lire. Au nom de Dieu*
» *que ce secret reste entre nous, d*
» *peur que le public sache que le Ro*
» *a eu un Gouverneur qui ne savoi*

» *pas écrire, & un Précepteur qui ne* » *sait pas lire* (1) ». Le Maréchal, qui avoit cru qu'on ne pouvoit le toucher sans que toute la France, pour ainsi dire, s'en émût, se trouva absolument abandonné. Presque personne n'alla le visiter à Villeroi ; & comme dans son dépit il ne ménageoit ni ses paroles ni ses actions, on le trouva encore trop près de la Cour, & on l'envoya à Lyon dans son Gouvernement, avec l'extérieur de l'autorité qu'on eut soin de restreindre en secret ; ainsi le champ resta libre au Cardinal. 1722.

Il seroit inutile de rapporter les nouveaux efforts de l'Eminence auprès du Régent. On sait de quoi est capable un ambitieux au moment critique qui va décider de son sort ; mais ce qu'on ne doit pas passer sous silence, ce sont les perplexités, les Dubois Premier Ministre. *Saint-Simon, t. 5, p. 215, 217, 268.*

(1) Communiquée par M. L'. D. S.

angoisse du Duc d'Orléans devenu
1722. impuissant pour le vice, & cependant entraîné par attachement à ce même vice dans des résolutions dont il rougissoit & qu'il ne pouvoit s'empêcher de suivre. Exemple de la tristesse que la satiété des plaisirs répand sur la vie !

» *A votre âge*, lui disoit Saint-Si-
» mon, *avec la capacité que vous avez*
» *montrée pour le Gouvernement, qui*
» *vous presse d'abdiquer, pour ainsi-*
» *dire, la Régence, & transmettre*
» *toute l'autorité à un autre ? Que*
» *pensera la France, que diront les*
» *Etrangers? quelles raisons donnerez-*
» *vous ? Nulle autre*, répondit-il, *si-*
» *non que je suis las des affaires, &*
» *de la contrainte où je vis à Ver-*
» *sailles, ne sachant que devenir tous*
» *les soirs* (1). *Du moins à Paris je*

(1) » Dubois avoit fait revenir le Roi à
» Versailles, pour être plus en sûreté con-

» *me délassois par des soupers libres,* 1722.
» *dont je tenois la compagnie sous ma*
» *main au sortir du travail ou de l'O-*
» *péra. Mais avoir la tête rompue toute*
» *la journée d'affaires, & ne trouver*
» *les soirs qu'à m'ennuyer, cela passe*
» *mes forces, & me détermine à me*
» *décharger sur un premier Ministre,*
» *qui me donnera du repos le jour,*
» *& la facilité d'aller le soir me divertir*
» *à Paris. Ecellente raison,* s'écria
» Saint-Simon en riant, *& à laquelle*
» *il n'y a rien à répliquer. Riez tant*
» *qu'il vous plaira,* repartit le Prince;
» *vous ne sentez ni la fatigue de mes*
» *journées, ni l'ennui presque acca-*
» *blant de mes soirées. Et qui vous em-*
» *pêche,* lui répliquai-je, continue Saint-
» Simon, *de vous faire des amuse-*

» tre les autres petits favoris du Régent,
» qui soupoient à Paris avec lui; & en
» effet les Ministres y sont plus en sû-
» reté ». *Saint-Pierre, p.* 677.

1722. » *mens qui vous délassent, vous Ré-*
» *gent du Royaume, avec tant d'es-*
» *prit, tant de connoissances, de s*
» *bonne compagnie quand il vous plaît.*
» *Vous n'avez qu'à vouloir. Préférez*
» *des convives honnêtes à des libertins,*
» *& vous aurez tous les jours un soupe*
» *gai, auquel tout ce qu'il y a de gens*
» *distingués à la Cour par l'esprit & les*
» *qualités aimables, s'empresseront*
» *d'être admis, quand ils seront sûrs*
» *de ne se pas voir confondus avec des*
» *gens vils & obscurs, dont la fami-*
» *liarité les déshonoreroit.*

» *Des soupers comme les vôtres*;
» ajoutai-je, voyant qu'il m'écoutoit
» sans se fâcher, *des soupers comme*
» *les vôtres, où regnent le grand bruit*
» *& les propos sans mesure, d'où sont*
» *bannies l'honnêteté & la pudeur, où*
» *un Prince conserve à peine un reste*
» *d'honneur extérieur dans l'égalité*
» *qu'introduit la crapule & la débauche,*
» *se pardonnent tout au plus dans l'ef-*

» *fervessence de la jeunesse. Je n'en*
» *disconviens pas*, dit-il ; *je vous* 1720.
» *avouerai même plus, c'est que la*
» *bonne chere m'est indifférente, le*
» *vin me dégoûte, & les autres plai-*
» *sirs ne me sont plus de rien. Eh quoi!*
» m'écriai-je, *vous vous perdez pour*
» *des choses que vous convenez vous-*
» *même n'être plus de votre goût ni*
» *de votre ressort? A quoi vous sert*
» *tant d'esprit & d'expérience? A quoi*
» *vous servent jusqu'à vos sens, qui,*
» *las de vous égarer, vous font sentir*
» *malgré eux la raison? Il ne vous reste*
» *donc plus que le déplorable partage*
» *de ces vieux débauchés, qui n'ont plus*
» *d'autres ressources que de soutenir*
» *leur anéantissement par les miséra-*
» *bles souvenirs que réveillent les pro-*
» *pos licencieux qu'ils écoutent?*

» Je tâchois ainsi de donner quel-
» que ressort à cette ame flétrie. Mais
» efforts inutiles! Pendant qu'à la
» suite de cette conversation je lui

» faisoit la peinture qu'il m'avoit de
1722. » mandée lui-même des dangers aux-
» quels la création d'un premier Mi-
» nistre pouvoit l'exposer, lorsque
» je croyois qu'il m'écoutoit le plus
» attentivement, il se leve, me re-
» garde d'un air languissant, morne,
» & même honteux, se promene
» quelques momens sans rien dire,
» s'arrête, se retourne à demi vers
» moi, & d'un ton bas & triste,
» sans me regarder, il dit : *Il faut*
» *finir ces incertitudes & le déclarer.*
» Je me leve à mon tour, & lui dis :
» *Votre Altesse n'a-t-elle rien à mor-*
» *donner?* En même temps je sors.
» Il me crie : *Ne vous reverrai-je pas*
» *bientôt?* Sans lui répondre, je tire
» la porte sur moi, & je m'enfuis à
» Meudon, où je demeurois, pour
» y déplorer librement le sort d'un
» Prince humain, généreux, orné
» de toutes les qualités du cœur & de
» l'esprit, qui se condamnoit à l'inu-

» tilité pour continuer de se livrer
» à des vices que ses goûts usés lui 1723.
» rendoient insipides ». Le 22 Août, Dubois fut déclaré premier Ministre, & présenté au Roi en cette qualité par le Duc d'Orléans.

Comment ses Lettres sont scellées

Jusqu'alors le Cardinal avoit tremblé que son secret trop répandu n'exposât le Régent à des représentations qui auroient pu lui faire changer de résolution. C'est pour cela qu'il en fit mystere même au Garde des Sceaux d'Armenonville, dont les fonctions lui étoient cependant nécessaires. Quand il fallut faire sceller ses provisions, l'Eminence chargea le Comte de Maurepas, Ministre de la Marine, âgé de vingt ans, de les présenter. Bien instruit, ses papiers à la main, le jeune Ministre entre chez le Garde des Sceaux : » *J'ai*, dit-il, *une grace* » *à vous demander de la part de M.* » *le Cardinal, & il vous prie de ne* » *le pas refuser; c'est de sceller ces pa-*

» *piers sans les lire*». D'Armenonville
1722. étonné d'une pareille proposition proteste qu'il ne les scellera pas, qu'auparavant il ne sache ce qu'ils contiennent. Maurepas insiste, le Garde des Sceaux persévere dans son refus. A bout de ses raisons & de ses instances, le Comte sort, tire la porte, & en l'entrebaillant aussi-tôt: » *Songez y bien*, dit-il au Garde des » Sceaux, *car si vous continuez à refuser, il y en a un autre tout prêt* » *qui le fera* ». Cette menace abat la fermeté d'Armenonville; il rappelle l'envoyé du Cardinal, & scelle sans y regarder (1).

Sa conduite. *Villars, t. 2, p. 80.*

Excepté ses fougues & ses emportemens dont Dubois ne put se corriger, il semble qu'il montra d'assez bonnes dispositions pour tout le reste. Villars dit que » sitôt qu'il n'eut plus

(1) Raconté à M. L'. D. S. par M. de Maurepas lui-même.

» d'intérêt que celui de l'Etat, il y pa-
» rut entiérement dévoué, cherchant 1722.
» l'amitié & l'approbation des hon-
» nêtes gens, & voulant, disoit-il,
» punir les fripons ». Epithete remarquable dans la bouche d'un premier Ministre de France, Pensionnaire des Anglois.

Louis XV, qui avoit été sacré à Reims, le 25 Octobre de l'année derniere, fut déclaré majeur au Parlement, le 2 Février, dans un Lit de Justice. Cérémonie, dit Saint-Pierre, fatigante pour les harangueurs. Il auroit pu ajouter, & pour ceux qui sont obligés de les entendre. A l'occasion de la majorité, nous remarquerons un mot du jeune Monarque. Lorsque le Duc d'Orléans vint le complimenter le matin de ce jour, il lui demanda ce qu'il lui plaisoit d'ordonner à l'égard de quelques exilés. *Moi*, dit le Roi, *je n'ai exilé personne*. Pareille réponse pourroit

1723. Majorité du Roi. *Saint-Pierre, p. 682. Mém. Rég. t. 3, p. 231, 52.*

quelquefois être faite par des Rois mêm
1723. majeurs à leurs Ministres. Peu de jou
après, les Princes légitimés furent rét
blis dans leurs honneurs & prérogative
excepté le droit de succéder à la Cou
ronne, ce qui ne les satisfit pas.

Mort du cardinal Dubois.

Mém. Rég. t. 3, p. 305.

Saint-Simon, t. 5, p. 284.

Tout réussissoit à souhait au Car
dinal ; les Réglemens qu'il faisoi
dans les différentes parties de l'Admi
nistration, méritoient même l'appro
bation du Public, & il pouvoit s
flatter, s'il fut sensible à cette gloire
que son gouvernement seroit avanta
geux au Royaume, lorsqu'un ancien
mal, long-tems caché, se déclara avec
violence au commencement du mois
d'Août. C'étoit un abcès dans les
parties. Le danger fut bientôt si pres-
sant, qu'il fallut se déterminer à cette
fâcheuse alternative, de subir l'opéra-
tion, ou de mourir. Encore les Mé-
decins ne promettoient pas que l'o-
pération sauveroit la vie : c'est ce qui
faisoit hésiter le malade.

» Du moment que cette extrémité
» lui fut annoncée, il ne sortit pas 1723.
» de fureur ; néanmoins il envoya
» chercher un Récollet de Versailles,
» avec lequel il fut environ un quart
» d'heure. Un si honnête homme
» n'avoit pas besoin d'une plus lon-
» gue conversation. D'ailleurs la briè-
» veté est le privilége des confessions
» des premiers Ministres (1). On lui
» proposa ensuite le Saint Viatique.
» *Cela est bientôt dit*, s'écria-t-il ;
» *mais n'y a-t-il point un cérémonial*
» *pour les Cardinaux? Je ne le sais pas.*
» *Il faut en voyer demander au Cardinal*
» *de Bissy.* En attendant, on le pressa
» pour l'opération. Il y avoit d'abord
» à peu près consenti, & il s'y refusa
» alors. Le Duc d'Orléans averti,
» vint exprès de Meudon, le décida,
» & elle fut faite avec beaucoup d'habi-
» leté ; mais il étoit trop tard, la

(1) Allusion à la confession de Mazarin.

» gangrene avoit gagné; on lui ap
1726. » porta l'Extrême-Onction, & il mou
» rut vingt-quatre heures après, le 1
» Août, âgé de soixante-six ans. Ain
» la fortune l'avoit amené par tan
» de peines, de travaux, de soins
» de projets & d'inquiétudes, à l
» place de premier Ministre pour en
» jouir une année.

» On lui trouva des richesses im-
» menses, une extrême quantité de
» vaisselle d'argent & de vermeil la
» plus admirablement travaillée, les
» meubles les plus précieux, les bi-
» joux les plus rares, des atelages
» parfaits de tout pays, & les plus
» somptueux équipages. Sa table étoit
» exquise & superbe; il en faisoit
» fort bien les honneurs, quoiqu'ex-
» trêmement sobre & par nature &
» par régime ». Il laissa onze cent mille livres d'argent comptant, c'étoit presqu'une année de son revenu connu, que Saint-Simon fait monter à qua-

orze cent cinquante-quatre mille liv., x dont il donne le détail (1). Il se proposoit de joindre à ses Abbayes, celle le Prémontré, de Cîteaux, de Cluny & les autres Chefs d'Ordre, & de devenir par-là une espece de Patriarche en

(1) L'Archevêché de Cambrai. 120,000 liv.

Les Abbayes de
- Nogent-sous-Coucy. 10,000
- Saint-Just. 10,000
- Airvaux. 12,000
- Bourgueil. 12,000
- Berg-St-Vinox. . . 60,000
- Cercamp. 20,000

Pension de Premier Ministre. . . 150,000
Surintendance des Postes. 100,000
La Pension d'Angleterre. 960,000

1,454,000

Sans compter la pension de Cardinal, de 20,000
Et sur l'Hôtel de Ville, environ. 30,000

TOTAL 1,504,000

Et un brevet de retenu, de 300,000 livres sur les Postes.

France; projet renouvelé de Richelie

1723. Toutes ces richesses tomberent enti
les mains de son frere, homme mo
deste, qui n'avoit qu'un fils Chanoin
de Saint-Honoré, qui ne voulut ja
mais d'autre bénéfice. Il employa un
partie de l'argent comptant à fair
élever un mausolée à son oncle dan
l'Eglise de Saint-Honoré, où il es
enterré (1). Le reste, il le donnoi
abondamment aux Pauvres. Comme
Archevêque, comme Cardinal, comme
Premier Ministre, on lui fit beaucoup de
Services solennels, mais nulle part on
n'osa hasarder une Oraison funebre.

Le Duc d'Orléans Premier Ministre.

Si-tôt qu'il fut mort, le Duc d'Orléans prit la qualité de Ministre, & se ressaisit des rênes du Gouvernement. Peut-être s'étoit-il plus d'une fois repenti de les avoir abandonnées à un autre. On remarqu'a qu'il rap-

Saint-Pierre, p. 675.

(1) Il est représenté à genoux avec l'habit de Cardinal.

ela avec empressement des Courti-
ns que le Cardinal lui avoit fait 1723.
xiler. » Il y a des gens qui croient
avec assez de vraisemblance, que si
son Maître eut voulu le contredire
dans le gouvernement, lorsqu'il
fut Premier Ministre, il auroit bien
pu s'emparer de l'esprit du jeune
Roi, par les craintes frivoles dont
il auroit infecté son esprit, &
auroit ensuite fait chasser le Duc
d'Orléans lui-même ».

» Le nouveau Ministre trouva beau. Défauts de Dubois, Ministre.
» coup d'ouvrage en arriere, & beau-
» coup de choses à réformer. Dubois, *Saint-Simon, t. 5, p. 308.*
» selon Saint-Simon, étoit plus hom-
» me d'intrigue que de travail. Il
» n'entroit jamais qu'une affaire dans
» sa tête, & il n'en pouvoit mener
» qu'une à la fois. Il perdoit un temps
» infini à écouter les rapports des es-
» pions qu'il entretenoit chez tous
» les Grands, & sur-tout autour du
» Duc d'Orléans. Tout languissoit

1723. » donc. Les Ministres étrangers s
» plaignoient ouvertement. Except
» les grandes audiences où on sai
» que rien ne se termine, ceux qu
» avoient à lui parler ne pouvoien
» le saisir qu'à la dérobée. Il jeta
» une fois au feu une quantité consi-
» dérable de lettres toutes cachetées en
» s'écriant d'aise. *Me voilà au courant.*

Qualités aimables du Duc d'Orléans.

Lettres de Maintenon, t. 3, p. 91.

Comme si sa mort eût rompu le charme qui retenoit le Duc d'Orléans dans l'oisiveté, on le vit s'occuper des affaires, renoncer, sinon au libertinage, du moins aux éclats les plus scandaleux de la débauche, se borner à un seul attachement, espece de modération que la dépravation des mœurs fait regarder chez quelques Grands comme une vertu. Ce Prince étoit aimable, galant, généreux, plein d'attentions délicates, & pouvoit fixer un cœur. Madame de Maintenon connoissoit si bien l'ascendant que les charmes de son commerce lui donnoient sur celles qu'il séduisoit, qu'elle

ne voulut pas laisser recevoir dans un Couvent qu'elle protégeoit, une fille de qualité victime de sa passion. » *Elle* » *seroit arrivée chez vous*, dit-elle » aux Religieuses, *désespérée*, *pas-* » *sionnée*, *fardée*, *magnifique*, *en* » *un mot toute mondaine & même toute* » *criminelle ; j'avoue qu'un tel spec-* » *tacle m'a paru dangereux pour une* » *Abbesse de trente ans, & pour neuf* » *demoiselles de Saint-Cyr qui sont* » *avec vous* ». Elle ne croyoit pas que les sentimens imprimés par le Prince s'effaçassent aisément. » *Bien* » *des gens* ajoutoit-elle, *la regardent* » *comme mal convertie. Si après une* » *véritable conversion, elle vouloit en-* » *trer chez vous, je ne m'y opposerois* » *pas ; mais je voudrois, pour m'en assu-* » *rer, un plus grand nombre d'années* » *que vous ne me demanderiez de jours* » *pour la recevoir* «. Saint-Simon parle aussi pour une femme de condition dont la famille, qui se piquoit de

1723.

Lettres de Caylus dans celles de Maintenon, t. 6, p. 368.

mœurs, vantoit le matin la retraite
1723. & ceux qui allerent chez elle le so
pour la complimenter, la trouverei
avec le Duc d'Orléans.

Ses qualités estimables.

Mém. Reg. t. 3, p. 309. Saint-Pierre, p. 684. Saint-Simon, t. 2, p. 147 t. 5, p. 382.

On éprouva une grande différen
entre les deux Ministres. Le Du
d'Orléans étoit patient, affable, cor
plaisant. Il écoutoit avec un air d
bonté qui charmoit. Jusqu'aux refu
il avoit l'art de les faire supporte
sans peine. On voyoit qu'il souffroi
quand il ne pouvoit pas renvoye
content. Son regard, quoique perçant
étoit doux & flatteur. Aussi, malgr
les malheurs causés par le systêm
qui avoit renversé tant de fortunes
il étoit non pas aimé, mais ador
des Parisiens. Quand il sortoit du Pa
lais Royal, quand il y rentroit, il
se jetoient en foule au devant de
lui; on couroit aux spectacles où or
espéroit le voir (1). Les Ministres

(1) Raconté par des témoins de ce

étrangers se louoient de sa politesse & de ses égards. Ils admiroient la justesse de son esprit, sa pénétration, a sagesse & l'adresse de sa politique, son discernement exquis, sa facilité à traiter, à tourner, à démêler les affaires, sa netteté dans l'exposition, sa réserve dans les interrogations, son aisance & sa finesse dans les réponses. Le jeune Roi, touché de son respect inaltérable, de son attention à lui plaire, de sa franchise, de la gaîté qu'il mêloit à l'instruction, n'en a jamais parlé (& il en parloit souvent) qu'avec estime & affection, & avec regret quand il l'eut perdu (1). 1723.

Une attaque d'apoplexie, qui lui Sa Mort

empressement, qui l'avoient éprouvé eux-mêmes.

(1) En toutes circonstances, Louis XV a montré ses égards pour la mémoire du Régent, par ceux qu'il a eus pour sa veuve. Quand il vint passer quelques jours à Paris après sa maladie de Metz, il eut soin d'al-

ôta tout d'un coup la connoissanc
l'emporta en six heures, le 2 Déce
bre, à l'âge de quarante-neuf ans
trop tôt pour la France, qu'il con
mençoit à rendre heureuse.

M. le Duc se fit nommer Premi
Ministre. Les événemens qui suivire
pourroient être la matiere d'un Ou
vrage curieux & intéressant. On
verroit ceux qui interrogeoient l
prisonniers sous la Régence, renfe
més dans la Bastille à leur tour : un
famine que le Peuple au désespoi
crut provoquée par le Ministre pou
s'enrichir, & aussi désastreuse que l
système : la disgrace & l'exil de M
le Duc, procurés par le parti de
Princes légitimés qu'il avoit lui-mêm
fait disgracier & exiler. Ces révolu
tions conduisent au sage minister
du Cardinal de Fleury, auquel, à

---

ler au Palais Royal rendre visite à la Du
chesse d'Orléans.

mesure

mesure que les temps s'éloigneront, nos descendans rendront un hommage d'estime & de reconnoissance, que ses injustes contemporains lui ont quelquefois refusé. 1723.

ETIQUETTE DE LOUIS XIV.

Saint-Simon, t. 6, depuis a page, 384 jusqu'à 409.

COMME nous nous sommes principalement proposé de peindre Louis XIV dans son intérieur, nous ne croyons pas hors de propos de faire connoître comment il partageoit son temps, son cérémonial, ses occupations, ses fonctions journalieres, ce que Saint-Simon appelle *l'écorce de la vie*. Il remarque qu'on regrette quelquefois que les Historiens ne se soient pas donné la peine de recueillir ces choses, qui peuvent paroître peu importantes aux yeux des contemporains, mais que la Postérité curieuse recherche, & qui ne laissent pas de caractériser les Princes. Il pourroit arriver aussi, ajoute-t-il, que ces sortes de tableaux mis sous leurs yeux, les fit souvenir de se respecter assez pour

ne se permettre jamais d'actions qui craignent la publicité.

Nous prendrons Louis XIV, non pas dans sa jeunesse, lorsque l'égarement des passions l'empêchoit de suivre un plan de conduite égal & soutenu ; mais dans l'âge mûr, dans ce période de la vie où l'on se fait, sans s'en appercevoir, des habitudes permanentes. Nous copierons Saint-Simon, & employerons ses propres paroles.

» Je rapporterai, dit-il, ce que j'ai vu pendant les vingt-deux dernieres années de Louis XIV, & ce qu'ont vu avant moi des personnes attentives & assidues à la Cour. A huit heures, le premier Valet de chambre en quartier, qui avoit couché seul dans la chambre du Roi, & qui s'étoit habillé, l'éveilloit. Le premier Médecin, le premier Chirurgien, & sa Nourrice, qui a vécu fort âgée, entroient ; celle-ci l'embras- Lever. P. 391.

soit, les autres examinoient sa santé. A huit heures & un quart, on appeloit le Grand-Chambellan, & en son absence le premier Gentilhomme de l'année, & en même temps les grandes entrées. L'un de ces deux ouvroit le rideau qui avoit été refermé, présentoit l'eau bénite & le Livre de l'Office du Saint-Esprit, & ils se retiroient tous dans le cabinet du Conseil. Après cet Office, qui étoit très-court, le Roi les rappeloit; le même qui avoit présenté l'eau bénite, donnoit la robe de chambre, & cependant les secondes entrées & les brevets d'affaire entroient; ensuite la chambre & ce qui se trouvoit de plus distingué, puis tout le monde connu.

Habillement. *P.* 37. Le Roi se chaussoit & se faisoit presque tout lui-même, avec grace & adresse. Par bienséance, jamais il ne se montroit, même au lit & incommodé, qu'avec une petite perruque courte. Point de table de toilette de-

vant lui, on lui tenoit seulement un miroir. Il étoit toujours habillé de couleur plus ou moins brune, souvent de velours noir avec une légere broderie, mais point sur les tailles, & une veste de drap ou de satin, rouge ou blanche, fond brodé. Jamais de bagues & de pierreries qu'à ses boucles & au chapeau, qu'il portoit bordé d'un point d'Espagne d'or, avec un plumet blanc; toujours le cordon bleu dessous, excepté les jours de noces & de *gala*, qu'il le portoit dessus, fort long, avec huit ou dix millions de pierreries. Il étoit le seul qui le portât habituellement dessous, en quoi les Princes du Sang & les autres Chevaliers ne l'imitoient pas.

Dès qu'il étoit habillé, il alloit prier Dieu à la ruelle de son lit. Tout le Clergé se mettoit à genoux, les Cardinaux comme les autres, sans carreau; les Laïques demeuroient de-

L'ordre entrées. *P.* 394.

bout, & le Capitaine des Gardes se tenoit au balustre. Après la priere, il passoit dans son cabinet, où se trouvoient tous ceux qui avoient cette entrée par leurs charges, & qui étoient en grand nombre. Là, il donnoit l'ordre pour la journée, de sorte qu'on savoit, à un demi-quart d'heure près, ce que devoit faire le Roi, & ce qu'on avoit à faire soi-même. Tout le monde sortoit; il ne restoit que ses enfans, leurs Gouverneurs, & les plus familiers; ensuite entroient par les derrieres & non par la chambre, les Ordonnateurs des bâtimens, jardins, & d'autres choses d'agrément. C'étoit le moment des graces pour toutes ces personnes. Quelquefois aussi cet entre-temps étoit celui des *audiences secretes*, qu'on appelloit ainsi pour les distinguer de celles qui se donnoient quelquefois dans la ruelle du lit & qu'on nommoit *audiences particulieres*.

Pendant ces conversations ou audiences, toute la Cour, à Versailles, attendoit dans la galerie; à Marly, à Trianon, à Meudon, dans les pieces de devant; à Fontainebleau, dans la chambre & l'anti-chambre, jusqu'à ce que le Roi fît avertir qu'il vouloit aller à la Messe. Alors le Capitaine des Gardes, qui avoit attendu à la porte, entroit, & accompagnoit jusqu'à la Chapelle. Le Roi n'alloit en bas que pour les grandes Fêtes, ou pour des cérémonies. La Musique chantoit un Motet. Il se tenoit très-respectueusement à l'Eglise, & dans les derniers temps il lisoit peu & disoit son chapelet. Tout le monde étoit obligé de se mettre à genoux au *Sanctus*, & d'y demeurer jusqu'après la communion du Prêtre. Le moindre bruit excitoit son attention, & il en marquoit son déplaisir. En allant à la Messe & en revenant, chacun lui parloit, pourvu cependant qu'on eût averti

Messe. P. 396.

le Capitaine des Gardes, si on n'étoi pas d'un rang distingué.

Conseils. P. 397. Les Ministres s'assembloient, pendant la Messe, dans la chambre du Conseil, où on pouvoit aller les voir & causer ; mais peu de temps, parce que le Roi ne s'arrêtoit guere en revenant de la Chapelle, & demandoit presque aussi-tôt le Conseil. Alors la matinée étoit finie.

Il y avoit Conseil d'Etat le Dimanche, souvent le Lundi ; Mardi, Conseil des Finances; Mercredi, Conseil d'Etat ; Samedi, Conseil des Finances. Il étoit rare qu'il y en eût deux en un jour, & qu'il s'en tînt le Jeudi & le Vendredi. Une ou deux fois le mois, il y avoit le Lundi matin Conseil des Dépêches. Les ordres que les Secrétaires d'Etat prenoient quelquefois le matin, entre le lever & la Messe, diminuoient, & abrégeoient fort les affaires propres à ce Conseil. Tous les Ministres

étoient assis selon leur rang entre eux; mais au Conseil des Dépêches, tous étoient debout tant qu'il duroit, excepté Monsieur, Monseigneur, & le Duc de Bourgogne, quand ils y venoient, ce qui n'arrivoit guere que pour des affaires évoquées & déjà vues dans les Bureaux des Conseillers d'Etat. Il y avoit quelquefois des Conseils des Dépêches & des Finances donnés exprès pour une affaire; mais on n'y parloit que de celles-là. Les Conseillers Secrétaires d'Etat & le Contrôleur-Général y étoient assis. Un Maître des Requêtes rapportoit debout, lui & les Conseillers d'Etat toujours en robe (1).

Le Jeudi matin étoit presque toujours vuide. C'étoit un jour d'audien- Confesseu & Maintenon. P. 399.

(1) Plutôt que de manquer au Conseil, le Roi a fait mettre un lit dans la salle où il se tient, & se met dessus quand il est fatigué. *Dangeau*, 6 *Février* 1686.

ces secretes, de conversations de famille, & de détails domestiques. Le Vendredi, après la Messe, le temps du Confesseur, que rien ne bornoit, & qui pouvoit durer jusqu'au dîner. A Trianon & à Marly, le Roi passoit ordinairement de la Messe chez Madame de Maintenon, quand elle n'étoit pas allée le matin à saint-Cyr. Il n'étoit pas permis d'interrompre ces tête-à-tête. Le Roi poussoit ordinairement le verrou, & venoit l'ouvrir lui-même, s'il arrivoit qu'il fallût lui parler. A Fontainebleau, il passoit avec elle jusqu'au dîner, qui étoit plus ou moins avancé par la chasse ou la promenade. L'heure ordinaire du dîner étoit une heure. Si le Conseil se prolongeoit, le dîner attendoit: on n'avertissoit pas le Roi, qui ne vouloit pas être pressé dans les affaires. Il lui arrivoit même quelque fois de travailler encore après le Conseil avec l'un ou l'autre Ministre.

Le dîner étoit toujours un petit couvert, c'est-à-dire que le Roi dînoit seul dans sa chambre. Il l'ordonnoit lui même, & il étoit toujours composé de trois services, sans le fruit. La table étant apportée dans la chambre, les principaux Courtisans entroient, & avec eux tout ce qui étoit connu. Le premier Gentilhomme en année servoit le Roi, quand le Grand-Chambellan n'y étoit pas. M. de Gêvres, Duc de Trêmes, prétendit un jour que le Grand-Chambellan arrivant après le dîner commencé, ne pouvoit lui ôter le service, & il fut condamné. Le premier Gentilhomme a le commandement dans les chambres, & nul service; le Grand-Chambellan le service, & nul commandement. J'ai vu M. de Bouillon, Grand-Chambellan, arriver au milieu du dîner. Le Duc de Beauvilliers, premier Gentilhomme, voulut lui remettre le service; il le refusa

Dîner & service. *P.* 336, 3, 4, 400, 401.

poliment, sous prétexte d'un rhume & M. de Beauviliers continua, mai à son refus.

J'ai vu aussi, mais fort rarement Monseigneur & Messeigneurs ses fil au petit couvert debout, sans qu jamais le Roi leur ait proposé u siége, non plus qu'aux Princes d Sang. J'ai vu enfin assez souven Monsieur, sortant du Conseil de Dépêches, le seul où il entrât, don ner la serviette & demeurer debout. Le Roi, voyant qu'il ne s'en alloi point, lui demandoit s'il ne vouloi pas s'asseoir; il faisoit la révérence, & le Roi ordonnoit qu'on lui apportât un siége. On mettoit un tabouret derriere lui. Le Roi lui disoit: Mon frere, asseyez-vous; seconde révérence, & il s'asseyoit jusqu'à la fin du dîner, qu'il présentoit la serviette. D'autres fois, quand il venoit de Saint-Cloud, le Roi lui demandoit s'il ne vouloit pas dîner. S'il l'acceptoit,

on mettoit son couvert, non vis-à-vis, mais à un des bouts de la table, qui étoit carrée. Le premier Gentilhomme ou Grand-Chambellan qui servoit le Roi, servoit aussi Monsieur, lui donnoit à boire, présentoit & retiroit les assiettes, & Monsieur recevoit ce service avec une politesse fort marquée. Quand il étoit au dîner, il égayoit la conversation. Le Roi y parloit d'ordinaire fort peu, à moins qu'il ne s'y trouvât quelques-uns des Seigneurs familiers, avec lesquels il causoit. Rarement il y avoit musique à ce dîner, à moins de quelques grandes fêtes, ou à Fontainebleau. Aucune Dame n'y venoit; j'y ai vu seulement, mais assez rarement, la Maréchale de la Motte, qui avoit conservé cette habitude du temps où, étant Gouvernante des Enfans de France, elle les y amenoit. Dès qu'elle paroissoit, on lui apportoit un siége, & elle s'asseyoit.

Après-dîner. *P.* 406.

Au sortir de table, le Roi rentroit tout de suite dans son cabinet. C'étoit pour les gens distingués un des momens de lui parler, il s'arrêtoit à la porte pour les écouter. Rarement le suivoit-on dans son cabinet, & quand il le permettoit, il vous tiroit dans l'embrasure de la fenêtre la plus proche de la porte, qui se fermoit aussitôt. Le seul premier Médecin qui avoit assisté au dîner, suivoit de plein droit dans les cabinets, où se trouvoient alors les familiers. Le Roi s'amusoit quelques momens à donner à manger à sa chienne couchante, causoit nonchalamment, comme quand on digere. Puis quand il alloit à la chasse, il demandoit sa garde-robe, changeoit d'habit, & descendoit par le petit degré dans la cour de marbre, pour monter en carrosse. Depuis ce degré jusqu'à son carrosse, lui parloit qui vouloit, pourvu qu'on fût connu, & de même en revenant.

Louis XIV aimoit extrêmement l'air. Quand il en étoit privé, sa santé en souffroit, & il éprouvoit des maux de tête & des vapeurs; de sorte que, comme il étoit peu sensible au chaud, au froid & à la pluie, il n'y avoit que des temps extrêmement mauvais qui pussent l'empêcher de sortir. Les Dimanches & Fêtes, & quand il ne vouloit pas de grandes chasses, il alloit tirer dans le Parc, & nul homme en France ne le faisoit si adroitement & de si bonne grace. Une fois la semaine au moins, & plusieurs fois à Marly & à Fontainebleau, il couroit le cerf. L'uniforme étoit bleu, doublé de rouge, avec un galon d'argent entre deux d'or. Le Roi désiroit y voir un certain nombre de personnes; mais pas trop, parce que l'affluence troubloit la chasse. Il trouvoit ridicule qu'on y allât sans l'aimer, & il ne savoit pas mauvais gré à ceux qui, n'en ayant pas le goût, n'y paroissoient pas. A la

Chasse. P. 408, 410.

chasse & ailleurs, il ne vouloit pa qu'on écartât brusquement le monde Il saluoit toujours les Dames, regar doit la foule d'un air bon & gracieux & ne disoit jamais rien qui pût cho quer ou déplaire.

Promenade *P.* 409.

Il alloit souvent voir travailler s Ouvriers, & se promener dans se jardins. Il menoit quelquefois le Dames dans la forêt, & y faisoit por ter la collation. A Fontainebleau, se promenades autour du canal étoient un spectacle magnifique, sur-tout pour ceux qui étoient de l'autre côté, & qui voyoient ce tableau se réfléchir dans l'eau. Là, il étoit accompagné de toute sa Cour, à pied, à cheval & en caleche; dans les autres promenades, suivi seulement de ceux qui étoient en charge. Quand il n'alloit que promener à Trianon ou à Marly, & qu'il n'y couchoit pas, personne n'étoit couvert; mais quand il y couchoit & passoit quelques jours, en

ortant du Château, il disoit tout aut: *Messieurs, le chapeau,* & aussi-tôt Courtisans, Officier, Gardes-du-Corps, Gens des bâtimens, se couvroient, devant, derriere, à côté, & il auroit trouvé mauvais que quelqu'un y eût manqué (1).

A Marly, il vouloit dans le sallon gros jeu de lansquenet & continuel, & beaucoup de tables d'autres jeux. Il passoit volontiers d'une table à l'autre pour voir, & jouoit peu lui-même, excepté dans les longues soirées, avec quelques Dames, & sur la fin un simple jeu de commerce. Il avoit été autrefois très-adroit au mail & au billard; il y faisoit jouer de bons joueurs devant lui, & à la paume, où il avoit excellé.

Jeu. P. 411.

(1) Le 15 Avril 1699, à la promenade, le Roi dit : » *Mettez vos chapeaux, Messieurs, Madame la Duchesse de Bourgogne le trouve bon* «. Dangeau.

Autres amusemens. *P.* 412, 417.

Les jours qu'il n'y avoit pas de Conseil & qui n'étoient pas maigres il alloit dîner à Marly ou à Trianon avec Madame de Maintenon ; la Duchesse de Bourgogne, & d'autres Dames. Au sortir de table, le Ministre qui devoit travailler arrivoit, & quand le travail étoit fini, si on ne se promenoit pas, il conversoit, entendoit des musiques, jouoit ou faisoit tirer des loteries dont les billets ne coûtoient rien & portoient tous(1). Elles étoient composées d'étoffes à l'usage des Dames, de joyaux, de bijoux ; mais jamais de tabatieres, parce qu'il ne pouvoit souffrir le tabac, ni même que les personnes qui

(1) Louis XIV cessa de bonne heure d'aller à la Comédie ; mais il s'informoit exactement de ce qui s'y passoit. Le 2 Janvier 1703, il fit menacer les Comédiens de les interdire, parce qu'ils avoient joué une piece licencieuse. *Dangeau.*

n usoient l'approchassent. Dans sa eunesse il avoit beaucoup aimé les deurs; mais il ne lui restoit quelque oût que pour celle de la fleur d'o-ange. Tout ce que Madame de Main-enon gagnoit à ces loteries, elle le lonnoit sur le champ.

L'été le Roi travailloit, au sortir le table, avec les Ministres, même à Marly, comme on vient de le dire. Dans les jours courts, il travailloit aussi avec les Ministres chez Madame le Maintenon; mais avant que d'al-er chez elle, au retour de la prome-nade ou de la chasse, après avoir changé d'habit, il rentroit dans son cabinet, y demeuroit plus ou moins long-temps à écouter des rapports d'affaires importantes, à écrire les lettres & les notes qu'il vouloit faire lui-même, ou à lire des mémoires (1)

Travail. P. 414.

(1) » Mercredi 4 Juin 1698, le Roi, » enfermé avec l'Archevêque & le Pre-

Rarement il faisoit d'autres lecture
Il passoit de là chez Madame de Mai
tenon, où se trouvoit le Minist
qu'il avoit fait avertir, & qu'il ga
doit ordinairement jusqu'à son sou
per; & il faut observer que, lor
qu'il rentroit de la promenade & d
la chasse, qu'il alloit chez Madam
de Maintenon ou qu'il en revenoit
lui parloit qui vouloit, non seule
ment en passant; mais il s'arrêto
pour écouter.

Souper. *p.* 415. A dix heures, le Maître d'Hôte
en quartier ayant son bâton, alloi
avertir le Capitaine des Gardes qu
étoit dans l'anti-chambre de Madam
de Maintenon. Il se montroit à la
porte de la chambre, disoit au Ro
qu'il étoit servi. Le Roi restoit en
viron un quart d'heure avec Madame

» mier President, a travaillé long-temps
« des Réglemens pour les Hôpitaux «.
Dangeau.

e Maintenon, fermoit son rideau, &
enoit souper au grand couvert avec
usique. A Versailles, il n'y avoit que
s fils & filles de France. Ailleurs, il
lmettoit les Dames, & jamais d'hon-
ies, excepté les Princes le jour de
urs noces, quand il en donnoit le
pas. Le cercle autour de la table
oit toujours nombreux & bien paré,
ur-tout la surveille des voyages de
Iarly. Les femmes qui y préten-
oient, s'efforçoient de se faire re-
arquer ; cela s'appeloit se présenter
our Marly. Les hommes le deman-
oient le matin en deux mots : Sire,
Iarly. Quelque courte que fût cette
rmule, elle importuna le Roi à la
n, & il y eut dans la grande ga-
rie un garçon bleu chargé d'inscrire
eux qui se présentoient, & le matin
n avertissoit les prédestinés. Après
ouper, le Roi entroit dans sa chambre,
e tenoit quelques momens debout,
uvironné de toute sa Cour, le dos

au balustre du pied de son lit, puis
avec des révérences aux Dames, pa
soit dans son cabinet.

Coucher. *P.* 419. Il y démeuroit environ une heu
avec sa famille, lui dans un fauteuil
Monsieur dans un autre, car en pa
ticulier il vivoit avec le Roi en frer
Monseigneur debout ou sur un ta
bouret, comme tous les autres. Le
Dames d'honneur des Princesses
les Dames du Palais de jour atten
doient avec les hommes dans un
piece qui précédoit celle où étoit l
Roi. A Fontainebleau, les Dames de
Princesses & d'honneur entroient
formoient le cercle, debout & as
sises tant qu'il y avoit des siéges, o
par terre sans carreaux; mais poin
d'hommes que les Princes. La con
versation n'étoit guere que de chose
indifférentes. Le Roi, avant que de s
retirer, alloit donner à manger à se
chiens, rentroit, passoit dans sa cham
bre à la ruelle de son lit, faisoi

a priere, se remontroit, & souhaitoit
e bon soir d'une inclination de tête.
'endant qu'on sortoit, il se tenoit
ebout au coin de la cheminée, &
onnoit l'ordre. Alors commençoit le
etit coucher, où assistoient les gran-
es & petites entrées. On pouvoit lui
arler de ses affaires, si on en avoit
'importantes, pourvu qu'on fût
ourt. Il se déshabilloit, & se met-
oit au lit entre minuit & une heure.
)ix ou douze ans avant que le Roi
nourût, il n'y eut presque plus de
rand coucher, la Cour finissoit au
ortir du souper.

Les jours de médecine, qui reve- Jours d'in-
oient tous les mois, il entendoit disposition.
a Messe après l'avoir prise. De sa *P.* 420.
ie il n'y a manqué, à moins d'im-
ossibilité, comme il est arrivé quel-
uefois à l'armée. Monseigneur & la
'amille Royale venoient le voir un
noment, puis le Duc du Maine &
e Comte de Toulouse. Celui-ci y

demeuroit peu. Madame de Mainte non y passoit la matinée, assise dan un fauteuil au chevet du lit. Monsei gneur s'y mettoit quelquefois quan elle n'y étoit pas. On se tenoit debout excepté le Duc du Maine, qui, étan incommodé d'une jambe, se mettoi sur un tabouret au pied du lit. C'é toient-là ses bons momens, où il fa soit, disoit & obtenoit ce qu'il vou loit. Le Roi dînoit dans son lit, su les trois heures, devant tout l monde, se levoit, passoit dans soi cabinet, où il tenoit quelquefois Con seil, alloit chez Madame de Mainte non comme à son ordinaire, & sou poit à dix heures au grand couvert.

Carême. *P.* 422. Quelques jours avant le Carême, le Roi témoignoit publiquement à son lever, qu'il trouveroit fort mauvais qu'on donnât à manger gras à per- sonne, sous quelque prétexte que ce fût, ordonnoit au Grand Prévôt d'y tenir la main, & de lui en rendre

compte

compte. Il ne vouloit pas non plus que ceux qui faisoient gras mangeassent ensemble, ni autre chose que bouilli & rôti fort cours. Personne n'osoit outrepasser ces défenses, car on l'en seroit bien ressenti. Elles s'étendoient jusqu'à Paris, où le Lieutenant de Police veilloit & lui rendoit compte. A mesure qu'il avança en âge, il réduisoit le Carême, d'abord à quatre jours maigres, ensuite à trois avec les quatres derniers de la Semaine-sainte. Son petit couvert étoit très-retranché les jours qu'il faisoit gras(1). Le soir, au grand couvert, c'étoit toujours collation dans la semaine. Le dimanche, on ne servoit au souper que du poisson, & cinq ou six plats gras tout au plus pour lui & ceux de sa table qui en avoient un besoin

(1) Le Roi, quoique malade, ne veut pas manger de la viande en public. *Dangeau*, 9 *Février* 1686.

reconnu par le Médecin. Le Vendred
Saint, grand couvert le matin & so
en légumes sans poissons pour sa tab
ni pour aucune autre.

Jours de dévotion. *P.* 424, 426.

Il manquoit peu de Sermons l'A
vent & le Carême, & y montro
une attention très-édifiante pour l'au
ditoire, & très-encourageante pour
Prédicateur. Il ne manquoit aussi à a
cune dévotion de la Semaine-Saint
Le Jeudi, il servoit les pauvres à dîne
Après la collation, il ne faisoit qu
passer par son cabinet, pour alle
adorer Dieu, & alloit de là se cou
cher sans Cour. Il ne manquoit pa
non plus l'Office des grandes Fêtes
les deux processions du Saint-Sacre
ment, ni celles de l'Ordre du Sain
Esprit & de l'Assomption; ni le
Saluts du Dimanche, du Jeudi & d
l'octave du Saint-Sacrement.

Le Roi communioit toujours e
grand collier de l'Ordre, rabat
manteau, cinq fois l'année, le S

nedi-Saint à la Paroisse, à la Cha-
)elle les jours de la Pentecôte, de
'Assomption, de la Toussaint & de
Noël, & entendoit une Messe basse
près celle où il avoit communié. A
es Messes, il n'y avoit pas de musi-
ue, & après il touchoit les malades.
l alloit ces jours-là à Vêpres, &
près il travailloit dans son cabinet,
vec son Confesseur, à la distribution
es bénéfices. Il étoit rare de lui en
oir donner dans un autre temps. Il
lloit à Matines, & à la Messe de
inuit en musique, & le lendemain
la Grand'Messe du jour, à Vêpres
: au Salut.

Aux grandes cérémonies de l'Or- Cérémonial de l'Ordre du Saint-Esprit. P. 428.
re du Saint-Esprit, les Chevaliers
utrefois portoient le grand habit,
lloient à l'offrande, & communioient.
ouis XIV très-sagement a retranché
: Communion, qui étoit pour des
ourtisans une terrible & bien dan-
ereuse pratique introduite par Henri

III, pour éloigner les Huguenots ; mais il auroit dû conserver l'offrande générale, qui étoit une cérémonie très-majestueuse, & ne la pas borner à lui seul, non plus que le grand habit de l'Ordre, qui est réservé aux jours de réception, & souvent encore seulement pour ceux qui sont reçus.

Étiquette à l'armée. *P.386.*

Les heures, à l'armée, étoient déterminées par ce qui se présentoit à faire. Il n'y avoit de régularité que pour la tenue des Conseils, qui ne manquoient pas. Matin & soir, le Roi ne mangeoit qu'avec des gens de qualité à pouvoir prétendre cet honneur. On le faisoit demander par le premier Gentilhomme. Il rendoit la réponse, & dès le lendemain, si elle étoit favorable, on se présentoit au Roi, lorsqu'il alloit dîner, & il vous disoit ; *Monsieur, mettez-vous à table.* Cela fait, c'étoit pour toujours, & on avoit après la permission tant qu'on vouloit, pourvu qu'on n'en abu-

ât pas en se servant trop fréquemment.

Les grades militaires, celui même l'ancien Lieutenant-Général, ne suffisoient pas. M. de Vauban, Lieutenant Général, si distingué depuis tant d'années, n'y mangea pour la premiere fois qu'à la fin du second siége de Namur en 1692, & il fut comblé de cette distinction. Les Colonels de qualité distinguée y étoient admis sans difficulté. Le Roi fit le même honneur à Namur, à l'Abbé de Grancey, qui s'exposoit par-tout à confesser les blessés & à encourager les troupes. C'est l'unique Abbé qui ait eu cet honneur : du Clergé, il n'étoit admis que les Cardinaux, les Evêques Pairs, & les Ecclésiastiques ayant rang de Princes Etrangers. M. de Coislin, Evêque d'Orléans, premier Aumonier avant qu'il fût Cardinal, y voyoit manger ses freres sans y prétendre. L'Archevêque de Reims, le Tellier, qui

suivoit aussi le Roi à l'armée, comm
Maître de la Chapelle, n'a jamais é
invité, non plus que les Officiers d
Gardes du Corps, excepté le Cap
taine, quelque préférence que le R
eût pour eux en d'autres occasions.
accorda cependant une fois cet hon
neur au Marquis d'Urfé, sans que j'e
aie su la raison; du Régiment d
Gardes aucun, sinon le Colonel.

A ces repas personne n'étoit déco
vert, c'eût été un manque de respe
dont on vous eût averti sur le champ
Le Roi seul n'avoit point son cha
peau. On l'ôtoit quand le Roi vou
parloit, ou pour lui parler. On s
contentoit d'y mettre la main pou
ceux qui venoient faire leur cour
le repas commencé. On se découvroi
aussi pour parler à Monseigneur
à Monsieur, & quand ils vous par
loient. Pour les Princes du Sang, o
mettoit seulement la main au cha
peau. Qant aux places, celles qu

approchoient du Roi se laissoient aux personnes titrées. Quoiqu'à l'armée, les Maréchaux de France n'avoient pas de préférence sur les Ducs, & ceux-ci & les princes Etrangers ou ceux qui en avoient le rang, se plaçoient les uns avec les autres.

Le détail qu'on vient de lire, & qui plus ou moins convient à tous les princes, fait voir qu'ils n'ont presque pas de mômens où le public n'ait droit d'exiger d'eux des devoirs ou des bienséances. Ils sont nés & élevés dans ces assujettissemens qui faisoient dire à Madame de Maintenon, qu'on leur *prépare leur ennui dès le berceau*, & ils seroient malheureux, s'ils se trouvoient de caractere à désirer de vivre avec eux-mêmes.

On remarquera aussi en lisant cette Histoire, la vérité des peintures de La Bruyere, qui avoit les originaux sous les yeux quand il traçoit leurs por-

La Bruyere, chapitre des Grands. traits, & on reconnoîtra avec lui
» *qu'à la Cour & à la ville ce soi*
» *lesmêmespassions,mêmesfoiblesse*
» *mêmes petitesses, mêmes trave*
» *d'esprit, mêmes brouilleries dansl*
» *familles & entre lesproches, méme*
» *envies, mêmes antipathies : pa*
» *tout des ruptures & desmauvaisra*
» *commodemens, des humeurs, de*
» *coleres, des partialités, des rap*
» *ports, & des mauvais discours. A la*
» *Cour, on croit se haïr avec plus d*
» *fierté, de hauteur, & peut-être de di*
» *gnité; on senuitréciproquementave*
» *plus d'habileté & de finesse ; les co*
» *leres sont plus éloquentes ; on se di*
» *des injures en meilleurs termes ; o*
» *n'y blesse point la pureté de la lan*
» *gue, mais on n'y offense pas moin*
» *les hommes & leur réputation. Le*
» *déhors du vice y sont spécieux*
» *& le fond est le même que dan*
Id. chap. de la Cour. » *les conditions ordinaires Il y a un*
» *pays*, ajoute-t-il en continuant ses

» peintures, *où les joies sont visibles,*
» *mais fausses, les chagrins cachés,*
» *mais réels. Les spectacles, les*
» *repas, la chasse, les ballets, les*
» *carrousels & les autres divertisse-*
» *mens, à quoi servent-ils le plus sou-*
» *vent, sinon à cacher les intérêts,*
» *les passions, les soins, les craintes,*
» *les espérances & les inquiétudes?*
» D'où on conclura avec ce Philo-
» sophe, *qu'à la vérité celui qui a*
» *vu la Cour, a vu du monde ce*
» *qui est le plus beau & le plus orné;*
» *mais qu'on peut ne s'en pas sou-*
» *cier après l'avoir vue, & qu'un*
» *esprit sain, loin de s'y attacher,*
» *y puise le goût de la retraite & de*
» *la solitude* «.

NOTE sur les Établissemens et les Impôts de LOUIS XIV, et son caractere politique.

Établissemens.

Annales politiques de l'Abbé de Saint-Pierre.

Pages.

LES Établissemens de Louis XIV sont dus presque tous aux vingt-sept premieres années de son regne, qui en a duré soixante & douze. On les a vus épars dans l'Histoire ; mais on ne sera peut-être pas fâché de les trouver réunis sous un seul point de vue, dans une liste chronologique.

1663.

Savans Étrangers pensionnés.

1664.

La Compagnie pour le Commerce des Indes Orientales.

Pages.

Les Académies de Peinture & de sculpture. 200.

Le canal de Languedoc qui joint les deux mers, & qui commença à être navigable en 1680. 207.

1665.

Les Manufactures des Gobelins pour les tapisseries, des draps fins à Elbeuf, de points de France à Paris, & des glaces d'abord à Cherbourg, ensuite à Saint-Gobin. 210. 219.

Le prix des charges de Judicature devenu excessif, fixé. 225.

Le Journal des Savans. 231.

1666.

L'Académie des Sciences. 231.

1667.

Réforme du Droit François, ou l'Ordonnance civile. 238.

L'Observatoire. 240.

1668.

Avantages procurés à la ville de Paris, mieux payée, éclairée, tenue 245.

Pages. propre par les ordres donnés pou
l'enlevement des immondices, & rer
due plus sûre par l'augmentation
la meilleure formation du Guet
pied & à cheval.

247. Chambres établies pour purger l
Province des faux Nobles, dont le
exemptions augmentoient la taill
des autres.

1669.

253. L'Ordonnance des Eaux & Forêt
pour la conservation des bois & l'ut
lité de la marine.

1670.

258. Code Criminel.

Déclaration en faveur des Enfans
trouvés.

1671.

271. Bâtiment pour les Invalides. L'Abb
de Saint-Pierre ajoute : » Ce projet
» plus d'éclat que de solidité ; car
» en coûte à la Nation trois cent
» livres par soldat pour les nourri

Pages.

» & entretenir à Paris ; au lieu qu'en » donnant cent livres à chacun d'eux » dans leurs villages, ils se trouve- » roient beaucoup plus heureux, & » on en entretiendroit beaucoup da- » vantage ».

Académie d'Architecture.

Savans François envoyés en Asie & en Afrique, pour acheter des livres, faire des recherches & des découvertes utiles. 272.

Bibliotheque du Roi augmentée.

1673.

Ordonnance favorable au Commerce. 283.

Autre pour régler les frais de Justice.

Jardin du Roi, & leçons publiques de Botanique, d'Anatomie & de Chimie, établies. L'Abbé de Saint-Pierre, en rapportant un Réglement pour les Ecoles de Médecine de Paris, fait en 1707, dit » qu'il seroit à pro- 290. 508.

» pos qu'il y eût dans la Capit
» une Académie de Médecine, q
» pour les observations des malad
» & des remedes, eût correspondar
» avec les Médecins de Province »

319. 1679.

Port de Rochefort. L'Abbé de Sai
Pierre remarque que ce fut une fa
de Colbert, & qu'il auroit mie
valu en bâtir un à la Hogue, ou
tout autre endroit à l'entrée de
Manche.

Rétablisement des Ecoles de Dr

324. 1682.

Etablissement des Compagnies
Cadets, par Louvois.

1687.

366. Fondation de Saint-Cyr.

On observera que ces établisseme
excepté les deux derniers, ont été f
sous le ministere de Colbert, qui s
céda à Fouquet en 1661, & mou
en 1683. Ils font autant d'honn

ı Prince qui s'est laissé persuader,
ı'au Ministre qui a su inviter ou
ıplement adopter & faire réussir,
ır-tout s'il est vrai, comme le dit le
ésident Hénault : » *Que la protection signalée que Colbert accorda aux Arts & aux Sciences, n'étoit pas en lui l'effet seul du goût & des connoissances ; ce n'étoit pas par sentiment qu'il aimoit les Artistes & les Savans ; c'étoit comme homme d'Etat qu'il les protégeoit, parce qu'il avoit reconnu que les beaux Arts sont seuls capables de former & d'immortaliser les grands Empires* ». On remarquera qu'à la vérité
usieurs de ces établissemens ont subi
s changemens & des réformes néssaires à leur perfection ; mais on
doit pas en avoir moins d'obligaon au Roi & au Ministre qui les
ıt formés, & qui par-là ont fait
endre l'essor à la Nation.

Impôts, créations d'offices, augmentations de finances, & emprunts.

LES emprunts à rentes perpétuelles, les créations d'offices & de charges, les augmentations de finances sur le premier prix des offices & charges déjà créées, sont des impôts masqués qui tôt ou tard se convertissent en impôts découverts & directs.

Quand le Roi emprunte, quand il crée de nouveaux offices, quand il exige une addition de finances aux anciens, c'est pour un besoin, & l'argent qui provient de ce secours s'emploie tout de suite à satisfaire ce besoin.

Mais quand les sommes ont disparu, emportées par le besoin présent, il n'en faut pas moins payer les intérêts de l'emprunt & les

gages augmentés des charges qu'on tire alors du revenu foncier, que ces capitaux dissipés n'ont point augmenté.

Ce qui augmente encore & précipite la ruine, c'est que, comme pour ces besoins présens il faut de l'argent comptant, & que les impôts & autres expédiens n'en fournissent que lentement, on s'adresse aux Traitans, qui avancent la somme moyennant de gros intérêts, & se remplissent ensuite de leur capital par la levée de l'impôt dont ils prennent la régie au grand détriment du peuple.

Ainsi se forment des dettes énormes, telles qu'on en a vu à la fin du regne de Louis XIV, & dont le détail suivant fera connoître la progression.

Le torrent des impôts commença, pendant la guerre contre la Hollande, à se répandre sur toute la France, & aucune possession, de quelque genre

Pages. qu'elle fût, ne put se soustraire son impétuosité.

1672.

190. Création dans chaque bailliage & Sénéchaussée, d'un Greffe pour l'enregistrement des titres portant hypotheque. Cet établissement utile en lui même fut regardé comme un Edi bursal, à cause des frais qu'exigeoi le dépôt, & ne passa pas sans résistance.

1674.

291. Création de huit nouveaux Maîtres des requêtes.

Offices des Jaugeurs.

Taxes sur les officiers de Judicature

Sur l'étain, la vaisselle d'or & d'argent, les contrats d'échange.

Plus de trois cents petits offices sur les ports & aux barrieres de Paris

Nouvelles charges de Procureurs

Taxes sur le tabac.

Sur les consignations.

Pages.

Sur les bois de Normandie.

Sur le *prétexte* du tiers & du dixieme denier.

Un million de rentes sur la Ville. Ce dernier expédient de création de rentes sur la Ville parut dans la suite le plus facile & le moins onéreux.

1675.

L'impôt du papier marqué, qui excita une révolte à Rennes & à Bordeaux. 295.

Taxes sur ceux qui avoient acquis les terres du Clergé. 300.

Nouveau million de rentes sur l'Hôtel de ville de Paris, au payement desquelles est affecté le revenu des Fermes.

Création d'un million de gages annuels qu'on force les Officiers de Justice d'acquérir malgré eux.

1677.

Augmentation de la taxe du contrôle. 311.

Pages. Création d'un million de rentes s
la Ville.

1679.

320. Création de deux millions de re
tes sur la Ville. L'Abbé de Saint-Pie
remarque que cet emprunt de qu
rante millions étoit fait principal
ment pour bâtir Versailles, & il ajo
te : » *Pour jurer si en cela le R*
» *étoit juste envers ses sujets, il n'a*
» *roit eu qu'à se demander à lui-mêm*
» *Si j'étois sujet, serois-je bien ai*
» *que le Roi fit de grandes dépens*
» *en bâtimens à mes dépens ? Est-*
» *juste qu'il emploie mon bien à sat*
» *faire des fantaisies si coûteuses* ».

1680.

328. Nouveau million sur la Ville pou
Versailles & des fortifications.

1681.

333. Deux nouveaux millions sur la Vil
& sur les gages des Officiers, pou
le même emploi.

Pages.

1683.

Taxes sur les petites îles que for- 342.
ent les rivieres, Edit fort onéreux
beaucoup de particuliers.
Cinquante mille livres de rentes sur 343.
Ville. On ne fit plus d'établissemens
iles ; Colbert étoit mort.

1684.

Sous Pelletier.

Cinq cent mille livres de rentes 352.
r les charges, dont on augmenta les
ges d'autant.
Un million de rentes sur la Ville.
ouze cent mille livres sur les Ai-
s & Gabelles.
Capital de cinquante-quatre mil-
ns pour fortifications & bâtimens,
i grevoient l'Etat de deux millions
nq cent mille livres de rentes an-
uelles.

1688.

Un million sur l'Hôtel de ville. 376

Pages.

1689.

Sous Ponchartrain.

183. Dix-neuf Edits bursaux sur le tabac, les consignations, les amortissemens, les boissons, la monnoie, la vaisselle d'argent, les octrois, les cuirs.

Création de rentes perpétuelles & viageres, nouveaux gages d'Officiers, nouvelles charges de Finances, de Maîtres des requêtes, de Greffiers & de Procureurs.

1690.

398. Vingt-deux Edits bursaux.

1671.

405. Plus de quatre-vingts Edits bursaux » *dont plus de quatre-vingt mille familles furent affligées* ».

1692,

411. Cinquante-cinq Edits.

1693.

415. Plus de soixante Edits, » *dont les*

moins onéreux étoient des créations de rentes sur les Fermes ». Pages

1694.

Soixante-dix Déclarations pour différentes taxes. » *Pontchartrain étoit plein d'expédiens & d'inventions* ». 416

1695.

La Capitation. » *On craignoit que cette nouvelle taxe ne fût mal reçue du peuple ; mais comme on en connoissoit la nécessité, je fus témoin qu'on la reçut avec joie* », dit l'Abbé de Saint-Pierre. Elle monta à vingt-deux millions. 428

1696.

Encore quelques Edits bursaux ; mais en petit nombre, parce que la Capitation suppléoit. 438

1697.

Quelques Edits bursaux pour acquitter les dettes de la guerre. 448

ages.

1701

Sous Chamillart.

466. La Capitation, qui avoit été sup primée en 1698, rétablie.

Augmentation de gages, rentes su les Fermes, refonte de monnoies.

1702.

474. Toutes les semaines, Edits bursaux rentes viageres, création de Nobles, C Chevaliers en Flandre, nouvelles re tes sur la ville au denier seize, nou veaux gages.

Caisse d'emprunt.

Vente des emplois de Commissa res de Marine au plus offrant.

1703.

482. Création d'offices grands & petits

1704.

488. Création de huit Inspecteurs gén raux de Marine, cent commissaire aux classes, huit Commissaires au vivres.

Ordr

Pages.

Ordre de recevoir pour comptant es billets de monnoie qui perdoient louze & quinze pour cent. 489.

1705.

Révocation des priviléges d'exemption de Taille. » *La révocation étoit juste; mais il falloit rembourser ceux qui avoient acheté les priviléges, & n'en plus créer. Les priviléges sont autant de fentes par lesquelles s'écoulent les revenus de l'Etat. Il est de la nature des fentes de s'agrandir avec le tems ; par là les priviléges deviennent des sources de fraudes* ». 497.

Quantité d'Edits & d'Arrêts du Conseil des Finances, qui donnent eu à des vexations. 499.

1706.

Beaucoup d'Edits pour création 'offices. 503.

1707.

Sous Desmarêts.

Contrat avec le Clergé. L'Abbé 510.

Pages. de Saint-Pierre vouloit ou qu'on n'en fît pas avec le Clergé, ou qu'on en fît de pareils avec la Noblesse.

Il se trouvoit des billets de monnoie pour cent soixante-treize millions. Ceux qui vouloient rembourser leurs dettes furent autorisés à le faire en donnant un tiers en billets, & les deux tiers en argent qui perdoit un tiers par la *hausse des especes;* de sorte que celui qui avoit prêté deux cent mille francs, étoit remboursé par cent mille. Par-là la perte tomboit sur les gens les plus économes.

513. » *Desmarêts voulut se soutenir par* » *les Traitans en leur donnant plus à* » *gagner que ses prédécesseurs, dans* » *l'espérance de leur faire rendre un* » *jour une partie de leurs brigandages.* » *Colbert leur donnoit aussi à gagner,* » *parce qu'il faut que les gens qui trai-* » *tent avec le Roi gagnent, mais mo-* » *dérément; aussi n'y eut-il pas de* » *Chambres de Justice après sa mort*».

1708. Pages.

Nouveaux offices. Augmentation de gages; créations de rentes. 514.

1710.

Le dixieme. Il produisit d'abord dix millions. 529.

1712.

Création de cinq cent mille livres de rentes au denier douze, constituées sur les tailles, remboursables par annuités. » *Bonne méthode, parce qu'ainsi, outre qu'on paye l'intérêt, on rembourse tous les ans une partie du capital* ». 537.

1714.

Cinq cent mille livres de rentes constituées au denier seize, en Mai, sur les contrôles. 548.

Autant au mois d'Août, remboursables en dix-sept ans.

Six-vingt mille livres de rentes au denier vingt, remboursables en vingt ans par les Etats de Bretagne.

Pages. Quand on connoîtroit le produit de ces impôts, il seroit très-difficile de le fixer relativement au produit actuel, parce qu'il faudroit suivre la valeur graduelle du marc d'argent, qui doit faire la base de ce calcul, & qui a varié sous Louis XIV depuis vingt-sept francs jusqu'à cinquante : de sorte qu'un impôt qui auroit produit, en 1660, un million, en a produit à peu près deux en 1715. Par la même raison, les revenus de l'Etat ont augmenté progressivement de près du double dans ce période.

565. Malgré cela, selon le Mémoire présenté au Régent, en 1716, par M. Desmarêts, lorsqu'il quitta le Contrôle général, la dette en billets visés & reconnus montoit, le premier Septembre 1715, à quatre cent quatre-vingt-onze millions huit cent quatorze mille quatre cent quarante deux livres. Il ne fait pas entrer dans son état les fonds des rentes constituées

sur la Ville, sur les charges & les offices, peut-être de forts arrérages, de grosses avances prises sur des assignations non échues, &, comme il arrive dans une grande administration, beaucoup d'articles dus & non encore arrêtés. D'où il s'ensuit que le capital de la dette, à la mort de Louis XIV, pouvoit bien approcher de la somme énoncée par Voltaire dans son Siecle de Louis XIV, *Chapitre des Finances* : somme effrayante de deux milliards six cent millions, à vingt-huit livres le marc.

GUERRES, ET CARACTER POLITIQUE.

Pages.

530. DEPUIS 1667 j'usqu'en 1715, c
pace de quarante-huit ans, il y a e
dix-neuf années de paix & vingt-neu
de guerre, qui ont coûté à peu pré
douze cent mille hommes & quinz
cents millions.

L'Abbé de Saint-Pierre, qui paroî
avoir bien étudié & bien connu Loui
XIV, fait naître ces guerres de so
caractere politique, c'est-à-dire, de s
maniere de penser sur les Princ
voisins, & de se conduire à leur égar

532 A ne le considérer que comme u
grand Seigneur dans sa société & ave
les subalternes attachés à sa fortune
Louis XIV étoit doux, poli, affable
généreux, bon Maître, & bon ami
» La morgue qu'on lui a reproché
» fut plutôt un sérieux peut-être né

» cessaire pour se faire respecter par Pages
» une Nation qui se familiarise trop
» aisément. Pour gouverner de grands
» enfans, il faut une certaine auto-
» rité que le respect seul peut don-
» ner. S'il fut soupçonneux, méfiant, 553.
» quelquefois méprisant, c'est que les
» médisances & les calomnies qu'il
» entendoit journellement, lui donne-
» rent mauvaise opinion des hommes;
» & quand il n'auroit pas eu du pen-
» chant à l'orgueil, les louanges per-
» pétuelles de ses Courtisans & de
» ses Ministres l'auroient rendu pré-
» somptueux.

» Mazarin lui avoit dit qu'il pou- 171.
» voit devenir l'arbitre de l'Europe,
» en se tenant armé & en se décla-
» rant contre ceux qui ne voudroient
» pas l'arbitrage, & en se contentant
» de ce qu'il avoit; mais ses jeunes
» Courtisans, désireux de la gloire des
» armes, ses Ministres intéressés à
» allumer la guerre, pour se rendre

Pages. » nécessaires, firent tant par leurs dis-
» cours, qu'ils lui inspirerent l'envie
» détendre ses frontieres aux dépens
» de ses voisins : desir injuste, qui a
» causé depuis toutes nos calamités.
» Car il est arrivé que nos conquêtes
» nous ont été dix fois plus à charge
» qu'elles ne valoient, par la perte
» des hommes, les ravages que nous
» avons soufferts, les dommages
» que nous ont causés les fréquentes
» interruptions de commerce, l'énor-
» mité des impôts qui nous ont épui-
» sés, enfin la haine & l'exécration
» de nos voisins, que nous ont atti-
» rées nos guerres offensives ».

180. Ce caractere hautain & entreprenant se fit remarquer dès la seconde année du Gouvernement de Louis XIV, en 1662. Il n'eut sans doute pas tort de demander réparation de l'insulte faite à son Ambassadeur à Londres par celui d'Espagne. Il étoit peut-être aussi convenable, dans le commence-

nent d'un regne, de ne se pas laisser impunément attaquer par les Chigi, parens du Pape, & de les mortifier dans Rome même, où ils le bravoient; mais il mena ces deux affaires avec les airs impérieux & menaçans qui révolterent les autres Puissances. *Pages.*

L'invasion de la Franche-Comté en 1668, & la guerre portée dans les Pays-Bas, pour faire valoir les droits de Marie-Thérese sa femme, auxquels il avoit solennellement renoncé, jeterent l'alarme dans toute l'Europe. » Etourdi par le bruit de » ses exploits, il n'entendoit pas ses » voisins, qui commençoient à dire: » *Voici un voisin dangereux qui nous* » *causera un jour bien des peines, bien* » *des inquiétudes & bien des miseres.* » *Malheur aux voisins d'un tel Prince* » *qui méprise la bonne foi des traités, &* » *qui se moque de la maniere simple & na-* » *turelle de les entendre, pour les inter-* » *préter selon ses intérêts! Jamais nous* 227. 233. 236.

Page. » *ne serons en sûreté avec lui, si nous*
» *souffrons de pareilles interprétations*
» Il n'entendoit pas non plus ses su
» jets, qui disoient de leur côté: *N'est*
» *il pas assez riche? n'a-t-il pas asse*
» *de villes? Faut-il qu'il en acquier*
» *à nos dépens? Est-ce donc s'enrichi*
» *que de nous appauvrir? En aura-t-i*
» *un carrosse de plus, une meilleur*
» *table, & sur-tout une bénédiction*
» *de plus de la part de ses peuples* »!

287. En effet, il vit éclater un mécontentement général qui engendra des alliances contre lui, & le détermina la même année à la paix d'Aix-la-Chapelle. Les Hollandois se vanterent de l'avoir forcé à désarmer. Ils souffrirent qu'ils sortît de leur presses des écrits moqueurs, & de leurs Monnoies deux médailles insolentes. Alors Louis XIV se laissa emporter par la colere. » Il oublia qu'un Prince sage
» doit agir indépendamment de la
» conduite bizarre & folle des Prin-

ces ses voisins, & aller toujours d'un pas égal aux solides intérêts de sa Nation, en faisant semblant de ne pas s'appercevoir des extravagances des autres «. Pour punir quelques insolences qu'il auroit dû mépriser, commença, en 1672, une guerre qui ne finit que six ans après par la paix de Nimegue, en 1678, qui coûta à son Royaume plus de quatre-vingt mille hommes, près de quatre cent millions de notre monnoie actuelle, & ce qu'il acquit ne valoit pas vingt millions une fois payés. Pag. 5. 314.

Les Chambres de Metz & de Brisach établies en 1680, pour réunir au domaine les fiefs qu'on prétendoit démembrés de l'Alsace & des trois Evêchés, inquiéterent les Allemands, & les procédures de ces Tribunaux furent regardées comme une infraction à la paix. Le bombardement de Gênes, & les excuses humiliantes exigées de cette République; la réunion de Stras- 322. 361.

bourg à la France, plus forcée qu
volontaire ; le bombardement d
Luxembourg sur de légers prétexte
l'opiniâtre à soutenir les franchis
de l'Ambassadeur de France à Rom
pendant que les autres Nations les aba
donnoient ; la morgue des Ministr
François dans leur cabinet, celle d
Ambassadeurs dans les Cours étran
geres ; le projet marqué de faire plie
tous les Princes, le dépit qu'ils en co
cevoient & qu'ils se communiquoien
l'un à l'autre, les disposerent à la ligu
d'Ausbourg, qui éclata en 1687, &
causa une guerre de dix ans très-cruel
1684. le, très-opiniâtre, très-ruineuse pou
la France, qui y perdit plus de cent mi
le hommes & plus de quatre cent
millions de notre monnoie actuelle

L'épuisement de tous les partis, &
la nécessité de se reposer pour se pré
parer à une autre guerre qu'on pré-
voyoit, détermina les Princes à la paix
de Riswick en 1697. Louis XIV y

des sacrifices ; mais on ne lui en sut *Pages.*
ucun gré, parce qu'on ne les crut
us volontaires, & les anciennes pré-
ntions ne se détruisirent pas.

» Si depuis la paix de Nimegue, 125
en 1678, il avoit donné jusqu'en
1700 des preuves de modération &
de justice à ses voisins, il est vrai-
semblable que, lorsqu'en mourant,
Charles II appela le Duc d'Anjou
au trône d'Espagne, les Hollandois,
les Anglois, les Italiens, & les Al-
lemands, excepté l'Empereur, ne
se seroient pas réunis pour donner
cette couronne à l'Archiduc, au pré-
judice de la famille d'un Prince dont
ils n'auroient pas redouté l'ambition.
C'est donc encore à ce funeste dé-
» faut de Louis XIV qu'on doit at-
» tribuer la guerre désastreuse de la
» succession, dont on ne pourra jamais
» apprécier les dommages ».

» Je me suis tant arrêté, dit l'Abbé 346
» de Saint-Pierre, à prouver que ce

Page. » Monarque pécha toujours par ex
» cès de vanité, qu'il étoit idolâtr
» de la fausse gloire, & qu'il ne co
» nut jamais la véritable, qui consist
» à être modéré, juste & prudent
» j'ai insisté sur ce point, parce qu
» cette fausse gloire a été son prin
» cipal défaut, le principe de pres
» que toutes ses entreprises, qu'ell
» a causé les plus grands malheurs d
» sa vie, les plus grands malheurs d
» l'Europe, & les plus grands mal-
» heurs de ses sujets «.

Si on croit Louis XIV jugé ici trop rigoureusement, qu'on s'en rapporte à lui-même, à ce qu'il pensoit de sa conduite dans un moment où les actions se montrent telles qu'elles sont, & où la vérité perce tous les nuages de l'illusion & de l'amour propre.

Ibid. » Prêt à mourir, il fit appeller le
» Dauphin, qui devoit lui succéder. Ce
» Prince n'avoit que quatre ans & demi;
» ainsi le discours que son aïeul lui

tint, étoit plutôt une déclaration de ses sentimens adressée à ceux qui l'environnoient, qu'une instruction pour cet enfant, qui ne devoit être de long-temps en état de l'entendre & d'en profiter. *Mon fils*, lui dit-il, *je vous laisse un grand Royaume à gouverner; je vous recommande surtout de travailler autant que vous pourrez à diminuer les maux & à augmenter les biens de vos sujets; & pour cet effet, je vous demande avec instance de conserver toujours précieusement la paix avec vos voisins, comme la source des plus grands biens, & d'éviter soigneusement la guerre, comme la source des plus grands maux. Ne faites donc jamais la guerre que pour vous défendre, ou pour défendre vos alliés. Je vous avoue que de ce côté-là je ne vous ai pas donné de bons exemples. Ne m'imitez pas. C'est la partie de ma vie & de mon*

» *gouvernement dont je me repen.*
» *davantage* «.

Quels remords cuisans, si ces guerres se présenterent au Monarque mourant, avec le carnage, les incendies & les dévastations qui les ont accompagnées!

FIN.

TABLE
DES MATIERES
CONTENUES DANS CET OUVRAGE.

A

AGIO, t. IV, p. 117.

ALBERONI (le Cardinal d'). Son commencement, t. III, p. 136. --- Contribue au mariage d'Elisabeth Farnese, t. IV, p. 5. --- Son Ministere, p. 153. --- Forme une conspiration contre le Régent, p. 173. --- Forcé de sortir d'Espagne, p. 223.

ALBERT (le Maréchal,) amoureux de Madame Scaron, t. I, p. 286. --- Exemple d'une répugnance naturelle, p. 287.

ANNE D'AUTRICHE (Reine-Mere). Ses qualités & sa mort, t. I, p. 122.

ANQUETIL, Auteur de la Vie de Villars, t. I, p. xxvij.

ARGENCOUR (de la Motte d'), aimée du Roi, lui est enlevée, t. I, p. 6.

ARGENSON (M. d') Lieutenant de Police, t. III, p, 64. --- Service qu'il rend dans

cette place, t. IV, p. 5. -- Garde des Sceaux, p. 150 -- Se retire, p. 237.

Arpajon (Duchesse d'), desirée à la Cour, t. III, p. 31.

Arnaud de Pomponne fait Ministre; son caractere, t. I, p. 207 & 210. --- Bonne réception que le Roi fait à son pere, p. 208. --- Est disgracié, t. II, p. 42. --- Rappelé, p. 328.

Arnaud ou Arnoux, femme intrigante. La part qu'on lui donne dans l'aventure du Maréchal de Salon, t. II, p. 287.

Aubigné (le Comte d'), frere de Madame de Maintenon. Son histoire & sa vie, t. II, p. 31. --- Avis que sa sœur lui donne, p. 33 & 179.

Aubigné, (Mademoiselle d'), mariée au Comte de Noailles, t. III, p. 67.

Avon (gens d'). Leur naïveté, t. III, p. 319.

Avrigny (le Pere d'), Auteur de Mémoires, t. I, p. xxxiv.

B

Barbesieux, fils de Louvois, Ministre de la Guerre, t. II, p. 322. --- Trahison qu'il fait au Maréchal de Noailles, p. 395. --- Sa mort, t. III, p. 117.

Beauvais (la), Femme de chambre de la Reine-Mere, familiere avec le Roi, t. I, p. 9. --- Crédit de son fils le Baron de Beauvais, p. 197.

Beauvilliers (le Duc de), Gouverneur du Duc de Bourgogne, t. III, p. 8. -- Son crédit, p. 339.

Bellefonds (le Maréchal de). Son embarras à la cérémonie des Cordons bleus, t. II, p. 268.

Berri (Duc de). Son caractere & son mariage, t. III, p. 291. — Sa mort, t. IV, p. 18.

Berri (Duchesse de). Son caractere, t. III, p. 293. — Ses désordres, t. IV, p. 17. --- S'attache au Comte de Riom, p. 143. --- Si elle a été mariée, p. 149. -- Sa mort, p. 211.

Berwick. Ses Mémoires, t. I, p. xxvij.--- Comparé à Villars, t. III, p. 426.

Blanzac (Madame de) donne de l'ombrage à Madame de Maintenon, t. III, p. 28.

Blois. (Mademoiselle de). Voyez Conti & Orléans.

Bossuet, consulté par Louis XIV sur son mariage, t. II, p. 152.

Bouffle s. Son caractere, t. III, p. 18. --- Sa conduite à Lille, p. 185. -- Sert en

Flandre sous Villars, p. 259. --- Sa mort, p. 317.

Bouillon (le Cardinal de), imprudent dans ses Lettres, est exilé, tome II, p. 200. --- ses autres fautes, t. 3, p. 88.

Bourdaloue (le Pere). Son apostrophe au Roi, t. I, p. 297.

Bourgogne (le Duc de). Sa naissance, t. II, p. 108. --- Son caractere & son éducation, t. III, p. 8. -- Son mariage, p. 55. -- Mal avec le Grand Dauphin son pere, p. 177. -- Reproche public qu'il essuie, p. 181. -- Ses belles qualités, p. 321. Sa réputation, p. 325. --- Est appelé au Gouvernement, p. 353. --- Sa conduite avec les Ministres, p. 356. -- Avec le Roi, p. 358. -- Comment il étudioit les hommes, p. 361. -- Ses maximes & ses projets, p. 362. --- Son portrait & son caractere, devenu Dauphin, p. 374. -- Sa maladie & sa mort, p. 385. --- Qu'il n'a pas été empoisonné, p. 390.

Bourgogne (Duchesse de) arrivée en France, t. III, p. 43. -- Elevée par Madame de Maintenon, p. 46. --- Son mariage, p. 53. -- Si elle a trahi la France, p. 149. --- Désagrémens de la part de son beau-pere, p. 177. --- Sa conduite, devenue Dauphi-

ne, p. 368. -- Son caractere, p. 372. --- Reproches qu'on lui fait, p. 376. -- Journal de sa maladie, p. 382. -- Sa mort., p. 385. --- Qui fut naturelle, p. 390. --- Regrets de la France, p. 408.

Brinvilliers (la Marquise de), empoisonneuse, t. II, p. 68.

Brissac, Major des Gardes, fâche les Dames de la Cour, t. II, p. 13.

Buas, Archevêque de Cambrai. Ses bonnes qualités, t. III, p. 16.

Bussi. Ses Mémoires, t. I, p. xxxiij. --- Autres Ouvrages, p. xlvj.

C

Catinat (le Maréchal de) accusé d'irréligion, t. III, p. 19 & 131.

Cavois. Sa fortune, t. II, p. 191.

Cellamare (le Prince de), Ambassadeur d'Espagne, conspire contre le Régent, t. IV, p. 184. --- Est découvert & arrêté, p. 191.

Chaise (le Pere de la). Comment il devient Confesseur du Roi, t. II, p. 97. --- Sa mort, t. III, p. 266.

Chambre ardente, t. II, p. 68. --- De Justice, t. IV, p. 115.

Chamillart. Comment il est admis à la Cour ; t. II, p. 376. — Sa fortune & sa liaison avec M. de Dreux, p. 381. — Fait Contrôleur-Général, t. III, p. 61. — Sa famille, p. 63. — Quitte les Finances, p. 234. — Est remercié, p. 252.

Chamlai. Son portrait, ses talens, & sa reconnoissance pour Louvois, t. II, p. 204.

Chandenier. Dureté de sa disgrace, t. I, p. 112.

Charles II, Roi d'Angleterre, bravé par le Grand-Prieur, t. II, p. 162. — Sa mort, p. 164.

Charnacé déplace une maison, t. II, p. 239.

Charost. Leur attachement à Fouquet qui ne nuit pas à leur fortune, t. I, p. 91. — L'un d'eux calomnié par Lauzun, t. II, p. 273. — Contrastes de son caractere, t. III, p. 333.

Châtelet (Madame du) appelée à la Cour pour son mérite, t. III, p. 33.

Châtillon (la Duchesse de) trop liée avec l'Abbé Fouquet, t. I, p. 70, & t. II p. 74.

Chausseraye (Mademoiselle de la). Son commerce secret avec Louis XIV, t. IV, p. 47.

Chevalier de Lorraine, très en crédit auprès de Monsieur, & mal avec Madame, t. I, p. 104. --- Sa maniere peu gênante d'aimer, p 252.

Chevreuse (Duc de) a la confiance du Duc de Bourgogne, t. III, p. 329.

Choin (Mademoiselle) recherchée par Monseigneur, t. II, p. 108. --- Sa liaison avec Clermont, p. 249. -- Envoyée au Couvent, p. 251. --- Si elle fut mariée avec le Grand Dauphin, t. III, p. 19. --- Son sort après la mort de ce Prince, p. 310.

Choisy (l'Abbé de). Ses Mémoires, t. I, p. xxj.

Clermont-Chatte s'attache à Mademoiselle Choin, t. II, p. 251. -- Est exilé, p. 256.

Coetlogon (Mademoiselle de) amoureuse de Cavois; l'épouse, t. I, p. 192.

Coetlogon, Vice-Amiral. Sa fermeté, t. IV, p. 257.

Coiffures, t. I, p. 204; t. II, p. 102.

Coislin, Evêque d'Orléans, protege les Protestans après la révocation de l'Edit de Nantes. Ses belles qualités, t. II, p. 187. --- Fait Cardinal, p. 190.

Colbert consulté Par Louis XIV sur Fouquet, t. I, p. 76. --- Fait Surinten-

dant, p. 102, --- Sa mort, t. II, p. 120.
Compiegne (Camp de), t. III, p. 104.
Condé (le Grand). Sa retraite, t. II, p. 266. --- Sa mort, p. 209.
Condé (Henri-Jules, fils du Grand). Ses bizarreries, t. II, p. 228. --- Ses amours, p. 233. --- Est mortifié par Roze, p. 235. --- Ses singularités & sa mort, t. III, p. 271.
Condé, fils d'Henri-Jules, épouse Mademoiselle de Nantes, fille de Madame de Montespan, t. II, p. 198. --- Son talent pour les fêtes, t. III, p. 54. --- Son caractere & sa mort, p. 289.
Condé (Madame la Duchesse, épouse de), à la tête des intrigues de Meudon, t. III, p. 176. --- Sa conduite après la mort du Grand Dauphin, p. 271.
Conseils établis sous la Régence, t. IV, p. 77.
Conti (le Prince de) déplaît au Roi par ses l ttres, t. II, p. 199. --- Son caractere, p. 245. --- Universellement aimé, p. 249. --- Meurt à la veille de voir ses desirs satisfaits, t. III, p. 277.
Conti (Mademoiselle de Blois, fille de la Valliere, Princesse de). Sa beauté & son

mariage avec l'aîné du précédent, t. II, p. 41. -- Devient, pendant son veuvage, la société de son beau-frere & de Monseigneur, p. 108. --- Mal avec le Roi, p. 204. --- Jasée par Mademoiselle Choin, & reprimandée par son pere, p. 251. --- Mal avec ses sœurs, p. 257. --- Sa retraite, t. III, p. 316.

Cordons Bleus (cérémonie des), où il se passe une chose plaisante, t. 2, p. 267.

Cosnac (l'Abbé de) arrive à la Cour, t. I, p. 30. -- Fait Evêque, p. 31. -- Service qu'il rend à Madame, p. 148. -- Et à Monsieur, p. 154. -- Est exilé, p. 156. -- Mis en prison, p. 158. --- Fait Archevêque d'Aix, p. 162.

Cour (peinture de la), en 1681, t. II, p. 300. --- Et des Courtisans, p. 398.

Courtenai, protégé par Mazarin, t. I, p. 29. --- Mis à la Bastille & relâché, p. 201. --- Fin malheureuse de son fils & de toute cette Maison, p. 203.

Crequi (le Maréchal de). Son caractere franc, t. I, p. 117.

Cyr (Etablissement de Saint-), t. II, p. 210.

D

D'Aguesseau (le Chancelier). Son caractere , t. IV , p. 128. --- Ses préventions en faveur de la Robe , p. 131.

Dangeau , Auteur des Mémoires , t. I , p. xliij. --- M. & Madame de Dangeau ; leur histoire & leur portrait , t. III , p. 39.

D'Antin (le Duc). Son saractere , t. III , p. 174.

D'Argenson. Ses essais , t. I , p. xxxij.

Dauphin (le Grand) , Monseigneur. Son portrait & caractere , t. II , p. 90. — Peu libre avec le Roi , p. 92. --- Commande en Allemagne , p. 227. --- On veut le détacher de Mademoiselle Choin , p. 251. --- Il a envie de régner , t. III , p. 176. -- Entre au Conseil , p. 251. -- Sa mort , p. 309.

Dauphine (la Grande). Son portrait & son esprit , t. II , p. 88. --- Sa mort , p. 297.

De la Fare (Marquis) , Auteur des Mémoires , t. I , p. xxiv.

De la Fayette (Madame) , Mémoires , t. I , p. xxxvj. ---Son opinion sur Saint-Cyr , p. 212.

Desmarêts , Archevêque d'Auch , pauvre

au milieu des richesses, t. II, p. 127.
Desmarêts, Contrôleur-Général. Son caractere, t. III, p. 235.
Desmarêts, Evêque de Chartres. *Voyez* Godet.
Dixieme établi, t. III, p. 264.
Dîme Royale, t. III, p. 223. *Voyez* Vauban.
Doublet, raillé par de Harlay, t. II, p. 5.
Dreux, ami de Chamillart, t. II, p. 381.
Dubois (l'Abbé). Commencement de sa fortune, t. II, p. 334. --- Son portrait & son caractere, p. 344. --- Comment sa fortune s'établit, t. IV, p. 87. --- Son mariage, p. 163. --- Archevêque de Cambrai, p. 230. --- Cardinal, p. 250 & 259. --- Ses indécences, p. 260. --- Tend au Ministere, & qu'il dut y parvenir, p. 269. --- Son entrée au Conseil fait déserter les anciens, p. 276. --- Scene avec le Maréchal de Villeroy, p. 279. --- Premier Ministre, p. 293. --- Sa mort, p. 302. --- Ses richesses, p. 405. --- Ses défauts comme Ministre, p. 307.
Du Lude. Son caractere plaît à Louis XIV, t. II, p. 110.

E

Elez (Princesse d'). Son ridicule, t. III, p. 57.

Espagne (Affaires d'), t. III, p. 108. --- Mécontentemens, p. 126. -- Revivifiée par Alberoni, t. IV, p. 153. --- Efforts de cette Monarchie, p. 157. --- Guerre avec la France, p. 208. --- La paix, p. 216.

Estrées (le Maréchal d'). Fait Maréchal malgré Louvois. Bon Marin, t. II, p. 122.

Estrées (le Cardinal d'). Se moque de ses Gens d'affaire, t. II, p. 125. -- Envoyé En Espagne, t. III, p. 112.

F

Fabert (Le Maréchal de). Son histoire; t. I, p. 13.

Farnese (Elisabeth de), Reine d'Espagne, chasse la Princesse des Ursins, t. IV, p. 1. --- Gouverne son mari, p. 153. --- N'aime point les Espagnols, & n'en est point aimée, p. 156.

Fénélon, consulté par le Roi sur son mariage, t. II, p. 152. -- Il s'avance à la Cour, t. III, p. 1. -- Ses liaisons avec

Madame Guyon, p. 10. --- Archevêque de Cambrai, p. 14. --- Combattu par l'Evêque de Chartres, p. 74. --- Rélégué dans son Diocese, p. 79. --- Recherché par les Courtisans, p. 337. --- Sa conduite dans son Diocese; ses espérances & sa mort, p. 410.

Feuquieres. Son caractere, t. III, p. 131.

Filles (la Chambre des) de la Reine épouvante Madame de Montespan, & est détruite, t. II, p. 256.

Finances. Leur mauvais état, t. II, p. 300. --- Plus mauvais encore, t. III, p. 235.

Fleuri (le Cardinal de), peu aimé de Louis XIV, a de la peine à s'élever, t. III, p. 157. --- Précepteur de Louis XV, t. IV, p. 41. --- Se déclare contre les Jansénistes. Pourquoi, p. 43. -- Quitte la Cour & y revient, p. 291. -- Sa lettre au Maréchal de Villeroi, p. 292.

Fontanges (Mademoiselle de) paroît à la Cour, t. II, p. 95. --- Embarras qu'elle donne au Roi, p. 99. --- Sa coiffure, p. 102. --- Sa mort, p. 104.

Fouquet. Ses services & ses talens, t. I, p. 52. --- Sa disgrace, p. 71. --- Il est arrêté, p. 85. --- Son procès, p. 89. --- Con-

damné & renfermé à Pignerol, p. 99. --- Il y voit Lauzun, p. 188.
Foux, utiles à la Cour, t. II, p. 195.

G

Gamache (le Comte de) reprend aigrement le Duc de Bourgogne, t. III, p. 181
Gertruydemberg (conférences de), t. III p. 284.
Godet des Marês, Evêque de Chartres. Son caractere, t. III, p. 73. --- L'emporte sur Fénelon, p. 74.
Grammont (le Maréchal de) Ses Mémoires, t. I, p. xxv. --- Envoyé en Espagne pour faire la demande de la Reine, p. 38. --- Deux repas qui contrastent, p. 40
Guiche (le Comte de) mêlé dans l'intrigue des fausses lettres, t. I, p. 106. --- Exilé, p. 111.
Guyon (Madame) s'introduit à Saint-Cyr t. III, p. 10 & 76.

H

Hanovre (Princesse d') en France, t. II p. 364.
Harlay (le Président de). Divers jugemens portés sur son caractere, t. II. p. 2.

Heinsius, ennemi de Louis XIV, t. III, p. 283.

Henriette d'Angleterre. Madame épouse Monsieur, & le Roi se plaît en sa compagnie, t. I, p. 64. --- Compromise dans l'affaire des fausses lettres, p. 104. --- Service que lui rend l'Evêque de Valence pour un libelle, p. 151. --- Mal reconnu, p. 158. --- Sa négociation en Angleterre, p. 163. --- Sa mort, p. 168. --- Si elle a été empoisonnée, p. 169.

Heudicourt (Mademoiselle de Pons, Dame d') enlevée de la Cour par sa tante, t. I, p. 56 --- Paroît avoir des vues sur le Roi, P. 243.

Hocquincourt (le Maréchal d') Embarrassé dans la cérémonie des Cordons bleus, t. II, p. 269.

Houdancourt (Mademoiselle de la Motte). Trahie par Mazarin, se retire à Chaillot; t. I, p. 55.

Humieres (Maréchal d'), très-considéré & aimé, t. II, p. 167.

Huxelles (le Maréchal d') oublie Mademoiselle Choin, t. III, p. 312.

Hypocrisie des Dames de la Cour, démasquée par Brissac, t. II, p. 131.

J

Jacques II, Roi d'Angleterre, se réfugie en France, t. II, p. 270. --- Belle & noble réception que Louis XIV fait à lui & à la Reine, p. 275.

Jansénistes. Louis XIV prévenu contre eux dès l'enfance, t. 3, p. 87.

Jésuites (les) contribuent à la révocation de l'Edit de Nantes, t. II, p. 172. --- Peu amis de Madame de Maintenon & des Evêques, t. III, p. 66. --- Leur chocolat d'or, p. 243. --- Trompés par Condé, p. 275. --- Patins des Jésuites, t. IV, p. 30. --- Si Louis XIV a été Jésuite, p. 58.

Juan (Don) d'Autriche, vient en France, t. I, p. 27. --- Sa folie, p. 28.

K

Konigsmarck (le Comte de), brûlé vif pour galanterie, t. II, p. 365.

L

La Beaumelle. Ses Mémoires, t. I, p. xxvij.

La Vauguyon. Ses talens & ses services, t. I; p. 196. --- Son aventure avec Madame Pelot, p. 200. --- Est mis à la Bastille, p. 201. --- Sa mort malheureuse, p. 203.

Lauzun paroît à la Cour. Son caractere, t. I, p. 117. --- Rival du Roi, maltraite Madame de Monaco, p. 119. --- Mis à la Bastille, p. 141. --- En sort récompensé, p. 146. --- Nommé à un commandement d'honneur; plaît à Mademoiselle, p. 164. --- Son mariage avec elle manque, p. 175. --- S'il a jamais eu lieu, p. 180. -- Enfermé dans la citadelle de Pignerol, p. 184. --- Son entrevue avec Fouquet, p. 188. --- Est mis en liberté, t. II, p. 11. -- Montre peu de reconnoissance à Mademoiselle, p. 21. --- Amene en France la Reine d'Angleterre, & reparoît à la Cour, p. 271. --- Sa malice & sa mort, t. III, p. 91.

Law (Jean) Auteur du Systême, t. IV, p. 137. -- Ses richesses, p. 178. -- Son abjuration, p. 230. --- Dépouillé de la charge de Contrôleur général, & rétabli, p. 235. --- Obligé de fuir, meurt pauvre, p. 249.

Lettres fausses ; causent bien du chagrin au Roi, t. I, p. 101.
Lettres interceptées & ouvertes. Réflexion sur cet abus de confiance, t. 2, p. 202
Lionne, homme de plaisir & bon Ministre, t. I, p. 51.
Lorges (Durfort, Maréchal de), conclu contre Louvois à la bataille sous Valenciennes, t. I, p. 222.
Lorraine. *Voyez* le Chevalier de Lorraine.
Louis XIV, t. I. --- Ses lettres manuscrites p. xlvij. --- Son adolescence, p. 3. --- Ses premieres armes, p. 10. --- Plaisirs de sa jeunesse, p. 14. --- Tombe malade à Calais, p. 17. --- Ses habitudes, p. 20. --- Amoureux de Marie Mancini; la quitte p. 27 & 37. --- Son mariage, p. 41. -- Sa capacité, p. 45. --- Sa société, p. 46. -- Comment il gouverne, p. 47. --- Ses journées, p. 53. --- Très-galant, p. 54. -- S'attache à Mademoiselle de la Valliere, p. 62. --- Est défiant, p. 115. -- S'attache à Madame de Montespan, p. 128. --- Prend Lille, p. 134. --- Se montre jaloux de son frere, p. 154 & 232. --- Il manque de combattre sous Valenciennes, p. 221. -- Différens attachemens, p. 243. --

Sa répugnance pour la veuve Scaron, p. 297. --- Ses scrupules, p. 298. --- Est surnommé le *Grand*, p. 315. --- Son caractere, quand il fut formé, p. 318. --- Maniere de rendre sa Cour nombreuse, p. 324. -- Il étoit sujet à prévention, p. 328.

Tome II.

Il tient ses Généraux en sujétion, p. 60. --- Se dégoûte de Madame de Montespan, & laisse prendre de l'empire à Madame de Maintenon, p. 82. --- Il gêne le Dauphin son fils, p. 92. --- Aime Mademoiselle de Fontanges, p. 95. Embarras qu'elle lui donne, p. 99. --- Ses regrets à sa mort, p. 106. -- S'il a épousé Madame de Maintenon, p. 136 & 147. --- Hésite à déclarer son mariage, p. 149. --- Consulte Bossuet & Fénelon, p. 152. -- Tombe malade, p. 162. -- Comment il est amené à révoquer l'Edit de Nantes, p. 172. --- Il se tient en garde contre ses Ministres, p. 176. --- Devient plus sérieux, p. 196. --- Fonde Saint-Cyr, p. 200. --- Réprimande Louvois à Trianon, p. 223. --- Et la Princesse de Conti sa fille, p. 252. --- Noble réception qu'il fait au Roi & à la Reine

d'Angleterre, p. 275. --- Son aversion pour les cruautés, p. 293. --- Ses inquiétudes sur la guerre, p. 299. --- Il se lasse de Louvois, p. 308. --- Est très-soulagé par sa mort, p. 318. --- Bassement flatté par Mansard; s'en apperçoit, p. 326. --- Sa vie laborieuse, p. 328. --- Son emportement contre un domestique, & sa vraie cause, p. 360. --- Rapporte tout à lui, p. 383. --- Ses égards pour Madame de Maintenon, p. 391.

Tome III.

Aime ses peuples, p. 59. --- Son embarras sur les matieres de Religion, p. 83. --- Se justifie sur son goût pour les bâtimens, p. 106. --- Ne veut point d'Ecclésiastiques au Conseil, p. 114. --- Rétablit la Capitation, p. 120. --- Son gouvernement devient foible, p. 128. --- Se conduit d'après ses préventions, p. 131. --- Condescendance pour Villeroi, p. 142. --- Devient chagrin, p. 220. --- Augmente les dépenses de la guerre, p. 221. --- Se laisse prévenir contre Vauban, p. 231. --- Flatte Samuel Bernard, p. 246. --- Murmure contre ses plaisirs, p. 249. --- Dur avec ses Ministres, p. 257. — Epouvanté du dixieme,

p. 269. --- Embarrassé pour donner un rang à ses enfans illégitimes, p. 297. -- Sur son déclin, donne trop d'autorité à ses Ministres, p. 354. --- Sa noble fermeté dans l'adversité, p. 420.

Tome IV.

orcé d'accorder des droits à ses enfans illégitimes, p. 25. --- Son testament; comment on l'oblige à le faire, p. 34 & 36.-- Ce qu'il en pensoit lui-même, p. 56.--- S'il a été Jésuite, p. 58. --- Sa mort, p. 60. --- Son éloge, p. 66. -- Son testament cassé, p. 63. -- Etiquette de Louis XIV, p. 314. -- Lever, p. 315. -- Habillement, 316. -- Ordre & entrées, p. 317. --- Conseils, p. 320. --- Confesseur & Maintenon, p. 321. -- Dîner & service, p. 323. --- Après-dîner, p. 326. --- Chasse, p. 327.-- Promenade, p. 328. --- Jeu, p. 329. --- Autres amusemens, p. 330. --- Travail, p. 331. -- Souper, p. 132. -- Jours d'indisposition, p. 335. -- Carême, p. 336.-- Jours de dévotion, p. 338. -- Cérémonial de l'Ordre du Saint-Esprit, p. 339. --- Etiquette à l'armée, p. 340. -- Etablissemens de Louis XIV, p. 346. -- Impôts, créations d'offices, augmentations de fi-

nances & emprunts, p. 352. --- Guerres & caractere politique, p. 366.

Louis XV, malade, t. IV, p. 258. --- N veut pas avoir fait de mal, p. 301.

Louvois (le Marquis de) est mal ave Lauzun, t. I, p. 144. --- Comment il s'ins truisoit, p. 218. --- Introduit l'ordre d tableau, p. 233. --- Sa fermeté pour l service, t. II, p. 48. --- Les moyens qu'i emploie pour se rendre souverain dan son département, p. 59. --- Etablit un dc pôt des papiers d'Etat, p. 147. -- Fa changer d'idée à Louis XV sur la décla ration de son mariage : p. 149. -- Contr bue à la révocation de l'Edit de Nantes p. 172. -- Choque le Roi à Trianon, p 222. --- Provoque la guerre, p. 225. -- Cruauté de sa politique, p. 293. --- Pré voit sa disgrace, p. 308. -- Ses alarmes p. 314. --- Sa mort, p. 315. --- S'il a ét empoisonné, p. 316.

Lude (Duchesse du) Comment elle devie Dame d'honneur de la Duchesse de Bou gogne, t. III, p. 23.

Luxembourg (le Maréchal de) envoyé à l Bastille, t. I, p. 72. -- Se prête à u déguisement ridicule, p. 229. -- Sa mor t. III, p. 17.

M

Madame, seconde femme du Duc d'Orléans. Fragmens de ses Lettres, t. I, p. xlix. pour le reste, *voyez* Palatine.
Madame. *Voyez* Henriette.
Mademoiselle. Ses Mémoires, t. I, p. xxxv. --- Ses remarques sur quelques Coutumes, p. 38. --- Sa passion pour Lauzun, p. 173. --- Son mariage manque, p. 177. --- S'il a été fait ensuite, p. 180. ; & t. II, p. 28. --- Abandonne la plus grande partie de son bien pour la délivrance de Lauzun, t. II, p. 11. --- En est mal récompensée, & sa mort, p. 363.
Maine (Duc du) ; lui, ses freres & sœurs, légitimés, t. II, p. 10. --- Son mariage avec une Princesse de la Maison de Condé, p. 350. --- Caractere de l'un & de l'autre, p. 352. --- Rang donné à ses enfans, t. III, p. 297. --- Mal avec le Duc d'Orléans, sur lequel on l'accuse de jeter des soupçons de poison, p. 397. --- Droits qui lui sont accordés, t. IV, p. 25. --- Faute à l'occasion du testament de Louis XIV, p. 68. --- Privé du rang de Prince, p. 107. --- Du pas sur les autres Pairs, p. 167. --- Arrêté, p. 192. --- Innocent, & élargi, p. 205.

Maide (Duchesse du). Sa vie à Sceaux, t. IV, p. 111. -- Outrée de l'affront fait à son mari, p. 173. -- Entre dans la conspiration contre l'Ambassadeur d'Espagne, p. 174 & 180. -- Découverte, p. 185. -- Arrêtée, p. 192. -- Relâchée, p. 206.

Maintenon (Madame de). Ses Lettres, t. I, p. xxviij. -- Ses réflexions sur l'entrée du Roi à Paris après son mariage, p. 41. -- Son histoire depuis l'enfance, p. 271. -- Sa premiere société, p. 280. -- Sa seconde, p. 284. -- Soupçonnée de quelques attachemens, p. 286. -- Chargée d'élever les enfans du Roi & de Madame de Montespan ; vient à la Cour, p. 276 & 293. -- Acquiert Maintenon, p. 305.

Tome II.

Voyage dans sa famille, p. 29. -- Prend de l'empire sur le Roi, p. 83. -- Ses graces & sa conversation, p. 85. -- Ses remontrances à Mademoiselle de Fontanges, p. 99. -- Cabale contre elle, p. 110. -- Considération que la Reine lui marque, p. 114 & 116. -- Son embarras après la mort de la Reine, p. 130. -- Se fait Dame de charité, p. 135. -- Si elle a été mariée à Louis XIV, p. 136 & 147. -- Si elle a tenté

tenté de faire déclarer son mariage, p. 149, 152 & 154. --- Si elle a contribué à la révocation de l'Edit de Nantes, p. 172 & 181. --- Comment elle amenoit le Roi à sa volonté, p. 188. --- Procure la fondation de Saint-Cyr, p. 210. --- Peu sensible aux injures, p. 274. --- Fort gênée par le Roi, p. 289. ---. Amusemens qu'elle procure à Saint-Cyr, p. 291. --- Sa puissance, p. 381. --- Sa vie à la Cour, p. 385. --- Plaintes qu'elle en fait, p. 388. --- Traitée par le Roi avec de grands égards, p. 391.

Tome III.

es repas chez le Duc de Beauvilliers, p. 6. --- Surprise par Madame Guyon, p. 12. --- Se charge de l'éducation de la Duchesse de Bourgogne, p. 46. --- Séduite par le Quiétisme, p. 72. --- Si elle a importuné pour faire déclarer son mariage, p. 80. --- Peu amie des Jésuites qu'elle n'aimoit pas, p. 86. --- Se croit suspecte de Jansénisme, p. 87.

Tome IV.

omment elle force le Roi d'accorder de plus grands droits au Duc du Maine, & de faire un testament, p. 35. --- Se retire

à Saint-Cyr, à la mort de Louis XIV, p. 63. --- Visitée par le Czar, p. 139. --- Sa vie à Saint-Cyr, p. 140. Sa mort, p. 214.

Malplaquet. Un officier qui s'étoit montré foible dans cette bataille, s'en punit, t. III, p. 261.

Mansard. Ses adulations, t. II, p. 326.

Maréchaux de France. Leur Tribunal, t. III, p. 307.

Marie Mancini, aimée du Roi, t. I, p. 5. --- En est séparée, p. 27. --- Le revoit, p. 37. --- Mariée au Connétable Colone, p. 43. --- Ses courses, p. 254.

Marie-Thérese d'Autriche. *Voy.* Reine.

Marly. Dans quelle intention économique il a été bâti, t. p. 312. --- Sauvé par Saint-Simon, t. IV. p. 123.

Masque aux quatre visages, t. III, p. 55.

Masque (l'homme au) de fer, t. I, p. 241; & t. II, p. 297.

Mazarin (le Cardinal). Ses Lettres, t. I, p. xlviij. --- Fait venir sa famille en France, p. 4 --- Ses profusions, p. 15. --- Ses inquiétudes pendant la maladie du Roi, p. 17. --- Sévere pour son neveu, p. 25. --- Sa mort, p. 42. --- Ses richesses, p. 45. --- Sort de ses nieces, t. II, p. 80.

Mazarin (le Duc de). Ses bizarreries, t. I, p. 136.
Meuil (le chevalier de) loué par le Régent, t. IV, p. 200.
Ministres (les). Comment ils amenent le Roi à leur sentiment, t. II, p. 176. --- Egalés aux gens de la premiere qualité, p. 320. --- Bien récompensés, p. 332.
Monaco (Madame de). Maltraitée par Lauzun, t. I, p. 119.
Monseigneur. *Voy.* le Grand Dauphin.
Monsieur, frere de Louis XIV. Son adolescence, t. I, p. 3 --- Son caractere, p. 64. --- Epouse Henriette d'Angleterre, p. 65. --- Sa conduite applaudie à l'armée, p. 154. --- Son second mariage, p. 204. --- Gagne la bataille de Cassel, p. 222. --- Sa maniere d'aimer, p. 252. --- Sa mort, t. III, p. 118.
Montausier (M. & Madame de) Flexibilité de Madame de Montausier, p. 106. --- Leur caractere, t. I, 126 & 259.
Montchevreuil, Gouvernante des filles de la Reine, t. II, p. 93.
Montespan (Madame de) plaît au Roi, t. I, p. 128. --- Insultée par Lauzun, p. 184. --- Triomphe de la Valliere, p. 237. --- Son caractere & celui de ses sœurs,

p. 254. --- Ses scrupules, p. 297. --- Sa beauté, p. 300. --- Ses enfans sont légitimés, t. II, p. 10. --- Comment elle leur fait donner le bien de Mademoiselle, p. 11. --- Elle est éloignée du Roi, p. 112. --- Sa vie après sa retraite, & sa mort, t. III, p. 164.

Montrével. (le Maréchal de). Sa mort singuliere, t. II, p. 18.

Moresse (la), t. II, p. 116; t. III, p. 429.

Motteville (Mémoires de Madame de), t. I. p. xxxiv.

N.

Nanon. Mademoiselle Balbien. Son crédit auprès de Madame de Maintenon, t. III, p. 25.

Nantes (révocation de l'Edit de), t. II, p. 217. --- Ses effets, p. 217.

Nantes (Mademoiselle de), fille de Madame de Montespan, épouse le petit-fils du Grand Condé, t. II, p. 198 --- Son caractere, p. 262.

Navailles (Mémoires du Maréchal de), t. I. p. xxv. --- Madame de Navailles, Dame d'honneur & Gouvernante des filles de la Reine, p. 54. -- Résiste au roi, &

est disgraciée avec son mari, p. 107.--- Ils sont récompensés, p. 212.

Nevers (Madame de) a des vûes sur le Roi; t. II, p. 96. --- Son commerce avec le Prince de Condé, p. 112.

Noailles. Ses mémoires, t. I. p. xxvj. --- Le Maréchal desservi par Barbesieux, t. II, p. 395. --- Caractere du Maréchal & de la Maréchale, p. 401.

Noailles (le Cardinal de) nommé à l'archevêché de Paris, t. II, p. 405.

Noailles (le Duc de) calomnié, t. III, p. 209. --- Son portrait, p. 216.

Nogaret, repris durement par Louvois, t. II, p. 50.

Nogaret (Madame de) placée à la Cour par sa vertu, t. III, p. 34.

Notre (le) consulté par le Roi, t. II, p. 223.

Novion (le premier Président de) forcé d'abdiquer, t. II, p. 243.

O.

O (M. & Madame d'). Leur histoire & leur portrait, t. III, p. 34.

Orange (le Prince d') blâme la conduite de Louis XIV sous Valenciennes, t. I, p. 226. --- Sa haïne contre le Roi, p. 228.

--- Mort de la Princesse d'Orange. Le deuil en est défendu en France, t. III, p. 18.
Orléans (Mademoiselle d'), fille de Monsieur & d'Henriette, mariée au Roi d'Espagne, t. II, p 39. --- Sa mort qui ne paroît pas naturelle, p. 78.
Orléans (Duc d'). *Voyez* Régent.
Orléans. Mademoiselle de Blois, fille de Madame de Montespan, mariée au Duc d'Orléans, t. II, p. 349. --- Son portrait & son caractere, p. 350.

P.

PALATINAT (incendie du), t. II, p. 293.
Palatine (Madame la), seconde épouse de Monsieur. --- Son caractere & son portrait, t. I, p. 204.
Pannache (Madame) espece de folle, jouet de la Cour, cause de la disgrace de la famille de Roye en Danemarck, t. II, p. 191.
Papiers (dépôt des) d'Etat, formé par Louvois, t. II, p. 147.
Parlement. Séance pour la Régence, t. IV, p. 74. — Exilé, p. 336. -- Rappelé, p. 350.
Pelisson. Ses Mémoires, t. I, p. xxxvij. --- A la Bastille avec Fouquet, lui rend un grand service, p. 89.

Pelletier Desforts, Ministre des Finances, t. II. p. 128.
Pelletier de la Houssaie, Contrôleur-Général, t. IV, p. 252.
Philippe V, Roi d'Espagne, t. III, p. 108. --- Sait bien s'ennuyer, p. 109. --- Son second mariage, p. 112. --- Sa vie singuliere, t. IV, p. 153. --- Ses scrupules sur sa couronne, p. 222,
Philippiques (les), t. I, p. 4.
Plaisirs de la Cour, t. I, p. 14.
Polignac (le cardinal de), Plénipotentiaire aux conférences de Gertruydemberg, t. III, p. 282. --- Ce qu'en pensoit Louis XIV. & son caractere, p. 286. --- Exilé, t. IV, p. 193.
Pomponne. *Voyez* Arnaud.
Pontchartrain (Phelippeaux de) le pere, Commissaire de Fouquet, déplaît aux Ministres, t. I, p. 100. --- Fortune de son fils, Contrôleur-Général des Finances, &c. & son caractere, t. II, p. 301. --- Celui de sa femme, p. 306. --- Repris par Louis XIV, pour avoir voulu s'allier à une branche bâtarde de la Maison de Bourbon, p. 330. Chancelier, t. III, p. 59 --- Son fils, disgracié, & son petit-fils le Comte

de Maurepas mis à sa place, t. IV, p. 80. --- Son portrait, p. 82.
Portsmouth. (la Duchesse de) moquée par une Comédienne, t. I, p. 165.
Prieur (le Grand), rival redouté de Charles II, Roi d'Angleterre, t. II, p. 165.

Q.

Quiétisme à Saint-Cyr. Ses effets, t. III, p. 72.
Quincy. Ses mémoires, t. I, p. xlvj.

R.

Racine. Sa mort, t. III, p. 68.
Ravignan. Son courage & celui d'un Espagnol, t. III, p. 344.
Reboulet, Historien, t. I, p. xxiij.
Récent (le) épouse Mademoiselle de Blois, fille de Madame de Montespan, t. II, p. 332. ---Son caractere, p. 341.

Tome III.

Commande en Espagne, p. 192. -- Désagrément qu'il y essuye, p. 194. --- Et en France, p. 197. --- Soupçons élevés contre lui à la mort du Duc de Bourgogne, p. 392. — Détruits, p. 394.

Tome IV.

Fait casser le testament de Louis XIV, p. 68 --- Etablit des Conseils, p. 77. --- Se lie avec les Anglois, p. 84 & 100. --- Change les systêmes de Louis XIV, p. 94. --- Sa vie intérieure, p. 101. --- Son peu d'ambition, p. 106. --- Etablit une Chambre de Justice contre les Financiers, p. 115. --- Emploie mal les deniers qui en viennent, p. 119. --- Achete le beau Diamant nommé *le Régent*, p. 159. --- Ses inquiétudes causées par la conjuration de Cellamare, p. 173, 180, 185. --- Déclare la guerre à l'Espagne, p. 208. Fait la paix, p. 206. --- Marie sa fille au Princes des Asturies, p. 265. --- Pense à faire Dubois premier Ministre, p. 272. --- Ses complaisances pour lui, p. 276. --- Fait sortir de la Cour le Maréchal de Villeroi, p. 278. --- Se dégoûte tout-à-fait du Gouvernement, p. 294. ---. Fait Dubois premier Ministre, p. 298. --- Reprend le Ministere après sa mort, p. 306. --- Ses qualités aimables, p. 308. --- Estimables, p. 310. --- Sa mort, p. 371.

Reine (la) Marie-Thérese d'Autriche. Son

mariage, t. I, p. 38. --- Ses chagrins, p. 104. --- Sa mort, t. II, p. 114.

Richelieu (Mademoiselle de), coquette & cruelle, t. II, p. p. 234.

Riom (le Comte de), aimé de la Duchesse de Berri t. IV, p. 143. --- Renvoyé de la Cour, p. 214.

Roche-Foucault (le Duc de), aimé du Roi, t. I, p. 117. --- Très-courtisan, t. III, p. 238.

Roquette (l'Abbé de), adulateur du Prince de Conti, t. I, p. 149.

Roucy (Comte & Comtesse de). Leur portrait, t. III, p. 32.

Roye (le Comte de), obligé avec sa famille de quitter la France & ensuite le Danemarck, t. II, p. 191.

Roze, Secrétaire du Cabinet; ce que c'est, t. II, p. 236. --- Se venge du Prince de Condé, p. 237.

S.

Saint-Simon (le Duc de). Ses Mémoires, t. I, p. xv. --- Ferme dans son attachement au Duc d'Orléans, t. III, p. 204. --- Va féliciter le Duc du Maine, p. 303. --- Estimé à la Cour du Duc de Bourgogne,

p. 337 ---- Bons conseils qu'il donne au Duc d'Orléans à l'occasion de la mort du Duc de Bourgogne, p. 394. ---- Fait acheter le beau Diamant, & sauve Marly, t. IV, p. 123. --- Chargé de mener la Princesse des Asturies en Espagne, & de l'échanger avec l'Infante, p. 266. --- Ses remontrances très-vives au Duc d'Orléans au sujet de Dubois, p. 294.

Saint-Pierre, (l'abbé de). Ses Mémoires, t. I, p. xlij.

Sala (Cardinal), intrigant, t. IV, p. 226.

Salon (le Maréchal de). Son voyage à la Cour, inexplicable, t. II, p. 280.

Samuel Bernard, flatté par Louis XIV, t. III, p. 246.

Santeuil. Sa mort, t. II, p. 207.

Seignelay, fils de Colbert, Ministre de la Marine, t. II, p. 128.

Sévigné. Ses Lettres, t. I, p. xxix.

Soissons (la Comtesse de), dans la haute faveur, t. I, p. 20 --- Surintendante de la Maison de la Reine, p 44. --- Disgraciée, p. 111. --- Accusée de poison, se sauve, t. II, p. 72. --- Soupçonnée en Espagne, p. 78.

Soubise (Madame de) soupçonnée d'intrigue avec le Roi , t. I, p. 246.
Staal (Madame de). Ses Mémoires , t. I , p. xxxix.
Système. Ce qu'on en doit penser, t. IV , p. 240. --- Ses effets , p. 242.

T.

Tableau (ordre du) , t. I, p. 233 ; t. II. p. 52 & 55.
Tellier (le) , Ministre. Son caractere , t. I , p. 50. --- Réprimande Louvois , son fils, au sujet de Pomponne , t. II, p. 46. --- Ses ruses pour amener le Roi à ses fins , p. 179.
Tellier (le pere) , Confesseur du Roi , t. III, p. 264. --- Sa haine contre le Cardinal de Noailles, t. IV , p. 46.
Temple (Mémoires de) , t. I, p. xlvij.
Tessé (le Comte de). Tour que lui joue Lauzun , t. III, p. 93.
Toulouse (le Comte de). Son caractere , t. III, p. 164. --- Peu ambitieux , p. 304. --- Privé du rang de Prince , t. IV, p. 107.
Trianon (fenêtre de) , t. II , p. 222.

V.

Vaisselle portée à la Monnoie, t. III, p. 336.

Valliere (la Duchesse de la) plaît au Roi qu'elle aime, t. I, p. 62. --- Leur liaison, p. 66. --- Se retire à Saint-Cloud, p. 102. --- Ne rougit plus d'être la Maîtresse du Roi, p. 126. --- Se retire à Chaillot, & revient, p. 132 --- Sacrifiée à Madame de Montespan, se fait Carmélite, p. 237.

Valliere (le Marquis de la) s'allie à Madame de Noailles, t. II, p. 403.

Vardes (le Marquis de) abuse de la confiance de Louis XIV, p. 106 & 109.

Vauban (le Maréchal de) s'instruit & instruit Louvois, t. I, p. 218. --- Son zele pour le bien public, t. III, p. 225. --- mal reconnu, & sa mort, p. 231.

Vaudemont (les Princesses de), de la cabale de Meudon, t. III, p. 314.

Vendôme. *Voyez* Grand-Prieur.

Vendôme (le Duc de). Son caractere & sa capacité, t. III, p. 133. --- Maltraite le Duc de Bourgogne, p. 183. --- Campagne de Lille, p. 189. --- Sa mort, p. 428.

Vermandois (Le Comte de) , fils de la Valliere. Incertitudes sur son sort , t. I , p. 241.

Versailles. Ses magnificences très-coûteuses , t. I , p. 304.

Verue (la Comtesse de) t. II , p. 366.

Victoires (Places des) t. I , p. 150.

Vigoureux (la) & la Voisin , Empoisonneuses , t. II , p. 69.

Villarceau (le Marquis de) bien avec Madame de Maintenon , t. I , p. 286.

Villars (le Maréchal de) mal jugé , t. III , p. 339. -- Ses torts, p. 348. --- Comparé avec Berwick , p. 423.

Villars (la Marquise de). Ses Lettres , t. I , p. xlvij.

Villeroi (le Maréchal de (, se pique mal à propos, t. III , p. 139. --- Se retire de la Cour, p. 145. --. Caractere de sa femme, & sa mort extraordinaire , p. 146. --- Revient à la Cour , t. IV , p. 23 -- Sa scene avec le Cardinal Dubois , p. 279. -- Relégué à Villeroi, p. 290.

Vi..a (le), t. IV, p. 255.

Vivonne. Son caractere , t. I . p. 117. - - Fait Maréchal de France , t. II . p. 38.

Voisin (Madame) Comment elle gagne les

bonnes graces de Madame de Maintenon, & commence la fortune de son Mari, t. II, p. 371.
Voisin (M.) fait Ministre de la guerre, t. III, p. 255. --- Son caractere, p. 256. -- Chancelier, t. IV, p. 34.
Vol singulier fait à Versailles; t. II, p. 276.
Voltaire, t. I, p. xxiv & xlv.
Ursins (la Princesse des) en Espagne, t. III, p. 112. --- Fait bâtir Chanteloup, & ses vûes ambitieuses, t. IV, p. 1. --- Son portrait & sa disgrace, p. 4.

Fin de la Table des Matieres.

APPROBATION.

J'AI lu par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, un Manuscrit intitulé: *Louis XIV, sa Cour, & le Régent*, par M. ANQUETIL : je pense que les personnes qui aiment à lire des Histoires intéressantes, recevront cette nouvelle production avec le même plaisir qu'on a vu les productions antérieures de l'estimable Auteur de celle-ci. A Paris, ce 30 Septembre 1788. DUDIN, *Censeur Royal.*

Privilége du Roi.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France et de Navarre. A nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra : Salut. Notre amé le Sieur Moutard, Imprimeur-Libraire à Paris, Nous a fait exposer qu'il désireroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage intitulé, *Louis XIV, sa Cour, & le Régent*, par M. Anquetil; s'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilége pour ce nécessaires. A ces causes, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, de le vendre, faire vendre & débiter par-tout notre Royaume, pendant le temps de dix années consécutives, à compter de la date des Présentes. Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires, & autres personnes de quelque qualité &

condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance; comme aussi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ou contrefaire ledit Ouvrage, sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ses hoirs ou ayans causes, à peine de saisie & de confiscation des Exemplaires contrefaits, de six mille livres d'amende, qui ne pourra être modérée pour la premiere fois; de pareille amende & de déchéance d'état en cas de récidive, & de tous dépens, dommages & intérêts, conformément à l'Arrêt du Conseil, du 30 Août 1777, concernant les contrefaçons: à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelle; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en beau papier & beaux caracteres, conformément aux Réglemens de la Librairie, à peine de déchéance du présent Privilége; qu'avant de l'exposer en vente, le manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'approbation y

aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le Sieur BARENTIN; qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France, le Sieur de MAUPEOU, & un dans celle dudit Sieur BARENTIN; le tout à peine de nullité des Présentes: du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour dûment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers-Secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires: Car tel est notre

plaisir. Donné à Paris, le onzieme jour du mois de Février, l'an de grace mil sept cent quatre-vingt-neuf, & de notre regne le quinzieme.

Par le Roi en son Conseil.

LE BEGUE.

Régistré sur le Registre XXIV de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris; n°. 1905, fol. 129, conformément aux dispositions énoncées dans le présent Privilége, & à la charge de remettre à ladite Chambre les neuf exemplaires prescrits par l'Arrêt du Conseil du 16 Avril 1785. A Paris, ce 27 Février 1789.

KNAPEN, *Syndic.*

Errata du quatrieme Volume.

Page 9 lig. 18, avec la Femme ; *lisez*, sa Femme de chambre.

Page 84, derniere ligne, inspirer ; *lisez*, donner.

Page 94, lig. 9, mécroyable ; *lisez*, incroyable.
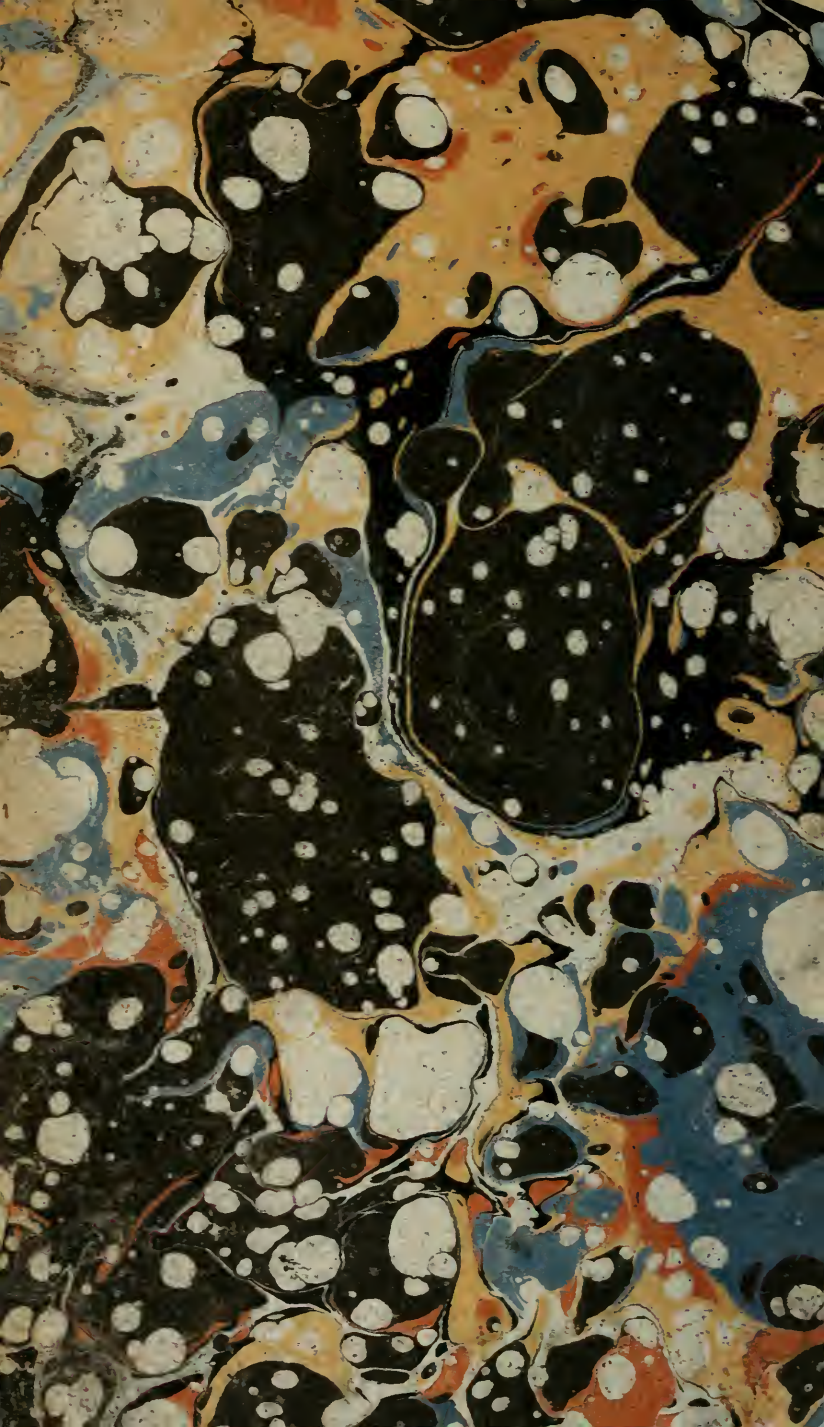
Page 142, derniere ligne de la note, *effacez* un Chirurgien de ce temps.